LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Une belle façon de réussir...

collège marie-victorin

7000, rue marie-victorin
montréal, H1G 2J6

(514) 325-0150
institution privée de niveau collégial

Vol. LXXI - No 30 | Généralement ensoleillé. Maximum – 10. | Montréal, mercredi 6 février 1980 | 25 CENTS

La tâche de l'enseignant dans l'impasse mais la sécurité d'emploi presque réglée

par Paule des Rivières

QUÉBEC — A quelques heures de la seconde évaluation ministérielle du dossier des enseignants, les parties impliquées dans cette négociation étaient tout près d'un règlement sur la sécurité d'emploi mais n'avaient toujours pas solutionné le difficile chapitre de la tâche de l'enseignant.

En effet, les espoirs exprimés en début de semaine ne se sont pas encore matérialisés.

En conséquence, les possibilités d'une intervention d'autorité du gouvernement avant la fin de la semaine flottaient toujours dans l'air hier, atténuées cependant du fait qu'aucune rupture dans les pourparlers ne se dessinait à l'horizon et du fait que les autres groupes en négociation étaient davantage approchés.

Depuis hier, le gouvernement a décidé de consacrer des efforts particuliers à l'avancement du dossier des 13,000 employés de soutien, quelque peu négligé jusqu'à présent.

Le négociateur gouvernemental, M. Lucien Bouchard, a estimé hier soir que la négociation avec les employés de soutien, en grève eux aussi, était moins avancée que celle des enseignants mais, dans un cas comme dans l'autre, il croit à une entente négociée rapide.

Chez les enseignants des commissions scolaires, les principaux points toujours en litige sont, selon le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, la gestion de la surveillance au primaire et celle des activités étudiantes. «Qui s'en occupe, comment ça fonctionne et qui en est responsable», a-t-il résumé.

Les modalités d'intégration dans les classes régulières des enfants ayant des difficultés d'apprentissage sont aussi litigieuses.

La CEQ n'a jamais aimé la politique d'intégration du ministère de l'Éducation et veut s'assurer que sa mise en vigueur ne se fera pas pêle-mêle, aux dépens des enseignants du secteur de l'enfance inadaptée et de ceux qui les accueilleront dans des groupes «normaux».

Quant au chapitre portant sur la sécurité d'emploi, le négociateur syndical, M. André Mathieu, a confirmé qu'une avenue était actuellement étudiée qui pourrait résoudre le problème. Il a laissé entendre que l'année de sursis au cours de laquelle l'enseignant en surplus peut refuser un poste ailleurs ne faisait plus problème.

Les pourparlers entre les représentants du comité patronal et ceux des 75,000 enseignants catholiques et protestants avaient progressé à ce point que la CEQ avait convoqué lundi soir les 150 membres de son instance qui approuve les projets en hypothèses de règlement. Mais les délégués n'ont au bout du compte, rien approuvé, les accords convenus s'étant partiellement effrités.

Le président de la CEQ a tenu à dire hier que «ce n'est pas la menace d'une loi spéciale qui va nous amener à sacrifier des revendications sans les avoirs négociées au mérite; il estime par ailleurs que l'éventualité d'une loi-décret de retour au travail, a amené les commissions scolaires à «se réfugier dans une attitude d'attentisme».

La partie patronale est double dans cette négociation; elle est formée du gouvernement, notamment du ministère de l'Éducation, et des commissions scolaires, catholiques et protestantes.

Or, la CEQ préfère depuis le début des pourparlers diriger ses fléchettes vers les commissions scolaires plutôt que vers le gouvernement.

M. Gaulin croit que «le premier ministre René Lévesque, au lieu de penser à faire des lois spéciales, serait mieux de regarder du côté des gens de son bord et de prendre ses responsabilités vis-à-vis de ses partenaires». Quant au chef négociateur, représentant du gouvernement, M. Lucien Bouchard, le chef de la centrale trouve qu'il accomplit «un excellent travail» mais qu'il ne peut, malheureusement, être partout à la fois.

Voir page 6: Tâche

AU SOMMAIRE

■ Projet de cliniques inter-entreprises pour des ouvriers de l'est de Montréal — page 3

■ La «force de frappe» du FBI: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ M. Clark et les sondages: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ Québec met sur pied une commission d'enquête sur l'éducation des adultes — page 8

■ Moscou admet des accrochages avec des rebelles afghans au nord du pays — page 10

■ La SQ enquête sur Sidbec-Dosco à la demande De Coster — page 13

Clark conteste les résultats du dernier sondage de Radio-Canada

CHARLOTTETOWN (d'après PC et CP) — Le premier ministre, M. Joe Clark, a dénoncé hier les résultats du plus récent sondage commandé par le réseau anglais de Radio-Canada, qui indiquent que le Parti libéral a une avance de 17 points sur le Parti progressiste conservateur.

Ce sondage accorde 47% des voix des personnes interrogées aux libéraux, 29.8% aux conservateurs et 19.3% aux néo-démocrates. 23.5% restent indécis.

M. Clark a affirmé que les résultats de ce sondage, réalisé par des étudiants en journalisme de l'Université Carleton à Ottawa, sont inexacts et qu'il est convaincu que la popularité de son parti est à la hausse.

Le premier ministre qui participait à une émission de ligne ouverte dans la capitale de l'Île du Prince Édouard, a déclaré que ce sondage causera bien plus d'ennuis à Radio-Canada qu'à son parti.

«Comme la plupart des personnes qui analysent les sondages, je crois que c'est celui dont les résultats sont les plus inexacts», a-t-il révélé.

Lundi, M. Clark avait commenté le sondage commandé par le réseau CTV en disant que les Canadiens avaient commencé à écouter ce qu'il leur dit et c'est pourquoi les résultats reflétaient une baisse de popularité du Parti libéral.

M. Clark a laissé entendre que les résultats du sondage de Radio-Canada pourraient aider la cause des députés qui réclament une loi visant à interdire la publication de sondages pendant une campagne électorale. Il a ajouté qu'il se penchera sérieusement sur la question s'il est réélu le 18 février.

Le président du Parti progressiste conservateur et député du Cumberland-Colchester, M. Bob Coates, a déjà tenté de faire adopter un projet de loi à cet effet.

Le premier ministre, qui n'a pas l'habitude de commenter les sondages, a expliqué à ses auditeurs que plusieurs hommes politiques n'apprécient pas les sondages parce qu'ils détournent l'attention des vrais sujets qui devraient être discutés au cours d'une campagne électorale.

Au cours de la dernière campagne en vue du scrutin du 22 mai, le chef libéral, M. Pierre Trudeau, avait aussi dénoncé le sondage réalisé par les étudiants de l'Université Carleton en disant qu'il n'était «pas scientifique». Les résultats de ce sondage indiquaient que les libéraux étaient en difficulté.

Plus tard en journée, le premier ministre a prononcé un discours devant la Chambre de commerce de Summerside et a repris le thème de la sécurité énergétique du Canada. Il a fait écho aux propos tenus la veille par le ministre des Finances, M. John Crosbie, qui a fait savoir que le gouvernement étudiait l'impact de de $2 du baril de pétrole décrétée par l'Arabie saoudite, le Koweit et les Emirats arabes unis, qui fournissent 35% des quelque 450,000 barils de pétrole importé chaque jour par le Canada.

M. Crosbie avait prévu qu'il en coûterait $1.6 milliard en 1980 pour subventionner les importations mais ce chiffre pourrait désormais atteindre $2.7 milliards. Le gouvernement devra décider, selon le ministre des Finances, s'il laissera le déficit augmenter, s'il haussera les impôts ou encore s'il réduira les dépenses.

M. Clark a répété qu'il ne faut pas croire le leader libéral, lorsqu'il prétend que la sécurité énergétique du pays sera assurée par des contrats avec le Venezuela et le Mexique.

Contrairement à son habitude de la dernière semaine, M. Clark n'a pas touché un mot de la politique internationale, ne s'attaquant pas à l'URSS pour son intervention en Afghanistan et en ne mentionnant pas la possibilité du boycottage des Jeux olympiques de Moscou.

Les conservateurs représentent les quatre circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard depuis le 22 mai et espèrent pouvoir les conserver. Le chef libéral, M. Pierre Trudeau n'a pas encore fait campagne dans l'île puisqu'un voyage prévu la semaine dernière, a été annulé à la dernière minute afin de permettre à M. Trudeau de prononcer un discours sur les affaires extérieures à Toronto.

M. Trudeau et le ohef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, doivent cependant faire campagne dans cette province plus tard cette semaine.

L'actrice Liv Ullman donne son sang dans le camp de réfugiés de Sa Keou, en Thaïlande. Elle participe avec 120 personnalités occidentales à la «marche pour la survie du Cambodge» qui doit se rendre aujourd'hui à la frontière khmère. Voir informations page 20. (Photolaser AP)

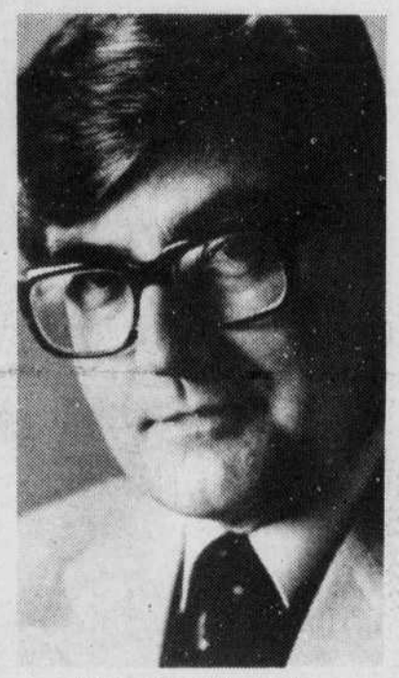

M. Jean-Paul Jeannotte

Un nouveau départ pour le théâtre lyrique

par Gilles Potvin

L'Opéra de Montréal, dont la relance faisait depuis plusieurs mois, sinon d'années, l'objet de rumeurs persistantes, est maintenant une réalité. M. Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles, a officiellement annoncé sa création hier après-midi à Montréal.

Un nouvel organisme, la Corporation de l'opéra de Montréal, reçoit du même coup la subvention de $638,000 pour la mise en marche de trois productions qui seront à l'affiche de la salle Wilfrid-Pelletier au cours de la saison 1980-81. Ce sont *Tosca* de Puccini en octobre, *Cosi fan tutte* de Mozart en février et *La Traviata* de Verdi en juin.

Chaque ouvrage sera chanté à sept reprises.

La Régie de la Place des Arts en assumera la production et la réalisation sous la supervision de M. Jean-Paul Jeannotte, directeur artistique de la nouvelle compagnie, qui est aussi directeur artistique de l'Opéra de chambre du Québec, compagnie de tournée dont la création par le ministre des Affaires culturelles a été annoncée récemment.

Fait à noter, Montréal sera la seule ville où ces productions seront présen-

Voir page 6: Théâtre

Après la mise à sac de son ambassade

La France rompt ses relations avec la Libye

PARIS (D'après Reuter et AFP) — Vingt-quatre heures après la mise à sac de son ambassade à Tripoli et de son consulat à Benghazi, le Gouvernement français a ordonné hier le rappel de son ambassadeur en Libye et de ses collaborateurs, soit une dizaine de personnes au total.

Paris exige la réciprocité de la part du gouvernement libyen et un nombre égal de diplomates libyens en poste à Paris devront regagner Tripoli.

Seuls sont, pour l'instant, maintenus sur place des agents consulaires et les quelque 200 coopérants français, parmi lesquels un peu moins de cinquante à titre militaire.

Ces mesures étaient prévisibles après la vive protestation émise lundi par le quai d'Orsay quelques heures après l'attaque de l'ambassade jugée «inqualifiable» et le comportement des autorités libyennes «inadmissible».

Pour le gouvernement français en effet, l'assaut donné à l'ambassade de France a été «orchestré» au plus haut niveau à Tripoli. Selon certaines informations parvenues à Paris, des camions auraient été requisitionnés pour amener les manifestants aux abords de la chancellerie.

L'attitude des autorités libyennes dans cette affaire relève d'une «complicité aveuglante», estime-t-on du côté français.

Les assaillants ont pris prétexte, indique-t-on à Paris, de l'aide logistique française à la Tunisie lors des événements de Gaesa la semaine dernière.

L'ambassade, contrairement à ce qui avait d'abord été indiqué, n'a pas été totalement incendiée. Les manifestants ont détruit et saccagé tout ce qui se trouvait à l'intérieur et mis le feu à des dossiers. Ils ont seulement mis le feu à des voitures garées devant la chancellerie.

On qualifie à Paris de «dérisoires» les affirmations libyennes selon lesquelles la France aurait procédé à un envoi massif de troupes en Tunisie. M. Yvon Bourges, ministre français de la Défense, a rappelé lundi que l'aide logistique de la France s'était bornée à trois avions de transport Transall et deux hélicoptères Puma.

Jusqu'à présent, le gouvernement libyen n'a pas officiellement réagi aux événements de Tripoli et de Benghazi. Il a en revanche, catégoriquement démenti être impliqué dans l'attaque de Gafsa, qui a conduit le gouvernement tunisien à rappeler son ambassadeur à Tripoli.

En outre, hier, le gouvernement tunisien a décidé de rappeler ses coopérants exerçant en Libye.

Un communiqué de l'agence tunisienne de coopération technique a annoncé hier soir qu'il est mis fin au détachement des coopérants tunisiens travaillant en Libye et demandé à ces derniers «de prendre leurs dispositions en vue de regagner le pays».

Environ 400 coopérants tunisiens exercent en Libye dont la majorité dans l'enseignement.

En outre, 800 Tunisiens ont été renvoyés de Libye au cours des trois derniers jours, rapporte l'agence Tunis-Afrique-Presse (TAP), citant une source autorisée.

50,000 Tunisiens résident actuellement en Libye.

Ces travailleurs immigrés, indique la même source, ont subi les pires exactions de la part des autorités libyennes qui font fi des principes humanitaires les plus élémentaires. Depuis quelque temps déjà, ajoute-t-on, une moyenne de trente ressortissants tunisiens étaient quotidiennement refoulés de Libye.

Selon les premiers témoignages recueillis auprès de ces personnes, les autorités libyennes organisent des rafles pour appréhender systématiquement les Tunisiens travaillants en Libye. Les jeunes physiquement aptes, ajoute la même source, sont sommés de choisir entre le camp d'entraînement ou la prison. Quant à ceux qui sont jugés inaptes, et peu malléables ils sont purement et simplement expulsés.

Voir page 6: France

Le livre beige s'inscrit dans la ligne de pensée de Pearson

par Marie Laurier

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, s'est dit convaincu que le projet de fédéralisme remanié et décentralisateur tel que défini dans le livre beige intitulé *Une nouvelle fédération canadienne*, ait une place de choix au Québec.

Selon lui, le document s'inscrit dans la ligne de pensée soutenue par l'ancien premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, qui a provoqué au cours des deux dernières décennies un transfert important de responsabilités et de ressources fiscales vers les pouvoirs provinciaux ou locaux.

M. Ryan ajoutait ainsi des éléments substantiels, rigoureusement techniques et analytiques à ce projet de réforme constitutionnelle dans un discours prononcé hier devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal. Il s'est fait fort de reprendre les critiques qui ont fusé sur ce texte, notamment celles émanent de ses adversaires du Parti québécois et du milieu anglophone, tout en concédant que les recommandations contenues dans le document de travail sont sujettes à des amendements et à une révision globale, toutes choses qui seront largement discutées au congrès général du Parti libéral du Québec les 29 février, 1er et 2 mars.

L'ancien directeur du DEVOIR a établi au départ qu'il préférait parler du rapport Raynold Langlois, du nom du principal artisan du livre beige mais qu'il souscrivait entièrement à l'esprit qui s'en dégage. M. Ryan a convenu qu'en publiant le rapport avant le référendum, il courait le risque de le voir tailler en pièces par ses adversaires, notamment les partisans du PQ, espérant ainsi détourner l'attention et faire oublier les failles béantes de leur propre projet.

Mais il a maintenu sa promesse de rendre publique sa conception du fédéralisme remanié, par souci du respect de la population, persuadé que la première originalité du document tient au fait qu'il se situe dans une optique à la fois fermement québécoise et franchement cana-

Voir page 6: Livre

ARTISANAT

Desmarais & Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

les élections du 18 février

la campagne des *chefs*

De retour des Maritimes, le premier ministre **Joe Clark** fait campagne aujourd'hui en Ontario, dans les localités de Trenton, Napanee et Peterborough. Le chef du Parti libéral, **Pierre Trudeau**, poursuit sa tournée dans l'Ouest du pays. Il se rendra aujourd'hui à Edmonton en Alberta et à Kamloops en Colombie-Britannique.

Le chef du NPD, **Ed Broadbent**, débutera ce matin par une réunion de travailleurs syndiqués à Prince-Albert et prononcera en soirée un discours à une assemblée publique à Humboldt.

Le chef du Crédit social, **Fabien Roy**, quitte ce matin son comté de Beauce pour la Mauricie où il donnera en matinée une conférence de presse avant de se rendre à Shawinigan et Grand'Mère.

Saint-Hyacinthe: de quel côté le pouvoir?

par Rodolphe Morissette

SAINT-HYACINTHE — Tout à fait confiant de l'emporter pour la troisième fois en 16 mois, le candidat libéral au scrutin du 18 février dans le comté fédéral de Saint-Hyacinthe, M. Marcel Ostiguy, poursuit le même type de campagne, de contact, qu'il mène sans interruption depuis l'été 1978.

Son adversaire principal, dans cette lutte à deux hommes, M. Marcel Danis, candidat conservateur et nouveau président de l'aile québécoise de cette formation, tente, lui, de se faire connaître de l'électorat grâce à une substantielle campagne de médias.

S'il est vrai que M. Danis commence à être reconnu par les électeurs (il était par contre bien connu des organisateurs «bleus» du comté), il reste encore trop tôt pour parler d'une lutte serrée. L'organisation de M. Ostiguy «ne fait pas une grosse campagne», comme le soulignent certains de ses membres, mais ils affirment «ne rien prendre pour acquis».

Le comté avait la réputation d'être un pays bleu. À partir de 1957, et pour 21 années consécutives, il fut représenté par un député conservateur: d'abord, par M. Théogène Ricard (1957-1972), puis par feu M. Claude Wagner (1972-1978). Au provincial, le député de Saint-Hyacinthe, M. Fabien Cordeau, est de l'Union nationale. Il a pu résister à la vague péquiste de 1976, mais en ne défaisant son rival du PQ que par 558 voix. Précisons qu'à ce palier de gouvernement, le comté était libéral depuis 1970.

À l'élection partielle d'octobre 1978, les conservateurs, qui profitaient d'une vague en leur faveur dans le reste du pays, perdaient cependant le comté au libéral, M. Ostiguy, et par quelque 5,000 voix. Au scrutin de l'an dernier, le député libéral doublait sa majorité (+11,339 voix) sur le conservateur, alors M. Grégoire Girard, ancien maire de Saint-Hyacinthe (1971-1976).

Au départ de cette nouvelle campagne d'hiver, les conservateurs espéraient reprendre le comté. M. Pierre Trudeau avait annoncé son départ de la politique. M. Danis jouissait d'une bonne publicité depuis son élection à la tête des conservateurs du Québec en novembre dernier. Enfin, les conservateurs misaient sur l'idée de «ramener du côté du pouvoir» ce comté qui en avait été éloigné depuis 1962. Du reste, dès qu'il a élu un libéral, le parti de ce dernier s'est retrouvé dans l'opposition!

ÉLECTION 80

Les données se modifient rapidement, cependant: M. Trudeau revient sur sa décision (et M. Joe Clark n'est guère populaire dans le comté); ensuite, le flot des sondages donne à penser que les conservateurs reprendront les banquettes de l'opposition.

Pendant ce temps, M. Ostiguy se fait voir à toutes les funérailles, dans les groupes les plus divers (ici, les groupes d'âge d'or pullulent), d'une PME à l'autre, chez les agriculteurs. Surtout: il fait connaître «les merveilles» produites dans le comté par le gouvernement libéral au cours de son dernier mandat (1974-1979), notamment par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER).

Le MEER a en effet beaucoup «investi» politiquement dans le comté, durant les dernières années de M. Claude Wagner. On parle d'investissements de l'ordre de quelque $50 millions en cinq ans et de la création de presque 2,000 emplois directs. Le chômage est peu élevé dans le comté, les PME sont prospères et l'agro-alimentaire y connaît un développement fort important. Hier encore, Canada Packers Ltd. annonçait un investissement de $5 millions pour la construction d'une manufacture de préparations alimentaires pour animaux dans le parc industriel bien garni de Saint-Hyacinthe.

La modification de la carte électorale en 1979 a amplifié le trait rural du comté. L'opération en retranchait les villes, très libérales, de Marieville, Saint-Hilaire et Ottoburn Park. Pourtant, M. Ostiguy, un vendeur de machines aratoires, est fort à l'aise avec les agriculteurs, ce qui ne paraît point la note forte de M. Danis. Aujourd'hui, M. Ostiguy annonce sa solidarité avec les producteurs de poulets, fort nombreux dans la région, qui voient augmenter, «sous le regime conservateur», insiste le candidat libéral, le taux de la production canadienne qui est livrée au dumping (il y aurait grimpé de 1.2% à plus de 6% depuis un an).

Le comté a trois régions. D'abord, Saint-Hyacinthe et ses environs immédiats. Ensuite, à l'est, la région d'Acton Vale et d'Upton. Enfin, la partie sud-est du comté, qui comprend les petits villages de Sainte-Madeleine et de Saint-Pie, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Damase.

Si le sud-est est assez sûrement libéral, la région d'Acton reste plus ambiguë. Elle faisait autrefois partie du comté de Shefford et les créditistes, même en 1974, s'y classaient premiers.

Aujourd'hui, l'ex-député provincial de Johnson, M. Maurice Bellemare, qui pourrait contrôler les votes créditistes de la région d'Acton (située au centre de ce comté provincial), veut aider M. Danis à y obtenir un vote important. M. Bellemare y a organisé une grande assemblée publique pour le 10 février en faveur de M. Danis.

Certes, les 6,061 voix créditistes, issues principalement de la région d'Acton, au dernier scrutin font mystère aujourd'hui: où iront-elles maintenant? Le Crédit social avait un candidat, M. Roger Grenier, de Montréal. Voyant cependant le peu d'empressement de ses partisans à l'aider, il sest désisté au dernier moment. Les libéraux ont recruté quelques organisateurs créditistes; mais il n'est pas impossible que M. Bellemare livre une partie de ce vote à M. Danis.

M. Danis a commencé sa campagne en visitant usines et conseils municipaux des villages éloignés. Depuis une semaine il se concentre sur Saint-Hyacinthe. Il paraît deux fois la semaine à une émission de la télévision communautaire et depuis trois jours il tente de convier, mais en vain, son rival libéral à un débat public.

M. Danis fait campagne sur les grands thèmes nationaux du Parti conservateur. Il tente de faire comprendre les avantages du budget Crosbie. Pour Saint-Hyacinthe même, il promet «la rénovation du centre-ville».

Outre nos deux candidats, cinq personnes briguent les suffrages: Mme Diane Lemieux (Nouveau Parti démocratique), MM. André Chamberland (Rhino), Louis de Kinder (Union populaire), Claude Dubois (marxiste-léniniste) et Sylvain Trudeau, indépendant.

La clé à Hamilton: «vendre» son homme

par Patricia Dumas

HAMILTON — Dans la capitale de l'acier de l'Ontario, trois éléments ont marqué jusqu'à présent la campagne électorale: la colère des premiers moments, l'indécision des derniers jours et l'importance croissante de la personnalité des candidats des quatre circonscriptions: Hamilton Mountain, Hamilton-Wentworth, Hamilton-East et Hamilton-West.

De ces quatre comtés, deux ont produit des ministres du Travail, soit dans Hamilton-East, l'ex-ministre libéral John Monroe et dans Hamilton-West, le présent ministre conservateur Lincoln Alexander, un autre comté est traditionnellement conservateur, soit Hamilton Wentworth et le dernier, Hamilton Mountain, joue au chat et à la souris changeant continuellement d'affiliation, et c'est donc dans ce comté, qu'il est le plus facile de reconnaître le malaise suscité par la présente campagne électorale en Ontario.

La région de Hamilton dans le sud de l'Ontario compte près d'un quart de million d'électeurs qui ont l'habitude de participer en grand nombre au scrutin. Le pourcentage de participation va de 77% à près de 90%. Ces électeurs, comme beaucoup de ceux du Canada, ont été surpris et choqués par l'élection précipitée. Les thèmes qui les préoccupent sont le chômage, mais aussi et surtout le manque de nouveaux emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Ils ne réagissent pas encore à la décision américaine de prendre une route toute américaine pour le transport du pétrole de l'Alaska. L'industrie sidérurgique de Hamilton perd beaucoup de possibilité d'expansion par cette décision ou à cause de cette décision, mais l'effet n'est pas encore ressenti dans la production locale, ni parmi l'électorat.

Les électeurs sont aussi très préoccupés par l'inflation, par le coût de l'énergie, par «comment le pétrole parvient en Ontario», par la situation internationale et aussi par le rétablissement de la peine capitale et l'abolition de l'avortement. Mais ils sont par dessus tout préoccupés par la crédibilité des hommes politiques.

Quel que soit le quartier général où l'on se trouve, la question qui finit toujours par monter à la surface est la perte de crédibilité qu'ont subie les hommes poligiques en général au cours des derniers mois. L'indécision des électeurs de la région n'est pas de l'indifférence. Les gens écoutent beaucoup mais réagissent peu. Le sentiment anti-Trudeau est toujours sous-jacent, mais le désenchantement vis-à-vis Clark est très fort, même dans les deux circonscriptions traditionnellement conservatrices. Le coup de l'ambassade de Téhéran a créé un impact définitivement positif pour les conservateurs, mais il semblerait que le pourcentage élevé d'électeurs indécis ne peut être réellement relié à ce coup. Le mouvement d'indécision avait commencé quelques jours avant.

La campagne est trop négative. Les annonces publicitaires sont trop négatives. Les électeurs veulent des réponses aux problèmes économiques, à l'inflation, et semblent en être arrivés à la conclusion qu'aucun des deux principaux partis ne peuvent donner de réponses. Pourtant il n'y a pas de mouvement vers le NPD. Selon de plus en plus de libéraux actifs au cours de cette campagne, la stratégie de cacher leur chef, M. Trudeau, a des effets néfastes chez une population qui justement cherche le chef qui mènera le pays dans cette période d'insécurité.

Il reste une solution aux organisateurs politiques: «vendre» leur homme. On ne renie pas les chefs nationaux, mais on insiste de plus en plus sur la crédibilité des candidats locaux. Par exemple, dans Hamilton Wentworth, conservateur depuis des générations, le candidat conservateur Jeff Scott explique que le pourcentage des indécis est tout à fait nouveau: le vote traditionnel se met à bouger, dit-il, c'est encore impossible à dire dans quelle direction, mais chose certaine c'est que l'électeur se demande sérieusement en qui il peut avoir confiance. Ici la bataille se fait entre conservateurs et libéraux.

Chez le conservateur Lincoln Alexander et le libéral John Munroe, tous deux députés depuis respectivement 18 et 12 ans, on semble assuré de la victoire. M. Munroe a su toujours garder un contact étroit avec les gens de son comté et, comme le disait une des organisatrices, on est prêt à la bataille au moindre signe: «Il est si près de nous.» M. Alexander de son côté a une image tellement forte dans son comté que son quartier général ressemble plus à la réunion de membres d'un culte qu'à une organisation politique. D'ailleurs, M. Alexander n'utilise même pas les couleurs du Parti conservateur, ses pancartes sont jaunes et noires, rappelant beaucoup plus le NPD que le PC.

C'est dans Hamilton Mountain, le comté changeant, que l'image du candidat peut causer le plus de surprise. Le NPD a recruté un ancien membre de la Législature ontarienne, Ian Deans, qui a d'ailleurs failli devenir chef de son parti. Il s'est engagé dans cette lutte parce qu'il «était en colère contre le budget de Crosbie». Il risque de rompre l'équilibre de la lutte traditionnelle entre les libéraux et les conservateurs qui s'enlevaient régulièrement le siège avec la même sorte de majorité de près de 4,000 voix.

À Hamilton, l'électorat est inquiet, désenchanté, mais, semble-t-il, plus impliqué que jamais dans cette campagne. Il veut savoir qui peut vraiment gouvernés le pays, il n'est pas particulièrement préoccupé par le budget, ni par la hausse du prix du pétrole. Les candidats reconnaissent presque tous que la lutte est difficile et serrée, que les gens attachent beaucoup d'importance à la politique fédérale et veulent que cette politique soit plausible.

La région de Hamilton est libérale et néo-démocrate au provincial; elle est divisée entre les conservateurs et les libéraux au fédéral. On dit que la participation des membres du Parlement provincial à cette campagne n'a absolument aucun effet sur l'électorat de la région, bien que le trésorier et le premier ministre de la province y font campagne.

D'ailleurs bien des personnages vedettes de la politique nationale sont venus à Hamilton dont MM. Clark et Crosbie, Mme Flora MacDonald, MM. Trudeau, Chrétien, MacDonald et Axworthy. On ne recule devant rien pour se gagner le vote des indécis.

en bref...

■ Le coup de jarnac

Les plus beaux moments d'émotion que permettent de vivre les assemblées publiques électorales viennent le plus souvent des interventions d'auditoire. Candidat libéral dans le comté ontarien de Lincoln, M. Bryce Mackasey a vécu l'autre soir cette expérience alors qu'il participait à un débat aux côtés de ses adversaires du Parti conservateur et du NPD. L'auditoire a frémis lorsqu'un audacieux s'est amené au micro pour demander à Bryce Mackasey de justifier la pension annuelle de $26,000 qu'il s'était fait garantir avant d'accepter de quitter la présidence de la société Air Canada. Pris de court, M. Mackasey n'eut d'autre réplique que de reconnaître devant tout le monde que son interlocuteur avait d'excellentes sources d'information au sein de Air Canada.

■ L'unité nationale

Les conservateurs de Joe Clark favorisent une substantielle décentralisation en faveur des provinces. Le chef du Parti libéral, Pierre Trudeau, préconise un gouvernement central fort. De son côté, le NPD apparaît tout aussi centralisateur, sinon davantage, que les libéraux et s'est montré à ce jour intraitable à l'égard des velléités de souveraineté culturelle du Québec. Pourtant, certains indices récents portant à croire que le NPD en voie d'amender sa vision des relations fédérales-provinciales, ou bien encore, aurait élaboré une stratégie plus électoraliste envers les aspirations nationalistes du Québec. Ainsi, lorsque quatre de ses candidats du Québec se sont prononcés en faveur de la souveraineté-association, M. Broadbent a tout juste exprimé des réserves puis a toléré leur incartade. Sous le leadership de M. David Lewis, ils eurent été condamnés de rechef. Mieux encore: participant hier à une émission d'affaires publiques à Radio-Canada, M. Broadbent a déclaré que son parti est disposé à négocier un nouveau Canada «d'égal à égal» sur le principe de reconnaissance «des deux grandes cultures», francophone et anglophone.

■ La peur du gros ours

Après avoir décrété le boycottage des Jeux olympiques, puis annoncé l'expulsion d'Ottawa de diplomates soviétiques, le premier ministre Clark n'a pas perdu une occasion de dénoncer l'invasion de l'Afghanistan et a multiplié les mises en garde et les blâmes contre les dangereux et odieux soviétiques. Cette stratégie a peut-être contribué à rehausser l'image du chef d'État mais elle semble en train de créer la psychose du méchant ours russe. En tournée à l'Île-du-Prince-Edouard le premier ministre a dû déployer toute sa capacité de conviction pour apaiser les craintes d'une vieille électrice aux abois, qui voyait déjà les forces armées de l'Union soviétiques envahir le territoire canadien.

■ L'Islam, enjeu du 18

Depuis le début de cette campagne, les chefs des trois grands partis politiques ont traité davantage des troubles qui perturbent le monde arabe que de l'unité nationale et du référendum sur l'indépendance. MM. Clark, Trudeau et Broadbent n'ont fait que de rares et brèves présences au Québec et chaque fois pour éviter de parler de la souveraineté-association. Pour la plupart, les discours des leaders furent consacrés aux politiques énergétiques au budget Crosbie, à l'augmentation des dépenses de la défense nationale et la menace soviétique.

■ Jusqu'où aller trop loin

Les fonctionnaires fédéraux sont perplexes. Ils ne savent plus dans quelle mesure la loi de la fonction publique leur permet de participer à la vie politique de leur pays. Cette confusion tient à une récente directive de la Commission de la fonction publique qui les invitait à la prudence, soulignant que le rôle des fonctionnaires dans une campagne électorale ne doit pas contrevenir à la loi. Les dirigeants de l'Alliance de la fonction publique ont, de leur côté, fait savoir à tous les membres, que la loi leur accorde le droit de participer à des réunions publiques, de contribuer au financement des partis et même d'être candidats aux élections.

■ En vrac

■ L'ancien ministre libéral Donald MacDonald, de passage au Nouveau-Brunswick a vivement attaqué la politique énergétique du gouvernement Clark en qualifiant de «folie» le projet d'affaiblir la société Pétro-Canada.

■ Un communiqué du comité central du Parti conservateur reproche aux libéraux de n'avoir jamais cherché de véritables solutions aux problèmes des personnes âgées mais de s'être plutôt contentés d'acheter les votes des vieillards en périodes électorales.

■ Candidat libéral dans le comté de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart célèbre aujourd'hui le huitième anniversaire du Centre d'information communautaire et de dépannage dont il fut le fondateur.

■ Candidat conservateur dans le comté d'Argenteuil, Benoît Parent met ses adversaires au défi de participer à un débat public sur les principaux problèmes économiques de la région, dont celui des expropriés de Mirabel. C'est le libéral Robert Gourd qui a remporté les élections du 22 mai par une majorité de plus de 15,000 voix.

■ Des vedettes du Parti libéral seront particulièrement actives aujourd'hui au Québec. M. Francis Fox visite à midi les étudiants du cégep Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, et donnera à 16 heures une conférence de presse sur les problèmes de Mirabel; M. Marc Lalonde affronte les étudiants de l'École des Hautes Études commerciales de l'Université de Montréal; M. André Ouellet fait campagne dans le comté de Bellechasse et Mme Jeanne Sauvé accompagnera M. Francis Fox dans la région de Mirabel.

■ Les temps, les moeurs

Autrefois, il arrivait exceptionnellement que les élèves étaient libérés de leurs cours pour assister au passage d'un haut dignitaire. Un privilège qui se voyait dans les rares occasions de la visite de la reine ou de l'évêque. Aujourd'hui les prétextes sont plus nombreux. Un certain nombre d'écoles de la Saskatchewan ont fermé leurs portes, l'autre jour, pour permettre aux élèves d'aller entendre les discours de l'ex-ministre Jean Chrétien et de son chef libéral, Pierre Trudeau, qui faisaient campagne dans le comté de Prince-Albert, représenté jusqu'à l'été dernier aux Communes, par John Diefenbaker.

■ Le retour de Maureen

La conquête de l'électorat étant la priorité numéro un des chefs politiques, le premier ministre Joe Clark aura, en fin de campagne, effectué moins de tournées au Québec que son éouse. Ses examens du Barreau étant terminés, Maureen MoTeer a remisé ses livres pour reprendre la route de la campagne québécoise. Aujourd'hui, Mme McTeer fait campagne à Montréal où elle rencontrera des groupes d'électeurs des comtés de Sainte-Marie, Lachine et Westmount. Maureen McTeer prendra la parole en soirée dans une assemblée publique au Westmount Park School.

La télévision française au Québec
5 mois après son lancement

Exposé-discussion

organisé le jeudi 7 février 1980 à 20 heures, à la Maison Duvernay, 82, rue Sherbrooke ouest à Montréal par

L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE

Soirée ouverte au public. Informations: 844-1600.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)

(Photo Armour Landry)

- nous avons un corps professoral expérimenté et compétent
- nous croyons encore au principe de l'excellence
- et nous assumons la responsabilité de l'encadrement des étudiants.

RENSEIGNEMENTS:

Bureau des admissions
Cours collégial
3200, chemin Ste-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 Poste 262 ou 337.

Les certificats de placement

garantis par la Banque de Montréal

12¼%

Taux pour une durée de deux ans,* avec paiement annuel des intérêts.

- Capital et intérêt **garantis sans condition** par la Banque de Montréal.
- Placement **minimum** de $5 000.
- **Rendement élevé** pour tous les modes de placement (taux variant selon la durée et la fréquence des versements d'intérêt).
- Durée: **de un à cinq ans**, au choix.
- Intérêt versé **une ou deux fois** par année.
- Capital et intérêt **payables à échéance**, à toute succursale de la Banque de Montréal.

Renseignez-vous à toute succursale de la Banque de Montréal.

Banque de Montréal

*Durée minimum de 2 ans, durée maximum de 3 ans moins 1 jour. Taux sujet à changement sans préavis.

ASSOCIATION QUÉBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Ne polluez pas...
Protégez
votre avenir!

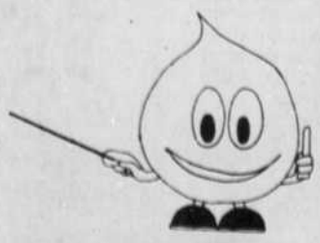

TOUT UN TRAVAIL LE GUIDE IMPACT FLAMMARION LTÉE

Expérience en santé au travail dans des PME

Des ouvriers d'Anjou et PAT pourraient bénéficier de cliniques interentreprises

par Gilles Provost

Des milliers de travailleurs montréalais qui compromettent leur santé dans de petites entreprises industrielles d'Anjou ou de Pointe-aux-Trembles pourraient bientôt bénéficier, pour la première fois au Québec, de services de santé spécialisés, adaptés à leurs conditions de travail particulières.

Pour cela, il faudrait que le gouvernement du Québec donne son accord aux deux projets de cliniques interentreprises de santé au travail que viennent de lui proposer conjointement le Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et le Centre local de services communautaires (CLSC) Octave-Roussin de Pointe-aux-Trembles.

Les deux projets-pilote sont très différents: l'équipe de Pointe-aux-Trembles tentera surtout d'intégrer la médecine du travail à la médecine générale puisque la plupart des travailleurs de l'est résident sur le territoire où ils travaillent. Par contre, la clinique interentreprise qu'on propose pour le parc industriel d'Anjou se consacrerait presque uniquement à la santé au travail puisqu'aucun travailleur ne réside sur place.

Le document soumis au président de la Commission des accidents du travail, M. Robert Sauvé, explique que les deux projets seraient évalués selon les mêmes méthodes pour qu'on puisse identifier l'approche la plus féconde.

En outre, ce genre de cliniques inédites au Québec doit aussi servir de cadre à des programmes de formation ou de recyclage en médecine du travail, en collaboration avec le département de médecine du travail et d'hygiène des milieux de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

La clinique interentreprises du centre industriel d'Anjou desservirait environ 10,600 travailleurs, répartis dans 320 entreprises, presque toutes de petite et moyenne taille (PME).

Selon l'évaluation préliminaire du personnel du DSC, plus de 9,500 de ces travailleurs ne bénéficient en ce moment d'aucun service de santé dans leur entreprise. Pourtant, 7,500 environ oeuvrent dans des industries qui présentent des risques particulièrement aigus pour la santé du personnel. Il s'agit surtout d'entreprises manufacturières.

Aux yeux de la direction de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, il en coûterait environ $400,000 pour la première année de fonctionnement de la clinique (sans compter les salaires des trois médecins), en incluant la location et l'aménagement des locaux nécessaires.

Cette équipe, qui compterait notamment huit infirmières (ou aides-infirmières), un hygiéniste industriel et divers autres spécialistes, prévoit travailler autant à l'évaluation des risques du milieu de travail qu'à la surveillance de l'état de santé des travailleurs ou aux services de premiers soins et d'information. On espère aussi que ce projet-pilote servira à des stages multidisciplinaires pour la formation de nouveaux médecins du travail ou pour le recyclage des médecins déjà reçus.

On espère aussi rassembler des données encore inédites sur l'état de santé des employés des PME et sur les contraintes environnementales auxquelles ils peuvent être soumis. C'est un domaine presque inconnu même si la moitié des travailleurs québécois oeuvrent dans des entreprises de cette taille.

Le document qui vient d'être soumis à la Commission des accidents du travail demande aussi un montant de $290,000 pour l'expérience comparable qui doit avoir lieu à Pointe-aux-Trembles.

Cette fois, on vise une population active d'environ 14,000 personnes dont le tiers gagnent leur vie dans l'industrie manufacturière. Au départ, on a déjà identifié 15 petites et moyennes entreprises où la situation semble particulièrement critique et où travaillent environ 550 personnes.

Comme les ouvriers habitent presque tous sur le territoire desservi par le CLSC Octave-Roussin, le projet prévoit intégrer médecine du travail et médecine familiale, autant que possible.

Outre les fonctions inhérentes à tout programme de santé au travail (premiers soins, dépistage, analyse du milieu de travail, réadaptation au travail, etc.) le CLSC veut aussi insister sur la formation des personnes impliquées en informant employeurs et travailleurs de leurs droits et obligations.

C'est pour cela qu'on prévoit un éducateur avec les deux médecins et les deux infirmières membres de l'équipe mobile qui visitera les entreprises. C'est aussi pour cela qu'on prévoit deux équipes au CLSC: une de cinq personnes le jour et une de neuf personnes le soir et les fins de semaine. Il faut en effet plus de personnel aux heures où les travailleurs peuvent participer à diverses activités.

Au total, ce projet implique 13 emplois supplémentaires au CLSC. Évidemment, l'impact prévu devrait rejoindre une population beaucoup plus large que les seuls 550 employés des 15 entreprises classées comme prioritaires au départ. En outre, on signale qu'un projet-pilote de ce genre inclut beaucoup de recyclage et un effort particulier d'évaluation des résultats.

Les promoteurs de ces deux projets espèrent en tous cas que ces deux expériences permettront ensuite de mieux structurer la réforme de la santé au travail déjà prévue à la loi 17, adoptée à Québec à la veille de Noël.

Northern Telecom veut une saisie contre des sociétés iraniennes

par Bernard Morrier

La compagnie Northern Telecom Canada Limited, inquiète du climat politique en Iran et des relations internationales de ce pays, vient de s'adresser à la Cour supérieure, afin d'obtenir une saisie avant jugement d'une somme de $787,462, aux dépens de Telecommunication Company of Iran, de Bank Melli Iran et de la Banque Royale du Canada.

En mars 1975, Northern Telecom avait passé un contrat de $14 millions avec Telecommunication Company of Iran, pour l'installation de câbles téléphoniques sur une longueur de 1,180 kilomètres.

Par la même occasion, l'entreprise canadienne avait donné $1,172,955 à la Bank Melli Iran et à la Banque Royale du Canada, afin de garantir le respect de ses engagements avec sa pendante iranienne.

Northern Telecom remplissait tous ses engagements, selon la requête, en complétant la commande le 26 septembre 1977. Et à mesure que les travaux progressaient, la compagnie iranienne, par l'entremise de la Bank Melli Iran, s'était engagée à remettre progressivement les garanties données. Selon ce qui est allégué, c'est le 26 novembre 1977 que Northern Telecom aurait dû récupérer en entier ses garanties, mais la compagnie iranienne garderait encore une somme de $150,241.23.

Cependant le 10 janvier dernier, la Banque Royale du Canada recevait une réclamation de $125,181.16, de la part de la banque iranienne, qui prétendait que cette somme additionnelle était demandée, parce que Northern Telecom n'avait pas rempli ses obligations, selon le contrat intervenu avec les télécommunications d'Iran en 1975. Au même moment, la Banque Royale du Canada détenait encore, selon Northern Telecom, des garanties pour $637,221.48.

La société canadienne soutient donc que ces sommes sont retenues sans aucune raison et sans droit et que leur transfert à l'extérieur du pays, dû aux faits que l'on connaît et des lois qui pourraient être créés à l'étranger, pourraient faire en sorte de rendre tout jugement éventuel inopérant. De fait, s'il n'y a pas saisie avant jugement, Northern Telecom serait susceptible de ne pouvoir se prévaloir de tout jugement pouvant éventuellement la favoriser, alors que ce n'est pas le cas pour les entreprises iraniennes.

AUJOURD'HUI

À 12 h, conférence de M. Marcel Danis, candidat conservateur dans Saint-Hyacinthe, devant les étudiants de la faculté de droit de l'Université de Montréal, 3101 rue Marie Guyard.

■

À 20 h, assemblée du Conseil de la ville d'Outremont, 530 avec. Davaar.

■

À 12 h, débat entre un candidat conservateur, M. Claude Dupras, un candidat libéral, M. Marc Lalonde, et un candidat du NPD, M. Henri-François Gautrin, à l'École des Hautes études commerciales, 5255 rue Decelles.

■

À 11 h, rencontre de Mme Maureen McTeer avec les électeurs du comté de Sainte-Marie, à la Place Frontenac, 1850 rue Bercy.

■

À 20 h 30, conférence de la Société géographique du Québec avec M. Camille Rousseau, du Conseil consultatif de l'environnement, au Collège des Jésuites, rue Joffre à Québec.

■

À 19 h, table ronde sur le sens du référendum avec Mme Hélène Pelletier-Baillargeon, journaliste, et le père Guy Paiement, s.j., professeur de théologie à l'Université de Sherbrooke, au Centre communautaire de l'Université de Montréal, rue Édouard-Montpetit.

■

À 19 h 30, réunion de la Table des mouvements de jeunes sur la question de l'évangélisation dans le monde moderne, dans les locaux de l'Archevêché, 2000 rue Sherbrooke ouest.

■

À 18 h, conférence de Me George Lengvari devant l'Association québécoise de planification successorale, à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

À 20 h, conférence de M. Jean Martucci, sous-ministre au Développement culturel du Québec, à la Société Dante du Québec, 755 ch. Saint-Louis à Québec.

■

À 20 h, réunion de la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal, au centre récréatif Sainte-Odile, 12,055 rue Dépatie.

■

À 13 h 30, conférende intitulée «Dis-moi ce que tu manges! Je te dirai qui tu es», au Centre d'information et de référence pour femmes, 3585 rue Saint-Urbain.

■

À 12 h 30, déjeuner-causerie du Club Saint-Laurent Kiwanis, en compagnie de Me Julius Briskin, président du Conseil des clubs sociaux de Montréal, à l'hôtel Ritz Carlton.

■

Jusqu'à jeudi se poursuit, à l'hôtel Méridien, la conférence socio-économique sur la coopération.

■

À 12 h 30, déjeuner-causerie de la Société pour le progrès de la Rive-sud en compagnie de M. Denis Tremblay, directeur des relations de travail à la Commission de transport de la Rive-Sud, à la Rôtisserie Saint-Hubert, rue Saint-Charles à Longueuil.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à Ville de Léry, hôtel de ville, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; et à l'Université McGill, salle publique de l'édifice McConnell, rue Milton, de 10 h à 18 h.

Le syndicat des employés de la CSN refuse d'admettre M. Bourdon

par Louis-Gilles Francoeur

Le Syndicat des employés de la CSN a pris la décision, en fin de semaine dernière, de refuser formellement l'admission dans ses rangs de M. Michel Bourdon, actuellement employé de la Fédération nationale des communications.

On se rappellera que l'exécutif du syndicat des employés de cette centrale avait, les 5 et 6 novembre 1979, refusé d'admettre M. Bourdon notamment parce qu'il avait été candidat à l'investiture du Parti québécois dans le comté de Maisonneuve aux élections partielles. Les «positions et pratiques syndicales» de M. Bourdon n'avaient pas été jugées «conformes à l'orientation» du syndicat des employés.

La CSN avait par la suite répliqué à son syndicat par une déclaration réaffirmant son pluralisme politique. L'affaire Bourdon, comme on l'appelle désormais à la CSN, devait alors refaire surface à l'assemblée générale du syndicat des employés au début de l'année.

Le syndicat en cause a alors décidé de référer le cas Bourdon à un comité tripartite. Ce comité aurait été formé d'un membre choisi par le conseil confédéral de la centrale, la plus haute instance décisionnelle entre les congrès, d'un représentant du syndicat des employés et d'une tierce personne choisie par les deux parties.

Le comité exécutif de la CSN, d'après les informations recueillies hier, aurait refusé d'envoyer un représentant à ce comité parce que, ce faisant, il aurait délégué à son syndicat la responsabilité d'interpréter les règles de pratique syndicale et les décisions d'orientation de la centrale.

Le comité exécutif de la CSN a préféré se réserver l'interprétation des règles et des orientations de la centrale, ce qui lui laisse la possibilité de réagir dans cette affaire.

Le cas Bourdon n'ayant pu être traité au niveau du comité tripartite suggéré, a refait surface à l'assemblée du syndicat des employés en la fin de semaine dernière.

Les collègues de M. Bourdon au sein de la Fédération nationale des communications ont provoqué un nouveau débat sur cette question. Finalement, le comité exécutif du syndicat, qui avait déjà pris position contre l'admission de M. Bourdon, n'a pas été désavoué par ses membres. C'est par une vingtaine de voix que l'ancien président de la Fédération du bâtiment et du bois de la CSN s'est vu refuser l'accès au syndicat des employés.

Rejoint hier au téléphone, le président du syndicat en question, M. Michel Gauthier, a refusé de donner le moindre détail sur les décisions prises par son assemblée générale. Appelé à préciser le nombre de voix exprimées contre l'admission de M. Bourdon ou même la date de cette assemblée générale, il a opposé aux questions du DEVOIR un invariable «pas de commentaire».

Ce refus d'admettre Michel Bourdon dans les rangs du syndicat des employés ne prive pas ce dernier de son emploi à la FNC. M. Bourdon demeure protégé par la convention collective en vigueur et le syndicat ne pourrait refuser de défendre ses droits, si cela s'avérait nécessaire. Il devra en principe payer l'équivalent d'une cotisation courante au syndicat sans pouvoir participer aux assemblées et aux décisions.

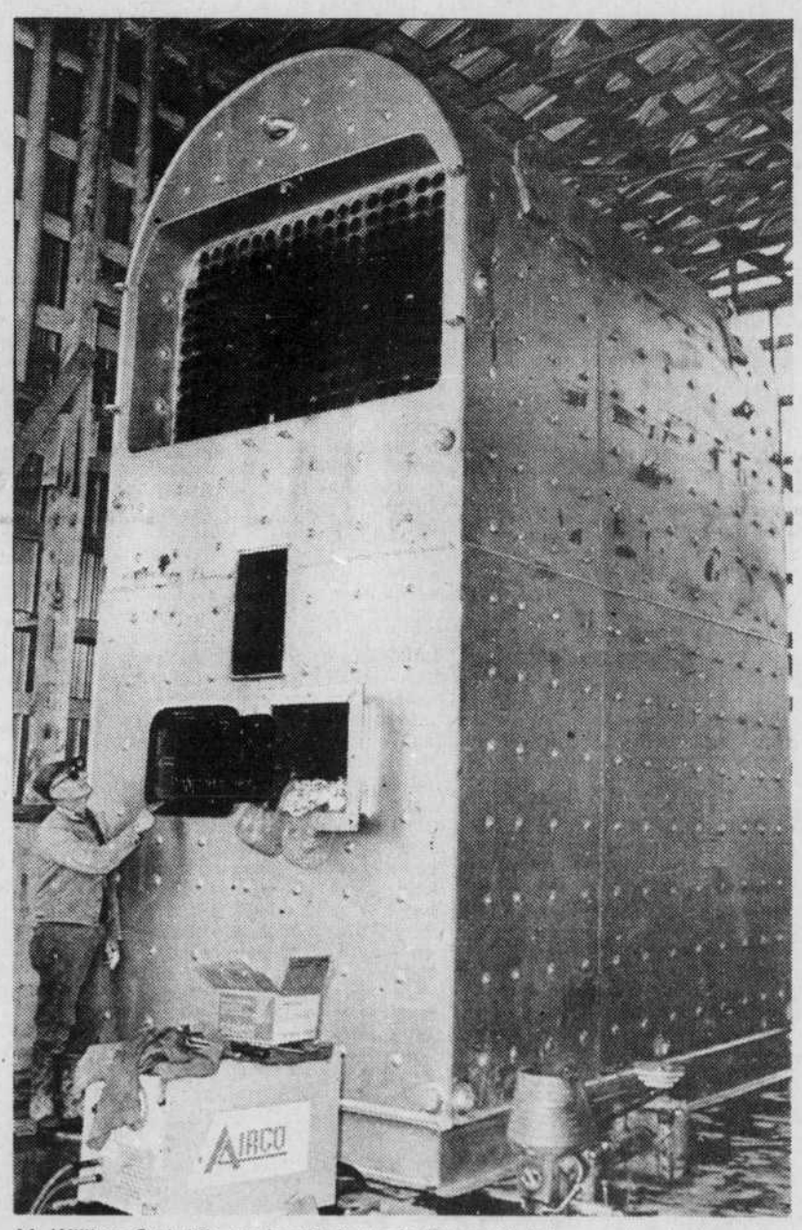

M. William Stokdijk, un horticulteur de Truro (N.-E.), examine la fournaise à bois de $150,000 qu'il a installée pour son acre de serres de tomates et de concombres anglais. Il estime qu'il économisera $15,000 par année en huile à chauffage, au prix actuel. La fournaise utilise des écorces et des copeaux en provenance d'une scierie locale. (Photolaser CP)

Deux Canadiens accusés de fraudes reliées à des obligations volées à Berlin, au printemps de 1945

HULL (PC) — Trois experts d'Allemagne fédérale seront appelés à témoigner à l'enquête préliminaire de Gaétan Legault et de Jacques Lanctôt, accusés d'une conspiration de fraude de l'ordre de $5.5 millions.

Legault, ex-avocat de Hull radié du Barreau, et Lanctôt, domicilé à Ottawa, ont comparu devant le juge Avila Labelle, de la Cour provinciale, qui a fixé au 19 février le début de l'enquête préliminaire. Un juge de Montréal présidera cette cause qui risque d'être longue parce que fort complexe.

Les deux hommes sont accusés d'avoir comploté pour faire valider auprès de diverses institutions financières et gouvernementales d'Allemagne fédérale des obligations datant de la Deuxième guerre mondiale.

Lors de l'entrée des Russes à Berlin, au printemps 1945, les troupes soviétiques éventrèrent les voûtes de la Reichbank et quelque $400 millions en obligations sont disparues à la suite du pillage. Le *Guinness Book of Records* qualifie toujours ce vol comme étant le plus important jamais perpétré dans le monde.

Plusieurs de ces obligations ont refait surface au cours des dernières années au Canada et aux États-Unis. D'ailleurs, dans des affaires non reliées à la présente cause, mais concernant également le même type d'obligations, le FBI américain a obtenu des condamnations contre deux individus en Caroline du Nord tandis que la Gendarmerie royale du Canada, en 1979, obtenait des condamnations pour fraude contre trois hommes de Brantford en Ontario.

Ce dossier des obligations allemandes n'est que la pointe de l'iceberg que complète une kyrielle de 16 chefs d'accusation dont aura à répondre Gaétan Legault, soit pour complot en vue de frauder, pour fraude ou pour abus de confiance.

Les sommes impliquées dans les 16 plaintes atteignent la somme de $18,376,000, y compris une conspiration pour frauder une institution financière américaine d'Atlanta, la Corporate Finance Associates, d'un montant de $12 millions, en 1978. Legault y est conjointement accusé avec Lanctôt et Earl Calagoure d'Ottawa.

Six autres chefs d'accusation contre Legault ont rapport à des fraudes ou à des abus de confiance totalisant $356,462 à l'endroit d'un M. André-J. Bélanger. Ces actes auraient été commis entre mai 1973 et mai 1978. Dans deux d'entre eux, reliés à une somme de $210,000 et une autre de $20,000, Lanctôt et Legault sont conjointement accusés.

Les deux hommes sont encore conjointement accusés d'une fraude de $200,000 à l'endroit de MM. Len Massé et Paul Sauvé en 1978 et un autre chef d'accusation porte sur une fraude de $200,000 à $300,000 survenue à l'endroit de «personnes inconnues».

Enfin, les dernières accusations dont aura à répondre Gaétan Legault touchent une fraude de $55,000 au détriment de Mme Madeleine Crête-Surprenant. Il y est conjointement accusé avec un homme de Maniwaki, Charles Nault, et de Mel Taylor, alias Bernard Morin, d'adresse inconnue.

Un autre individu comparaissait en cour lundi relativement à toutes ces plaintes. Il s'agit de Jean Goulet, de Montréal, qui, en 1973, aurait conspiré avec Legault pour frauder M. Bélanger de $35,000.

Enquête de la CPQ sur un cas de brutalité policière

Sauf sur l'essentiel, les témoignages concordent

par Bernard Morrier

«Je témoigne sur mon honnêteté et je n'ai pas demandé la protection de la Commission, moi», a déclaré hier le sergent-détective Guy Gelderbloom, de la police de la CUM, alors qu'il terminait hier sa déposition, à la reprise des audiences publiques de la Commission de police du Québec sur le dossier d'une brutalité policière présumée.

Le policier a eu cette remarque, après que Me Michel Massicotte, le procureur de la prétendue victime, John Francis Gariépy, eut souligné que la seule différence fondamentale des témoignages de son client et du sergent-détective Gelderbloom résidait dans le fait que l'un prétendait avoir reçu des coups et que l'autre disait ne pas en avoir donnés, alors que la description des lieux et «autres petits détails» avaient été corroborés.

M. Gelderbloom s'est cependant empressé d'ajouter à cette dernière remarque que les «petits détails» dans les postes ou le quartier général de la police de la CUM sont fort bien connus de Gariépy, puisqu'il fut plusieurs fois arrêté.

Soupçonné du meurtre de Eddy Losinger, mais libéré par la suite, Gariépy avait été interrogé, à la suite de son arrestation le 5 février 1977, par les sergents-détectives Gelderbloom et Jocelyn Dextraze, et c'est lors de cet interrogatoire qu'il prétend avoir été maltraité.

Plus tôt hier, M. Gelderbloom a soutenu qu'en tant qu'enquêteur sur des homicides, il avait toujours travaillé avec des mandats verbaux ou écrits du coroner, reconnaissant cependant que, dans le cas de Gariépy, ce fut quelque peu différent.

Le policier a expliqué que comme Gariépy était recherché pour bris de conditions sur mandat de la Commission nationale des libérations conditionnelles et que celui-ci pouvait être exécuté à travers tout le Canada, il n'avait pas cru opportun de demander immédiatement un mandat du coroner, étant donné que l'exécution de celui-ci se limite uniquement à l'intérieur d'une province.

Quant aux prétendues blessures dont aurait souffert Gariépy, M. Gelderbloom a dit que celui-ci ne s'était jamais plaint de quoi que ce soit, même pas au coroner Laniel devant qui il a comparu, et que ce n'est qu'après la visite de son procureur aux cellules du quartier général de la police qu'il a protesté.

À cet effet, le procureur ad hoc de la CPQ, Me Mark Spivok, compte faire entendre le témoignage, dès aujourd'hui, de deux médecins qui ont été appelés à soigner le plaignant.

Appui des étudiants à Penetang

TORONTO (PC) — La Fédération des étudiants de l'Ontario, qui regroupe 160,000 membres très majoritairement anglophones au niveau universitaire et collégial dans la province, a donné son appui aux francophones de Penetanguishene, dans leur lutte pour l'obtention d'une école secondaire de langue française.

Lors de leur congrès provincial qui s'est tenu à Toronto, les délégués de la fédération ont en effet endossé une résolution engageant les responsables de l'organisme à faire pression auprès du gouvernement de l'Ontario pour qu'il accorde immédiatement une école secondaire francophone à Pénatang.

La fédération entend donc donner «son appui actif» au comité de soutien à Ottawa, participer activement aux différents moyens de pression organisés par les étudiants de l'école parallèle de la Huronie et chercher un appui chez les étudiants des universités anglophones de l'Ontario.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
1415 est, rue Jarry, Montréal, Québec, H2E 2Z7

AVIS

Veuillez noter que le Conseil scolaire de l'île de Montréal tiendra sa réunion régulière du mois de février 1980 le 25 février à 20:00 heures.

Les réunions du Conseil scolaire sont publiques et se tiennent au 1415, rue Jarry est à Montréal.

Le secrétaire général
Jean Marcoux

La décennie 80 est là, le sous-développement aussi, la misère absolue aussi, la dépendance aussi, l'impérialisme aussi...

- **NOEI, est-ce l'impasse?**
- **Canada face au Tiers-Monde...**

Le C.E.C.I. met à votre disposition un collectif avec la collaboration de

E. Verdieu, R. Bernardin, K. Bwatshia, J. Bugain, R. Demers et C. Alphonse qui analyse ces problèmes.

Lisez *"Les Voies du Tiers-Monde, Rupture et négociation collectives"*

En vente dans toutes les bonnes librairies ou au

Centre d'Étude et de Corporation Internationale (C.E.C.I.)
4824 Côte des Neiges, Montréal, Tél. (514) 735-3618
ou: 835 Avenue Brown, Québec, Tél.: (418) 681-2030

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

La «force de frappe» du FBI

CE n'est pas la première fois ces récentes années que des membres du Congrès ou d'autres hommes publics aux États-Unis font l'objet d'enquêtes policières ou parlementaires et doivent en subir les conséquences. En comparaison avec la société canadienne ou québécoise, la démocratie américaine a gardé, elle, avec le sens du scandale, la faculté de procéder régulièrement aux nettoyages qui s'imposent. Mais les dernières révélations sur l'opération du FBI ont cette fois secoué non seulement les personnages impliqués, mais l'institution même du Congrès.

Après le scandale du Watergate et des affaires scabreuses qui en avaient découlé, l'électorat américain et la classe politique des États-Unis avaient repris confiance dans l'intégrité et la solidité des institutions politiques et judiciaires américaines. Le nombre des suspects, la perspective redoutée que d'autres révélations éclatent au cours des enquêtes judiciaires et parlementaires qui vont s'ouvrir, ont donné déjà aux découvertes du Federal Bureau of Investigation la dimension d'un scandale politique de très grande envergure.

Mais en même temps que les *congressmen* et leurs moeurs sont ainsi mis sur la sellette, les métjodes d'enquête du FBI se trouvent aussi mises en question. Encore une fois, l'expérience américaine peut être exemplaire.

■

Dans l'opinion de «l'homme moyen» chez nous — et en cela le citoyen américain est plus idéaliste, plus exigeant aussi — la politique reste largement pourrie et en conséquence, le scandale est difficile. Si jamais une brochette de parlementaires ou de conseillers municipaux et scolaires faisaient l'objet de révélations aussi truculentes, l'étonnement serait certes grand, mais pas pour les raisons qui secouent aujourd'hui les Américains. Eux se surprennent que des hommes publics aient pu tomber aussi nombreux dans des affaires de pots-de-vin; nous, nous nous étonnerions qu'enfin la police ose faire enquête, par des méthodes aussi radicales, sur la moralité publique des gens au pouvoir.

Pendant des années en effet les services policiers nord-américains ont eu des services spécialisés dans à peu près tous les crimes, surtout les crimes violents, mais, pour des raisons qu'il serait sans doute instructif de découvrir, ils n'ont à peu près pas développé d'escouades dans les grandes fraudes commises aux dépens du public en général et des contribuables en particulier. Depuis, avec l'accumulation des données sur le crime organisé, les enquêtes policières ont commencé de prendre des visées à la fois plus hautes, plus délicates, plus importantes aussi. En somme, les crimes des compagnies, des «cols blancs», des fonctionnaires publics vont de plus en plus perdre l'impunité *de facto* dont ils jouissaient. C'est un heureux développement.

Mais pour s'attaquer à cette criminalité des politiciens, des avocats qui servent d'intermédiaires, des comptables qui masquent les pots-de-vin des entreprises, il faut lancer dans la lutte des «forces de frappe» nombreuses, audacieuses, légalement bien formées et jouissant évidemment d'une marge d'autonomie considérable. L'opération clandestine à laquelle s'est adonnée le FBI a été endossée au plus haut niveau au ministère de la Justice. À voir les sommes qui ont été versées (temporairement) aux suspects, on imagine que les autorités n'ont pas lésiné sur les moyens.

Contre des gens qui ont des ressources puissantes pour se défendre et, au besoin, faire obstruction à la justice, il importe de déployer des moyens à la fois nombreux et fort sophistiqués. C'est ainsi que le FBI a non seulement usé d'agents doubles, mais enregistré sur film les preuves directes qu'il recherchait. Ce genre de preuve, même s'il souffre la contradiction judiciaire, est en soi dévastateur. La présomption d'innocence en sort sérieusement ébranlée, comme dans les cas où le suspect est **pris sur le fait.** Même ceux qui gagnent leur procès réussissent rarement à regagner la confiance du public.

Mais faut-il aller jusqu'à tendre des pièges, à user de la méthode de «l'entrapment», suivant l'expression consacrée de la police et de la jurisprudence? Les autorités en charge de l'opération «Abscam» (les policiers américains ne se purgent que lentement du racisme anti-arabe) prétendent n'avoir pas induit en tentation des gens qui, autrement, seraient restés intègrés, mais avoir complété la preuve d'un comportement déjà répréhensible. Les détails de toute cette affaire devraient permettre de vérifier si cette assurance est bien fondée. On en a trop vu, en effet, de ces méfaits commis avec la participation d'informateurs ou d'agents provocateurs pour ne point conserver à ce chapitre la plus grande circonspection.

Discutables, en effet, dans le cas de simples citoyens qui se font prendre au piège, ces méthodes radicales peuvent l'être aussi à l'égard de politiciens ou de haut fonctionnaires. Il est vrai que ces gens, contrairement au commun des mortels, ont les moyens non seulement de commetre de plus grands crimes, mais d'en prévenir la sanction, et qu'en conséquence de plus grands moyens doivent être accordés contre eux à la police. Mais par contre, si la police peut ainsi «tenter» les dirigeants politiques, elle peut aussi bien le faire pour influer sur le pouvoir que pour en vérifier l'intégrité.

Dans la présente affaire du FBI, il ne fait guère de doute, que cet effet ait été voulu ou pas, que le Congrès aura du plomb dans l'aile politiquement parlant et que la Maison Blanche disposera à son égard d'une plus grande marge de manoeuvre. Qu'adviendra-t-il, dans un tel contexte, qui pourrait fort bien être le nôtre après le rapport final de la commission MacDonald, — des projets de lois visant à prohiber certains abus de la CIA, du FBI ou d'autres services «spéciaux»?

■

Avec le développement considérable qu'a connu l'État chez nous, au niveau fédéral et provincial, sans oublier les pouvoirs locaux qui jouissent de prérogatives importantes, ni les sociétés de la couronne, il n'est probablement pas téméraire de penser que ce ne sont pas les tentations qui ont manqué, ni le nombre de ceux qui y ont succombé, mais plutôt les enquêtes et les ressources policières pour les mener à bout. Dans certains domaines, on peut aussi se demander si certains policiers n'étaient pas davantage intéressés à user de leurs découvertes à des fins douteuses qu'à les faire sanctionner par les tribunaux.

Il faudra également réviser cet aspect moins spectaculaire mais tout aussi important des institutions canadiennes et québécoises. Trop d'enquêtes ont avorté, trop de procès ont tourné en queues de poisson, pour que le public ne se pose avec raison quelques questions sur la volonté et l'efficacité policière en ce domaine.

Jean-Claude LECLERC

M. Clark et les sondages

Tel sondage qui réjouissait le Parti conservateur dimanche est suivi d'un deuxième sondage qui contrarie M. Clark lundi. Celui de CTV montre que les libéraux ont perdu une fraction notable de l'avance qu'ils détenaient et que le nombre des indécis a sensiblement augmenté (40%). Celui de CBC enlève aux conservateurs les quelques points additionnels que l'enquête précédente leur attribuait et ramène les indécis à 30%.

Faut-il en conclure, comme le faisait hier le premier ministre à Charlottetown, que l'opération réalisée pour CTV par la maison Thompson, Livingstone and Co. auprès d'un échantillon de 2,000 personnes, est supérieure en qualité à celle d'une équipe de spécialistes travaillant sur un échantillon de 2,500 Canadiens pour le compte de CBC sous les auspices de l'École de journalisme de l'Université Carleton d'Ottawa?

M. Clark ne se borne pas à dire que l'enquête qui le favorise est meilleure que l'autre. Sur la foi d'une analyse qu'on ne connait pas, il affirme froidement que les résultats du sondage de CBC sont «inexacts». Pire encore: «les plus inexacts qu'il connaisse». Mais il ne dit pas en quoi, pourquoi ni comment il en vient à ce triste constat.

Un constat qui le pousse sur la pente glissante des menaces de censure. Peut-être faudrait-il envisager l'adoption d'une loi interdisant la publication des résultats de sondages pendant une campagne électorale. M. Robert Coates, président du Parti conservateur et député aux Communes, a déjà déposé un projet de loi à cette fin. Voilà une fâcheuse tentation pour une équipe qui se vante d'avoir déposé un projet de loi favorisant l'accès du public à l'information.

Ce n'est pas la première fois qu'un sondage émanant de l'École de journalisme de l'Université Carleton suscite des manifestations de contrariété. Au cours de la campagne de mai dernier, la même institution avait publié les résultats d'une enquête indiquant que les libéraux étaient en sérieuses difficultés peu avant le scrutin. M. Trudeau avait alors écarté cette nouvelle en faisant valoir le caractère artisanal et non scientifique du sondage de Carleton. Venant d'un homme politique, pareil jugement est d'ordinaire bien reçu du public qui convient en effet qu'un travail accompli par des «étudiants», surtout s'ils sont inscrits en journalisme, ne peut être qu'artisanal. Pour dissiper les ambiguités qui subsistent, l'École de journalisme de Carleton aurait davantage à faire connaître publiquement les méthodes et les moyens employés, à souligner surtout que le sondage est avant tout l'oeuvre de spécialistes qui ont pu, à des fins de formation, s'entourer d'équipes d'étudiants.

Le besoin d'interdire les sondages à l'approche d'un scrutin refait régulièrement surface. Ceux qui recommandent sérieusement de restreindre ou de suspendre complètement la diffusion des résultats de sondages à quelques semaines ou à quelques jours des élections font valoir un argument qui serait convaincant si l'influence des sondages sur l'opinion était aussi percutante que certains le disent. Ils soutiennent que l'interdiction est justifiée, ne serait-ce que pour éviter la diffusion d'erreurs volontaires ou involantaires qu'il ne serait pas possible de rectifier avant le jour du scrutin, faute de temps. En réalité, l'influence que l'on attribue aux sondages est discutable en raison du nombre croissant des enquêtes de cette nature et de l'habitude maintenant établie dans le public. L'impact du premier est souvent annulé par le deuxième et celui-ci est vite oublié quand paraissent les résultats du troisième et du quatrième. Bref, le public a compris aujourd'hui que les sondages ont une valeur d'information, qu'ils n'ont pas un caractère absolu et qu'ils doivent répondre à des conditions méthodologiques. Si l'on interdisait le publication d'un sondage de crainte que les résultats faussés ne soient pas rectifiés dans les délais nécessaires, ne faudrait-il pas, suivant la même logique, défendre à la presse de publier avant le scrutin toute information dont la véracité n'aurait pas été rigoureusement vérifiée? Le cas échéant, il faudrait recourir aux services d'un commissaire à la censure.

Dans le cas actuel, la réaction de M. Clark est d'autant plus insensée qu'il n'a pas pris la peine de se renseigner sur les dates auxquelles ont été réalisés les deux sondages. En réalité, l'enquête de CBC-Carleton est antérieure à celle de CTV-Thompson. Celle du réseau anglais de Radio-Canada a été menée du 27 au 31 janvier; un tiers seulement des répondants ont été interrogés après les événements de notre ambassade à Téhéran. Celle de CTV a été conduite les 30 et 31 janvier et le 1er février: toutes les personnes interrogées ont répondu après l'affaire canado-américaine d'Iran.

Devant ces chiffres, ces dates et ces faits, M. Clark aurait pu se réjouir à la pensée que le coup de Téhéran lui a été à ce point favorable. Il ne devrait retenir que le sondage de CTV, non pas parce que celui de CBC est inexact, mais plutôt parce qu'il n'a pas été fait au même moment et dans le même contexte d'actualité. Il est temps que le premier ministre apprenne à lire des sondages, surtout quand ceux-ci le favorisent.

Michel ROY

RÉPLIQUE

Le réalisme du budget Crosbie

par Rodrigue Pageau

M. Pageau est directeur de la campagne électorale du Parti progressiste-conservateur au Québec.

J'ai lu avec grand intérêt les cahiers portant sur les perspectives économiques et publiés dans LE DEVOIR du jeudi, 24 janvier 1980. Deux articles, en particulier, ont retenu mon attention. Il s'agit de l'exposé de M. Pierre Fortin, sous-titré «Le budget Crosbie aurait jeté de l'huile sur le feu» et celui de M. Yves Radeau sous-titré «Budget: Il est urgent d'accélérer la hausse des prix de l'énergie.

Après un exposé théorique traitant, entre autres, du bien-fondé de la politique visant à réduire le déficit national, M. Fortin déclare que «si le budget fédéral présenté par les conservateurs en décembre dernier avait été adopté, il n'aurait pu que jeter de l'huile sur le feu de la stagnation, car il aurait augmenté les impôts des Canadiens». Il ajoute: «Pour désirable qu'elle soit afin de ralentir le rythme effréné de la consommation de carburant au Canada, la hausse de la taxe d'accise sur les carburants était conjoncturellement inappropriée et il aurait fallu compenser son incidence négative sur l'activité économique et l'emploi par des baisses d'impôt au moins équivalentes en d'autres postes du budget.» Arrive ensuite un argument d'une limpidité inviolable à savoir que «la hausse de la taxe d'accise» aurait été inflationniste puisqu'elle aurait été incorporée au prix de l'essence et passée au consommateur. Et partant, il conclut que «la défaite du gouvernement aura sauvé» les Canadiens d'augmentations encore plus importantes du chômage et de l'inflation.

La démonstration de M. Fortin est théoriquement très élégante, mais elle n'est certainement pas empreinte de réalisme. D'abord en rapport avec la gravité du déficit, il y a lieu de se demander à quel point la position du professeur est valable puisqu'il est reconnu que la chute du dollar canadien a été causée surtout et avant tout par notre balance des paiements déficitaire. En clair, tous les pays du monde nous ont dit qu'à moins de faire preuve de responsabilité financière, notre monnaie en subirait les conséquences, d'où baisse du dollar canadien.

On peut prétendre à l'instar de certains économistes que le coût du service de la dette est en partie absorbé par l'inflation (en ce qui concerne les emprunts intérieurs et puisque la dette se paie en partie à même les revenus provenant de l'augmentation des taxes indirectes causée par l'inflation). Lorsqu'un pays en est réduit à emprunter pour acquitter les intérêts d'emprunts précédents, je crois qu'il n'est pas osé de parler, comme le fait le gouvernement progressiste-conservateur, de gravité de la situation.

D'autre part, les énormes sommes que nous devons collectivement affecter à l'achat du pétrole étranger sont responsables d'une partie de la dette nationale. Sachant que le prix du pétrole mondial a augmenté de façon radicale l'année dernière et qu'à moins d'un miracle, ce prix n'ira qu'en s'accroissant, comment peut-on s'opposer à la seule mesure qui se soit avérée efficace pour ralentir non pas la consommation (ce serait déjà rêver), mais bien le taux de croissance de cette consommation. L'opposition à une augmentation efficace du prix de l'essence pourrait être plausible si le problème se résumait à l'augmentation du coût de cette denrée, mais il faut reconnaître encore une fois, devant l'effet multiplicateur de la progression de la consommation, qu'il n'est pas osé de parler de gravité de la situation.

Par ailleurs, il est vrai que l'augmentation du coût de l'essence aura un certain impact inflationniste. Mais quel choix s'offre à nous? De payer ou non des prix élevés? Jamais de la vie. Nous avons le choix entre payer directement pour une denrée que nous gaspillons ou payer indirectement par le biais d'impôts qui serviront à payer les intérêts sur les emprunts qui auront servi à payer le différentiel entre le prix international et le prix canadien du pétrole importé assumé par le Gouvernement

Voir page 6: Le réalisme

BILLET

Une amie du Canada

Lorsqu'en 1948, après un règne de cinquante années, Wilhelmine d'Orange-Nassau annonça sa décision d'abdiquer la couronne des Pays-Bas, la reine Mary eut un haut-le-corps: «that is no age to give up your job». C'est que la fonction royale était sacrée aux yeux de la vieille reine, marquant d'un sceau ineffaçable celui ou celle qui l'assumait et qui ne pouvait donc s'en démettre comme d'un vulgaire emploi.

Juliana a choisi de suivre l'exemple de sa mère. Il est vrai que cette cour était peut-être la plus bourgeoise d'Europe. Malgré son lignage remontant au XIIème siècle et sa fortune immense lui venant des pétroles Shell, Juliana avait réduit au minimum les circonvolutions protocolaires, accordant même sa sympathie aux éléments les plus progressistes de l'éventail politique néerlandais.

Le rôle unificateur de la monarchie dans ce pays où les éléments catholique et protestant ont une importance égale, n'est pas à démontrer. Avec Juliana, les Pays-Bas entraient dans une ère nouvelle, puisque la première année de son règne verrait à la fois la décolonisation indonésienne et l'application de la convention douanière du Benelux. Sa popularité permit d'oublier l'affaire des pots-de-vin de la Lockheed, mise au jour en 1976, dans laquelle son époux, le prince Bernhard, était impliqué.

Les Canadiens sont bien reçus aux Pays-Bas: l'on se souvient de la Libération, et que la princesse Juliana vécut pendant la dernière guerre à Ottawa, où naquit sa troisième fille, Margriet. Les tulipes qui parent au printemps la capitale fédérale sont un don de la reine, le témoignage de la reconnaissance de tout un peuple.

Luc MAILLOUX

LETTRES AU DEVOIR

■ *On ne peut dire non*

M. Ryan a dénoncé, il y a quelque temps, la question référendaire comme étant de la fraude. Il y a sûrement un glissement de contenu depuis le programme du parti au livre blanc sur l'entente Québec-Canada et de ce livre blanc au libellé de la question référendaire, mais cela indique que le gouvernement est capable de changements, et ces derniers, fussent-ils parfois opportunistes, rassurent de la part d'un gouvernement dont les membres, il y a quelques années, étaient taxés quasiment d'idéalisme illuminé. Mais l'adaptation et l'opportunisme ne sont pas synonymes de fraude.

Mais l'attitude de M. Ryan, à cause de son rôle important dans le comité du «NON», conduit littéralement à la nécessité de répondre «oui».

Il y a de multiples raisons pour répondre oui, même lorsqu'on n'est pas indépendantiste. La première vient du fait que le libellé de la question invite les Québécois à désigner qui doit décider de l'avenir des Québécois: on y parle de l'égalité de deux peuples, et aussi d'un seul gouvernement mandaté à négocier, pour les Québécois, l'entente entre les deux peuples: ce qui élimine, d'emblée, les prétentions des députés fédéraux québécois de parler au nom du Québec lorsqu'il s'agit de décider d'un statut pour le Québec. Bien que ces principes aient été reconnus unanimement par l'Assemblée nationale à quelques reprises, ils sont tellement bafoués par plusieurs députés québécois, dont M. Ryan, qu'il convient de les faire ratifier par la population.

La seconde raison pour dire oui provient d'une continuité historique au Québec dans la constitution d'un pouvoir de négociation. Le premier à utiliser cette formule, et qui ne serait d'ailleurs devenu indépendantiste que par défaut, fut Daniel Johnson, dans son écrit «L'Égalité ou l'Indépendance». Rien n'est plus près de sa stratégie de construction d'une force de négociation que la question référendaire.

La troisième raison provient de l'attitude même de M. Ryan. Il va discuter ses propositions constitutionnelles avec les «grands» des autres provinces, avant de les soumettre aux Québécois. Aucun chef syndical ne négocie en commençant par proposer à ses syndiqués un consensus patronal. Que M. Ryan sache également que si, de cette manière, il ne peut faire un bon: représentant des Québécois, il ne peut également faire un représentant désiré du Canada anglais. À vouloir «siéger au plafond», il risque de trahir tout le monde. Un autre aspect de l'attitude de M. Ryan demeure inquiétant, c'est, dans les miettes d'information de son programme constitutionnel qu'il a livré, la situation provincialisante dans laquelle il nous situe, en plus de renforcer les garanties pour le fort (le Canada anglais) et les menaces pour le faible (le Canada français): toute la sagesse de sa politique linguistique repose là-dessus.

La fraude, n'est-ce pas de proposer un «non» aveugle auquel on viendrait greffer par la suite la signification de propositions constitutionnelles tardives qui seraient le résultat de la consultation unilatérale d'un pseudo-négociateur avec la partie patronale (en l'occurrence ici, le gouvernement fédéral et les neuf autres gouvernements provinciaux).

Hubert WALLOT
Sainte-Foy, 15 janvier

■ *Une évidence!*

Je lis avec stupéfaction la dernière page du DEVOIR en date du 1er février, concernant la contestation de la CEQ.

Il est bien évident que le gouvernement du Québec a été élu régulièrement pour avoir, éventuellement, raison contre 75,691 individus.

Dr Pierre FRANCHEBOIS
professeur titulaire
à l'Université de Montréal
Montréal, 1er février

■ *Tous les handicapés visuels ont besoin d'aide*

(Lettre adressée à Denis Lazure, ministre des Affaires sociales du Québec).

Le 6 septembre 1979, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec vous adressait une lettre réclamant du ministère des Affaires sociales qu'il donne aux Centres de réadaptation pour handicapés visuels les moyens pouvant leur permettre d'ouvrir la troisième phase des services aux personnes de 35 ans et plus. N'ayant reçu aucune réponse, nous réitérons cette demande.

En tant qu'organisme de promotion des personnes handicapées visuelles, nous constatons le grave problème que vit la majorité d'entre nous et nous devons adopter la position la plus claire et la plus ferme possible face à ce problème. Le 12 janvier dernier le RAAQ tenait son assemblée statutaire. À cette occasion, les handicapés visuels ont manifesté leur profonde déception et avec raison: l'ouverture de la troisième phase des services est constamment retardée et nous ne recevons du ministère des Affaires sociales aucune réponse à notre première demande.

Depuis trois ans les Centres de réadaptation sont la seule ressource adéquate pour les handicapés visuels. La troisième phase des services que devraient offrir ces Centres de réadaptation couvre la clientèle de 35 ans et plus, groupe de personnes qui forme plus de 75% des handicapés visuels. À l'heure actuelle il est donc impossible pour cette majorité d'obtenir l'assistance technique et professionnelle nécessaire au maintien ou à l'amélioration de sa condition sociale. Beaucoup de travailleurs ont besoin d'aides électroniques, mécaniques et optiques pour répondre aux exigences de la compétitivité dans leur milieu de travail. Le plus tôt possible, il faut accorder à ces travailleurs la même chance qu'ont les autres d'assurer leur sécurité. Et si nous considérons l'urgence d'une solution pour ceux qui ont déjà un emploi, que dire des nombreux chômeurs et assistés sociaux qui se retrouvent tout à fait démunis lorsqu'il s'agit d'acquérir une autonomie suffisante et une situation valorisante dans la société.

Il faut que tous les handicapés visuels aient une chance de surmonter leurs problèmes et reçoivent dans les plus brefs délais les services auxquels ils ont droit. Malheureusement nous constatons que l'application de cette troisième phase est retardée depuis plus d'un an. Les handicapés visuels de 35 ans et plus ne peuvent plus attendre l'aide que le MAS leur promet depuis près de cinq ans.

Michel REGNAUD,
secrétaire du
Regroupement des aveugles
et amblyopes du Québec

■ *La collection Birks au Québec*

(Lettre adressée à M. Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles)

La Société historique du Marigot désire se joindre au ministère des Affaires culturelles et l'appuyer dans sa démarche entreprise auprès de la famille Birks pour rapatrier au Québec la collection d'orfèvrerie qui fait partie de notre patrimoine.

Plusieurs des pièces de cet ensemble sont d'une valeur inestimable et l'oeuvre d'artistes de chez nous.

C'est donc un devoir pour chaque Québécois digne de ce nom de ne pas rester insensible au départ pour une autre province, d'objets de grande valeur qui rappellent l'histoire de son passé.

Louise LÉGARÉ,
présidente à la recherche,
Société historique du Marigot
Québec, 1er février

■ *Pardonnez-nous saint Ignace*

Et voilà... La bête "ignifère" a été enfermée, et envoyée à son procès, où elle est déjà condamnée pour homicide involontaire. C'est de la tragédie de la ville de Chapais dont je parle; plus exactement de ce qui en a suivi. L'hôtel incendié appelle ses assureurs "ignicoles", le maire de la ville en appelle à l'aide du gouvernement "ignescent", qui, par sa partie judiciaire, accuse et emprisonne l' «ignivome», tandis que la société de télévision d'État s'empresse de nous montrer ces images ignées.

Mais ne faut-il pas parler aussi de ce qui a précédé? Deux semaines avant le drame, Radio-Canada, par l'intermédiaire de l'émission "Ce Soir", montrait dans un reportage comment "ignitier" un feu de sapin non-traité à l'ignifuge. Connaissant le danger depuis des années, le gouvernement a toujours toléré les sapinages "ignivores" qui entrent dans nos maisons chaque année, en période des fêtes. Les règlements municipaux, en ce qui concerne les endroits publics, n'ont guère été plus prudents. Enfin, le tenancier de l'hôtel, en voulant économiser sur sa dentelle sapinée, a risqué la vie de ses invités...

Je n'accuse pas le jeune incendiaire, mais la vieille imprudence ignominieuse de lui avoir permis son geste. Si le coupable devait être châtié, que ses comparses comparaissent aussi.

Jean-Pierre JUNEAU
Montréal, 17 janvier

■ *Pour une alimentation saine*

(Lettre adressée à M. Denis Lazure ministre des Affaires sociales du Québec).

Nous venons de prendre connaissance des résultats du «Micro-Test» de Cooprix-Information numéro de janvier 1980 et de l'utilisation qu'en ont faite les médias.

La situation décrite ne nous surprend absolument pas puisque nous connaissons le contexte dans lequel ces concessionnaires indépendants oeuvrent.

Nous vous avons déjà mentionné les lacunes et la désuétude de la règlementation concernant la manipulation des aliments au Québec. Des examens médicaux pour les employés dans l'alimentation ne sont même pas requis alors que ces employés peuvent être la cause directe d'intoxication alimentaire aux staphilacoques et aux salmonelles.

Comme la plupart des établissements de santé sont pourvus d'un service de diététique bien structuré, nous vous demandons d'intervenir pour que toute l'alimentation des établissements de santé au Québec soit sous la responsabilité et le contrôle du service de diététique, incluant les distributeurs automatiques, les cantines et autres services d'appoint. Nous vous demandons de doter ces services de tous les outils requis pour qu'ils répondent aux besoins de leur clientèle; ceci dans le but de protéger la santé publique.

Vous comprendrez que ces critiques et d'autres semblables risquent de ternir l'image du groupe de professionnels que nous représentons, au moment où tous les efforts sont orientés vers la réalisation des objectifs de votre «Politique québécoise en matière de nutrition». Par conséquent, nous apprécierions de votre part une mise au point qui clarifierait les rôles des concessionnaires indépendants et des services de diététique auprès du public.

Hélène TREMBLAY
présidente de la corporation
professionnelle des diététistes
du Québec
Montréal, 17 janvier

■ *Un invité «surprise»!*

Citoyen, chrétien et candidat du NPD dans le comté de Saint-Henri-Westmount, j'ai assisté en l'église Saint-Irénée à la très intéressante pièce «Y'a quec chose qui cloche» patronnée par les évêques. Hélas, il y avait bien peu de spectateurs représentant les paroisses de Saint-Henri.

Nous avons reçu lors de cette soirée de la propagande pour Développement et Paix et pour Chantier 80 et de la publicité concernant la grande journée du samedi, 2 février, ayant pour thème «la qualité de la vie pour tous».

Quels ne furent pas mon étonnement et nom indignation en apprenant que l'orateur de cette journée n'était nul autre que M. Jean Drapeau, notre maire, qui a tant fait pour endetter les gens de notre ville et de notre province, l'homme qui se préoccupe si peu des «petites gens»! Il est l'un de ceux qui a le moins fait pour améliorer «la qualité de la vie pour tous» dans notre métropole. Comment peut-il être l'invité d'honneur d'une telle journée?

Claude de MESTRAL
Montréal, 30 janvier

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le 22 mai, un accident de parcours

par Pierre Drouilly

Professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal. M. Drouilly a publié l'année dernière, aux Éditions Parti pris un ouvrage d'analyse électorale intitulé Le Paradoxe canadien. le Québec et les élections fédérales.

SI l'on en croit les sondages, la victoire du Parti libéral semble assurée le 18 février. Et comment ne les croirait-on pas? Dans le passé, ils nous ont assez souvent donné des preuves de leur capacité de prévision du vote populaire, sinon du nombre de sièges qu'obtiendront les partis. Mais aujourd'hui, avec la marge que ces sondages accordent au Parti libéral sur le Parti conservateur, le résultat en nombre de sièges ne fait pas de doute. La question n'est plus de savoir si M. Trudeau formera le prochain gouvernement, la question est plutôt de savoir si ce gouvernement sera majoritaire ou minoritaire.

Ainsi donc l'élection du 22 mai dernier se révélera-t-elle, après le 18 février, ce qu'elle a été en réalité: un accident de parcours. Et le gouvernement conservateur, une erreur de l'histoire politique canadienne, un simple raté dans le ronronnement de la longue domination libérale sur ce pays depuis près d'un siècle. Et si aujourd'hui M. Trudeau, que l'on disait politiquement mort en mai dernier, que l'on disait haï et honni des Anglo-Canadiens, si M. Trudeau, qui avait donné sa démission, se retrouve à la tête du pays, et, qui plus est, s'il s'y retrouve à la tête d'un gouvernement majoritaire, que dira-t-on? Il est clair que les analyses politiques impressionnistes sont impuissantes aujourd'hui à expliquer ce qui se passe: une campagne électorale morne, un électorat apathique, un chef libéral que l'on cache presque et qui se tait sur les grandes questions nationales, tout cela va donc reporter les libéraux à la tête du pays! M. Trudeau ne monte pas au pouvoir, il est plutôt aspiré par lui. Il faudra admettre dès lors que la médiocrité politique des conservateurs ne peut expliquer à elle seule ce revirement de situation. Quelque chose doit bien se passer dans la base sociale de ce pays, même si les politiciens et les analystes politiques sont incapables aujourd'hui, semble-t-il, de le traduire à haute voix.

On a trop dit, au printemps dernier, que les électeurs avaient boute dehors les libéraux, pour pouvoir interpréter convenablement aujourd'hui cette élection-surprise. Aussi n'est-il pas inutile d'analyser, en premier lieu, ce qui s'est produit le 22 mai dernier. C'est peut-être là que se trouvent certains éléments de réponse à la situation présente.

L'ÉLECTION DU 22 MAI

Ce n'est pas parce que l'on change de gouvernement que les électeurs ont forcément changé d'allégeance politique. La couleur politique du gouvernement élu résulte de l'effet combiné du vote obtenu par les partis politiques, de sa répartition géographique et du nombre de partis en présence: les effets structurels (mode de scrutin et carte électorale) déforment le plus souvent les forces politiques réelles. L'élection du 22 mai 1979 en fut une autre illustration exemplaire.

D'abord au niveau de l'ensemble du Canada, le Parti conservateur, avec presque un demi-million de voix de moins que le Parti libéral, a néanmoins fait élire 22 députés de plus, et a formé un gouvernement minoritaire. Cela est dû, en partie, à la concentration du vote libéral au Québec, car en dehors de celui-ci, les conservateurs ont eu un million de voix de plus que les libéraux. Mais, nouvelle distorsion provoquée par le mode de scrutin, avec une fois et demie plus de voix que les libéraux, les conservateurs ont fait élire, au Canada anglais, trois fois plus de députés que les libéraux (134 contre 47).

Cette majorité de députés conservateurs au Canada anglais, explicable en partie par une forte concentration du vote conservateur dans des régions rurales sur-représentées au Parlement, n'était pourtant pas chose nouvelle. C'est même le cas régulièrement depuis vingt-cinq ans, à la seule exception de l'élection trudeaumane de 1968. En 1957, 1958, 1962 et 1979, cette majorité conservatrice au Canada anglais a permis l'élection d'un gouvernement conservateur (toutefois minoritaire trois fois sur quatre), tandis qu'en 1963, 1965, 1972 et 1974 cette majorité conservatrice au Canada anglais fut renversée par la majorité libérale au Québec et nous donna des gouvernements libéraux (et dans un cas, en 1974, un gouvernement libéral majoritaire). Ainsi donc la défaite des libéraux en dehors du Québec le 22 mai dernier n'était pas nouvelle. Le changement de gouvernement la rendit plus apparente mais, déjà en 1972, les conservateurs avaient, en dehors du Québec, un demi-million de voix de plus que les libéraux, et encore 75,000 voix d'avance en 1974. Nous serons curieux de savoir le 18 février, avec quelle avance, en nombre de voix et en nombre de députés au Canada anglais, le Parti conservateur se fera néanmoins battre dans l'ensemble du Canada à cause du Québec.

Telle est une des facettes de ce paradoxe canadien: — ce pays, généralement conservateur au niveau électoral (six élections sur dix depuis le début du siècle), se fait imposer un gouvernement libéral par la province de Québec. Laurier, Mackenzie King et Pearson ont commencé leur carrière de premier ministre de cette façon, et Trudeau put la poursuivre pareillement en 1972 et 1974, et sans doute pourra maintenant la continuer en 1980...

L'ÉLECTORAT DU 22 MAI

Malgré les apparences, c'est-à-dire malgré la victoire des conservateurs, le vote libéral n'a pas été significativement entamé le 22 mai dernier. Au niveau de l'ensemble du pays, le Parti libéral a même accru son appui populaire de près d'un demi-million de voix: même si l'on tient compte d'un accroissement de 645,000 voix au Québec, les pertes libérales au Canada anglais ne furent, le 22 mai dernier, que de 154,000 voix, soit à peine 5% du vote libéral de 1974. Comme le gros de ces pertes se situent en Ontario (perte de 100,000 voix), dans les autres provinces canadiennes les pertes libérales sont insignifiantes: 6,000 voix en Nouvelle-Écosse, 700 voix à l'Île-du-Prince-Édouard, 2,000 voix au Manitoba, 21,000 voix en Saskatchewan, 60,000 voix en Colombie-Britannique. Et, dans certaines provinces, on a enregistré une légère progression du vote libéral, progression de 15,000 voix au Nouveau-Brunswick, de 700 voix à Terre-Neuve et de 20,000 voix en Alberta! En nombre de sièges, les pertes libérales se concentrent dans deux provinces: six défaites en Colombie-britannique et 31 en Ontario (dont 11 à Toronto).

Comme par ailleurs les conservateurs ont substantiellement augmenté leur vote en 1979 (gain de plus de 800,000 voix au Canada anglais, dont près d'un demi-million en Ontario, près de 150,000 en Alberta et 100,000 en Colombie-Britannique), et que le NPD en a fait tout autant (gain de près de 600,000 voix au Canada anglais, dont près de 200,000 en Ontario, 150,000 en Colombie-Britannique, 100,000 dans les provinces martimes et 50,000 au Manitoba et en Saskatchewan), il n'y a que deux explications possibles de ce qui s'est produit le 22 mai 1979. Ou bien conservateurs et néo-démocrates ont significativement entamé le vote libéral, mais alors la stabilité du vote libéral indique que le Parti libéral a continué d'alimenter son électorat à même les jeunes électeurs (il y avait un million et demi d'électeurs de plus en 1979 qu'en 1974, et si l'on tient compte des décès survenus depuis 1974, il y avait 2,300,000 électeurs qui votaient pour la première fois en 1979): ou bien le Parti libéral a très peu attiré de jeunes électeurs en 1979, mais alors la stabilité de son vote indiquerait que son électorat traditionnel lui avait gardé toute sa confiance et que l'immense majorité des électeurs libéraux sont restés libéraux une fois de plus.

Dans le premier cas, tout en ayant recruté des appuis chez les jeunes, le Parti libéral aurait perdu, momentanément, l'appui d'une partie de son électorat traditionnel en faveur des conservateurs et des néo-démocrates, et ces électeurs reviendraient tout simplement aujourd'hui au bercail libéral; dans le second cas, le Parti libéral aurait gardé en 1979 ses partisans traditionnels, mais n'aurait pas su renouveler cet appui chez les jeunes, et c'est ce qu'il serait en train de réaliser aujourd'hui.

La réalité doit se situer à mi-chemin de ces deux explications mais, ce qui est clair, c'est que dans l'un ou l'autre cas le Parti libéral peut, avec une relative facilité, rétablir et consolider sa base électorale. Dès lors, moyennant un appui solide au Québec, il pourra reprendre le pouvoir, même si le Canada anglais élit une majorité de députés conservateurs.

LES TENDANCES DU VOTE EN 1979

Dans les provinces maritimes, les positions sont restées inchangées en 1979: le Parti libéral a conservé ou augmenté son vote, le Parti conservateur a freiné la tendance décennale à la baisse de son vote, ce qui l'a sauvé en nombre d'élus. Le NPD a doublé son vote en 1979 dans les Maritimes et, bien qu'il n'ait fait élire que deux députés, si la progression de son vote devait se poursuivre en 1980, il risque de nuire aux conservateurs, déjà déclassés comme tiers parti à Terre-Neuve et menacés un peu partout dans l'Est du pays surtout si la tendance à la baisse de leur vote, inaugurée en 1968, venait à reprendre en 1980.

Dans l'Ouest du pays, la progression du vote conservateur, commencée il y a dix ans, s'est poursuivie en mai 1979, assurant au Parti conservateur une hégémonie politique que traduisent l'élection de 59 députés conservateurs sur un total de 80. Là, c'est le Parti libéral qui s'est trouvé déclassé au rang de tiers parti, derrière le NPD qui se révèle de plus en plus, dans les Prairies et en Colombie-Britannique du moins, comme la véritable opposition progressiste au bloc conservateur.

L'Ontario, traditionnellement libéral depuis vingt ans, et qui pèse lourd dans la balance électorale avec ses 95 députés (sur un total de 282), a eu, le 22 mai dernier, un geste de mauvaise humeur envers le Parti libéral. Une progression importante du vote conservateur, alliée à une stagnation du vote libéral, a provoqué un mouvement de bascule dû au mode de scrutin: avec à peine 200,000 voix de plus que les libéraux, les conservateurs y ont fait élire néanmoins 57 députés contre 32 libéraux, alors qu'en 1974 on comptait 55 libéraux contre 25 conservateurs, le NPD étant toujours un tiers parti en Ontario. C'est la perte de quelques comtés urbains par des majorités conservatrices très faibles qui a enlevé le pouvoir aux libéraux: nous pensons aux comtés de Guelph, London-Middlessex, Mississauga-North, Niagara Falls, Ottawa-West, Peterborough et Sarnia en dehors de Toronto, ainsi que les comtés de St. Paul's, Scarborough-West, Willowdale, York-Est et York-Scarborough à Toronto même, qui à eux seuls, s'ils redeviennent libéraux, annulent la majorité de 22 sièges détenue par les conservateurs sur les libéraux. C'est de ces défaites, inattendues pour les libéraux et en somme presque accidentelles, qu'est résulté un gouvernement conservateur. On comprend dès lors que, dans la mesure où les sondages indiquent une consolidation du vote libéral en Ontario, on puisse, nonobstant la force électorale du Parti conservateur dans l'Ouest du pays, prévoir une victoire libérale le 18 février. D'autant plus que le Québec va donner aux libéraux un nombre record de députés.

Que le chef libéral n'ait rien à dire et opère presque incognito, cela est secondaire. Les vraies motivations électorales se situent au niveau des classes sociales, de leurs oppositions économiques, politiques et idéologiques: les candidats, l'organisation des partis, la campagne électorale ne sont que des vagues qui agitent la surface de l'électorat. Les courants profonds de l'opinion publique sont à rechercher ailleurs. Le 22 mai 1979 fut, en Ontario surtout, une tempête de surface entretenue par des vents de mécontentement envers Trudeau et ses ministres. Elle provoqua la chute du gouvernement libéral mais, après huit mois de gouvernement conservateur, les déterminismes sociaux vont maintenant prévaloir à nouveau, et le fait que Trudeau soit encore là n'a rien à voir avec ce phénomène. Et ces déterminismes sociaux ont joué presque toujours, depuis 20 ans en Ontario du moins, en faveur des libéraux porteurs d'un discours politique dans lequel se reconnaissent les classes moyennes urbaines et pluri-ethniques du centre du Canada. Et cela est infiniment plus précieux que la «big blue machine», que les aventures «jamesbondiennes» de nos ambassadeurs, ou que le charme de Maureen McTeer. Telle sera peut-être la leçon de l'élection du 18 février prochain. De nous rappeler que la politique est plus affaire d'idéologie que de marketing, qu'elle est un combat d'idées plus qu'un combat de personnalités, que ce sont les programmes politiques bien plus que les organisations partisanes qui attirent les électeurs, et que le contenu est plus important que le contenant.

L'inquiétude yougoslave

par Vladimir Ugrenovic

M. Ugrenovic répond ici à un texte de André Patry, publié dans notre édition du 19 janvier.

Dans LE DEVOIR du 19 janvier, l'article de M. André Patry, intitulé «Inquiétudes yougoslaves», soulève pour moi plusieurs questions. De la même façon qu'il est difficile pour des Yougoslaves de situer géographiquement et de cerner les problèmes du Québec, pour le public québécois, la situation et les «inquiétudes yougoslaves» sont d'autant plus éloignées que l'information est incomplète.

La Yougoslavie serait selon l'auteur «l'un des États les plus artificiels du vieux continent», provenant «essentiellement du démembrement successif des empires ottoman et austro-hongrois». D'ailleurs, les républiques fédératives actuelles «par leur existence même rappellent le caractère composite» de la Yougoslavie.

En parlant d'un État et surtout d'un État fédératif, quelle signification pourraient donner les lecteurs à la sémantique de cet article? L' «artificiel» serait-il «un produit de l'habilité humaine et non celui de la nature» ou bien serait-ce quelque chose «qui ne tient pas compte des faits réels, rationnels»? Serait-on porté à croire que l' «artificiel» du Canada, des États-Unis, de l'Union Soviétique est moindre? Que la France est moins artificielle parce qu'elle n'a pas soutenu le projet Girondin (1789)?

Une telle formulation n'explique en rien la situation et laisse dans l'ignorance totale le lecteur sur tout ce qui touche le passé de ce territoire, géographiquement coincé entre les forces antagonistes de l'Est et celles de l'Ouest. Il ne saura rien non plus sur les plaies non cicatrisées, infligées par les tensions permanentes qui existaient entre Rome et Bizance, entre les papes et les empereurs, entre les deux religions chrétiennes: la religion romaine et la religion orthodoxe. Il ne saura rien ni sur les Turcs qui ont coupé en deux leur territoire pendant cinq cents ans, ni sur les Germains, qui formèrent le long de la frontière turque, un cordon militaire de plusieurs milliers de kilomètres carrés, pour y installer, par la force, une population conscrite à vie, et ceci pendant huit générations. Mais il ne saura pas non plus pourquoi les Macédoniens seraient «un peu les Kurdes de l'Europe», ni qu'ils vivent dans une république indépendante au sein de l'État yougoslave. Est-ce que la «Macédoine peut réagir dans un avenir prochain» en renonçant délibérément à son indépendance actuelle? Et à quoi les «Bosniaques musulmans rêvent-ils de plus en plus»?

Pendant quatorze siècles de leur existence dans cette région, les «Slaves du Sud, bien qu'appartenant à la même race et parlant la même langue, se trouvèrent séparés et divisés par les frontières des grandes puissances. Cette séparation aura une grande influence sur leur développement. Sous l'autorité(...) des sultans, les Serbes se tournèrent vers l'Orient, leur Église était orientale(...) nombreux furent ceux qui acceptèrent la religion de leurs maîtres et devinrent musulmans. Les Croates et les Slovènes se tournèrent vers l'Occident (...) Ils appartenaient à l'Église catholique romaine. Insensiblement ces groupes de Slaves se séparèrent de plus en plus, non seulement au point de vue de leur religion mais aussi de leur culture et de leur civilisation» (Fitzroy MacLean).

Ce n'est pas parce qu'un pays résulte du démembrement d'un ou de plusieurs empires qu'il doit être considéré comme artificiel. Sinon, il faudrait croire, par exemple que les trois pays baltiques noyés dans le corps politique de l'Union Soviétique, doivent y rester à tout jamais seulement parce qu'ils ne furent indépendants que pendant une courte période entre les deux guerres?

Les peuples fédérés savent très bien que les siècles de soumission, vassalité et esclavage ne s'effacent pas du jour au lendemain. Le prix payé pour se libérer était trop élevé pour qu'ils cèdent maintenant aux différends, pour qu'ils laissent s'échapper cette indépendance, attendue depuis si longtemps. Les «inquiétudes» existent, mais elles sont autres que celles énumérées dans cet article. À la fin de la deuxième guerre mondiale, lors de la réunion de Yalta (a-t-on oublié Yalta?), Churchill a offert allègrement à Staline le partage de la Yougoslavie en «zones d'influence». Ce fameux accord «fifty-fifty» serait-il encore en vigueur? Les deux signataires se sentiraient-ils dans l'obligation de l'honorer? Voilà l' «inquiétude yougoslave».

André Patry répond

Je pourrais me contenter, pour répondre à la lettre de M. Ugrenovic, de lui proposer la lecture de l'analyse de l'Agence France-Presse sur la situation en Yougoslavie publié dans LE DEVOIR le jour même où paraissait mon propre article. Mais je me permettrai d'offrir les commentaires suivants:

1. Quand j'écris que la Yougoslavie est «l'un des États» les plus artificiels du vieux continent, cela suppose qu'il y a en Europe d'autres États également artificiels. Il suffit, par exemple, de penser à la Belgique pour constater que la Yougoslavie n'est pas un cas unique.

2. Je n'ai jamais affirmé que la Yougoslavie est un État artificiel, parce qu'elle provient du démembrement successif des empires ottoman et austro-hongrois. Ce démembrement est un fait historique; et la création de la Yougoslavie, en 1918, à partir des dépouilles anciennes et récentes de ces deux empires est également un fait historique. Mais de ce double fait je n'ai pas déduit le caractère artificiel de la Yougoslavie. J'attribue plutôt le caractère fragile de l'unité yougoslave à la nature composite des populations qu'elle recouvre.

3. La Yougoslavie est un territoire moins étendu que le Labrador où se parlent cinq langues nationales et se pratiquent trois religions. Son caractère artificiel provient avant tout de la façon dont ses frontières ont été tracées après la première guerre mondiale. On a annexé à la Yougoslavie des comitats, surtout en Voïvodine qui étaient peuplés en majorité par des Hongrois; on a arraché à la Bulgarie pour la céder à la Serbie la région de la Macédoine située à l'est du Vardar; on a placé sous l'autorité de Belgrade des populations de langue albanaise qui auraient dû relever de Tirana. Toutes ces mesures ont été prises pour satisfaire l'expansionnisme serbe et non pour réunir dans une grande Slavie du sud des peuples qui auraient souhaité en faire partie. Bien plus, passant outre aux revendications autonomistes des Croates, on a fondé un État unitaire décentralisé, transformé en 1929 en État autocratique sous l'autorité de la Couronne serbe, à laquelle les Croates et les Slovènes n'avaient jamais été soumis auparavant. La tension entre Belgrade et Zagreb s'est d'ailleurs manifestée par l'assassinat en 1928 par un député serbe du leader croate Raditch et l'assassinat en 1934 par un nationaliste croate du roi Alexandre, chef de la dynastie serbe.

4. Au sujet des Macédoniens, il est possible de les comparer aux Kurdes en se rappelant qu'ils sont partagés entre trois États. Il faut porter au crédit du gouvernement de Tito de leur avoir accordé l'autonomie sur le territoire yougoslave; mais qu'on ne parle pas de la «république indépendante» de Macédoine. Cette république est un État fédéré et non un État souverain.

5. Pour ce qui regarde le réveil des Bosniaques, auxquels le gouvernement officiellement athés de Belgrade construit de nombreuses mosquées, ne peut-on pas prévoir que dans un avenir plus ou moins prochain ces musulmans d'Europe voudront participer, sur la scène internationale, aux activités panislamiques?

6. Enfin, à quoi rime cette allusion à la conférence de Yalta? C'est à la rencontre de Moscou, qui s'est déroulée du 9 au 18 octobre 1944, qu'il a été question des Balkans entre Staline et Churchill. À ce moment-là, le maréchal Tito était lui-même à Moscou. Comment peut-on imaginer que les Anglais et les Russes seraient tombés d'accord pour se partager la Yougoslavie en deux zones d'influence, alors que l'Angleterre avait retiré son appui à Miahïlovitch, l'adversaire de Tito, près de quatre mois plus tôt? À Moscou, c'est essentiellement la Bulgarie et la Grèce que se répartirent entre eux Britanniques et Soviétiques, le premier pays passant sous le contrôle de Moscou et le deuxième sous celui de Londres.

S'il faut savoir gré au régime de Tito d'avoir donné à la Yougoslavie une constitution conforme à sa composition ethnique et apporté à ce pays une prospérité et une stabilité qu'il n'avait guère connues dans le passé, il faut aussi considérer que le prestige personnel du grand homme d'État a puissamment contribué à l'unité yougoslave. Mais est-il sérieux de penser que les Croates et les Macédoniens, pour ne parler que de ces deux peuples, sont devenus des partisans irréductibles de la grande Yougoslavie? Et est-il sage de croire que les Soviétiques ont complètement oublié les événements de juin 1948 qui aboutirent à l'indépendance de Belgrade à l'égard de Moscou.

A.P.

L'épiscopat canadien et le cas Hans Küng

Dans une déclaration publiée récemment. les co-signataires — M. Grant Maxwell. Mme Marion Dewar. maire d'Ottawa. M. Douglas Roche. député d'Edmonton-Sud et Roméo Maione. ainsi que leurs conjoints -- demandaient aux évêques canadiens d'intervenir auprès du Vatican pour que soit reconnue une plus grande liberté d'expression dans l'Église catholique. Mgr Joseph N. MacNeil. président de la Conférence des évêques catholiques du Canada. leur a fait tenir cette réponse:

PERMETTEZ-MOI tout d'abord de vous remercier pour votre lettre du 4 janvier dernier qui attire l'attention sur certains événements récents dans l'Église.

Vous soulevez un problème fort important quand vous posez l'interrogation suivante: «Comment vérifier les opinions théologiques et les intuitions prophétiques actuelles dans une Église définie par un crédo précis et des pratiques qui se sont développées au cours des vingt derniers siècles?» C'est là évidemment une question clé et j'aimerais l'aborder en premier lieu.

Le prends pour acquis que nous admettons tous les points suivants:

— il y a dans l'Église un ministère qui fait fonction d'autorité enseignante;

— ce ministère d'enseignement, appelé aussi magistère, est exercé par le Pape, les évêques et les conciles;

— ce ministère joue un rôle décisif dans la conduite du peuple de Dieu en ce qui concerne les vérités de foi.

Au cours des dernières années, un grand nombre d'opinions théologiques, provenant de sources variées, ont été largement diffusées dans le public. Souvent, elles ont contribué à semer la confusion. Cette situation a créé pour le magistère, un besoin accru d'intervenir et d'exercer sa fonction d'Église enseignante: i.e. discerner clairement ce qui appartient à l'enseignement officiel de l'Église de ce qui relève de la spéculation théologique.

Il va de soi qu'une tâche aussi importante devrait suivre des procédures bien précises si l'on veut atteindre les objectifs que poursuit l'Église. De nouvelles procédures ont été publiées par la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, le 15 juin 1971. Elles avaient déjà été réclamées par Paul VI dans son motu proprio *Integrae Servandae*, du 7 décembre 1965.

De façon générale, la Conférence des évêques catholiques du Canada considère que ces procédures sont justes et valables, bien que l'on puisse trouver des lacunes dans toute forme d'arbitrage ou de procédure juridique.

En pratique, ces procédures pourraient être améliorées. À cette fin, nous veillerons d'une façon spéciale à ce qu'elles permettent un juste recours et la participation effective de théologiens de la communauté internationale.

Étant donné que vous vous référez explicitement au cas du professeur Küng, et vu la publicité dont il a été l'objet à partir d'informations souvent tronquées, permettez-moi d'ajouter ce qui suit.

L'étude de ce dossier révèle que les discussions entre le professeur Küng et la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi remontent à 1968. Depuis lors, de nombreux échanges, par correspondance, ont eu lieu entre le professeur Küng, la Congrégation et la Conférence des évêques allemands. Mis à part les points de procédures exigés par le professeur Küng, dont la plupart d'ailleurs ont été respectés, il est apparu évident à la Congrégation et aux évêques allemands que certains enseignements du professeur Küng, en particulier ceux qui traitent de l'infaillibilité pontificale et de la divinité du Christ, contredisent l'enseignement du magistère de l'Église.

Étant parvenu à cette conclusion, je suis sûr que vous admettrez que non seulement il était normal mais nécessaire que le magistère de l'Église demande au professeur Küng d'abandonner son poste de professeur de théologie catholique à l'Université de Tübingen. Ce poste, en effet, implique que son titulaire enseigne la pensée authentique de l'Église catholique romaine.

J'espère que cette lettre démontrera l'intérêt des évêques catholiques du Canada sur cette question du ministère des théologiens et de sa relation avec le magistère de l'Église. L'esprit de collaboration et de dialogue entre les évêques canadiens et les théologiens canadiens a été récemment renforcé par la formation d'un comité de liaison, composé de théologiens canadiens et de membres de la CÉCC.

Plusieurs commentateurs ont déjà fait remarquer qu'il y aura toujours une tension entre le ministère des théologiens et celui du magistère. Je crois que cette tension peut et doit être créatrice et génératrice de nouvelles intuitions qui nous permettront de toujours mieux connaître l'enseignement de l'Évangile.

■ *De l'aide détournée*

C'est avec une immense surprise et un infini regret que nous avons constaté qu'un organisme d'aide humanitaire de renommée internationale comme OXFAM associe son nom au fascisme expansionniste vietnamien. La lettre ouverte aux Québécois publiée dans le *Journal de Montréal*, du 21 janvier 1980, dont le but est de lancer une campagne pour une collecte de fonds destinés à venir en aide aux Cambodgiens, fait état, non sans raison, de la destruction du Cambodge et de son peuple par les Américains et par la bande de Pol Pot, mais les auteurs de cette campagne fallacieuse ont oublié le troisième larron aussi meurtrier que les deux premiers: le régime fasciste vietnamien. En mars 1970, ce sont les troupes nord-vietnamiennes qui ont envahi le Cambodge et pendant trois ans ont mis le pays à feu et à sang. D'ailleurs les agresseurs vietnamiens l'ont reconnu eux-mêmes dans les Accords de Paris du 27 Janvier 1973. La Communauté Khmère du Canada saisit cette opportunité pour mettre le public québécois en garde contre les propagandes trompeuses du gouvernement vietnamien qui occupe militairement le Cambodge et qui cherche par tous les moyens à redorer son image ternie. La situation à l'intérieur du Cambodge est de loin aussi rose que celle qu'on voit dans les films de propagande du gouvernement vietnamien:

— à cause d'une sécheresse prolongée au Vietnam, les autorités vietnamiennes dévient toute l'aide internationale destinée au peuple cambodgien et cela par un subterfuge, celui d'échanger, par la force des canons, le riz distribué contre du maïs empoisonné une fois que les observateurs internationaux quittent les lieux de distribution. Ce maïs empoisonné provoque une mort lente et fait ravage, rapportent plusieurs réfugiés cambodgiens récemment arrivés au Canada;

— dans le but d'exterminer la race cambodgienne, les femmes cambodgiennes (90% de la population adulte) sont forcées d'épouser les militaires vietnamiens;

— dans plusieurs endroits du Cambodge, on force la population à parler vietnamien et à apprendre la langue vietnamienne.

— Voilà la réalité criante du sadisme machiavélique vietnamien. Supporter le gouvernement vietnamien équivaut à accélérer la mort du peuple cambodgien.

CHAN-DARA,
président de la Communauté khmère du Canada

Montréal, 22 janvier

LE REER SANS FRAIS

■ Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucuns frais.

■ Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.

■ Option Épargne à 12½%, passible d'une révision trimestrielle.

11 7/8% annuellement pour 5 ans GARANTI

■ Écrivez, téléphonez (à frais virés) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

■ Montréal:
612, rue Saint-Jacques
(514) 282-1880

Québec: (418) 681-0277
Ottawa: (613) 238-6084

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

LA MÉTÉO

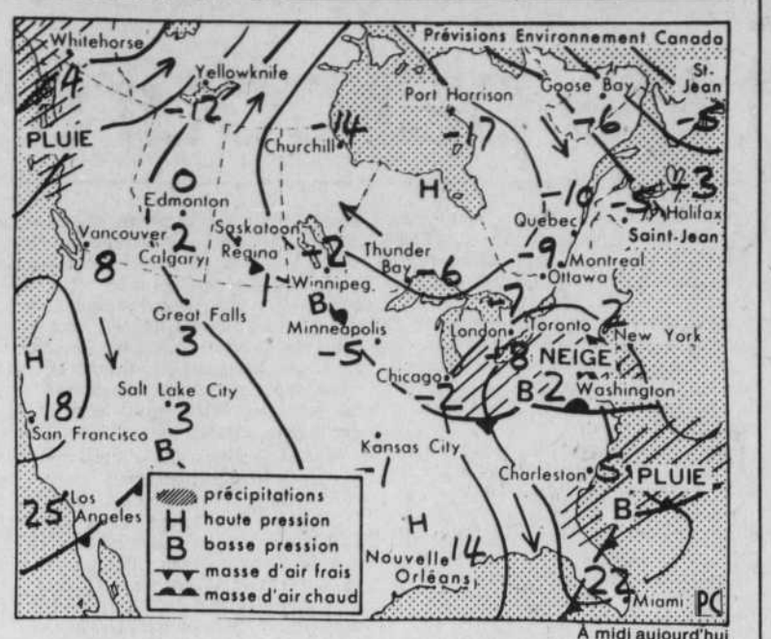

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux surtout en matinée. Maximum −13. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ciel variable et possibilité de flocons — dégagement en après-midi. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: généralement ensoleillé, nébulosité croissante en soirée. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

■

Estrie, Beauce montagneuses: ciel variable et possibilité de neige en matinée. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: nuageux et quelques flocons.

Québec, Rivière-du-Loup, Malbaie: ciel variable avec quelques flocons. Dégagement en soirée. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

■

Mauricie, Parc des Laurentides, Lac-St-Jean, Saguenay: ciel variable et quelques flocons, dégagement en soirée. Maximum −11. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

■

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Anticosti: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum −5. Aperçu pour jeudi: ciel variable et quelques flocons.

■

Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord: ciel variable et quelques flocons. Maximum −4. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

L'agence fédérale sera moins conciliante

La station CKMF est qualifiée de grand fiasco par le CRTC

par Angèle Dagenais

Après une première journée d'audiences publiques hier, au complexe Desjardins, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant le renouvellement des licences des radiodiffuseurs de la région montréalaise, il semble que les commissaires de cette agence fédérale ne soient plus disposés à tolérer les écarts flagrants que se permettent certains réseaux ou stations radiophoniques face aux règlements et politiques en matière de radiodiffusion.

Présidés par M. Jean-Louis Gagnon, les commissaires ont jeté hier leur dévolu sur le Réseau Radiomutuel, CJMS Radio Montréal et CKMF-FM, tous trois partie du holding Civitas évalué à une dizaine de millions de dollars, propriété de MM. Ed Prévost et Donat Bazinet. Ceux-ci ont essuyé pendant plus de six heures le feu croisé des questions des cinq commissaires, Mme Rosalie Gower et MM. Mark Rogers, Roy Faibish, Jacques Hébert et Jean-Louis Gagnon.

Selon les propos de M. Jacques Hébert, le CRTC a été, par le passé, trop conciliant envers les radiodiffuseurs irresponsables et devra songer dorénavant à enlever ou suspendre des licences aux récidivistes.

C'est au chapitre de leur station FM, CKMF, que MM. Prévost et Bazinet ont reçu les plus vives critiques des commissaires. Le commissaire Faibish a accusé la station CKMF de plus grand fiasco en matière de radiodiffusion FM au pays («greatest failure»). D'une façon générale, M. Faibish considère que les stations FM francophones du pays ne sont pas du tout à la hauteur des attentes gouvernementales en matière de radiodiffusion.

Tout en présentant une demande de renouvellement de la licence du Réseau Radiomutuel, les requérants ont fait valoir que le réseau peut maintenant à juste titre se considérer oomme «producteur» d'émissions ou agence de programmation et non plus radiodiffuseur et ne devrait plus avoir à dépendre des réglementations de diffuseurs. M. Prévost a proposé que chaque station du réseau (il y en a dix) assume ses responsabilités de diffusion au lieu de les déléguer sur un tiers-parti, le réseau. Les commissaires n'ont pas semblé adhérer complètement à cette idée puisque les stations du réseau Mutuel dépendent encore largement de la station émettrice montréalaise. La difficulté de distinguer l'action du réseau de celle de ses stations est apparue lorsque les commissaires ont traité du cas de CJMS Radio Montréal. En effet, les organes de production de la station montréalaise semblent inextricablement liés à ceux du Réseau Radiomutuel et les stations de province s'alimentent encore beaucoup à la programmation montréalaise. MM. Prévost et Bazinet ont fait valoir que de plus en plus les stations se «régionalisent», et doivent de ce fait être responsables de leurs contenus diffusés. Les commissaires pour leur part estiment que lorsqu'une station «achète» une programmation émise par le Réseau, elle ne peut vérifier son contenu qu'une fois diffusée, à moins qu'il ne s'agisse d'une bande préenregistrée qu'elle a le loisir d'examiner et de rejeter si le contenu ne la satisfait pas.

Radiomutuel, CJMS et CKMF se sont fait accusés par les commissaires de ne pas fournir un effort satisfaisant en ce qui a trait à l'information, aux affaires publiques, au contenu français des émissions, bref, aux promesses de réalisations faites au CRTC lors du dernier renouvellement de leur licence. Le CRTC par l'entremise de Jacques Hébert a fait valoir que ces entreprises «se moquent» des politiques et réglementations du CRTC qu'elles trouvent «trop compliquées» à appliquer en audiences publiques mais fort simples lorsqu'elles rédigent leurs demandes de renouvellement de licence, au profit de la seule rentabilité et recherche des plus gros marchés possibles. Mé Hébert est d'avis que ces corporations ont tout a fait les moyens d'assumer les coûts requis pour améliorer sensiblement leurs obligations et responsabilités envers la communauté.

À leur défense, MM. Prévost et Bazinet ont déclaré qu'après un long conflit avec leurs journalistes, ils ont eu du mal à «refaire» leurs salles de nouvelles, qu'ils éprouvent du mal à s'alimenter auprès d'un marché de la chanson populaire, rock ou disco francophone, qu'ils doivent se plier aux impératifs de la mode musicale du jour pour plaire à leur public, etc.

En félicitant les requérants des Entreprises Télé-Capitale, MM. Wilbrod Bhérer et Robert Lauzon, pour le renouvellement de la licence de CKLM Laval, qui respecte parfaitement le quota de 70% de contenu français imposé par le CRTC, tout en diffusant une programmation de «palmarès» à un très jeune auditoire, les commissaires ont clairement démontré qu'il est possible de respecter les règlements et politiques du gouvernement tout en restant très «in» avec son public. Après avoir perdu quelque $2 millions sur une période de cinq ans, la station CKLM Laval a enregistré l'an dernier de légers profits qu'elle compte augmenter encore cette année. Le commissaire Faibish s'est dit très heureux de rencontrer auprès des requérants de CKLM des interlocuteurs qui tiennent parole et réussissent à se sortir d'un mauvais pas.

Aujourd'hui, les commissaires du CRTC se pencheront sur les requêtes du Réseau Télémédia constitué de 24 stations de radio au Québec et de la station CKAC de Montréal. Si le temps le permet les commissaires analyseront également les requêtes de Maisonneuve Broadcasting Corporation qui demande le renouvellement des licences de CKGM et de CHOM-FM.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Tâche

Ce dernier n'a pas voulu commenter la «coloration politique» des accusations de M. Gaulin mais, s'il admet qu'il y a et continue d'y avoir des «échanges virils» entre les partenaires patronaux, M. Bouchard assure que les difficultés majeures ont été «résorbées».

Les enseignants ne sont pas les seuls à négocier. Les 10,000 enseignants de cégeps, les 13,000 employés de soutient scolaire et collégial et les professionnels non-enseignant des écoles et collèges ont eux aussi rejeté à l'automne dernier les offres que le gouvernement leur a déposées quelques minutes avant l'expiration de sa loi 62, qui visait les 190,000 syndiqués du Front commun des trois centrales, éteint depuis.

Les pourparlers se poursuivent avec tous ces groupes. Chez les enseignants de cegeps, chacune des parties demeure extrêmement ferme sur la question du rôle des départements à l'intérieur des cégeps. L'employeur veut instituer un certain contrôle sur la vie départementale des professeurs.

Plusieurs points sont aussi en litige dans le secteur du soutien, en grève depuis le 25 janvier. Ces points se rapportent à la sécurité d'emploi, aux horaires de travail, à l'octroi par l'employeur local de contrats à forfait, (par exemple dans les cafétérias), à la limite, revendiquée par le syndicat, de 20,000 pieds carrés à entretenir pour les concierges et, surtout, aux mécanismes de remplacement des postes vacants.

Sur ce dernier point, les employés de soutien revendiquent la transposition, dans leur secteur, de l'entente convenue il y a quelque temps entre le gouvernement et la Fédération des affaires sociales, pour certaines catégories de personnel.

S'adressant aux grévistes du soutien hier midi à Québec, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a lui aussi repris la théorie selon laquelle les associations de commissions scolaires et de collèges étaient «une gang de libéraux». On ne fera pas les frais de cette confrontation, a-t-il dit.

La CEQ organise une manifestation à midi à Québec qui aboutira devant l'Assemblée nationale. Les organisateurs attendent 15,000 enseignants. Par ailleurs, jeudi, c'est la CSN qui a prévu de prendre la relève. Pourquoi pas les deux centrales ensemble? «Parce que c'est la CEQ qu'on va mettre en évidence», répond M. Robert Gaulin.

◆ Livre

dienne, sans se borner à une perspective étroitement et jalousement québécoise.

M. Ryan a souligné que le rapport Langlois tient compte de la dualité culturelle et linguistique du pays puisque 30% de la population canadienne est désormais composée de personnes d'autres ethnies, une réalité qu'il ne faut pas ignorer par respect des droits humains. Aussi a-t-il réaffirmé le droit pour les enfants d'être éduqués dans la langue de leur choix, «ce droit de l'enfant devant primer sur celui du législateur».

Les nationalistes ou les néo-confessionnalistes qui ont critiqué le livre beige ont fait preuve d'étroitesse d'esprit, a indiqué l'orateur qui a fustigé ceux qui lui reprochent de conserver, sous une étiquette fédéraliste, des institutions comme Radio-Canada et la Bibliothèque nationale. À ce sujet, il estime qu'il vaudrait mieux opter franchement pour le séparatisme et avoir le courage de le dire sans détour s'il fallait que le Canada ne dispose plus d'institutions aussi prestigieuses.

Reprenant les lignes de force du rapport Langlois, le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale les décortique une à une en assurant l'auditoire que seule la forme fédérale de gouvernement peut convenir à un pays aussi vaste et diversifié que le Canada et que sans le maintien de ce régime remanié le Canada serait vite condamné à se dissoudre dans un processus de balkanisation.

La Commission politique du Parti libéral du Québec est pleinement consciente que le fédéralisme est d'abord un esprit, une philosophie de la vie d'une société et du gouvernement des affaires humaines, a poursuivi M. Ryan. Il ne s'agit donc pas d'une froide technique mais d'une démarche intellectuelle qui sous-tend les pages du document avec le souci de la liberté des individus et du respect de leur diversité.

Le rapport Langlois retient également la supériorité objective du politique sur l'économique, insiste le chef du Parti libéral du Québec, bien qu'au Canada nous possédions une union économique solidement constituée, encore que perfectible à bien des égards. «Une telle union ne saurait progresser et se maintenir que sous une autorité politique démocratiquement exprimée par le peuple souverain, et non simplement une délégation flottante et changeante en provenance de gouvernements fonctionnant à un palier plus réduit», fait valoir M. Ryan.

L'ancien journaliste juge inacceptables les critiques formulées par le *Toronto Star* et le *Financial Post* qui ont qualifié le document de «véritable émasculation du pouvoir fédéral». Ces journaux se sont fondés sur le partage proposé entre les compétences législatives du parlement fédéral et des législatures des provinces mais en approfondissant le texte ils sauront y voir bien autre chose. Aussi M. Ryan s'en prend-il aux commentaires de plusieurs ministres québécois qui ont vu dans le livre beige une volonté d'abdication du Québec dans le tout fédéral. Il n'en est rien, dit-il, car le rapport Langlois n'est ni décentralisateur ni trop centralisateur et une lecture objective confirme que les provinces «conserveraient à peu près intégralement les compétences législatives que leur attribue déjà la constitution actuelle.»

Quant à savoir combien il en coûtera au Québec pour participer à ce régime fédéral remanié, c'est encore à l'étude. A cet égard, M. Ryan a souligné que le service de recherche de l'opposition officielle s'emploie actuellement à faire une analyse détaillée de la projection des transferts budgétaires qu'entraînerait l'application intégrale du rapport Langlois. Il en a livré des brides dans son texte sans toutefois les communiquer à son auditoire.

Ainsi, sur la base des budgets de 1979-1980, la part des responsabilités présentement assumées par le gouvernement fédéral qui serait transférée aux provinces serait de l'ordre de 20% si l'on exclut l'assurance-chômage, de 33% si l'on inclut l'assurance-chômage.

«Pour éviter toute interprétation fausse, a dit M. Ryan, je tiens à souligner que, sur le 20% des dépenses actuelles du gouvernement fédéral qui seraient transférées aux provinces, les trois quarts des sommes transférées consisteraient en des paiements de transfert destinés soit à des individus, soit à des institutions. Pour que ces changements soient possibles, il faudrait évidemment de nouveaux arrangements tant au chapitre du partage des ressources fiscales qu'à celui de la péréquation et des autres programmes fédéraux d'égalisation des chances.»

Un peu plus tard, en conférence de presse, M. Ryan a promis de produire des prévisions plus détaillées sur cet important aspect de la réforme.

Cependant il a tenu à énumérer les pouvoirs substantiels qui seraient conservés par le gouvernement fédéral, notamment le contrôle et l'émission de la monnaie, la réglementation du commerce, de la citoyenneté, la redistribution de la richesse nationale entre les citoyens, les services nationaux, le développement de l'économie à travers les régions, la justice, la politique étrangère, la défense nationale, certaines manifestations culturelles, la diplomatie.

Dans ce grand tout, le Québec aurait sa juste part et même des pouvoirs additionnels, la stricte égalité ne pouvant exister que légalement et juridiquement, et c'est énorme. Cela ne saurait se calculer selon les règles de l'arithmétique, constate M. Ryan puisqu'il faut tenir compte de la force numérique et démographique, une incidence que l'on ne peut changer. Les 150 pays-membres de l'Organisation des Nations unies en sont un exemple, même s'ils sont tous égaux en vertu des statuts de cet organisme et que chacun a droit d'arborer son drapeau, mais «dans la vie de tous les jours, et même dans l'action concrète, voire dans le budget de l'ONU, qu'est-ce que cela change à la réalité vécue?» se demande M. Ryan qui répond: «Par-delà les conventions légales, chaque nation occupe dans la famille des peuples une place qui correspond assez exactement en période plus ou moins longue à son poids réel au plan démographique et économique et à la qualité des liens et des alliances qu'elle a su établir en permanence avec d'autres nations.»

La vraie question pour M. Ryan et ses collaborateurs, c'est de décider si nous pouvons trouver des formes d'égalité plus intéressantes au sein de la fédération canadienne qu'en dehors.

Les propos de M. Ryan ont été longuement applaudis par l'auditoire des gens d'affaires à qui il a annoncé qu'en moins de deux ans, le Parti libéral du Québec a porté ses effectifs de 80,000 membres à plus de 200,000 et recueilli $5 millions au cours de ses campagnes de financement.

Le chef de l'opposition a une fois de plus réclamé la tenue d'élections partielles dans les plus brefs délais dans les trois comtés vacants de Johnson, Mégantic-Compton et Brôme-Missisquoi.

◆ Théâtre

tées, ce qui justifie le nom de l'entreprise qui succède à l'Opéra du Québec, lequel présentait plusieurs de ses productions dans la métropole ainsi qu'à Québec.

M. Vaugeois a aussi dévoilé les noms des membres du conseil d'administration du nouvel organisme. Il a lui-même choisi trois de ces membres: MM. Charette, annonceur de Radio-Canada et ex-animateur des opéras du samedi après-midi diffusés du Metropolitan; Roger Hamel, directeur de la Compagnie pétrolière impériale pour le Québec et Mme Tania Plaw, présidente de l'Orchestre de chambre McGill.

À ces trois personnes s'en ajoutent six autres, nommées par le ministre après consultation. Ce sont MM. Roger Larose, président-directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal, Jean-Claude Delorme, président de la Place des Arts, Jacques Lefebvre, président des Grands Ballets canadiens ainsi que MM. Joseph Rouleau, Robert Savoie et Jacques Létourneau, tous trois membres du Mouvement d'action pour l'art lyrique au Québec. Cet organisme, mis sur pied par les chanteurs au lendemain de la déconfiture de l'Opéra du Québec, a mené depuis une vigoureuse campagne en faveur de la relance du théâtre lyrique.

M. Vaugeois a repris le thème qu'il a développé à plusieurs reprises lors d'interviews et de rencontres avec les responsables du MAALQ, à savoir qu'il comptait réaliser la relance du théâtre lyrique en impliquant davantage les gens du milieu. La structure de l'Opéra de Montréal démontre qu'il a donné suite en bonne partie à ses intentions.

Le ministère des Affaires culturelles du Québec s'est engagé à assumer seul le financement de cette première saison. M. Vaugeois a révélé que des consulations avec le Conseil des Arts d'Ottawa étaient en cours et qu'il est assuré en principe qu'il subventionnera la nouvelle troupe comme il le fait pour les autres troupes de même calibre au Canada.

Interrogé sur la participation éventuelle de la Ville de Montréal, dont on sait l'enthousiasme de son maire pour l'opéra, le ministre a dit qu'elle n'était pas encore officielle, à cause des changements récents dans le domaine de la fiscalité municipale. Il s'est dit confiant que Montréal voudra s'associer au projet en temps et lieu.

Après cinq ans de silence, le rideau se lèvera donc enfin sur un spectacle d'opéra à Montréal. Le drame sanglant de *Tosca*, premier opera monté à la salle Wilfrid-Pelletier en 1964, marquera un nouveau départ de la vie lyrique montréalaise. Nicole Lorange en chantera le rôle titre aux côtés du ténor Luis Lima (Cavaradossi) et du baryton Garbis Boyagian (Scarpia). Charles Dutoit sera au pupitre de l'OSM et Jean Gascon fera la mise en scène. Robert Prévost signera les décors et costumes.

Les interprètes de *Cosi fan tutte* seront Clarice Carson (Fiordiligi) Gabrielle Lavigne (Dorabella), Colette Boky (Despina), Paul Trépanier (Ferrando), Dominic Cossa (Guglielmo) et Joseph Rouleau (Don Alfonso). Mario Bernardi sera au pupitre et le metteur en scène sera Olivier Reichenbach. Les décors sont de Guy Neveu.

Le dernier spectacle de cette première saison, *La Traviata* sera chanté par Diana Soviero dans le rôle titre, Gaetano Scano dans celui d'Alfredo et Allan Monk dans celui de Germont. Le chef d'orchestre sera Franz-Paul Decker et le metteur en scène et décorateur, Roberto Oswald.

De nombreux chanteurs québécois compléteront les distributions, notamment Robert Savoie, Jean-Pierre Hurteau, André Lortie, Gilles Latour, Yolande Dulude, Yoland Guérard, Bruno Laplante, Claude Létourneau, Michèle Boucher et Guy Piché.

M. Jean-Paul Jeannotte à précisé que les billets se vendront de $10 à $30 et qu'il sera possible de s'abonner aux trois spectacles. Il a aussi annoncé que quatre productions sont prévues pour 1981-82: *Madame Butterfly* de Puccini, *L'Elisir d'amore* de Donizetti, *Werther* de Massenet et *Il Trovatore* de Verdi.

◆ France

Enfin la même source indique que certains des employés libyens utilisent des subterfuges pour confisquer les papiers des travailleurs tunisiens facilitant ainsi les opérations de rafles et le travail des recruteurs des camps d'entrainement.

Par ailleurs, un éditorial du quotidien pro-gouvernemental Maroc-Soir a exhorté hier les dirigeants des pays voisins de la Libye à «oublier leurs divergences» pour faire face aux «complots et menées subversives» de «Kadhafi et de ses maîtres».

Affirmant «tirer la leçon de l'affaire de Gafsa», le journal marocain souligne que le chef de l'État libyen met actuellement en oeuvre une «véritable conjuration, dont l'objectif est la déstabilisation de l'ensemble du Maghreb».

«La Libye, estime Maroc-Soir, est aujourd'hui une base de subversion, de déstabilisation et de terrorisme, d'où partent des operations contre le Maroc, la Tunisie, le Tchad, le Niger, le Mali et l'Égypte».

Les incidents de Tripoli et la réaction française illustrent la dégradation soudaine des relations franco-libyennes, qui ont connu des hauts et des bas dans le passé.

Jusqu'à la mort du président Georges Pompidou en avril 1974, ces relations ont été plutôt bonnes: un contrat de vente de 110 avions Mirage a été signé avec Tripoli peu après l'arrivée au pouvoir du colonel Khadafi en 1969. La France achetait, à l'époque, à la Libye quelque sept millions de tonnes de pétrole par an, contre un peu plus de deux millions actuellement.

Un accord de coopération fut d'autre part signé entre les deux pays en février 1974 lors de la visite en France du commandant Jalloud, le «numéro deux» libyen.

Depuis l'élection du président Giscard d'Estaing à qui le chef de l'État libyen reproche sa politique africaine; ces relations n'ont cessé de se dégrader. Elles ont connu une seule acalmie relativement courte en janvier 1977 lors de la libération à Tripoli de Mme Françoise Claustre, retenue trois ans en otage par les rebelles toubous du nord du Tchad, soutenus militairement par les Libyens.

L'attitude de Tripoli est devenue franchement hostile lorsque Paris a soutenu le gouvernement tchadien dans sa tentative de récupérer la bande d'Aouzou occupée militairement par Tripoli depuis 1973.

Cette fois, il semble bien qu'il s'agisse du choc de deux stratégies qui se heurtent, non seulement en Afrique, mais aussi en Méditerranée occidentale, zone où la France souhaite voir régner la sécurité et la stabilité.

C'est à la suite de la promptitude de la réaction française aux événements de Gafsa, en Tunisie, le 27 janvier, que tout s'est gâté entre les deux pays.

La France, dès la nouvelle des affrontements survenus dans ce centre minier tunisien après l'attaque d'un commando armé et entraîné en Libye, selon Tunis, a envoyé un soutien logistique à ce pays, carrefour entre le Maghreb et le Machrek, Orient arabe.

Pendant que trois vaisseaux de la flotte française faisaient des manoeuvres au large du golfe de Gabes, la France dépêchait en Tunisie deux hélicoptères Puma et deux avions de transport de troupes Transall.

Simultanément, l'Elysée rappelait que le président français était très attaché à la stabilité politique en Méditerranée, à l'indépendance et à la sécurité des États, et particulièrement en Tunisie. Il n'en a pas fallu davantage pour que les média et les foules libyennes crient «à l'invasion française» en Tunisie et au «protectorat» que la France, selon Tripoli, voulait rétablir dans ce pays, devenu indépendant en 1956.

En fait, il paraît bien évident que, ni la France, ni d'ailleurs les États-Unis qui ont décidé d'accélérer leurs livraisons d'armes à la Tunisie, ne voient d'un bon oeil une éventuelle déstabilisation d'un pays situé au flanc de l'O.T.A.N., et qui a toujours été considéré comme modéré et pro-occidental.

Certains observateurs arabes voyaient même, derrière l'entreprise téléguidée apparemment de Tripoli, l'effet d'un grand dessein du Kremlin, au moment où les intérêts occidentaux paraissent visés par l'invasion de l'Afghanistan.

◆ Le réalisme

Suite de la page 4

fédéral sur les Marchés de l'Est. De proposer à la fois le maintien des prix de l'énergie à leur niveau actuel et des baisses d'impôt, c'est faire preuve d'utopisme (utopie et optimisme) et dans la conjoncture actuelle, un gouvernement qui souscrirait à cette doctrine ferait preuve d'irresponsabilité.

Enfin, je dois dire que l'exposé n'est pas non plus tout à fait logique puisqu'au bout de compte, si les mesures préconisées et utilisées depuis maintenant dix ans étaient si valables, M. Crosbie ne pourrait pas jeter d'huile sur le feu puisqu'il n'y aurait pas de feu!

J'invite tous les lecteurs à comparer les arguments contenus dans le texte susmentionné et ceux de l'exposé de M. Yves Rabeau, «Budget: il est urgent d'accélérer la hausse des prix de l'énergie,» publié dans le même cahier du DEVOIR. Je ne suis pas en accord avec tous les points soulevés par ce dernier, mais force m'est de constater que M. Rabeau semble beaucoup plus près de la réalité devant laquelle se trouve placé le ministre des Finances du gouvernement progressiste-conservateur.

6 février

par la PC et l'AP

1979: le premier vice-premier ministre chinois, Deng Xiaoping, termine sa visite aux États-Unis et s'envole pour le Japon;

1975: trois oeuvres de peintres italiens, l'une de Raphaël et deux de Pierro Della Francesca, sont dérobées au musée d'Urbino. La France et la Grande-Bretagne se mettent d'accord pour construire un tunnel ferroviaire sous la Manche;

1962: affrontements en Algérie entre l'armée française et l'OAS;

1952: mort de George VI, à qui succède la reine Elizabeth II;

1934: à la suite du scandale Stavisky et de la révocation du préfet de police Jean Chiappe, la droite manifeste sur la place de la Concorde, à Paris: dix-sept morts, dont un policier, et 1,329 blessés, dont 664 policiers et soldats;

1930: l'Autriche et l'Italie signent un traité d'amitié;

1902: un accord franco-éthiopien en vue de la construction d'un chemin de fer Djibouti-Addis Abéba soulève des protestations en Grande-Bretagne et en Italie;

1899: ratification du traité de Paris par lequel l'Espagne cède aux États-Unis, contre $20 millions, Cuba, Porto-Rico, Guam et les Philippines;

1897: la Crète proclame l'union avec la Grèce;

1778: l'Angleterre déclare la guerre à la France;

1715: la paix d'Utrecht met fin à la guerre entre l'Espagne et le Portugal;

1626: la paix de La Rochelle est signée entre les huguenots et la Couronne de France;

1577: Henri de Navarre s'impose comme le chef de file des huguenots.

Ils sont nés un 6 février: Christopher Marlowe, poète anglais (1564-1593); la reine Anne d'Angleterre (1665-1714); Anton Hermann Fokker, pionner de l'aviation hollandais (1890-1939); Ronald Reagan, ancien acteur américain et actuel candidat à l'investiture républicaine à l'élection présidentielle de 1980 (1911).

La médiation est interrompue chez Bell

Les médiateurs fédéraux chargés du dossier de la grève chez Bell Canada ont mis fin temporairement à leurs travaux hier, se déclarant pour l'instant impuissants à rapprocher les deux parties.

C'est du moins ce qu'a affirmé le porte-parole du syndicat des 5,900 téléphonistes, Mme Marie Pinsonneault, lors d'une conférence de presse convoquée en fin d'après-midi hier. Du côté patronal, aucune déclaration n'a été faite.

Le syndicat a attribué l'échec des rencontres des deux dernières semaines à «l'intransigeance» de la partie patronale, qui aurait refusé de «clarifier» certains points du rapport de conciliation.

D'autre part, Bell Canada aurait refusé de bouger de ses positions initiales, c'est-à-dire qu'elle refuserait de faire quelque concession que ce soit sur la promotion par ancienneté, les mesures disciplinaires et les clauses portant sur la discrimination.

Quant au syndicat, il semble qu'il ait décidé de réintroduire des demandes écartées par les conciliateurs parce que la partie patronale en fait autant.

L'écart qui sépare les deux parties ne s'est pas amenuisé au cours des pourparlers des dernières semaines et ne semble pas sur le point de l'être.

Ixtoc-1 coule toujours

MEXICO (AFP) — Depuis le 3 janvier 1979, le puits de pétrole off-shore Ixtoc-1 continue de déverser dans le golfe du Mexique des flots de pétrole menaçant de plus en plus les côtes et l'équilibre biologique de la mer.

Un chercheur du centre des sciences de la mer de l'Université de Mexico a indiqué que les perturbations météorologiques qui sévissent actuellement au Mexique, et notamment la baisse des températures des eaux marines, favorisent la descente du pétrole à des profondeurs entre 50 et 100 mètres, ce qui pourrait provoquer un empoisonnement des grandes profondeurs.

Selon des informations non officielles, Ixtox-1 déverse actuellement dans le golfe du Mexique l'équivalent de 3,000 barils par jour.

Au moment de l'accident, la plateforme, appartenant à la société national des pétroles mexicains Pemex, vomissait quotidiennement 10,000 barils. Toutes les tentatives pour maîtriser le puits ont jusque-là échoué.

AU FIL DES MOTS

Poser et se pencher

par Louis-Paul Béguin

Un lecteur, M. Tittley, de Rigaud, me demande ce qu'il en est de l'expression fautive: poser un geste. Cette faute est en train de devenir respectacle, tellement on l'entend. C'est ainsi: quand l'usage adopte une forme fautive, elle cesse d'être fautive.

L'histoire commence en Belgique en 1879. Le 27 mars exactement. C'est dans un arrêt de la Cour de cassation de Belgique qu'on trouve cette expression, qui veut qu'on pose un geste comme on pose un paquet, dans la phrase: «Les cohéritiers qui n'ont posé aucun acte d'acceptation...»

Il y a une différence entre poser un acte et poser un geste.

On trouve «poser un acte» dans certains traités de théologie morale. «Poser un acte est une tournure propre aux intellectuels ecclésiastiques qui ont subi une imprégnation (sic) ou un contact de la théologie morale». Voilà ce que déclarent Omer Englebert et André Thérive dans un livre sur les belgicismes. Dans un texte portant sur la théologie, il y a certainement de bonnes raisons pour que «poser un acte» soit une expression correcte. Par extension, on a dit ensuite «poser un geste». C'est une métaphore lourde et inutile. Mais qui gagne du terrain. Une autre expression du même genre est «se pencher sur un problème». Quelqu'un «qui se penche» sur un texte évoque en fait l'image d'une tête soucieuse penchée, pour se mieux concentrer, sur un livre ou sur un parchemin. Un problème s'étudie, on l'étudie, on l'analyse, on lui trouve ou non des solutions. Peut-on vraiment se pencher sur lui? Notons qu'un problème se pose, tout comme une question.

Alors disons: faire un geste, prendre une initiative, passer à l'action. Et au lieu de nous pencher sur un problème, étudions-le.

Léandre Bergeron, dans la *Gazette*, disait l'autre jour que canceller était aussi bon qu'annuler, et que les mots anglais: anytime, mygod et goddamn ont été assimilés en français au Québec. Peut-être, tout cela est une question de perspective. Personne n'empêche qui que ce soit de parler comme il l'entend. Il faudrait tout de même accepter les conséquences d'un tel laisser-aller anarchique. Ou alors, reconnaître qu'une telle prise de position signifie: Après moi, le déluge.

Deux employés de l'ambassade du Canada à Washington dépouillent des milliers de lettres de remerciement que des Américains y ont fait parvenir, exprimant leur gratitude au Canada pour avoir permis à six diplomates américains de s'évader de l'Iran. (Photolaser AP)

Référendum: le Parti libéral du Québec veut contrôler tous les partisans du OUI

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le Parti libéral du Québec entend s'assurer le plein contrôle des structures qui regrouperont les partisans du fédéralisme au moment de la campagne référendaire. Il s'est par ailleurs fixé comme objectif d'obtenir au moins 70% de NON au moment du scrutin.

Voilà les deux éléments principaux qui se dégagent d'un volumineux document d'organisation discuté lors du dernier conseil général du parti, qui s'est tenu à Québec il y a quelques jours, et dont le contenu a par la suite été distribué aux journalistes.

Préparé par l'organisateur en chef du parti, M. Pierre Bibeau, ce document énonce à la fois les principes généraux qui devront guider les troupes libérales au moment de la campagne référendaire et énumère, à l'occasion jusque dans les moindres détails, critères et techniques qui devront présider à l'organisation, comté par comté, du scrutin référendaire.

Pour ce qui est des principes généraux,le document affirme que ce scrutin ressemblera à bien des égards à une véritable campagne électorale et que le PLQ devra assumer le plein contrôle de la machine fédéraliste.

«Même si nous devons faciliter la participation de ceux qui ne militent pas à l'intérieur du parti, il est essentiel que la direction générale de la campagne référendaire soit assurée par les militants du PLQ, et ce à tous les niveaux (comté, régional, provincial)», dit le texte.

Cette prise en charge sera particulièrement manifeste au niveau du président du comité du NON dans chaque comté qui, dit-on, «devra avoir une affinité avec les membres de l'Association libérale du Québec», et de l'organisateur du comté dont on dit «qu'il doit être recommandé par l'exécutif du PLQ de son association».

En vertu de la loi sur les consultations populaires, qui régira la tenue du scrutin référendaire, les tenants du OUI et du NON devront être regroupés en comités régionaux et en structures de comté. Cette même loi accorde aux groupes parlementaires les plus puissants le pouvoir de dicter les règles de fonctionnement de chacune des deux organisations.

C'est ainsi que le Parti québécois aura pleine autorité sur le comité du OUI et que le Parti libéral du Québec pourra faire de même du côté du comité du NON.

Du côté du OUI, la chose paraît aller de soi puisqu'il n'y a qu'un seul parti à prôner cette option, mais il en va autrement du côté fédéraliste où les libéraux québécois doivent côtoyer les unionistes ainsi que les libéraux et conservateurs fédéraux.

Dans son document d'organisation, le PLQ affirme clairement que tout en laissant une certaine place à ces autres formations politiques, il entend contrôler l'essentiel de la marche de la campagne référendaire.

Rejoint hier au téléphone, M. Bibeau a cependant précisé que cette déclaration de principe laissait quand même place à certains accommodements, particulièrement dans les six comtés représentés par les députés de l'Union nationale ainsi que par ceux représentés par les indépendants Camil Samson et William Shaw.

M. Bibeau a également rappelé que M. Ryan avait déjà rencontré divers dirigeants québécois du Parti libéral du Canada, dont MM. Jean Chrétien et Marc Lalonde, et que ces derniers s'étaient dits d'accord pour laisser au PLQ la direction de la campagne fédéraliste au moment du référendum.

Cette rencontre a eu lieu avant le déclenchement des élections fédérales du 18 février et un retour au pouvoir des troupes de Pierre Trudeau pourrait être de nature à modifier un arrangement conclu du temps où ces dernières étaient reléguées sur les banquettes de l'opposition.

Le document libéral laisse entendre que les fédéralistes non spécifiquement identifiés au PLQ pourront surtout se faire valoir au niveau de la diffusion de l'option au cours d'assemblées publiques organisées dans chaque comté. On précise cependant «qu'une difficulté majeure de la campagne sera de maintenir l'unité et la cohésion du message fédéraliste.»

Le PLQ estime enfin que l'objectif de cette campagne devrait être de recueillir, sinon de dépasser, le nombre de votes attribués aux divers partis fédéralistes lors des élections générales de 1973. On se souviendra que ce vote avait été d'environ 70%.

À cet égard, les libéraux semblent persuadés que l'appuie réel en faveur de la souveraineté-association s'est exprimé lors de ce scrutin de 1973, où le PQ avait recueilli 30% du vote, et qu'il n'a pas augmenté depuis.

Les plombiers du «144» rejettent les offres patronales et passent aux actes

par

Louis-Gilles Francoeur

Les plombiers du Local 144 ont décidé de joindre les rangs des corps de métier de la construction qui rejettent les récentes propositions patronales et qui ont l'intention de passer à l'action sur les chantiers.

C'est ce qu'a déclaré hier le gérant d'affaires du 144, M. Robert Roy, précisant qu'hier une soixantaine de plombiers oeuvrant sur un chantier de la compagnie Canada Packers ont débrayé après s'être prononcés sur les propositions patronales. Le gérant d'affaires du 144 a prédit d'autres débrayages semblables au cours des prochains jours si l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) ne revise pas ses propositions et si elle n'offre pas aux plombiers la possibilité de négocier les questions laissées en suspens depuis la dernière rencontre, le 6 décembre 1979.

La direction syndicale du 144, en se rendant solidaire des corps de métier insatisfaits des demandes patronales, renoue avec une tradition de militantisme ébréchée au cours des dernières années. Lors de la grève de l'automne 1976, la direction syndicale incitait ses membres à travailler alors que les autres affiliés du Conseil provincial des métiers de la construction formaient des piquets de grève. Cette direction syndicale a été écartée par la tutelle gouvernementale à cause de ses sympathies avec un certain «pouvoir parallèle» en place dans ce syndicat. Les plombiers avaient jusque là été parmi les plus militants syndiqués de l'industrie de la construction.

Selon M. Roy, «la tutelle du 144 n'affecte pas la force du syndicat, qui demeure intacte».

Si la direction du 144 ne juge pas à propos de soumettre à tous les membres «des propositions patronales qui vont en dessous de nos droits acquis, pas un seul plombier du local n'ira en grève, sporadique ou générale, avant d'avoir été amplement informé et voté sur le recours à ce moyen de pression».

Les agents d'affaires du 144 font actuellement le tour des chantiers pour y réunir les travailleurs et y tenir des votes de grève. «Les membres ont ainsi beaucoup plus de temps pour discuter et s'informer et ils votent en toute connaissance de cause», a dit M. Roy.

Il semble que l'état-major des plombiers craigne les grandes assemblées générales qui ont tourné, jusqu'ici, au vinaigre à cause d'un certain nombre de personnes qui en veulent à la nouvelle direction du 144, mise en place sous la tutelle gouvernementale.

«Si cela devient nécessaire, nous n'hésiterons pas à réunir tous les membres du 144. Mais il n'est pas question pour l'instant de déranger plusieurs milliers de syndiqués parce que nous avons en main des propositions patronales ridicules. Les entrepreneurs ne viendront pas nous dicter notre conduite. Qu'ils négocient, rajustent leurs propositions et on verra», a dit M. Roy.

Selon lui, le syndicat des plombiers détient déjà un certain nombre de mandats de grève, qui vont être appliqués incessamment à travers toute la province.

Le 144 réclame le pouvoir de négocier avec la Corporation des maîtres plombiers «parce qu'on veut des gars qui connaissent les problèmes des chantiers». Le 144 ne considère pas comme une «concession» la garantie offerte par les entrepreneurs de payer les salaires en cas de faillite ou de liquidation «parce que si les gars ont fait leurs heures, il est normal de les payer».

Les quatre semaines de vacances et l'addition d'un jour férié n'ont fait applaudir personne au 144, ajoute M. Roy.

«En période de chômage, c'est pas les vacances qui intéressent les gars mais le salaire qu'ils touchent et la garantie d'emploi. L'AECQ dit qu'un plombier peut faire près de $28,000 par an s'il travaille 48 semaines par année. Nous, on sait que les gars ont travaillé un total de 7,6 millions d'heures en 1979, soit un salaire moyen par membre de $8,000 par an. C'est très près du salaire minimum. Si l'AECQ veut nous garantir 48 semaines d'ouvrage, on va signer. Mais quand on voit que leur proposition ne touche même pas l'augmentation de 30% du coût des déplacements, on voit tout de suite que son offre n'est pas sérieuse», explique M. Roy.

Les plombiers ont décidé d'autre part de réclamer que l'ancienneté régisse les départs sur les chantiers. Au moment des mises à pied, le dernier arrivé s'en va, comme dans les autres industries. La CSN-Construction demande la même chose.

Le 144 réclame en outre une limite officielle du temps supplémentaire en cas de chômage chronique afin de fournir des emplois au plus grand nombre. Le syndicat a déjà conclu des ententes en ce sens avec certains employeurs et il voudrait généraliser la formule. Il réclame d'autre part une indexation totale des salaires et se dit tout à fait insatisfait de l'augmentation proposée de 8.5% pour la prochaine année.

Selon M. Roy, les plombiers qui ont été consultés jusqu'ici affichent un militantisme «qui augure bien pour la poursuite des négociations» et pour la santé future de ce syndicat. À son avis, la «minorité» qui a contesté la direction actuelle ne peut continuer de diviser les membres à un moment aussi crucial pour l'avenir des conditions de travail. Il se dit confiant que le 144 refera son unité pour offrir un «front solide», face aux entrepreneurs.

Accusée de négligence criminelle

Début du procès de Canadian Copper

par Bernard Morrier

Le procès de la Canadian Copper, accusée de négligence criminelle à la suite de la mort de deux de ses employés, le 3 janvier 1975, a débuté hier devant le juge Joseph Tarasofsky, de la Cour des sessions.

Dans son verdict, publié le 27 juin 1975, le coroner Richard Shadley avait tenu l'entreprise criminellement responsable de la mort de MM. Paul-Emile Dorval et Joao Da Costa, en ne prévenant pas l'émanation massive d'hydrogène arsénié, poison se dégageant dans le processus de raffinage du cuivre et qui avait causé l'asphyxie des deux hommes, à la raffinerie sise au 220 rue Durocher, à Montréal-Est.

De plus, M. Richard Johnstone, le vice-président de cette entreprise affiliée à la Noranda Mines, avait également été accusé de négligence criminelle mais, lors de son enquête préliminaire, il avait demandé que l'accusation soit retirée faute de preuve.

Le juge Claude Bisson, de la Cour supérieure, avait cependant rejeté cette prétention et l'accusé avait décidé de soumettre son cas à la Cour d'appel, où il demeure toujours pendant.

Le seul témoin entendu hier a été un expert qui, à la demande du procureur de la Couronne, Me Guy Dupré, a donné une description des plans de l'usine de Montréal-Est, tout en rapportant certaines précisions sur le processus de raffinage du cuivre.

Un nouveau carburant à l'eucalyptus

SHIZUOKA (AFP) — Une automobile utilisant de l'essence d'eucalyptus peut rouler à la même vitesse qu'une voiture marchant au carburant normal, selon des tests effectués par la compagnie «Suzuki Motor» à Shizuoaka, dans le centre du Japon.

Les expériences ont été effectuées avec de l'essence d'eucalyptus à 100% pure et de l'essence d'eucalyptus contenant 50% de gazole.

Les chercheurs japonais ont mis au point en août dernier une méthode pour extraire des feuilles d'eucalyptus, par distillation, de l'essence à très haute teneur d'octane.

Star: un accord avec la Gazette

L'éditeur de la «Gazette» a déclaré hier soir que ce journal a conclu des accords provisoires avec trois syndicats groupant les employés de «Montreal Star», accords qui permettront peut-être à la Gazette d'acheter l'immeuble presque vide du Star.

M. Robert McConnell a déclaré que des pourparlers avec les syndicats représentant les journalistes, pressiers et typographes ont résulté en accords grâce auxquels les derniers des 969 employés du Star renonceront à leurs droits syndicaux et permettront la «décertification» de leurs unités de négociation.

Le Montreal Star a cessé de paraître le 25 septembre 1979, après une grève de ses pressiers qui a duré huit mois. La loi du Québec exige que la Gazette, ou toute autre entreprise qui acquerrait l'actif du Star, respecte les conventions collectives en vigueur.

La Gazette souhaite s'installer dans l'immeuble du Star parce que les presses de ce dernier journal sont plus modernes et qu'elle veut imprimer davantage d'exemplaires sans être obligée de recourir à d'anciens employés du Star.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A. O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Certificat de placement garanti
AUCUNS FRAIS MINIMUM $500

12 1/8 %* termes de 1 - 2 - 3 ans annuellement
12 %* termes de 4 - 5 ans annuellement

D'autres options sont offertes à taux d'intérêt élevé. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'une des 117 succursales de la Banque d'Épargne.

Taux sujets à changement. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

MONTRÉAL: 1253, av. McGill College 878-3351
6633 est, rue Sherbrooke 253-1720
ROSEMÈRE: 401, boul. Labelle 621-0710

Tant de douceur avec autant de goût, c'est étonnant!

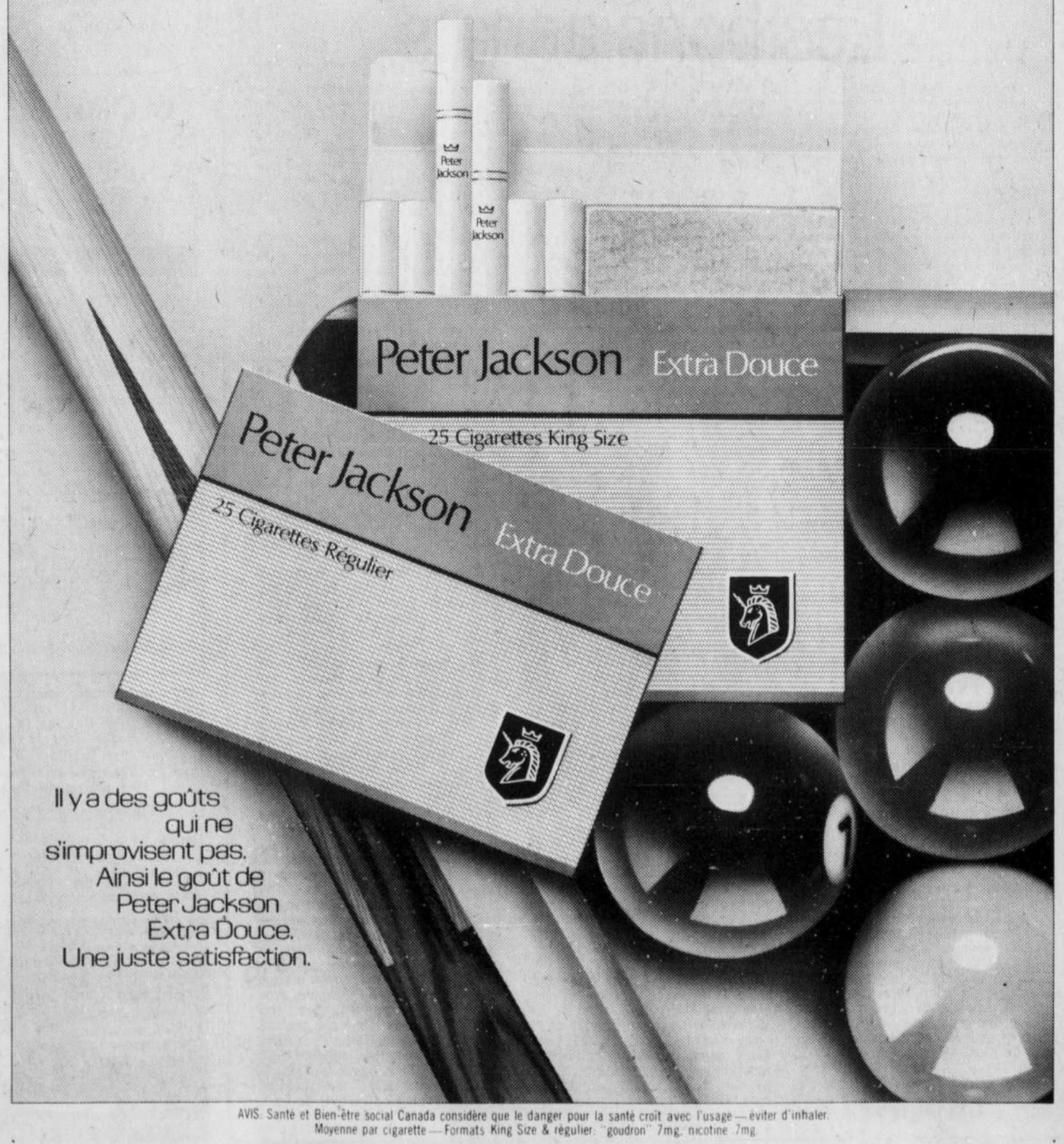

Il y a des goûts qui ne s'improvisent pas. Ainsi le goût de Peter Jackson Extra Douce. Une juste satisfaction.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croit avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Formats King Size & régulier: "goudron" 7mg, nicotine .7mg.

Les suppléments de vitamines, ou jeter son argent par les fenêtres

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

Chaque année, à ce temps-ci, parce qu'on se sent fatigué, déprimé parfois, parce qu'on a envie de soleil et de grands espaces, on est tenté, pour se «refaire des forces», de courir à la pharmacie y acheter des suppléments de vitamines.

Il est inutile de consommer des vitamines «à la tonne» pour se sentir en forme. Contrairement à ce que l'on croit souvent, les vitamines ne sont pas une source d'énergie, peut-on lire dans le dépliant sur «Les vitamines» publié par le ministère des Affaires sociales.

La grande majorité des Québécois, y affirme-t-on, n'ont pas besoin de suppléments de vitamines. La plupart d'entre nous trouvons en effet notre ration de vitamines dans les aliments consommés tous les jours. C'est tout à fait suffisant pour se garder en bonne santé. Les suppléments de vitamines en bouteilles ne sont pas nécessaires. En acheter équivaut presque à jeter son argent par les fenêtres.

Ce principe général étant posé, certaines personnes, malgré tout, ont réellement besoin de suppléments de vitamines: les femmes enceintes, les personnes âgées ou sous-alimentées à la suite d'une opération ou d'une maladie ou celles chez qui le médecin diagnostique un manque particulier de vitamines. Mais cela reste l'exception et il faut laisser le soin au médecin de prescrire les suppléments vitaminiques appropriés.

Même les surplus de vitamines C sont inutiles en hiver. Malgré la croyance populaire, il n'a pas été prouvé scientifiquement que cette vitamine peut prévenir ou guérir le rhume. Il est toutefois indispensable de rappeler que l'homme ne fabrique pas sa propre vitamine C et que celle-ci ne s'accumule pas dans les tissus. D'où la nécessité d'aller la chercher dans les aliments qu'on mange quotidiennement. Les besoins quotidiens de vitamine C sont de 30 mg: quatre once de jus d'orange dépassent largement ces besoins.

On trouve la vitamine C (acide ascorbique) dans les fruits citrins (oranges, pamplemousses, citrons), les petits fruits d'été (framboises, fraises), les melons, les choux et d'autres légumes. Une alimentation saine et variée est la meilleure garantie de ne jamais manquer de vitamines. De nos jours, note le dépliant du MAS, les personnes qui manquent de vitamine C sont tellement rares que le scorbut (maladie qui résulte d'un manque grave de vitamine C) a pratiquement disparu.

■

À propos de vitamine C et de fruits citrins, nous avons refait, dans la semaine du 21 janvier, les calculs de prix concernant les jus de fruits citrins et, une fois encore, le jus d'orange surgelé reste le meilleur achat en tenant compte du rapport qualité/prix.

On a toujours intérêt à manger le fruit plutôt qu'à boire le jus parce qu'on y trouve le maximum de valeurs nutritives (il n'y a pas que de la vitamine C dans une orange), mais le prix de revient d'une orange (oranges Navel Sunkist de Cal., gros. 88, à $1.59 la douz.) est de 13 cents tandis qu'un verre de quatre onces de jus d'orange surgelé revient entre sept et huit cents la portion (Orchard King, format de 6¼ ou 12½ on).

Pour obtenir quatre onces de jus d'orange fait à partir d'oranges de la Flor., gros. 80, il nous a fallu deux oranges, ce qui revient à 26 cents; avec les oranges Navel Sunkist de la Californie, on a dû utiliser 1½ orange, ce qui revient à 20 cents. De façon plus réaliste, notons que la plupart des gens n'utiliseront qu'une orange.

Une grosse orange de Floride et une grosse orange de Californie mangée nature contiennent en moyenne 80 mg de vitamine C alors qu'une portion de quatre onces de jus d'orange de Floride fraîchement pressée en contient 55 mg, de jus d'orange de Californie, 60 mg. et de jus d'orange surgelé, 55 mg.

Le jus d'orange pur en conserve (Orchard King) revient entre 10 et 12 cents la portion selon le format employé et contient 50 mg de vit C. Le jus d'orange fait à partir de concentré, en pot de verre (nécessitant réfrigération) de marque Steinberg, coûte entre huit et neuf cents la portion tandis que celui vendu en carton, de marque Steinberg également, revient, selon le format, entre sept et huit cents la portion. Les jus d'orange faits à partir de concentré contiennent en moyenne 20 mg de vitamine C.

Rappelons que les boissons préparées à partir de cristaux à saveur d'orange ne contiennent aucune trace d'orange; sauf la vi. C ajoutée, et les calories contenues dans le sucre ils ne renferment aucun autre élément nutritif.

■

À signaler: marchant sur les traces de plusieurs autres grandes chaînes, les magasins Richelieu-Métro viennent à leur tour de lancer un programme d'information auprès du consommateur. Celui-ci, toutefois, est axé sur la relation «budget-santé».

«L'épicier, déclarait ces jours derniers le président directeur général de Métro-Richelieu, M. Jean-René Halde, ne peut pas faire grand chose pour combattre l'inflation qui grève si lourdement le prix du panier à provisions. Il est totalement impuissant face à ce phénomène universel qui échappe à notre contrôle. En lançant ce nouveau programme, nous voulons aider le consommateur à tirer le meilleur parti possible de son budget alimentation.»

Cette chaîne s'est donc assurée la collaboration de soeur Monique Chevrier, bien connue dans le monde de l'alimentation, pour mettre au point une série de neuf fascicules dans lesquels cette spécialiste livre ses secrets, ses techniques, ses recettes et décrit des menus types. Les deux premiers de la série Budget-santé, *Les légumineuses* et *Le pain*, tirés chacun à cinq millions d'exemplaires, sont distribués gratuitement à l'intérieur des magasins Métro et Richelieu.

■

Cooprix m'informe, souligne dans sa dernière livraison, que si plus de 75% des consommateurs «disent» qu'ils désirent plus d'information nutritionnelle, qu'elle sera utilisée et qu'ils sont même prêts à payer plus cher pour l'obtenir, il n'est pas évident que les étiquettes bourrées d'information changeraient bien des choses.

En effet, selon une étude faite aux États-Unis, si 82% des gens disent pouvoir utiliser des informations sur les calories, seulement 46% ont l'intention d'utiliser ces informations et à peine 9% ont été capables de donner une définition acceptable de ce qu'est une calorie et de leurs besoins caloriques quotidiens.

Le résultat de cette recherche, conclut *Cooprix m'informe*, n'est pas un plaidoyer contre l'implantation d'un étiquetage nutritif; il indique que tout devra commencer par l'école si l'on désire que les consommateurs améliorent efficacement leurs habitudes alimentaires.

Une commission d'enquête sur l'éducation des adultes

par Pierre Roberge
de la Presse Canadienne

Le gouvernement du Québec vient de créer une commission d'enquête sur tous les aspects de l'éducation des adultes.

Le ministre d'État au Développement culturel, M. Camille Laurin, a rappelé, hier en conférence de presse, que les diverses activités andragogiques touchaient environ 600,000 bénéficiaires au Québec.

Il a souligné que le mandat de la commission serait «aussi important que celui de la commission Parent», qui avait porté sur l'éducation en général, durant les années 60.

Ce mandat consiste également à pallier «un manque d'harmonisation, au chevauchement et au double emploi entre le monde de l'éducation et celui du travail», a dit le ministre. Il porte sur tous les cours et activités donnés soit dans des commissions scolaires, soit par des syndicats ou des entreprises privées à des fins de recyclage, soit en dehors de ces institutions.

M. Laurin a présenté les sept commissaires, dont la présidente est Mme Michèle Jean, qui auront jusqu'à juillet 1981 pour déposer leur rapport final. L'organisme a été créé par arrêté en conseil, en vertu de la loi des commissions d'enquête, et aura donc le pouvoir d'assigner des témoins et de leur faire déposer des documents.

Mme Jean est historienne et enseigne aux adultes au Cégep Bois-de-Boulogne, à Montréal. Les six autres commissaires qui vont la seconder sont M. Michel Blondin, du Syndicat des métallos, affilié à la FTQ, M. Michel Lemay, du Cégep Rosemont, Mme Francine McKenzie, de la Téléuniversité, composante de l'UQ, M. Claude Desmarais, de la Commission scolaire de Chambly, M. Robert Routhier, de l'Université de Sherbrooke, ainsi que MM. Arnold Curry et Clairmont Perreault, des sociétés Bell Canada et Corbin les bateaux Inc. respectivement.

Le comité politique responsable, a précisé M. Laurin sera formé des ministres de l'Éducation, du Travail, du Développement social et du Développement culturel.

Quant à son budget, M. Laurin a affirmé que le gouvernement attendait les propositions de la commission mais qu'il devrait demeurer «à l'intérieur de $2.5 millions».

Les commissaires auront également à décider quelles audiences seront publiques. Mme Jean a ajouté qu'il y aurait «sûrement un certain type» d'audiences publiques quand les commissaires iront dans les régions.

«Il faut que nous soyons prêts à mettre en oeuvre les politiques que nous prétendons avoir, et ce dès que nous aurons exigé le rapatriement au Québec de la formation professionnelle des adultes», a soutenu M. Laurin en rappelant que 120,000 personnes au Québec suivent des cours où intervient une aide fédérale.

Ces activités en partie financées par Ottawa touchent des personnes exerçant un métier ou bien ils consistent en projets sociaux-culturels. La distinction entre les deux est souvent «floue», a dit le ministre.

De son côté, le commissaire Arnold Curry, un des responsables des relations syndicales à Bell Canada, a précisé que sa société offrait à tous ses employés, techniciens comme administrateurs, des cours de perfectionnement, à suivre généralement en dehors des heures de travail.

Si les cours sont approuvés par la compagnie, celle-ci paie à son employé étudiant jusqu'à 80% des frais, a-t-il ajouté. M. Curry prévoit consacrer un jour par semaine aux travaux de la commission pendant la durée de son mandat.

Les Anglais boivent du cognac

PARIS (Reuter) — En 1979, le cognac français s'est encore mieux vendu que l'année précédente.

Près de 152 millions de bouteilles ont été vendues, dont 80% à l'étranger.

Le nombre de bouteilles vendues représente une hausse de 11.5% par rapport à 1978, et cinq fois plus qu'il y a 30 ans.

La Grande-Bretagne est, pour la deuxième année consécutive, le plus gros acheteur, avec 20.5 millions de bouteilles, les États-Unis sont deuxièmes avec 20.3 millions et la France vient en troisième position.

Les autocars Greyhound remercient les Canadiens

PHOENIX (AFP) — La compagnie américaine d'autocars «Greyhound» a décidé d'offrir aux Canadiens un forfait spécial pour visiter les États-Unis à moins du tiers du prix normal pour les remercier de leur rôle dans l'évasion de six diplomates américains d'Iran.

M. Frank Nageotte, président de la compagnie, a annoncé hier que le forfait s'appellera «Merci Canada» et sera mis en vente dès mercredi si la Commission américaine du commerce des autoroutes donne son accord. Il coûtera 99 dollars et sera valable sur l'ensemble du réseau Greyhound aux États-Unis pendant un mois.

M. Nageotte a salué notamment, dans une lettre adressée à M. Joe Clark, premier ministre canadien, le courage du Canada dans l'affaire de l'évasion des six diplomates américains sortis d'Iran grâce à l'ambassade de ce pays à Téhéran.

Les bons achats

(A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: côtelettes de porc dans l'épaule - picnic ou soc, $1.29; rôti de porc frais, épaule de porc sans jarret, 89 cents; soc de porc désossé, $1.29; porc haché frais, $1.29; foie de porc frais, 59 cents; épaule de porc fumé, environ 5 à 7 lb, 99 cents; rôti de boeuf désossé, pointe de surlonge ou intérieur de ronde, $2.99; rôti de croupe désossé ou extérieur de ronde sans noix, $2.79; bifteck de pointe de surlonge ou haut de ronde, $3.19. Poisson: filets de turbot surgelés, $1.59. Fruits et légumes: oranges Temple, gros. 125, 89 cents la douz.; pamplemousses roses, gros. 32, 3 pour 99 cents; laitue Iceberg, gros. 24, 58 cents ch.; pommes McIntosh du Qué., sac de 5 lb, $1.69; navets, 10 cents; carottes du Qué., sac de 5 lb; échalottes, 2 pqts pour 49 cents.

■

AVA: fesse de porc frais, 95 cents, soc de porc frais désossé, $1.15; foie de porc, prod. décong., 48 cents. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 88, $1.59 la douz.; oignons espagnols des E.-U., deux oignons, 69 cents; citrons de la Cal., gros. 140, 6 pour 59 cents.

■

Cooprix: poulets, cat. "utilité", surg., 5 à 7 lb, 69 cents; soc de porc fumé Sodar, $1.69; bacon tranché Sodar, pqt de 16 on, $1.09; boeuf à ragoût désossé (cubes), $2.17; jambon fumé à l'ancienne, désossé, en morceau de 2 à 5 lb, $3.29. Poisson: saumons roses entiers du Pacifique, surg., 3 à 5 lb, $1.88; éperlans de mer surgelés, pqt de 16 on, 99 cents.

■

Dominion: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, avec os, bout du jarret ou bout de la croupe, $1.08; boeuf haché ordinaire, $1.58; épaule de porc frais, coupe picnic, 88 cents; bacon Maple Leaf fumé à l'érable, $1.68; canards du lac Brome surgelés, cat. A, 4 à 5 lb, $1.38. Poisson: poissons des chenaux surgelés, 29 cents; filets d'aiglefin frais, $2.18. Fruits et légumes: bananes importées, gros fruits, 27 cents; radis Temple, 16 on, 39 cents; oranges, gros. 72, Sunkist de Cal., $2.28 la douz.; pommes Granny Smith de France, 59 cents; chicorée et escarole de Flor., gros. 18, 2 pour $1.00; échalotes de la Cal., 3 pqts pour 69 cents; choux verts du Qué., gros. 14, 48 cents ch.; zucchinis (courgettes) de la Flor., 48 cents.

■

Econoprix: jeunes dindons, cat. "utilité", surgelés, 6 à 10 lb, 69 cents; foie de boeuf tranché surgelé, $1.69. Fruits et légumes: raisins rouges Empereur de la Cal., 88 cents; grosses tomates du Mex., 49 cents; gros piments verts du Mex., 59 cents; oranges Temple de la Flor., gros 120, 88 cents la douz.

■

Hypermarché: dindes fraîches, cat. A, 5 à 10 lb, 95 cents; jambon fumé dans la fesse, gros bout, prêt-à-manger, 97 cents; rôti de veau frais dans l'épaule, $1.87; poitrines de dinde fraîche, sans os, $1.49 - cuisses, sans dos, 99 cents; quarts de jambon, portion du jarret, avec os, prêt-à-manger, $1.07; épaule de porc fumé, genre picnic, 89 cents; côte de veau frais dans l'épaule, $2.07; lapin frais sans tête, approuvé Canada, $2.49. Poisson: achigan frais barré, 2 à 4 lb, $1.95; plie fraîche complète, $1.29; filets de morue surg. individuellement, $1.95. Fruits et légumes: bananes Dôle, gros fruits, 28 cents; clémentines du Maroc, 68 cents; poivrons du Mex., gros. moyens, 68 cents; chicorée ou escarole de la Flor., 38 cents; oignons jaunes, provenance du Canada, sac de 5 lb, 78 cents.

■

IGA/Boniprix: rôti de palette, coupe régulière, cat. A, $1.38; rôti de côtes croisées, $1.88; rôti de côtes de choix (5 premières côtes), $2.98; épaule de porc fumée, 88 cents; bifteck de côtes de choix, $3.28; bifteck de palette, $1.58; boeuf à ragoût désossé, $2.38. Poisson: éperlans de mer surgelés, $1.18 le pqt de 16 on; filets de doré, produit décongelé, $3.69. Fruits et légumes: céleri, prod. de la Flor., gros. 24, 49 cents; clémentines du Maroc, 68 cents; oignons jaunes du Qué., sac de 5 lb, 69 cents; pommes Granny Smith de France, 49 cents; choux verts du Qué., 12 cents.

■

L'équipe: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, 98 cents; quarts de jambon prêt-à-manger, portion de la cuisse, $1.08; jarrets de porc, prod. décongelé, 38 cents; foie de porc tranché, prod. décongelé, 48 cents. Fruits et légumes: pamp. blancs de Flor., gros. 48, 6 pour 89 cents; céleri de Flor., 49 cents ch.; carottes du Qué., sac de 2 lb, 33 cents; poires Anjou des E.-U., 49 cents.

■

Métro: rosbif de palette, coupe ordinaire, $1.38; rosbif de côtes croisées, $1.88; rosbif de côtes avec os de dos, $2.78; rosbif de palette désossé, $1.98; boeuf à ragoût désossé, $2.28; boeuf haché mi-maigre, $1.98; rôti d'épaule, picnic de porc frais, 88 cents; bifteck de côte, $2.98; rôti de soc de porc frais, $1.08. Fruits et légumes: concombres super select, prod. du Mex., 2 pour 39 cents, clémentines importées du Maroc, 68 cents; échalotes prod. des E.-U., 2 pqts pour 39 cents; chou vert moye, prod. du Qué., 10 cents; légumes assortis, prod. du Qué., sac de 3 lb, 49 cents; carottes miniatures, prod. des E.-U., cello de 12 on, 69 cents; chicorée ou escarole, gros. 16, prod. des E.-U., 39 cents ch.

■

Provibec: rôti de palette, cat. A, $1.38; rôti de côtes croisées, $1.78; boeuf à ragoût, $1.98. Fruits et légumes: tomates du Mex., 6 x 7, 35 cents; clémentines du Maroc, 57 cents; piments verts, gros. medium, du Mex., 58 cents; radis, cello de 16 on, 39 cents; concombres super sélect du Mex., 2 pour 49 cents; poires Anjou des E.-U., 57 cents.

■

Provigain: boeuf haché ordinaire, $1.48; gigot d'agneau surg. de la N.-Z., $1.48; jarret de porc, prod. décong., 38 cents. Fruits et légumes: bananes, 23 cents; concombres super sélect du Mex. 2 pour 49 cents; oignons jaunes de l'Ont., sac de 5 lb, 78 cents; pamp. blancs de la Flor., gros. 48, 6 pour 98 cents; choux verts du Qué., 12 cents ch.

■

Richelieu: bifteck de ronde, désossé, tranche complète, $2.28; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, $2.78; rosbif d'extérieur de croupe, $2.28; bifteck ou côtes d'aloyau, bout enlevé, $3.18; boeuf haché maigre, $2.28; bifteck attendri de ronde, $3.08; soc de porc roulé, fumé, $1.58. Poisson: poissons des chenaux surgelés, 29 cents. Fruits et légumes: gros poivrons verts du Mex., 49 cents; oranges Temple, gros. 125, prod. des E.-U., 89 cents la douz.; raisins rouges Empereur, prod. des E.-U., 68 cents; pommes rouges «Délicieuse» prod. du Qué., sac de 3 lb, 99 cents; radis (Tem Cole) prod. des E.-U., cello de 16 on, 39 cents; melon d'eau de la Flor., 17 cents.

■

Steinberg: jeunes dindes Butterball de Swift, badigeonnées en profondeur, surgelées, cat. A, moins de 14 lb, $1.18; jambon désossé Sugar Plum de Swift, quart, $2.28; gigot d'agneau surgelé de la N.-Z., entier ou demi, $1.48 — épaule, $1.08. Poisson: filets de perche Highliner surgelés, pqt de 16 on, $1.38. Fruits et légumes: oranges de la Flor., variété Pineapple, gros. 80, 12 cents ch ou $1.44 la douz.; ananas du Mex. Sweet Cayenne, gros. 10, 89 cents ch.; céleri Pascal de la Flor., gros. 24, 58 cents ch.; poivrons verts importés du Mex. ou de la Flor., 69 cents; zucchinis de la Flor ou du Mex., 49 cents; oignons à bouillir du Qué., sac de 10 lb, 98 cents.

pour fins gourmets seulement

gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

A la Marie Galante
le petit coin des artistes où la cuisine est à son meilleur
table d'hôte à partir de $8.00
Ouvert de 11 h 30 à 23 h 30
1488 Ste-Catherine, Est
réservations: 527-4591

compétence robert campeau 844-3361

RESTAURANT
Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
Musique folklorique tous les samedis soirs
(fermé vendredi soir)
3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

LA PAMPA
Gastronomie Argentine authentique du quartier latin
—Ouvert tous les jours
RÉSERVATIONS: 282-9177
2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL,
(ENTRE SHERBROOKE ET ONTARIO)

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit • Fermé le dimanche
la sila
n'oubliez pas de réserver!
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal 844-5083

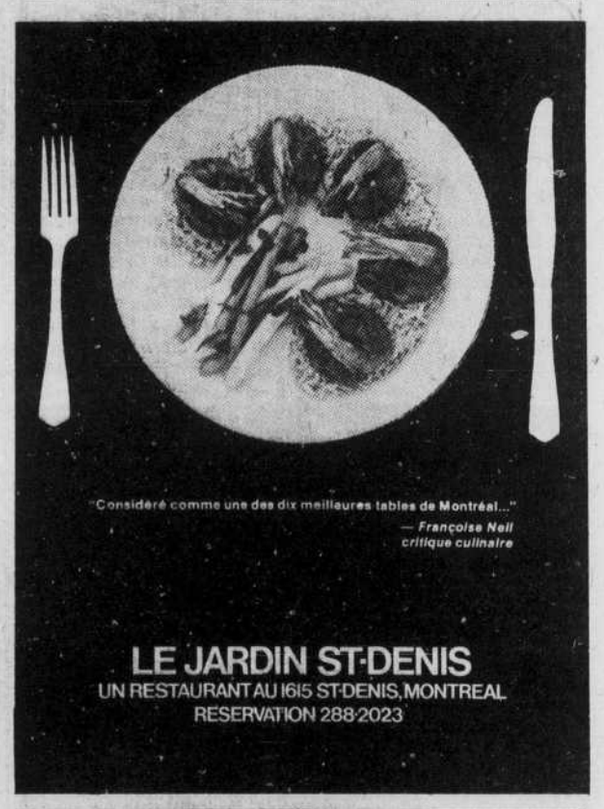
"Considéré comme une des dix meilleures tables de Montréal..."
— Françoise Nell critique culinaire
LE JARDIN ST-DENIS
UN RESTAURANT AU 1615 ST-DENIS, MONTREAL
RESERVATION 288-2023

GEORGE'S STEAK HOUSE
la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires
• Stationnement gratuit
en spécial tous les jours $8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Servie avec consommé, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

un petit restaurant français qu'il faut découvrir...
AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

STATIONNEMENT intérieur GRATUIT dès 17 heures pour nos clients
Le Diner-Théâtre
offrez-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre. En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous amèneront à notre TERRASSE L'AFFICHE où vos dessert et café vous attendent, sans supplément à payer.

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Au Vieux Montréal
de la vraie cuisine française à un prix abordable dans une cave typique du Vieux-Montréal
Déjeuners d'affaires à partir de $3.50
Pour la St-Valentin... offrez-vous un spécial tête-à-tête ici même dans notre cave!
361 est, rue St-Paul - 861-5337

une véritable aventure gastronomique
GRILLADIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER
Table d'hôte à partir de 9.75

Le Piccolo
Table d'hôte à partir de 5.75
CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE

Un coin de soleil: La Médina
Téléphonez pour réserver
Beaucoup de gens connaissent le COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur.
En exclusivité... Vins marocains dont le très fameux gris de Boulaouane
la Medina
Spécialités marocaines
3464 rue St-Denis
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
Tél.: 282-0359

COTÉ: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR
25 AVRIL 1979 - CHINESE DINNER'S CLUB
7.95 KI-SAN-FU
• Licence complète
• Principales cartes de crédit acceptées
RESERVATIONS: 284-1104
COMPLEXE DESJARDINS

Scotty Bowman remporte son cinquième match des étoiles

par André Chartrand

Une poussée irrésistible de trois buts en 92 secondes a valu une victoire de 6-3 aux représentants de la Conférence Prince de Galles hier soir lors de la 32e édition annuelle du match des Étoiles de la Ligue nationale de hockey disputée devant une foule record de 21,002 spectateurs, à l'aréna Jos Louis de Detroit.

Reggie Leach, la première étoile de la rencontre, venait tout juste de rater un filet désert alors que son équipe, la Conférence Clarence Campbell, menait 3-2, quand les joueurs de Scotty Bowman, qui incidemment a ainsi remporté un tel match pour une cinquième année consécutive, ont entrepris de marquer trois buts rapides, buts réussis par surcroit par des défenseurs.

Ron Stackhouse a d'abord nivelé le pointage, puis Craig Hartsburg, choisi par Bowman pour remplacer un vrai défenseur étoile blessé, a compté le but gagnant quand son lancer de la pointe a dévié sur un défenseur avant de tromper la vigilance de la recrue Pete Peeters, qui a subi sa première défaite cette saison en 26 matches, bien que celle d'hier ne soit pas officielle. Reed Larson a ensuite porté le score 5-3 avant que Réal cloutier, assisté magistralement de Gordie Howe, ne vienne clore le pointage.

Le dernier engagement, marqué de cinq buts, a valu le spectacle à lui seul, spectacle qui ne promettait rien de bon à prime abord en raison de l'absence de nombreuses vedettes, surtout chez les défenseurs.

Les deux premières périodes en effet n'avaient donné lieu qu'à du jeu décousu, ce qui est quand même normal dans les circonstances compte tenu qu'il est utopique de croire que des joueurs, aussi bons soient-ils, peuvent jouer avec cohésion quand ils forment un trio une seule fois par saison et cela sans préparation adéquate.

Nonobstant toutefois cet aspect du spectacle qui a somme toute laissé quelque peu à désirer, le match a sans doute constitué une excellente opération de marketing, surtout en raison de la présence du vénérable «père» Howe qui, malgré ses cheveux gris et la cinquantaine passée, a prouvé hors de tout doute qu'il méritait amplement de participer à une telle classique pour la 23e fois de sa longue et glorieuse carrière.

M. Howe n'a peut-être récolté qu'un point, mais il n'a pas raté un seul tour de glace et ses présences ont eu le don de soulever la foule de Detroit qu'il a longtemps fait vibrer du temps qu'il portait les couleurs des Red Wings.

Howe, qui a joué son premier match dans la LNH alors que seuls Tony Esposito et Jean Ratelle parmi les étoiles d'hier étaient nés, a d'ailleurs reçu une ovation d'au moins trois minutes lorsqu'il a été présenté aux spectateurs avant le match. Rappelons qu'il aura joué au cours de cinq décennies quand il prendra sa retraite, sa carrière ayant débuté dans les années '40.

Curieusement, les deux meilleurs marqueurs de la LNH, Marcel Dionne et Guy Lafleur n'ont rien brisé hier soir, Dionne a été blanchi tandis que Lafleur a été limité à une seule passe, récoltée cependant lors du but égalisateur.

Larry Robinson a donné les devants aux gagnants tôt en première période en déjouant Tony Esposito d'un long lancer frappé après avoir intercepté une passe errante. 21 secondes plus tard, Steve Payne ajoutait à l'avance et dès lors on croyait que le reste du match ne serait plus qu'une formalité pour les représentants de la Conférence Prince de Galles, habitués à remporter cette classique depuis cinq ans.

Mais un échec-avant tenace des joueurs de Alger Arbour a cependant renversé la vapeur par la suite. Leach a d'abord réduit l'écart à un but avant que Kent Nilssen ne nivelle le pointage avec le seul but du second vingt.

Les cinq représentants des Flyers de Philadelphie ont tous joué un fort match malgré la défaite de leur formation et ils semblaient devoir jouer un rôle important dans une éventuelle victoire de la Conférence Clarence Campbell surtout après que la recrue Brian Propp eut porté le compte 3-2 en leur faveur, au début du dernier engagement, mais les quatre buts sans riposte de leurs adversaires ont finalement eu raison de leur leadership.

ÉCHOS... Le salaire moyen des joueurs de la LNH a été de $101,000 l'an dernier alors qu'il n'était que de $19,000 en 1967-68... Larry Robinson, qui en était hier à sa 5e participation au match des Étoiles, est actuellement le meilleur compteur chez les défenseurs avec huit buts et 42 aides... Le plus jeune participant à cette 32e reprise annuelle a été Wayne Gretsky, qui a eu 19 ans le 26 janvier dernier, tandis que le plus âgé a été évidemment Gordie Howe, qui fêtera son 52e anniversaire le mois prochain... Marcel Dionne a été hué lorsqu'il a été présenté à la foule... Outre Charlie Simmer et Dave Taylor, des Kings de Los Angeles, qui n'ont pu prendre part au match en raison de blessures, Pierre Larouche est le seul parmi les 13 meilleurs marqueurs de la ligue à ne pas avoir été sélectionné... Le Canadien disputera son prochain match jeudi soir au Forum contre les Rockies du Colorado...

Prince-de-Galles 6, Campbell 3

Première période

1—PRINCE-DE-GALLES, Robinson 3:58
2—PRINCE-DE-GALLES, Payne Murphy, Goring 4:19
3—CAMPBELL, Leach McEwen 7:15
Pénalité: Hartsburg Prince-de-Galles 12:23.

Deuxième période

4—CAMPBELL, Nilsson Federko, Macleish 6:03
Pénalité: aucune

Troisième période

5—CAMPBELL: Propp P. Esposito, Leach 4:14
6—GALLES, Stackhouse Sittler, Lafleur 11:40
7—GALLES, Hartsburg Cloutier, Ratelle 12:40
8—GALLES: Larson Payne 13:12
9—GALLES: Cloutier Howe 16:06
Pénalités—Aucune

Tirs au but

Campbell	15	4	12—31
Galles	10	5	17—32

Gardiens—T. Esposito, Peeters, Campbell; Edwards, Meloche, Galles.
A—21,002.

Une foule record de 21,000 spectateurs a salué le retour à Detroit du légendaire Gordie Howe par une ovation de deux minutes et demie lors de la présentation des joueurs. (Laserphoto AP)

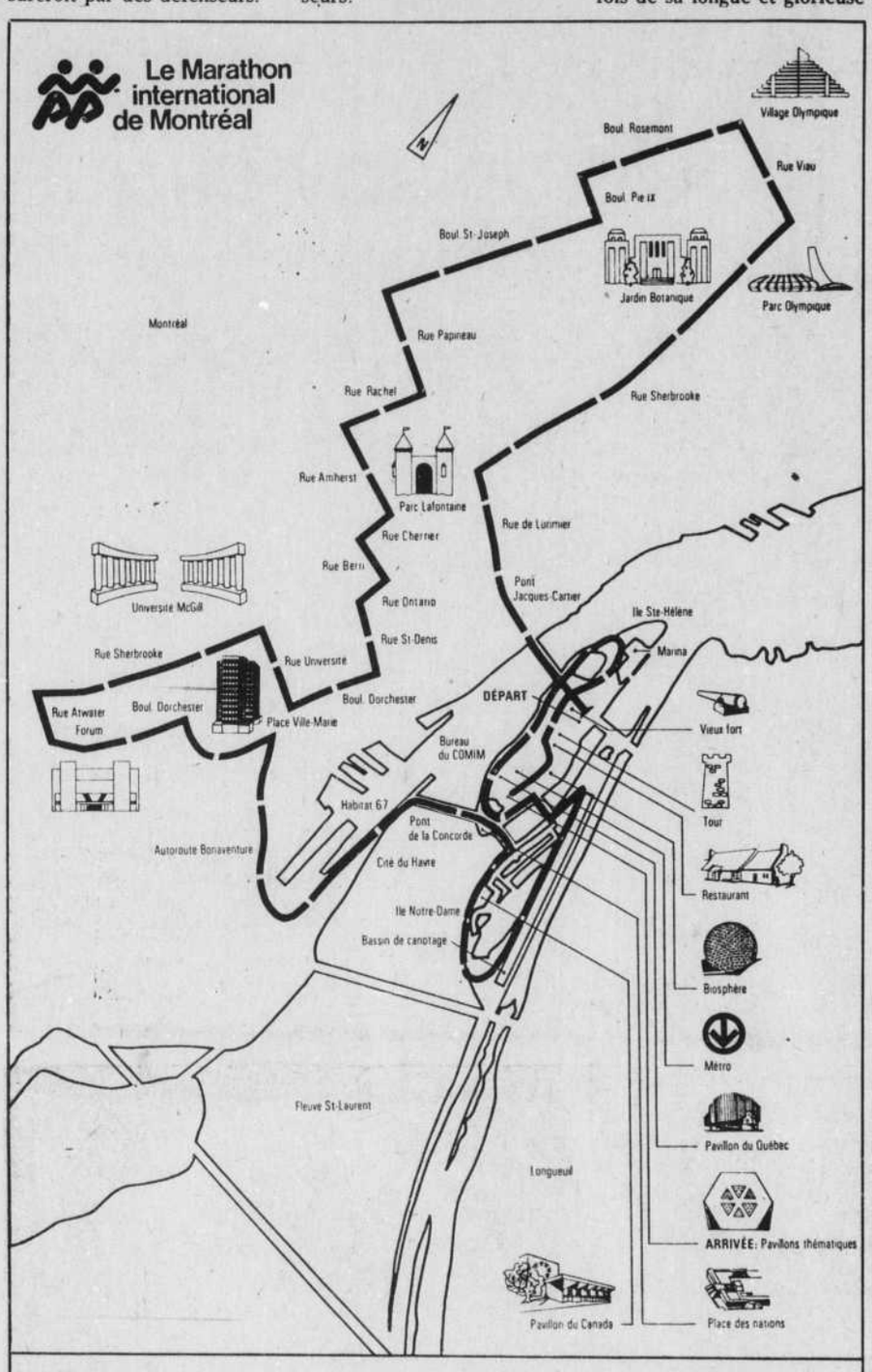

Guy Lépine veut faire le marathon en 2 h 20

par François Lemenu

Mieux préparé, Guy Lépine compte retrancher 10 minutes à son temps de deux heures et 30 minutes réalisé l'an dernier à l'occasion du premier Marathon international de Montréal dont la seconde édition sera courue sur un nouveau parcours (voir ci-haut) les 6 et 7 septembre prochains.

Lépine, qui avait terminé au cinquième rang du marathon populaire, prendra part cette fois à l'épreuve réservée à l'élite, qui réunira de nouveau le gratin de la discipline.

«J'ai refusé de participer au marathon d'élite l'an dernier parce que je n'étais pas suffisamment entraîné, explique Lépine. Ma place n'était pas avec ces coureurs. Il faut plus que deux mois d'entraînement sérieux pour rivaliser avec des Bill Rogers. Mais cette fois, la situation est totalement différente.

«J'ai participé il y a quelques mois au marathon de Fukuoka et j'ai réalisé que des types comme moi, âgés de plus de 30 ans, père de famille et avec un travail régulier, parvenaient à faire des temps remarquables. Ce fut évidemment un très grand stimulant, comme le fut aussi le grand rassemblement qui a précédé le marathon populaire. Il y a 15 ans, les coureurs étaient la risée des passants et des automobilistes. Aujourd'hui, on nous encourage même à l'entraînement. C'est donc avec un enthousiasme renouvelé que je m'entraîne et je oompte bien tenir mon pari de deux heures 20 minutes».

Les organisateurs du marathon, dont la présidence est de nouveau assumée par Serge Arsenault, ont dû modifier le parcours à la demande des coureurs mais aussi de la population. Les coureurs voulaient en effet éviter la première partie du parcours entre les ponts Jacques-Cartier et Champlain où ils étaient, selon leur expression, face à eux-mêmes. Le marathon est une discipline suffisamment exigeante sans que la pauvreté du décor vienne saper le moral du coureur encore davantage. Plusieurs participants ont ainsi mentionné qu'ils avaient besoin d'un bain de foule pour les stimuler tout au long du parcours.

Le public montréalais a indiqué pour sa part aux organisateurs qu'il désirait être davantage présent, rejoignant ainsi le voeu des coureurs. Serge Arsenault a d'ailleurs dit que le marathon de New York disputé dans les rues de la métropole américaine les avait convaincus de la nécessité de présenter le marathon de Montréal dans les rues de la ville. Le parcours retenu évitera également aux coureurs de longer le bassin olympique, qui, de l'avis du président, s'est révélé être le cimetière de plus d'un concurrent.

L'événement a été repoussé au début de septembre et les organisateurs ont l'intention de présenter la compétition à l'avenir au cours de la semaine suivant la Fête du Travail. Comme l'an dernier, une grande fête populaire précédera les deux épreuves, le vendredi 5 octobre. Le lendemain sera disputé le marathon d'élite et le dimanche 7 septembre, le marathon populaire, à l'inverse de l'an dernier.

Les inscriptions ont déjà commencé à parvenir au comité organisateur qui a déjà reçu plus de 1,000 demandes. Les intéressés devront faire vite puisqu'un maximum de 12,000 coureurs seront acceptés. C'est le système de premier arrivé premier servi qui prévaut puisque les organisateurs visent avant tout à populariser l'événement et non pas à décourager ceux dont le temps n'est pas inférieur à trois heures et demie, par exemple. Il est possible actuellement de s'inscrire en téléphonant au 879-1027 ou en écrivant au C.O.M.I.M., C.P. 1570, succursale B, Montréal, H3B 3L2. La date limite des inscriptions a été fixée au 15 août mais il est plus que probable que le nombre limite sera atteint bien avant cette date.

En plus du calendrier d'entraînement qui est en vente chez les marchands Sports-Experts, Jo Malléjac, Serge Arsenault et Guy Lépine, le directeur du service des sports du centre Immaculée-Conception, ont mis sur pied les soirées «Courir pour mieux vivre» qui auront lieu tous les lundis et mercredis à compter du 25 février au centre de la rue Papineau. Animé par Jo Malléjac, ce programme est destiné aussi bien au néophyte qu'à l'initié de la course et suggère un conditionnement physique adapté avec de nombreux conseils sur la nutrition, l'équipement et les soins aux coureurs. Pour renseignements: 527-1256.

Le boycottage des Jeux olympiques de Moscou a été évidemment évoqué hier en conférence de presse, et le directeur général du marathon, Tony Atanasio, ne croit pas qu'il aurait un effet nuisible sur l'événement. Au contraire, un boycottage des Jeux pourrait avoir l'effet inverse alors que les marathoniens se présenteraient à Montréal dans une forme idéale.

Boycottage des Jeux ou pas, une chose est certaine: le Marathon international de Montréal aura lieu comme prévu les 6 et 7 septembre.

ÉCHOS — Le Gouvernement du Québec et la Brasserie Molson sont de nouveau les principaux commanditaires de l'événement... Le centre d'inscription et de rassemblement des coureurs sera situé au Complexe Desjardins. Le Méridien est d'ailleurs l'hôtel officiel du marathon et les organisateurs ont obtenu une réduction de prix pour les participants.

Les négociations ne progressent pas

DETROIT (CP) — L'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey et les propriétaires sont encore très loin d'un accord au sujet d'une nouvelle convention collective. Les deux parties se sont rencontrées durant quatre heures hier mais aucun progrès n'a été réalisé.

A la sortie de la réunion, qui a précédé le match annuel des étoiles, hier à Detroit, le président de la LNH, John Ziegler, a convenu qu'aucun accord n'était intervenu mais que les deux parties allaient poursuivre les négociations. La clause de compensation est évidemment l'enjeu des négociations. Les joueurs ont jusqu'au 30 juin pour dénoncer l'actuelle convention collective qui les lie à la ligue jusqu'en 1982.

«Les propriétaires ont fait une offre, nous l'avons étudiée, et nous l'avons rejetée», a dit le directeur exécutif de l'association, l'avocat torontois Alan Eagleson.

L'association des joueurs, à l'instar des propriétaires, a décidé de former un comité qui serait habilité à négocier et à ratifier une entente. Ce comité est composé d'Eagleson, du président Phil Esposito des Rangers de New York, Tony Esposito, des Black Hawks de Chicago, Lanny McDonald des Rockies du Colorado, Denis Potvin et Bryan Trottier, des Islanders de New York, Darryl Sittler des Maple Leafs de Toronto, Brad Park des Bruins de Boston, Guy Lafleur du Canadien de Montréal et Marcel Dionne des Kings de Los Angeles.

Eagleson a expliqué que tous les membres du comité ne seront pas tenus d'assister à toutes les réunions en raison du calendrier fort chargé d'ici la fin de la saison.

Guy Bertrand s'inquiète de l'avenir des joueurs québécois dans la LNH

QUÉBEC (PC) — L'avocat québécois Guy Bertrand a lancé un véritable cri d'alarme sur l'avenir des joueurs de hockey francophones du Québec qui serait compromis à cause de la discrimination dont ils seraient victimes tant au niveau amateur que dans les rangs professionnels.

À moins de réagir rapidement, il deviendra de plus en plus difficile pour un hockeyeur du Québec de percer dans les grandes lignes, à moins qu'il devienne une super-vedette, a ajouté Me Bertrand qui prononçait une conférence au dîner mensuel du club du truc du chapeau, lundi soir à Québec.

Dans un long exposé, truffé de multiples statistiques, il a tenté de démontrer qu'au cours des dernières années, les athlètes francophones ont cédé la place aux anglophones lors des séances de repêchage.

«À talent égal, on prend le joueur de langue anglaise à tel point que la situation ressemble de plus en plus à ce qui se passe aux États-Unis où dans des disciplines comme le baseball, le football, le ballon-panier, on préférera le joueur blanc à celui de couleur à moins que ce dernier soit une supervedette», a dit le conférencier.

C'est ainsi par exemple qu'à la séance de repêchage de la LNH en 1978, seulement 12 joueurs québécois ont été réclamés sur un total de 234, soit cinq p.c., comparativement à 56 de l'Ontario, 48 de l'Ouest, 81 des États-Unis et 16 de l'Europe.

En 1979, la situation ne s'est guère améliorée puisque les équipes de la LNH ont choisi 16 hockeyeurs du Québec sur 126 contre 45 de l'Ontario et 36 de l'Ouest, et tout cela, même si le tiers des équipes du niveau junior vient du Québec et que dans l'ensemble, le Québec compte 30,500 joueurs sur 117,000 membres de la Fédération canadienne de hockey.

En somme, on dénombrait 28 p.c. de joueurs francophones dans le grand circuit en 1963 et ce pourcentage est maintenant tombé à 14.5 p.c. cette année, soit 58 sur 393.

Me Bertrand, qui est également agent d'affaires pour trois jeunes porte-couleurs des Nordiques, Réal Cloutier, Michel Goulet et Pierre Lacroix, ne peut expliquer cet état de chose autrement que par une forme de discrimination cachée derrière l'argument que les joueurs québécois sont «trop petits et fragiles».

«Est-ce qu'un athlète comme Pierre Lacroix à cinq pieds et dix pouces et 190 livres est trop petit? Lui qui a été proclamé le meilleur joueur junior du Canada en 1978-79 a été repêché au 104e rang en juin dernier. Imaginez-vous le sort réservé aux autres joueurs moins talentueux mais aussi bons que plusieurs autres de langue anglaise», a poursuivi Me Bertrand.

De même, dans les compétitions internationales, peu de joueurs et d'entraîneurs francophones sont choisis, et en 1978, il n'y eut même pas un seul Québécois sur l'équipe nationale junior.

Pourtant, on retrouve au Québec l'une des meilleures structures de hockey, des compétences reconnues comme Gaston Marcotte et Charles Thiffault et la moitié des meilleurs compteurs de la Ligue nationale sont des joueurs du Québec.

HOCKEY

Ligue Nationale

Hier
Prince-de-Galles 6, Campbell 3
Ce soir
Washington à Detroit
Los Angeles à Hartford
Chicago à Québec
St-Louis à Edmonton
Demain
Los Angeles à Islanders NY
Vancouver à Philadelphie
Colorado à Montréal
Pittsburgh à Buffalo
Toronto à Boston
Vendredi
Atlanta à Edmonton
Washington à Winnipeg
Colorado à Hartford

Les meneurs

	b	p	pts
Dionne, LA	40	59	99
Lafleur, Mont.	39	55	94
Gretzky, Edm.	32	52	84
Taylor, LA	30	42	72
Trottier, NIsl	29	43	72
Perreault, Buf.	30	41	71
Simmer, LA	36	33	69
MacDonald, Edm.	33	33	66
Cloutier, Qué.	31	33	64
MacAdam, Min.	27	35	62
Nilsson, Atl.	25	37	62
Federko, St.L	21	41	62
Larouche, Mont.	33	28	61
Bossy, Isl	35	23	58
Payne, Min.	28	30	58
Shutt, Mont.	29	28	57
Middleton, Bos	23	34	57
McCourt, Det.	20	37	57
Goring, LA	17	40	57
Gare, Buf.	32	24	56
Ratelle, Bos.	21	35	56
Leach, Phil	36	19	55

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Sorel 6, Laval 5
Cornwall 7, T.-Rivières 6
Québec 7, Shawinigan 1
Ce soir
Chicoutimi à Montréal
Vendredi
Québec à Chicoutimi
Cornwall à Shawinigan
Montréal à Sherbrooke
Hull à Sorel

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	51	35	3	13	216	148	83
2—BUFFALO	53	33	14	6	207	141	72
3—BOSTON	52	31	14	7	203	152	69
4—MONTRÉAL	52	28	18	6	199	170	62
5—CHICAGO	53	22	18	13	151	158	57
6—RANGERS	54	24	21	9	207	196	57
7—MINNESOTA	50	23	17	10	201	158	56
8—ISLANDERS NY	51	24	20	7	176	167	55
9—ATLANTA	52	23	22	7	176	179	53
10—ST. LOUIS	52	22	22	9	166	174	53
11—LOS ANGELES	52	21	22	9	210	216	51
12—PITTSBURGH	52	19	22	11	174	189	49
13—DÉTROIT	51	20	24	7	176	174	47
14—QUÉBEC	51	20	24	7	158	180	47
15—TORONTO	51	21	26	4	190	210	46
16—EDMONTON	52	17	25	10	193	214	44
17—HARTFORD	49	16	23	10	173	179	42
18—VANCOUVER	52	16	23	10	173	179	42
19—COLORADO	52	14	30	8	163	199	36
20—WINNIPEG	54	14	33	7	146	220	35
21—WASHINGTON	51	13	30	8	159	196	34

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	56	31	22	3	298	271	65
MONTRÉAL	56	29	24	3	290	299	61
HULL	54	18	28	8	252	302	44
SOREL	54	16	33	5	258	315	37
LAVAL	57	11	40	6	221	373	28
Section Dilio							
SHERBROOKE	56	34	18	4	335	252	72
CHICOUTIMI	55	34	18	3	338	266	71
TROIS-RIVIÈRES	57	29	19	9	346	255	67
QUÉBEC	56	29	22	5	273	254	63
SHAWINIGAN	57	21	28	8	243	267	50

Almon, Tamargo et Miller signent leurs contrats

Les Expos ont annoncé hier que l'inter Bill Almon, le receveur John Tamargo et le releveur Dyar Miller ont accepté ces jours derniers les offres de l'équipe pour la prochaine saison.

Almon, 27 ans, a frappé pour une moyenne de .227 à San Diego, l'an dernier. Les Expos ont obtenu son contrat et celui de Danny Briggs, des Padres, en retour de Dave Cash, le 27 novembre. Choici le joueur collégial par excellence aux États-Unis en 1974, Almon sera surtout utilisé comme réserviste en 1980. Il peut jouer à l'inter, au troisième but et au deuxième but.

Tamargo, 28 ans, est un frappeur ambidextre, excellent en attaque mais faible en défensive. Utilisé comme frappeur suppléant en fin de saison, Tamargo a frappé pour une moyenne de .381. Il a entre autres réussi trois coups sûrs contre Tom Seaver, des Reds de Cincinnati. Il sera surtout appelé à frapper en relève, puisque les Expos comptent déjà au poste de receveur sur les services de Gary Carter et Duffy Dyer.

Miller, 33 ans, a roulé sa basse au baseball majeur et mineur. Les Expos l'ont obtenu des Blue Jays de Toronto le 30 juillet en retour de Tony Solaita. Cédé aux Bears de Denver, Miller a connu une excellente fin de saison, conservant une moyenne de points mérités de 1.78 en 15 présences au monticule. Il a remporté deux victoires contre aucun revers. Expérimenté, Miller pourrait se tailler une place avec les Expos.

Ah!
que la neige neigeait...
(Nelligan)
Le 6/36 ne coûte qu'un dollar
6/36

515 personnes prises en otage au Salvador

SAN JOSE (AFP) — Le tourbillon des occupations et des prises d'otages par des militants de gauche ou de simples paysans sans terre poursuit sa course folle en Amérique centrale, par la prise hier de l'ambassade d'Espagne et celle du ministère de l'Éducation au Salvador.

Dans la mission espagnole, des guérilleros d'extrême-gauche des «Ligues populaires du 28 février» (LP-28), ont pris quinze otages dont l'ambassadeur Victor Sanchez Meza.

Dans le ministère de l'Éducation, quelque 300 lycéens armés, membres du «Bloc populaire révolutionnaire» (BPR) marxiste, retiennent, eux, rien moins que 500 personnes, dont le ministre Eduardo Colindres.

Ils réclament l'admission dans le secondaire de «tous ceux qui veulent étudier», ce qui n'est pas le cas.

Ces deux attaques surviennent cinq jours à peine après la tragédie de l'ambassade d'Espagne à Guatemala, occupée par des paysans sans terre, et où, trente-neuf personnes avaient trouvé la mort à la suite de l'assaut donné par la police. Le lendemain, il y a eu deux tués lors des funérailles, et le dernier survivant et témoin de ce drame, un campesino, a été achevé de sang froid par des inconnus.

À l'ambassade d'Espagne, les LP-28 affirment qu'ils sont une cinquantaine, que l'occupation est «pacifique» et qu'ils ne sont pas armés.

Ils réclament la libération de quatre de leurs compagnons détenus, la rupture par l'Espagne des relations diplomatiques avec le Salvador et l'envoi d'une commission de l'Organisation des États américains (OEA) pour enquêter sur la «guerre civile» dans le pays. Les LP-28 qui, récemment, avaient pris comme otage puis libéré les ambassadeurs du Costa Rica et de Panama à San Salvador, affirment encore que leur occupation est «indéfinie».

La position des occupants est d'autant plus forte, estiment les observateurs, qu'ils ne semblent pas risquer une attaque des forces de l'ordre comme cela fut le cas au Guatemala.

Le gouvernement du Salvador a donné en effet l'assurance par téléphone au ministre espagnol des Affaires étrangères, M. Marcelino Oreja, qu'il n'aurait pas recours à la force pour expulser les occupants de l'ambassade.

M. Oreja, déclare-t-on de source autorisé, est également entré en contact avec l'ambassadeur d'Espagne, M. Victor Sanchez, qui se trouve dans son bureau à San Salvador avec son premier secrétaire, et cinq autres Espagnols.

Le chef de la diplomatie espagnole est en contact permanent avec le président du gouvernement M. Adolfo Suarez et avec le représentant espagnol à l'organisation des États américains, ajoute-t-on de même source.

Contacté par une radio espagnole, l'ambassadeur a par ailleurs indiqué que les négociations avec les guérilleros de «Ligues populaires du 28 février» n'avaient pas encore commencé, mais s'est déclaré optimiste.

On apprend enfin que les occupants de l'ambassade d'Espagne sont environ une vingtaine et qu'avant d'entrer, ils ont désarmé trois gardes civils qui se trouvaient devant le bâtiment. C'est ce qu'a indiqué l'épouse de l'ambassadeur au ministère espagnol des Affaires étrangères, lorsqu'elle a averti Madrid de la prise d'otages.

Moscou admet des accrochages avec les rebelles afghans au nord du pays

KABOUL (D'après AP, AFP et Reuter) — Les rebelles musulmans, mieux équipés et équipés d'armes lourdes, ont lancé de nouvelles attaques contre les troupes soviétiques dans la province du Badakhstan, au nord-est de l'Afghanistan, infligeant des pertes à l'armée rouge, indiquent des sources diplomatiques occidentales en Inde.

L'agence soviétique Tass a elle-même fait état d'accrochages dans l'est et le nord de l'Afghanistan entre les «rebelles musulmans» et des unités de l'armée afghane.

L'agence précise que «plusieurs groupes armés de bandits équipés d'armes américaines ont été envoyés à Nangarhar, province frontalière avec le Pakistan, et que, dans plusieurs régions, ils ont sévi contre la population locale, brûlé des écoles, et ont fait sauter des ponts et des routes».

«Les unités de l'armée populaire afghane appuyés par la population ont entrepris de liquider ces formations de bandits», indique l'agence qui ne précise pas si l'armée soviétique est intervenue dans ces combats.

Par ailleurs, Tass ajoute que d'autres régions de l'Afghanistan ont également subi des attaques armées venant de l'étranger. «Les unités afghanes, indique l'agence, ont exterminé une bande bien armée qui opérait à Badahshan, dans le nord-est du pays. Elles procèdent actuellement à la liquidation d'une autre bande à Paktia», au sud-est de Kaboul, près de la frontière pakistanaise.

L'agence soviétique Tass, citant un porte-parole du ministère de l'intérieur afghan, indique que «le rebondissement de l'activité de ces formations de bandits créées à l'étranger, coïncide avec la visite qu'a effectuée au Pakistan M. Zbignien Brzezinski, assistant du président Carter». «Comme le témoignent les bandits faits prisonniers, ajoute Tass, tous ces groupes avaient été formés au Pakistan dans des bases spéciales situées à Peshawar, Chitral, Parachinar, Attoka et Miramshah».

On a noté parallèlement que des Antonov soviétiques ont débarqué lundi et hier cinq à sic cents soldats soviétiques et des blindés à Kaboul. D'une piste de l'aéroport où ils avaient été bloqués, des journalistes étrangers ont pu assisté lundi pendant une demiheure à l'atterrissage des avions de transports militaires soviétiques.

Il semble également que les Antonov ont acheminé du matériel lourd et des munitions. En effet, lundi et hier matin, plusieurs convois de camions militaires soviétiques ont quitté l'aéroport. Sur leur passage des mesures de sécurité exceptionnelle avaient été mises en place. A un carrefour près de la mosquée bleue au centre de Kaboul, une automitrailleuse et plusieurs militaires soviétiques montaient la garde. Cette unité de protection se déplaçait au fur et à mesure de la progression du convoi.

Près de l'aéroport, des journalistes ont remarqué plusieurs véhicules semblables à des porte-chars, transportant plsieurs véhicules semblables à des porte-chars, transportant de longs cylindres d'environ 10 m de long. Selon ces journalistes, il pourrait s'agir de missiles Sam, hypothèse invérifiable car les cylindres étaient recouverts de housses.

Hier matin, alors que les Antonov redécollaient, le ballet des camions soviétiques se poursuivait à Kaboul et dans l'après-midi une intense activité militaire soviétique régnait à l'aéroport. Sur une piste annexe, une trentaine d'Antonov étaient rangés et des soldats soviétiques s'affairaient autour d'eux.

Par ailleurs, Américains et Saoudiens sont convenus d'apporter une aide au Pakistan au cours des entretiens que vient d'avoir, à Ryad, M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour la sécurité nationale, indique-t-on de source autorisée américaine.

Cette aide sera probablement supérieure aux 400 millions de dollars que les Américains avaient initialement offerts au Pakistan et qui avait été qualifiée de «broutilles» par le général Zia-ul-Haq. M. Warren Christopher, sous-secrétaire d'État américain, qui accompagnait M. Brzezinski, devrait préciser le montant de cette aide dans le courant de la semaine à Washington, ajoute-t-on de même source.

Bonn et Paris avertissent ensemble l'Union soviétique

PARIS (AFP) — Le président Valéry Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt ont adressé une sérieuse mise en garde à l'URSS à l'issue de leurs entretiens intensifs à Paris.

Il s'agit du premier geste de cette portée depuis 1965 et du premier accroc sérieux à la politique de détente amorcée par le général de Gaulle et par le chancellier Willy Brandt.

Pour la première fois, Bonn et Paris ont fait état de leur intention de recourir à des «mesures appropriées», en liaison avec leurs alliés, si un «nouveau choc» du même ordre que le coup de force soviétique en Afghanistan devait se produire. Les deux principaux interlocuteurs de ces 35èmes consultations franco-allemandes n'ont pas précisé la nature de ces mesures «appropriées», mais il semble sous-entendu qu'il pourrait s'agir de dispositions d'ordre militaire.

Les deux parties n'ont pas précisé sous quelle forme l'avertissement sera communiqué aux dirigeants du Kremlin, mais on peut imaginer une démarche diplomatique à Moscou. La France informera des résultats du sommet franco-allemand le président du conseil italien Francesco Cossiga qui exerce la présidence de la CEE.

L'avertissement est accompagné de quatre considérations essentielles:

1) la France et l'Allemagne rappellent à l'URSS que l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, qu'elles considèrent «inacceptable», a été condamnée par une large majorité de l'Assemblée générale des Nations unies. Elles lui demandent «d'y mettre fin sans délai».

2) les puissances européennes, du fait de leur situation géographique et de leur vulnérabilité, mais du fait également que certaines d'entre elles s'efforcent, ou paraissent désireuses de suivre une voie qui ne soit pas inféodée à la politique des blocs, ont des «responsabilités particulières» à l'égard de la détente.

3) la déclaration franco-allemande fait écho à la déclaration franco-indienne signée la semaine dernière à Delhi. Elle montre «les préoccupations manifestées par les pays authentiquement attachés au non-alignement» et que la France et l'Allemagne s'efforceront d' «éviter que la confrontation Est-Ouest ne s'étende au tiers monde».

La déclaration franco-allemande traduit ici le souhait français que la communauté internationale ne soit conduite, comme l'a dit le président français en Inde «à choisir entre le fait accompli et la reprise de la guerre froide».

Enfin, estime-t-on à Paris, s'il est indispensable que les troupes soviétiques quittent l'Afghanistan, ce retrait n'est pas un préalable à l'ouverture de discussions «dont dépendent la sécurité et l'avenir de la paix». Mais ce retrait est une condition fondamentale pour la «finalité et le succès de ces discussions».

Le président Giscard d'Estaing a précisé qu'il n'était pas favorable au principe de «sanctions» à l'égard de l'URSS, que le communiqué franco-allemand ne traduisait pas un «durcissement» à l'égard de l'URSS.

Si le caractère «inacceptable» de l'intervention est souligné, il est important, selon le président français, «de maintenir avec Moscou un dialogue permettant de définir les modalités d'un départ des troupes soviétiques d'Afghanistan».

L'URSS dit connaître «à l'avance les réactions éventuelles des puissances» à son intervention, a-t-il dit, et c'est à Moscou d'apprécier au vu des réactions internationales la réponse qu'elle doit leur apporter.»

Téhéran dit oui à la commission Waldheim

TÉHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre iranien des Affaires étrangères, a déclaré hier soir que le Conseil révolutionnaire avait accepté la constitution d'une commission d'enquête sur le régime du chah, suggérée par M. Kurt Waldheim, secrétaire-général de l'ONU.

Le ministre a ajouté que la composition de la commission serait publiée une fois décidée et aux journalistes qui lui demandaient combien de personnes en feraient partie il a répondu: «Demandez à M. Waldheim».

À priori, celui-ci prévoyait une commission composée de cinq membres dont trois représentants de gouvernements.

De son côté, le président Abolhassan Banisadr avait déclaré aux journalistes que le Conseil révolutionnaire consacrerait une séance spéciale à ce sujet aujourd'hui.

En outre, M. Banisadr, sera placé à la tête du Conseil de la révolution si celui-ci n'est pas dissous avant les élections législatives, sur avis de l'iman Khomeiny, a indiqué hier soir, après une réunion de l'instance collective, son porte-parole, M. Hassan Habibi.

Par ailleurs, selon l'agence iranienne Pars, le premier tour des élections législatives pour la formation du premier Parlement iranien (Majlis) a été fixé au 7 mars prochain. Le second tour du scrutin devrait se dérouler une semaine plus tard.

Le président, sans même attendre son intronisation par l'iman, s'est saisi des dossiers les plus brûlants, parmi lesquels le dossier kurde. Selon M. Abdorahman Ghassemlou, secrétaire général du parti démocrate du Kurdistan iranien, M. Banisadr est intervenu afin que s'instaure une trêve au Kurdistan où de sanglants affrontements ont éclaté la semaine dernière.

D'après M. Ghassemlou, les combats ont cessé depuis dimanche. À Kamiaran (450 km à l'ouest de Téhéran), un point chaud, un accord a confié à la gendarmerie le contrôle de la ville, où s'affrontaient «gardiens de la révolution» et combattants kurdes.

Six pipelines acheminant du gaz et du pétrole brut vers la raffinerie d'Abadan et le port de Mahchahr (sud du pays) ont été sabotés dans la soirée de lundi, a annoncé Radio-Téhéran captée à Paris. L'incendie criminel s'est déclaré à 12 kilomètres des champs pétroliers d'Agha-Djari et n'a pu être maîtrisé avant l'aube de mardi, causant l'interruption du trafic routier à proximité du sinistre, a précisé la radio-iranienne.

D'autre part, une lutte feutrée oppose M. Banisadr à M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères et jusqu'à une date récente maître de la radio-télévision iranienne. Cette dernière en est un des enjeux.

Ainsi, le président du conseil d'administration de la radio-télévision Iranienne a démissionné hier à la suite de la vague de protestations déclenchée par la mauvaise qualité de la retransmission des cérémonies d'investiture du président Banisadr.

L'Hojatoleslam Seyed Mohammad Khomeini a déclaré: «Je suis responsable des erreurs qui se sont produites à la télévision et par conséquent je présente ma démission.»

Lors de la retransmission en direct lundi soir de l'investiture de M. Banisadr par l'ayatollah Khomeiny, l'image était souvent instable et floue, et une bonne part des discours était pratiquement inaudible.

«République islamique» et la Société religieuse de Qom ont violement critiqué hier les conditions de la retransmission.

L'Hojatoleslam Khomini, considéré ces derniers mois comme l'un des plus puissants chefs religieux, est très proche des étudiants islamiques qui détiennent les otages américains. Il était le représentant spécial de l'ayatollah Khomeiny au conseil de la radio et de la télévision iraniennes. Il a également présidé la commission de contrôle des dernières élections présidentielles.

La société de Qom a demandé au conseil révolutionnaire de révoquer et de punir les responsables de la télévision considérés comme coupables. «Si cette cérémonie avait été transmise normalement et sans sabotage, elle aurait représenté l'un des moments les plus glorieux de l'histoire de l'Iran» dit un communiqué de la société.

La retransmission était importante pour M. Banisadr dans la mesure où son installation dans la charge présidentielle administrait la preuve devant l'opinion qu'il bénéficiait du soutien de l'iman Khomeiny, «guide suprême de la révolution».

L'attitude des étudiants islamiques qui détiennent les otages américains à Téhéran peut elle aussi causer quelque souci au président Banisadr. Les otages sont entrés lundi dans leur quatrième mois de détention. À l'appel des «étudiants islamiques», des millions d'Iraniens, selon l'agence iranienne Pars, ont participé dans tout le pays aux manifestations ayant marqué lundi le premier anniversaire de la révolution. D'après la même source, des motions flétrissant le «complot des gouvernements américain et canadien» dans l'évacuation de six diplomates américains d'Iran ont été adoptées par acclamation.

REER sans frais
12¼
intérêt annuel
1 ans dépôt garanti
taux d'épargne 12½%
FIDUCIE CONTINENTAL
1201, Place du Canada
Montréal
(514) 866-8885
nous acceptons les commandes d'agents
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec
Membre de la Société d'Assurance-dépôt du Canada

RÉGIMES ENREGISTRÉS
Épargne-retraite
(souscrire avant le 1er mars 1980)
12½%* 12⅛%*
terme de 2 ans annuellement termes de 3-4 et 5 ans annuellement
AUCUNS FRAIS MINIMUM $500.
AUTRES OPTIONS
Régimes:
"Capital-actions",
"Obligations-hypothèques",
"Épargne" garanti. 12¾%
Adressez-vous auprès des Fiduciaires.
UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE
*Taux sujets à changement. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.
MONTRÉAL: 1253, av. McGill College 878-3351
6633 est, rue Sherbrooke 253-1720
ROSEMÈRE: 401, boul. Labelle 621-0710

Peter Jackson Extra Douce.
Essayez-la.
Vous serez comblé.
Il y a des goûts qui ne s'improvisent pas. Ainsi le goût de Peter Jackson Extra Douce. Une juste satisfaction.
Peter Jackson Extra Douce
25 Cigarettes King Size
Peter Jackson
25 Cigarettes Régulier
AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette — Formats King Size & régulier: "goudron" 7mg, nicotine .7mg

LE DEVOIR

CAHIER 7

Montréal, mercredi 6 février 1980

Après le 18 février...

1) Pétrole: un bref sursis mais au prix d'une crise?

par Michel Vastel

OTTAWA — Les Canadiens paient l'essence et le mazout environ quatre fois moins cher que n'importe quel Européen, même les Britanniques qui ont pourtant la mer du Nord à côté d'eux. Avec la chute du gouvernement, ils ont obtenu un sursis: de quelques mois si les conservateurs sont reportés au pouvoir, et de quelques années si les libéraux gagnent l'élection du 18 février.

Au fur et à mesure que la campagne électorale avance, et qu'on connaît mieux les programmes des partis politiques, la marge entre les diverses options rétrécit. Avant 1990, le pétrole aura cessé d'être un thème de campagne électorale: toutes les formules de prix, soient-elles libérales, conservatrices ou néo-démocrates, arriveront à peu près au même résultat.

■ Le programme libéral n'offre guère qu'une seule certitude: une économie de 20 à 25 cents en 1980 par gallon d'essence, venant de la suppression de la taxe d'accise de 18 cents et d'un prix canadien légèrement inférieur au $18.75 le baril de brut prévu par le budget de M. John Crosbie. Les libéraux tenteront de ne payer à l'Alberta que $8 le baril de pétrole brut conventionnel. Mais avant 1990, cette source bon marché sera tarie et il faudra bien alors payer le «vrai» prix, celui des sables bitumineux, de trois à quatre fois plus élevé.

■ Il y aurait moyen, en 1985, d'éviter encore une fois le choc pétrolier: élire un gouvernement néo-démocrate qui promet de faire développer tous les gisements de sables bitumineux par Pétro-Canada, ou l'une de ses nouvelles filiales. Le président de Pétro-Canada a dit aux Communes qu'il était capable, en développant ces projets «au coût» et sans profits, de faire économiser quelques centaines de millions de dollars sur chacun des quatre ou cinq projets encore à développer en Alberta et en Saskatchewan.

■ Le sursis, de huit à dix ans, que les libéraux proposent aux Canadiens, risque de leur coûter une des plus graves crises constitutionnelles de leur histoire. M. Peter Lougheed a déjà menacé, le 30 octobre 1979 à Vancouver, de fermer les puits de pétrole de l'Alberta si on ne lui paie pas un prix nettement plus élevé. A l'époque, même M. Joe Clark a dû se résoudre à brandir la menace de l'arsenal constitutionnel pour rassurer la Chambre des communes et les Canadiens.

On a donc pas fini de parler de prix de pétrole à Ottawa, ni d'en découdre au cours d'interminables conférences fédérales-provinciales.

La politique énergétique des conservateurs est maintenant bien connue: d'abord exposée à une conférence des premiers ministres, le 12 novembre à Ottawa, elle se concrétisait dans le budget de M. John Crosbie, le 11 décembre 1979.

Pour les conservateurs, la minute de vérité a sonné et les Canadiens paient leur essence et leur mazout trop bon marché. Au point qu'ils la gaspillent: la consommation a augmenté de 4.3% au Canada au cours des neuf premiers mois de 1979, alors qu'elle baissait de 4% aux Etats-Unis.

Les conservateurs, pour qui l'orthodoxie économique est presque une religion, ont donc décidé d'appliquer le prix mondial aux Canadiens, leur laissant seulement une marge de 15% par rapport aux États-Unis pour favoriser les entreprises manufacturières. Pour atteindre cet objectif d'ici 1984, ils prévoyaient des hausses de $4 le baril en 1980 et de $4.50 les trois années suivantes. Ces hausses restaient dans l'ordre de ce que le Conseil économique du Canada avait lui-même suggéré.

Le même Conseil économique soulignait que les formidables recettes de l'Alberta au titre du pétrole, et les subventions tout aussi importantes que le gouvernement fédéral devra verser aux provinces de l'Est qui paient leur pétrole importé plus de $25 le baril, ces deux facteurs conjugués mettent Ottawa dans une situation financière intenable. L'Alberta enregistrerait des surplus de $4 à $5 milliards en 1985 alors que le déficit d'Ottawa se maintiendrait à plus de $10 milliards.

En augmentant donc le prix du pétrole canadien, les conservateurs réduisent la marge entre prix canadien et prix mondial et réduisent donc les besoins de subvention des provinces consommatrices. De plus, le budget de M. John Crosbie levait une taxe d'accise de 18 cents par gallon d'essence, un revenu de $2.5 milliards par année pour le Trésor fédéral.

Quant aux revenus générés par les augmentations du prix du pétrole et du gaz Canadiens, quelque $90 milliards en quatre ans, ils devaient aller pour $40 milliards aux provinces (Alberta, Saskatchewan et Colombie-Britannique), pour $30 milliards aux compagnies et pour $17 milliards au Trésor fédéral.

Libéraux et néo-démocrates se sont toujours battus contre la taxe d'accise et contre la cible du «prix mondial» pour le pétrole canadien. Il faut dire qu'alors au pouvoir, les libéraux avaient eux-mêmes négocié une hausse de $2 le baril de brut par année (environ 8 cents le gallon d'essence au détaillant) et avaient eux aussi le prix mondial comme référence.

ÉLECTION 80

Mais le prix de l'OPEP augmente environ trois fois plus vite que le prix canadien et, à ce rythme, l'écart s'est vite creusé. Un comité du caucus libéral a donc mis au point une formule «canadienne». Le fameux «blended price» de M. Pierre Trudeau serait une pondération entre le prix du pétrole canadien conventionnel ($8 le baril), le prix des sables bitumineux ($16 ou $17 aujourd'hui) et enfin le prix mondial (plus de $30).

«La seule certitude que je peux vous donner», de préciser M. Trudeau à ceux qui veulent en savoir plus, «c'est que nous n'appliquerons pas la taxe d'accise», 18 cents d'économie par gallon mais sur l'essence seulement, et que le prix canadien «devrait» augmenter de moins que les $4 proposés par les conservateurs. Jamais, M. Trudeau n'a cependant écarté la possibilité que ce soit, en fin de compte, $3.75 le baril.

La formule de prix du parti néo-démocrate est assez semblable: M. Broadbent propose de mettre sur pied, dès le 1er mars, une commission indépendante du gouvernement. Cette commission ferait des recommandations de prix d'ici le mois de juin. M. Broadbent, qui s'oppose à toute hausse pendant la campagne électorale, commence à admettre qu'une hausse dans le courant de l'été, «pourrait être justifiée».

Quel que soit le prix suggéré par les néo-démocrates et les libéraux, il faudra encore le négocier avec la province de l'Alberta et les compagnies pétrolières. Pour ce qui est de M. Peter Lougheed, il semble n'avoir accepté qu'avec beaucoup de réticence les augmentations de $4 et de $4.50 annoncées par M. Crosbie. Il est douteux qu'il aille beaucoup plus bas, au risque de perdre la face. Quant aux compagnies pétrolières, un taux de rendement insuffisant les inciterait à réduire la prospection, ou même les découragerait de lancer les projets coûteux de sables bitumineux et de pétrole lourd de l'Ouest canadien.

Le gouvernement possède cependant l'outil de Pétro-Canada pour prendre la relève. Libéraux et néo-démocrates promettent d'accroître son rôle et accepteraient même qu'elle crée de nouvelles filiales — pour développer les sables bitumineux ou pour se lancer dans les nouvelles formes d'énergie. Les conservateurs aussi ont promis de «renforcer le rôle de Pétro-Canada» mais ils lui ont, entre-temps, coupé une mise de fonds de $80 millions, promise par l'administration libérale.

Les seuls électeurs qui auront finalement acquis une certitude, grâce à cette campagne électorale, sont les 2,000 employés de Pétro-Canada: leur entreprise ne disparaîtra pas.

Quant aux autres, ils peuvent s'attendre à des augmentations régulières du gallon d'essence, de 15 à 20 cents par année, et de 8 à 12 cents le gallon de mazout. Il faudra peut-être une autre campagne électorale avant qu'on ne franchisse la barre fatidique de $2 le gallon d'essence. Mais pas deux...

(A suivre)

Même avec les «gros noms» du PC-Q, Québec plus que jamais «dans le rouge»

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Les conservateurs qui n'ont jamais réalisé la moindre percée depuis 1958 dans les comtés du Québec métropolitain ne réussiront pas encore à briser la glace le 18 février. Un tel exploit est même devenu impossible tant la glace est épaisse dans cette région où les majorités libérales n'ont cessé de s'accroître et varient maintenant entre 17,000 et 30,000 voix.

Six comtés regroupent les électeurs de la région de Québec, et la cible choisie par les conservateurs est le comté de Montmorency où leur candidat vedette, M. Georges Labrecque, un prospère homme d'affaires, attisait les espoirs de son parti, non sans raison apparemment.

Montmorency est un comté aux assises rurales, même si depuis quelques années il est devenu un comté à proprement parler urbain. La très grande majorité de la population vit aujourd'hui à Beauport, en banlieue de Québec, et un peu à l'image des villages de l'île d'Orléans et de la côte de Beaupré qui font toujours partie du comté, on y a beaucoup conservé l'esprit communautaire.

Georges Labrecque, bien qu'il soit issu de Québec, de la haute-ville de Québec en fait, a choisi ce comté parce qu'il y avait une base qu'il escomptait pouvoir exploiter.

Connu par toute la région où il a été de toutes les oeuvres de charité, de toutes les organisations de loisirs, de tous les projets sportifs — son nom est associé à celui des Nordiques — le candidat conservateur a contribué fortement au développement du comté avec le mont Saint-Anne. Il est l'un de ceux qui a travaillé fort à mettre sur pied ce projet d'aménagement d'une station de ski. Dans une lutte électorale où tous les atouts sont bons, Montmorency devenait le comté le plus propice pour tenter une percée, d'autant plus que les élections de 1974 avaient montré qu'avec un «gros nom» les électeurs de ce comté pouvaient être attiré vers les conservateurs, plus que ne le veut l'histoire de ce parti dans la région.

Dans Montmorency la notoriété de Georges Labrecque tout comme ses réalisations passées, tant comme homme d'affaires associé avec la brasserie O'Keefe que comme promoteur sportif, devenait donc un actif. Mais cela allait-il compenser la série de lacunes que le candidat y trouva dans ce comté où pour les conservateurs l'expression «être dans le rouge» était plus qu'approprié.

Le déficit des voix était en effet de 22,364 votes, le candidat conservateur le 22 mai dernier s'étant classé troisième derrière le créditiste. Celui-ci avait recueilli 8,467 voix, le conservateur, 4,506, et le libéral, Louis Duclos, 26,870.

Comparé aux élections précédentes, c'était dans la moyenne, exception faite de 1974 où les conservateurs avaient réussi à passer au deuxième rang avec 11,867, ce qui représentait néanmoins 15,000 voix de moins que le libéral.

Pour Georges Labrecque, la situation était cependant beaucoup moins noire que les analyses pouvaient le montrer. Selon lui, la véritable force des conservateurs est plus grande qu'il n'y paraît puisque le candidat créditiste de mai dernier a basculé dans le camp conservateur, avec en gage ses 8,467 voix. Cela laisserait, pensait-t-il, un écart entre lui et son adversaire libéral d'un peu moins de 13,000 voix, donc un déplacement de quelque 6,500 voix. Avec une bonne organisation, tout devient possible, et, selon Georges Labrecque, cette bonne organisation il a réussi à la mettre sur pied.

Il affirme en effet qu'il peut compter sur l'ancien créditiste Conrad Ouellet et sur la machine qui l'appuyait à la dernière élection. Également des organisateurs péquistes parmi les meilleurs du député provincial Clément Richard travailleraient pour lui, dit-il.

Une campagne vigoureuse promettait donc des lendemains qui chantent pour les conservateurs de Québec qui, depuis la vague Diefenbaker de 1958, n'ont jamais goûté à la victoire. Mais pour les libéraux, une telle analyse ne tient pas cinq minutes.

Louis Duclos qui représente le comté depuis 1974 à la Chambre des communes a vite remarqué la faille dans le raisonnement du candidat conservateur, une faille que celui-ci n'avait certainement pas prévu. Celle-ci est devenue évidente à la fermeture des mises en nomination lorsque le nom du candidat conservateur du 22 mai 79 apparut à nouveau sur les listes de candidats, cette fois à titre d'indépendant.

Carol Saint-Pierre avait commencé à monter une organisation sérieuse, et il est sûr qu'elle ne suivra pas Georges Labrecque mais qu'elle sera plutôt fidèle au candidat indépendant. Les conservateurs ne peuvent donc espérer garder tous les votes qu'ils avaient eus à la dernière élection, note Louis Duclos. Celui-ci ajoute au surplus qu'ils ne peuvent compter sur le vote créditiste qui était gonflé à la dernière élection du vote péquiste. Même si des organisateurs péquistes travaillent avec Georges Labrecque, la base péquiste ne suivra pas cette fois, pense-t-il.

Non seulement la majorité obtenue le 22 mai par les libéraux serait-elle toujours acquise au député sortant, mais celui-ci croit que la notoriété du candidat conservateur est surfaite et que lui-même est en train de miner sa crédibilité par un engagement à réaliser dans le comté un complexe sportif omni-sport au coût de $80 millions qui viendrait supplanter le Colisée. Georges Labrecque caresse ce projet depuis six ans et en faire un engagement au moment où l'on commence la restauration du Colisée au coût de $20 millions ne résistera pas au bon sens des électeurs de croire Louis Duclos. Cette crédibilité peut aussi être mise en doute du fait que Georges Labrecque fut candidat défait à une convention libérale, note-t-on.

Louis Duclos qui mène campagne de façon presque permanente depuis la dernière élection n'hésite pas à affirmer sa réélection, mais reste imprécis quant à la majorité, de peur d'avoir l'air trop sûr de lui, mais il ne faudrait pas trop le tenter pour qu'il me fasse des prédictions.

Si Montmorency apparaissait au point de départ le comté à surveiller, un autre comté aurait pu susciter des espoirs dans la région pour les conservateurs, soit le nouveau comté de Charlesbourg qui regroupe les banlieues au nord de Québec. Le maire de la ville du même nom, Henri Casault, a décidé de tenter sa chance sous la bannière conservatrice. Il avait fait bonne figure en 1974 dans Montmorency et jouissait d'une certaine notoriété en tant que maire de sa ville... du moins jusqu'à ce que l'un de ses exploits ne fisse l'objet de gorges chaudes à travers tout Québec. Deux cadres de sa municipalité ayant refusé de lui serrer la main à une réception, il jugea en effet l'autorité bafouée et suspendit les deux cadres, un geste qui ne manque pas encore aujourd'hui de susciter les railleries de ses adversaires.

Pour le maire Casault, encore plus que pour son ami Georges Labrecque, la pente est de toute façon presque impossible à remonter. Le déficit des voix pour son parti qui s'était classé troisième derrière les créditistes est de presque 35,000 votes. Il serait vain de parler de victoire dans un tel cas.

Pour les autres comtés, la situation des conservateurs est presque aussi désespérée. Ainsi dans Langelier, l'ex-ministre des Postes et ex-maire de Québec, Gilles Lamontagne, détient une avance de plus de 21,000 voix. Les conservateurs s'étaient classés quatrième et, raisonnable, le candidat conservateur, Pierre Linteau, parle tout simplement de préparer l'avenir.

Dans Louis-Hébert, la situation est similaire avec le jeune député Dennis Dawson qui détient une majorité de 28,611 voix. Le candidat conservateur, Michel Doyon, connu pour avoir milité avec les Gens de l'air, doit avant de s'approcher du libéral, penser

Voir page 17: Le PC-Q

ARCHIV PRODUKTION · Angel · PHILIPS · Deutsche Grammophon · (ΣRATO)

Liquidation
de tous nos
disques classiques

30% et plus de rabais
sur le prix suggéré par le manufacturier

Catalogues réguliers: DGG-ARCHIV-PHILIPS-ANGEL-LONDON
rég: $9.98 pour **$6.98**
ERATO
rég: $11.98 pour **$7.98**

Aussi: Bon choix d'importation directe
CBS-DECCA-EMI-HARMONIA-MUNDI-WERGO (musique contemporaine)
Musiques du Moyen-Âge, de la Renaissance, musiques baroque, romantique, moderne
Symphonies, opéras, musique de chambre, concertos, sonates

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

CHARGEX · master charge

l'alternatif

1587 rue St-Denis (près Maisonneuve) Tél: 845-8887
Métro Berri-Demontigny
Le magasin ouvre à 11 h. tous les jours

Cette offre expire le 29 février 1980.

En échange de votre rampe de métal 20% de rabais.

Choisissez la distinction maintenant et économisez!

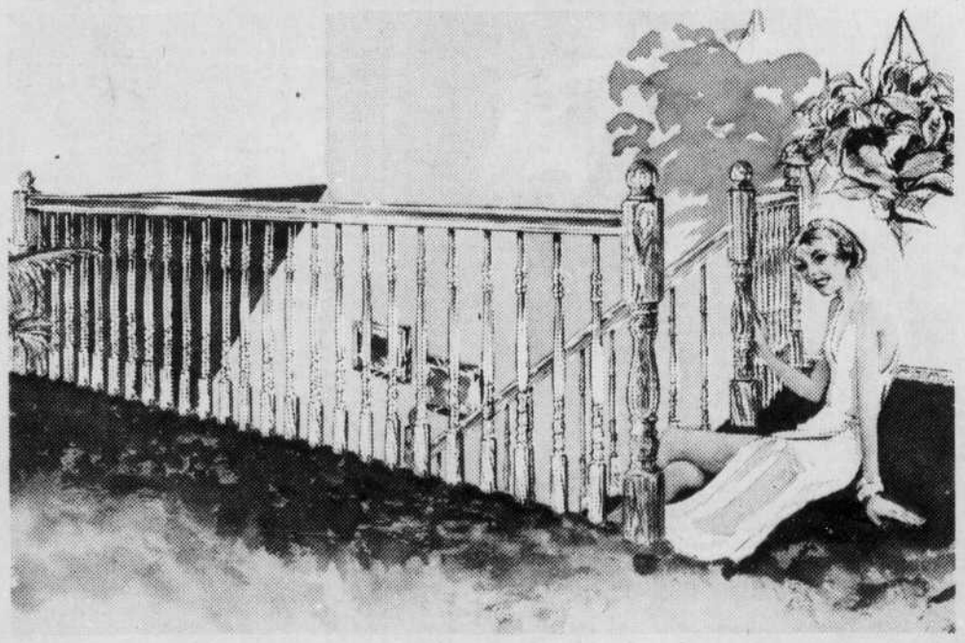

Saviez-vous que...

...c'est le bon temps de rénover en remplaçant votre rampe de métal par une belle rampe en pin ou en chêne des maîtres de Boiseries Raymond Inc.?

...les mois d'hiver, alors que la construction est moins active, rendent la main-d'oeuvre plus disponible pour la pose d'une nouvelle rampe?

Installation rapide.

Les Maîtres de la distinction

Nos représentants couvrent Montréal et la banlieue (jusqu'à Sorel, St-Jean, Valleyfield et St-Jérôme).

Estimation gratuite sur demande.
Demandez notre catalogue

BOISERIES RAYMOND INC

Salle de montre
et bureaux
9500, boul. Maurice-Duplessis, Montréal,
Qué. H1E 1M9 tél.: 326-2202

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Chute des cours

Forte baisse des cours hier à la Bourse de Toronto où l'indice composé fait une chute de 21.14 à 2018.68.

Onze des 14 secteurs du marché ont subi des pertes, les plus lourdes revenant aux transports. Les aurifères ont le mieux progressé, de 40.66 points à un niveau record de 3174.65. A la fin de la séance, on dénombre 186 valeurs en hausse, 326 en baisse et 218 stables.

Selon un observateur, aucun événement important ni politique ni économique n'est à l'origine de la baisse. Les taux de couverture haussés le mois dernier et la réduction du temps des séances, semblent avoir refroidi la spéculation.

Le volume des affaires comprenait 8.41 millions d'actions d'une valeur de $116.50 millions et 4,562 contrats d'option ont été négociés.

Dans les industrielles traitées, Gulf Canada abandonne 3 à $128, Falconbridge Nickel A 3 1-4 à $132 1-2, Cominco 2 5-8 à $68, Alcan Aluminium 2 1-2 à $67 3-4 et Husky Oil 1 1-2 à $79 3-4.

Allarco Developments gagne 3 à $58, Hudson's Bay Oil and Gas 2 1-2 à $113, Canadian Corporate Management A 2 à $25, Alberta Gas A 1-2 à $27 7-8 et Bell Canada 1-8 à $19 7-8.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines cède 4 1-4 à $85 1-4, Teck Corp. 1 à $32 et Hudson Bay Mining and Smelting 1 à $35 1-2. United Keno Hill Mines monte de 2 3-4 à $47 3-4 et Camflo Mines de 1 1-4 à $22 3-8.

Parmi les pétroles, Oakwood Pete perd 7-8 à $18, Trinity Resources 3-4 à $11 et Chieftain Development 3-4 à $41. Asamera Oil monte de 7-8 à $26 5-8 et Coseka Resources de 1-2 à $20 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbyGInw	500	$7	7	7	— ½
AbtlPrce	24250	$23	22¾	23	— ¼
Abitbi7½p	160	$42	42	42	— 1
Abitbl10	z28	$51⅞	51⅞	51⅞	
Acklands	770	$16½	16½	16½	
ActionTrd	17500	36	33	33	— 2
AdanacM	28500	$7⅛	6¾	7⅛	+ ¼
Advocate	100	241	241	241	+ 5
AftonMin	1725	$35⅜	35	35⅜	— ⅛
AgnicoE	30335	$14⅜	14⅜	14½	
AgraIndA	3450	$6⅛	5¾	6⅛	+ ¼
Akaitcho	520	190	190	190	
Albany	108200	230	221	221	— 3
AltEnergy	43765	$43¼	42	42½	— ½
AltaGasA	82892	$28	27½	27⅞	+ ½
AltaGEp	1100	$23½	23½	23½	+ ½
AltaGF	410	$25⅝	25⅝	25⅝	+ ⅛
AltaG9.76	250	$25⅜	25⅜	25⅜	
AltaG7.60	1200	$22¾	22¾	22¾	
AltaG6⅜	21860	$39	37¼	38¼	+ ½
Alcan	38997	$69	67¼	67¾	— 2½
AlgoCent	100	$22	22	22	
AlgomaSt	4390	$36⅝	35¾	35¾	— 1
AStelp	1100	$24⅞	24¾	24¾	— ¼
AllarcoDv	1115	558	57	58	+ 3
Almin4½p	z10	$40	40	40	
AmLarder	60300	76	68	70	— 4
Amcan	700	$5	495	5	
AmEagle	26225	$5⅛	485	490	—22
ALed	152767	91	81	84	— 9
AndresWA	1150	$12⅜	12⅜	12⅜	
AndresWB	500	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
AngCT265	100	$28	28	28	
AngCT290	250	$30	30	30	— 2
AngCT315	z10	$33	33	33	
AngDGld	3200	295	285	285	—15
AngUDev	400	420	420	420	—15
Aquitaine	20620	$47	46⅜	46⅜	— ⅜
ArborC	1725	125	125	125	—15
Argosy	6100	60	59	60	+ 1
ArgusBpr	350	$30	29⅜	30	+ ½
ArgusCpr	2320	$7⅜	7½	7½	
Asamera	16350	$26⅝	25⅜	26⅜	+ ⅜
Asbestos	106	$36¾	36¾	36¾	+ ⅛
AsocPorc	2700	275	270	270	— 5
AtcoA	9750	$20⅝	20¼	20½	+ ¼
AtlCCop	6500	113	111	111	— 9
AtlasYk	8200	117	103	103	— 2
AtoHardA	300	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
BCSugarA	300	$40	39	39	— ¾
BP Can	20760	$38¾	38½	g2	— ⅛
BanisterC	200	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅞
BankBC	795	$34	33⅞	34	
BankMtl	20235	$26⅞	26⅝	26⅞	+ ⅛
BankNS	17891	$25⅞	25⅛	25⅞	— ⅛
Bankeno	44380	$6	5½	5¾	+ ⅛
Barbecon	140	$20½	20½	20½	
Barex	2000	30	30	30	
BaryExpl	39700	210	203	205	— 5
BasicRes	7211	$13¼	13	13⅛	+ ¼
BatonB	600	$13¾	13½	13¾	+ ½
BellCanad	78456	$19⅞	19¾	19⅞	+ ⅛
BellApr	z2	$58⅛	58⅛	58⅛	
BellCpr	300	$28	28	28	+ ⅜
Bell2.28	500	$29¾	29¾	29¾	— ¼
Bell1.80	375	$21¼	21¼	21¼	
Bell1.96	600	$24⅜	24½	24½	— ¼
BethCop	200	$23½	23½	23½	— ½
BighartOG	3700	$6¾	6½	6⅝	— ¼
BlHawk	4600	75	68	68	— 7
BlackPA	4600	$17½	17½	17½	+ ¼
BlakwodA	1600	$6¼	6¼	6¼	
BomacA	100	$7½	7½	7½	
Bombr	800	$10½	10⅜	10½	
BonzaO	31390	$10	9¾	9⅞	
BonanzaW	25160	445	400	415	—35
BorderC	6500	410	390	400	
BowValy	52915	$57½	51¼	51¾	— ¼
BralorRes	1200	$21½	21⅜	21⅜	— ⅛
Bramalea	2550	$20½	20⅛	20¼	
BrascanA	15733	$24¾	24¼	24¾	+ ⅜
Brscn8½	700	$24¾	24¾	24¾	
Car	100	385	385	385	+35
Cassiar	1855	$13½	13½	13½	
CassidyL	200	380	380	380	+ 5
CasidyAp	200	$6	6	6	
Celanese	13100	$7½	6⅞	7½	+ ½
Celanes1p	z60	$10¼	10¼	10¼	
CHEstA	z10	$12	12	12	
CentPat	2900	375	350	350	—25
Chnclr	14100	$6⅛	6	6	
CharterOl	3200	300	298	298	+ 2
Cherokee	9900	$13⅜	13¼	13½	
ChibKay	45500	43	40½	41	— 2
ChieftanD	4400	$41¼	40½	41	— ¾
Chimo	300	230	230	230	
Chromaco	1000	305	300	305	+ 5
Chrysler	27922	$13	11¾	12	—1⅛
CHUM	160	$10¾	10¾	10¾	— ¼
CHUMB	9020	$11	10⅜	11	+ ¼
CiborA	1500	100	100	100	
Cockfield	1000	$5¾	5¾	5¾	
CoinLake	12000	49	48	48	
ColorYW	495	$6	6	6	— ½
Cmplx	2000	$5¾	5½	5½	— ⅛
Cominco	12908	$69½	67½	68	—2⅜
ComincoA	600	$24⅞	24¾	24¾	— ¼
ComrciOG	23200	400	390	390	—10
CHolidayI	100	$10	10	10	
Comtech	400	295	285	295	+10
Coniagas	1000	205	200	205	+ 5
ConBathA	50340	$18½	17¾	17¾	— ¼
ConBathp	100	$17½	17½	17½	+ ½
ConFardy	3067	400	390	390	—10
CDurham	54550	237	225	228	—11
CMarben	2100	300	298	298	—12
CMorisn	14600	425	390	415	— 5
ConsPipe	500	$6½	6½	6½	
ConsProf	32539	250	240	245	
CRambler	4900	$6⅞	6½	6¾	+ ¼
ConTextile	400	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
ConDistrb	4350	$10⅜	10⅛	10¼	— ¼
ConsGas	70852	$29⅜	28¾	29	
ConGasD	200	$38	37¾	37¾	— ¼
ConGs7½	62216	$28⅜	28	28	— ¼
ConGlass	400	$18½	18½	18½	
ControlF	2000	330	320	320	—25
Conventrs	39800	$15½	14⅝	14⅞	— ¼
Conwest	710	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅛
CopFields	11733	$15¼	14¾	15	
Corbyvt	5201	$18	18	18	
CorbyB	101	$18	18	18	+ ¼
CorpFood	100	$22½	22½	22½	+ ½
CosekaR	68482	$20⅜	19⅜	20¼	+ ½
CostainLtd	1500	$9	9	9	
Courvan	1500	142	142	142	— 8
Craigmt	1900	$6⅜	6½	6⅜	+ ¼
CrainRL	1800	$12	11¾	12	+ ½
Crestbrk	100	$24	24	24	— ½
CrwnLife	683	$64	64	64	— 1
Crown8¾	400	$19	19	19	— 1
CZeirbaA	100	$26	26	26	+ ¼
CrushIntl	225	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
CuvierM	35100	123	110	118	+ 5
Cyprus	11324	$23⅞	23½	23¾	— ⅛
CzarRes	34232	$17¼	16⅞	17	— ¼
DRGLtdA	1700	$6	5⅞	6	+ ⅛
Dale-R	300	$16	16	16	
Dale-Rpr	200	$8	8	8	+ ¼
Dalmys	200	$7	7	7	
DalmyC	300	$7½	7½	7½	+ ½
DaonDev	21490	$14¾	14⅜	14¾	
DaonA	900	$6⅜	6⅜	6⅜	
Daon8¾p	1000	$8¼	8	8¼	+ ⅛
Daon9½p	250	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ¼
DElda	124150	289	260	285	+ 6
DelhiPac	23200	114	108	108	— 5
Denison	16155	$39¾	39⅜	39¾	+ ⅛
Dicknsn	13559	$13⅛	12¾	13	
Digtech	1350	$8½	7¾	7¾	— ¾
Discovry	6320	240	225	225	— 5
DistTrA	500	$7¾	7¾	7¾	— ⅜
Domani	11770	$9⅛	9⅛	9¼	— ¼
DomeMine	6775	$74	73¼	74	+ 1
DomePete	56900	$64⅛	63⅜	63⅜	—1⅛
DPeteAp	1734	$21⅞	21½	21⅞	— ⅛
DBridge	9035	$16⅝	16½	16⅝	+ ⅛
DCitrsA	1100	$5	5	5	
DExplor	34400	97	89	90	
DofascoA	4439	$38⅞	38¼	38¼	— ¾
DScotishp	z50	$27	26¾	26¾	
DomStore	13205	$20¼	20	20	
DTextie	5660	$16	15⅜	15¾	— ⅛
Domtar	5635	$29¾	29½	29⅝	— ⅛
Domtarpr	200	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Doverind	z75	$16⅛	16⅛	16⅛	
Doverpr	z9	$6¼	6¼	6¼	
DrMcCA	100	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
DundePal	38799	100	99	100	+ 6
Dunrale	11000	108	100	105	— 3
DuPontA	3505	$33	32¾	33	
Dynamar	61622	435	410	420	— 5
E-LFin	3500	$13½	13½	13½	+ ½
EstMirtic	1300	300	300	300	+ 5
EastSul	4828	365	350	350	—10
EgoRes	22600	247	240	240	— 9
ElectroK	4500	130	110	130	+30
ElhmA	1725	470	470	470	
Emco	2800	$10¾	10¼	10½	+ ¼
Emcow	750	280	260	280	+20
EnrgyRes	11400	226	220	220	— 7
Extndcar	2344	$10	9½	9½	— ⅜
FalconC	49834	$14⅝	13⅞	14⅛	— ⅛
FlbrgNikA	20259	$13⅜	13½	13½	—3¼
FedIndA	10510	$8¼	7⅞	7⅞	+ ⅛
FidelityTr	500	490	490	490	+10
FinningT	150	$39	39	39	— ½
FiranGndl	1000	80	80	80	
FCalgary	8700	294	281	290	
FCityFin	100	$14½	14½	14½	+ ½
FCtyTrB	1500	$8¼	8¼	8¼	
FCtyTrC	500	$7⅜	7⅜	7⅜	
FMar	8000	240	225	230	—10
Foodexp	100	$6⅝	6⅝	6⅝	— ¼
FordCnda	175	$53	53	53	+ ½
Francana	15350	$15⅞	15⅜	15⅝	+ ⅛
Fraser	614	$19	18⅝	18¾	
Fruehauf	150	$10½	10½	10½	
GMRes	5900	$7⅜	7¼	7½	— ⅛
GSWCIB	100	$7½	7½	7½	
Galtaco	200	$6½	6½	6½	+ ¼
Galveston	5800	395	375	375	—15
Garbellp	400	460	460	460	
GazMetr	3800	$8½	8	8¼	— ⅛
Gaz5½p	100	$57	57	57	— 1
GDistrbA	200	$9¼	8	9¼	— ⅛
GDistrbw	11500	335	325	325	— 5
GMC	3356	$62⅜	62½	62¾	
GenstarL	33754	$27⅜	27⅜	27⅜	— ⅛
GiantYk	z6	$20	20	20	
Gibraltar	24055	$14⅝	14	14	— ⅜
GlbeRltyp	2115	$22⅜	22½	22½	— ⅛
GoldaleA	2808	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
GoldundM	25625	395	390	395	
Goodyear	z20	$23½	23½	23½	
GraftG	1860	$15	15	15	+ ⅛
GraftGp	z15	$35	35	35	
Granduc	5690	395	385	395	+10
GLNickl	12300	180	170	170	—10
GLForest	4260	$60½	60½	60½	
GNFin	1300	280	270	280	+10
GtWLife	44	$135	135	135	— 5
GreyhndC	800	245	245	245	— 5
Greyhnd	200	$28⅛	28⅛	28⅛	— ⅛
GuardCap	z25	$9¼	9¼	9¼	
GulfCan	64013	$130½	127½	128	—3¾
Gulfstr	127537	$7½	7¼	7½	+ ¼
HCIHldg	1850	$26½	26	26½	+ ⅞
HalifaxD	200	350	350	350	
HGroupA	300	430	430	430	
Hardee	3150	82	80	82	
HardCrpA	2195	300	290	295	— 5
Harlequin	4250	$19¾	19¼	19¼	— ⅜
HarrisA	1100	490	480	480	—10
HarrisB	450	410	410	410	
HWood	1700	160	155	160	+ 5
HatleighA	z80	$5⅜	5⅜	5⅜	
HatleighB	520	$5⅞	5⅞	5⅞	
Hawker	1900	$17¾	17½	17½	— ⅜
HayesD	2614	$9⅝	9½	9½	
HedwayA	7900	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ¼
HolingerA	928	$47¼	47	47¼	+ ¼
HBayMng	7475	$35¾	35¼	35½	— 1
HBCpr	3652	$21⅜	21¼	21¼	
HBOilGas	13383	$113	110	113	+2½
Hu-Pam	1500	79	75	75	— 3
HuskyOil	3110	$80¼	79¾	79¾	—1½
HuskyApr	z25	$36¾	36¾	36¾	
HhuskyBpr	z45	$37½	36¾	36¾	
HydraEx	5360	95	86	86	— 9
IAC	13000	$11½	11¼	11¼	
ITLInd	1000	335	335	335	— 5
IUIntl	32873	$15⅛	14⅞	15	— ⅛
Imasco	2595	$42⅝	42⅛	42¼	+ ⅜
ImpOilA	81196	$46½	45¾	45⅞	—1⅛
Inco	84642	$33⅜	32	32½	— ¾
Inco7.85	150	$22½	22½	22½	
Indal	2150	$12⅜	12½	12½	— ¼
Indusmin	500	$18¾	18¾	18¾	
InlandGas	4875	$14	13¾	13¾	— ¼
InlandGp	168	$11	11	11	
InlndG10p	z80	$25	25	25	
Inter-City	8440	$23½	22¾	23¼	— ⅜
InterCBw	2000	$19½	19½	19½	
Intrmetco	100	$13¾	13¾	13¾	— ¼
IBM	875	$80½	80	80	
IntMogul	1170	$8½	8⅜	8½	
IntprPipe	11907	$18½	18	18½	
Ipsco	2095	$27⅛	27	27	
InvGroup	100	$16½	16½	16½	+1½
InvGrpA	300	$18	18	18	
IronBayT	200	$7	7	7	
IrwinToy	2500	335	325	330	— 5
IslandTel	212	$15½	15⅜	15⅜	— ⅜
Ivaco	5590	$19⅞	19	19	
Ivaco8.85	100	$47½	47½	47½	— ⅜
JQRes	22925	136	130	131	— 5
Jannock	10423	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
Jannock8	112	$12¾	12¾	12¾	
Jannockw	400	$7	6¾	6¾	— ⅛
JorexLtd	24700	74	66	66	— 7
Joutel	53800	190	170	177	—13
K-TelIntl	300	$8½	8½	8½	+ ¼
KaiserRe	15120	$33⅜	32¾	33¼	— ¼
KamKotia	9600	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
KapsTran	45830	145	131	134	— 8
Kapsr	79800	11½	9½	10	— 1
KellyDA	400	$8⅞	8½	8⅞	+ ⅛
KelseyH	750	$24	23¼	23¾	+ ¼
KerrAdd	14405	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
KanAcon	20984	105	100	101	— 4
LaLuz	1044	$7¼	7¼	7¾	+ ½
LabattA	6047	$24½	24¼	24¼	— ¼
LabattAp	z25	$24⅛	24⅛	24⅛	
LabMin	600	$49½	46	49½	+1½
Lacana	18760	$10¾	10⅜	10⅜	+ ¼
Lacanaw	1600	$7⅜	7½	7½	
LaidlawA	1500	$7	6¾	6⅞	— ⅛
LaidlawB	6400	$7	6⅞	7	+ ⅛
Ldl9¾	z40	$9¼	9¼	9¼	
LOntCem	1000	$5¾	5½	5½	— ¼
LShore	1311	$9¼	8⅞	9¼	+ ½
LasitrKm	2700	235	230	230	— 5
Laurasia	23989	131	120	127	+ 1
LauFinp	587	$12¼	12⅛	12¼	+ ⅛
LavaCap	4650	$7	6½	6½	— ⅜
LeighInst	2450	$10½	10⅛	10⅛	— ⅛
Liberian	100	$8	8	8	
LLLac	1705	$7¾	7¾	7¾	
LobCoA	825	420	420	420	+ 5
LobCoB	1978	410	400	410	
LobCopr	120	$26	26	26	
LobLtdAp	240	$15½	15½	15½	+ ¼
Lochiel	17100	$6½	5⅞	6	— ½
LyttonM	11700	75	75	75	+ 4
MDSHelth	1400	$9¾	9½	9½	
MICC	475	$13⅜	13¾	13⅜	— ⅛
MTSInter	1000	88	88	88	+ 3
MaclarnA	3304	$46	45	45	— ½
MaclarnB	993	$45	45	45	— 1
MclanHA	102	$25	25	25	
MBLtd	20311	$29⅝	29⅛	29¼	— ½
Madeline	23927	345	335	340	+10
Madsen	1000	170	170	170	— 1
MagnaA	100	$12	12	12	
MagnaB	1200	$12¼	12	12¼	+ ⅜
Magnason	1940	315	300	310	+30
Magnetcs	13800	185	170	175	—10
Maisilnl	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
MajstcWil	30300	$7⅜	7⅛	7⅛	
Malartic	800	225	225	225	+10
ManBar	95100	223	200	210	—10
Maritime	1293	$23¼	23	23¼	+ ⅜
MarT860	174	$9	9	9	— ⅜
MarT940	1200	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
MarkSpnc	1575	$8	7¾	8	
MassFer	29148	$13	12⅛	12⅜	+ ⅜
MasFA	1600	$25	22½	25	+3⅜
MasFB	3200	$24	22¼	24	+2¾
Matchan	34400	58	57	58	+ 4
McAdam	10925	86	85	86	
McGrawH	500	$9¼	9¼	9¼	
McIntyre	2065	$89½	85¼	85¼	—4¾
McLaghin	2770	$10⅛	9⅞	10	+ ⅛
McLghl9p	100	$20	20	20	
McLghl10p	320	$12¾	12¾	12¾	
Melcor	3600	$16½	16¼	16¼	— ½
Mentor	5470	$5⅞	5⅜	5⅞	+ ⅛
Mercantil	2695	$18	17¾	18	
MerlandE	15900	$23¾	23½	23¼	— ⅜
Midcon	15100	300	300	300	
MikesSubs	200	190	190	190	+15
MinrlRes	45500	299	282	282	— 5
MnrlResr	81376	45	44	44	— 1
MitelCorp	16720	$20⅝	20⅛	20¼	— ½
MolsonA	11155	$28¼	28	28	— ¼
MolsonB	z3	$25¾	25¾	25¾	
MonarcW	2000	50	50	50	
MonencoA	9275	$15½	14¼	14⅞	+ ⅜
MonetaP	100	115	115	115	
MtlTrust	500	$20	20	20	+ ⅛
Moore	3963	$37¾	37¼	37¼	— ¾
MtnStates	44833	$13	12½	13	+ ⅜
Murphy	2600	$28¾	28¼	28½	— ¼
NBCook	1800	$9	8¾	8¾	— ¼
NBUMine	16200	335	315	315	—25
NatBkCan	9786	$12⅜	12¼	12⅜	
NatDrug	500	$12	12	12	
NatDrugp	z17	$11½	11½	11½	
NatPete	16000	230	215	223	— 8
NatTrust	1050	526	26	26	+ ¼
Nemco	10000	310	300	305	— 5
Neomar	11900	400	375	395	+ 5
NBTel	1080	$21	21	21	
NKelore	81600	62	56	58	— 2
NProvidD	45200	81	77	81	+ 1
NQueRagl	17050	495	475	475	
NSenator	54220	53	51	52	
NYorkOil	10000	315	305	310	— 5
NfldLPA	1500	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
NfldTel	300	$10¾	10¾	10¾	— ¼
NfldTelA	200	$16½	16½	16½	— ¼
Newnor	12000	35	31	31	— 3
NickRim	27300	58	54	57	
NobleM	7200	205	200	200	— 5
NorAcme	30725	118	106	110	— 5
Noranda	88233	$27	26⅛	26⅜	— ⅜
Norbaska	44240	61	56	57	— 3
Norcen	98508	$37¼	36¾	36⅞	— ⅜
Norcn288	3330	$67	66	66	— ½
Norlex	35500	36	32	36	+ 1
NormickP	700	$8½	8½	8½	+ ⅜
NCOils	210	$22½	22½	22½	— 1
NorCt785p	300	$23½	23½	23½	+ ½
NorTel	14273	$48⅛	47½	47⅞	+1¼
Northgat	11750	$14⅞	14½	14½	— ¼
Northld	84400	109	104	105	— 4
NSSavngs	100	$9	9	9	— ¼
NSSav10¼	100	$20¼	20¼	20¼	— ½
Nu-WstA	11857	$17	16¼	16½	— ½
Nu-Wstp	z75	$18⅜	18⅜	18⅜	
Nu-Wst9p	z50	$17¾	17¾	17¾	
NufortRes	12230	91	85	87	
Numac	1400	$44	43¾	43¾	— ¼
OPIA	2200	$36	36	36	
OakwoodP	61068	$18⅞	17¾	18	— ⅜
Obrien	19310	270	256	261	— 8
Oceanusl	100	150	150	150	+ 5
OcelotA	1230	$31½	31¼	31½	— ⅜
OcelotB	17505	$31⅞	30⅝	31½	— ½
Okanagan	300	$17⅛	17	17	
OkanAp	200	$11¾	11¾	11¾	
Onaping	16800	435	425	425	—10
OshawaA	1040	$8¾	8⅝	8¾	— ⅛
Osisko	33000	65	59	60	— 4
OxfordA	1000	$25½	25½	25½	— ½
PCLIndust	500	435	435	435	+ 5
PacCoper	13600	340	330	335	
PacNthG	3100	$9¾	9¾	9¾	
PagePet	7088	$31¾	31¼	31½	— ¼
PagePet7	11400	$16¾	16⅜	16⅜	— ⅜
PagurianA	4700	460	450	460	
PalomaP	10300	$7½	7¼	7½	
PamourA	16150	$14½	13⅞	14	
PamourB	100	$13¾	13¾	13¾	
PanCentr	7965	220	210	218	—12
PancanaA	2600	$7¼	6⅞	6⅞	— ⅛
PancanaB	950	$6¼	6¼	6¼	+ ¾
PanCanP	3750	$72¼	71½	71½	— ½
PangoGld	20700	180	170	180	+10
Parlake	10300	290	280	280	— 2
PatinoNV	z30	$29¾	29¾	29¾	
PeBenO	5441	320	305	320	
Pembina	35825	$12¾	12⅜	12½	— ⅛
Pennant	75833	259	236	246	—11
Penningtn	1100	$6	6	6	
PJewl	100	$12¾	12¾	12¾	+1⅛
PJewlA	1000	$12	12	12	— ⅜
PetroSun	5290	$5½	5	5¼	
Petrofina	4750	$50¼	49¾	49¾	— 1
Petrol	29250	$11¼	10¾	11¼	+ ⅜
PeytoOils	5000	$21¾	21⅜	21⅜	— ⅛
PhillipsCb	400	$12½	12½	12½	+ ⅛
PhonixOil	1200	$6¾	6½	6½	— ⅛
PinePoint	6850	$36¾	36⅛	36½	— ¼
PlaceG	23300	395	370	370	—15
Placer	17120	$62	59¾	60¾	— ⅜
Plysr840	205	$24¾	24¾	24¾	+ ¾
Pominex	6700	200	195	200	
PopShops	200	195	195	195	
PowrCorp	10215	$16¾	16½	16⅝	+ ⅛
PradoExp	1275	160	160	160	
Precamb	20840	$5⅝	5⅜	5½	— ⅛
PreCable	400	$18½	18½	18½	
PreTrst	100	$65	65	65	
Provigo	125	$30½	30½	30½	— ½
QMG	141775	430	400	420	—15
QasarPet	29200	$7	6¾	6¾	+ ⅛
QueSturg	44900	450	435	450	— 5
QueTel	400	$21

Saisie de documents et scellés sur les ordinateurs

La SQ enquête sur Sidbec-Dosco à la demande de De Coster

par Paul Morisset

Plusieurs dizaines d'agents de l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec (SQ) ont fait une descente hier dans les bureaux de l'usine montréalaise de Sidbec-Dosco, où ils ont saisi des documents et posé des scellés sur les ordinateurs.

C'est le président de la société d'État Sidbec, M. Robert de Coster, qui avait demandé l'ouverture d'une enquête, a déclaré M. Jean-Robert Nadeau, porte-parole du ministère québécois de la Justice.

On pourrait être en face de certaines anomalies administratives, a-t-il ajouté, mais il serait prématuré à ce stade-ci de parler d' «illégalité» ou de «preuve qu'il y ait eu commission de crimes».

M. Nadeau a refusé d'en dire plus. La compagnie et la SQ observent également la plus grande discrétion sur cette affaire. M. Michel Pelletier, vice-président, communications et affaires publiques chez Sidbec, s'est borné à déclarer qu' «en réalité, ça n'a pas l'ampleur que ça semble prendre dans les médias actuellement».

Selon un porte-parole de la SQ, un groupe important d'agents de l'escouade des crimes économiques s'est présenté de bonne heure hier matin aux bureaux de l'usine de Sidbec-Dosco, dans le quartier Saint-Henri, et a passé la plus grande partie de la matinée à saisir des documents et à poser des scellés sur les ordinateurs. Le groupe était muni d'une vingtaine de mandats de perquisition, a précisé le porte-parole, et il faut compter deux ou trois agents par mandat.

Les recherches se sont poursuivies durant l'après-midi et certains agents de la SQ devaient retourner sans tarder à l'usine avec des spécialistes de l'information afin de «chercher les informations nécessaires» dans les ordinateurs en perturbant le moins possible le fonctionnement normal de l'entreprise.

D'après le porte-parole de la SQ, il faudra «probablement compter des mois plutôt que des semaines» avant que la police puisse déterminer s'il y a lieu d'intenter des poursuites dans cette affaire.

La perquisition d'hier faisait suite à une longue enquête, a déclaré pour sa part M. Pelletier, de Sidbec. L'usine montréalaise de Sidbec-Dosco est essentiellement consacrée au laminage de l'acier, bien qu'elle comporte certaines unités d'acierie.

Sidbec-Dosco, qui est une filiale de la société d'État québécoise Sidbec, est une entreprise de transformation de l'acier. Elle possède des usines à Contrecoeur, à Montréal et à Tucsa, en Ontario. Dans le passé, elle a connu de nombreuses difficultés financières, et sa situation actuelle demeure précaire.

Une autre filiale de Sidbec est Sidbec-Normines, dont un des principaux clients, la société British Steel, est incapable de prendre livraison de ses commandes de boulettes d'oxyde de fer en raison de la grève qui la paralyse. Mais la Sidbec-Normines n'a pas l'intention de réduire sa production même si la grève «devait durer quelques mois», souligne un récent communiqué de la compagnie.

«British Steel, qui est partenaire dans Sidbec-Normines, s'est contractuellement engagée à prendre 42% de la production totale de Sidbec-Normines, poursuit la compagnie, et met tout en oeuvre présentement pour prévenir l'impact que pourrait avoir sur la production de Sidbec-Normines une longue grève à leurs usines.»

Le communiqué, destiné à démentir la nouvelle selon laquelle la société se trouvait «sérieusement menacée» par la grève de British Steel, soutient par ailleurs que «Sidbec-Normines elle-même fera un profit en 1980», contrairement à ce qu'affirmait la nouvelle publiée le mois dernier par divers médias.

L'association avec les Caisses d'entraide porte fruits

Les gains de la SNF grimpent de 20%

par Michel Nadeau

Au terme de sa première année d'association avec les Caisses d'entraide économique, la Société Nationale de Fiducie a enregistré une augmentation de plus de 20% de ses profits et de ses actifs. Cette compagnie de fiducie de la rue Sherbrooke est l'une des rares entreprises de cette industrie à afficher une hausse aussi forte de ses bénéfices.

Hier, lors d'une rencontre avec la presse, le président et chef de la direction, M. Justin Dugal a annoncé que la Société Nationale de Fiducie (SNF) a enregistré son 100,000e régime d'épargne-retraite ou d'épargne-logement à titre de fiduciaire. La SNF est la plus importante entreprise fiduciaire dans le domaine des REER et des REEL au Québec. Elle agit comme fiduciaire pour les régimes vendus par l'entremise des Caisses d'entraide et des Caisses d'établissement. Au moins deux maisons de courtage de Montréal, les firmes Lévesque, Beaubien et Molson, Rousseau lui confient également les régimes autogérés par leurs clients.

Pour pouvoir obtenir les avantages fiscaux, le détenteur d'un régime d'épargne-retraite doit confier la surveillance de celui-ci à une compagnie de fiducie. Il y a cinq ans, les compagnies de fiducie tentèrent de s'assurer le monopole de l'épargne-retraite en refusant d'enregistrer les régimes vendus par les autres institutions financières. Morguard Trust et la SNF, qui ne faisaient pas partie alors de l'Association des compagnies de fiducie, effectuèrent une percée en acceptant de jouer le rôle de fiduciaire pour les régimes vendus par d'autres institutions.

De 1903 jusqu'au mois de mars de l'an dernier, la SNF était une institution contrôlée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. À ce moment là, la Fédération des Caisses d'entraide devait acquérir 82% des actions au prix de $4 millions environ. Une compagnie associée, L'Économie mutuelle-vie détient 13% du capital et le reste, (5%), est entre les mains de 145 petits actionnaires dont 80% sont employés.

L'an dernier, l'actif a fait un bond de $10 millions pour passer le cap des $60 millions. Les bénéfices après impôts s'établissent à $493,000 ($1.45 par action) à rapprocher de $351,000 ($1.03 par action) pour 1978.

Le directeur général, M. Louis Cusson, s'est dit très satisfait des résultats qui dans la plupart des secteurs montrent des majorations de 20%. «Cette performance est assez remarquable lorsque l'on compare les résultats des autres compagnies de fiducie.»

L'explication est simple: la SNF avait peu de prêts hypothécaires. La direction préférait traditonnellement placer l'argent dans le secteur des obligations (beaucoup plus conservateur). Parmi les projets de l'institution, il y a aussi une grande campagne de publicité pour atteindre les Québécois éventuellement intéressés à des produits spécifiques comme les rentes à versement invariable.

L'entreprise n'écarte pas la possibilité de vendre des actions à la Bourse. Il faut cependant augmenter les réserves car la valeur aux livres est d'environ $9.00. Les Caisses d'entraide ont payé à peu près $16 pour chaque action. Une émission viendrait ainsi diluer le capital pour les Caisses d'entraide. On prévoit donc d'abord augmenter les réserves pour accroître la valeur des actions avant de lancer celles-ci sur le marché.

Enfin, M. Dugal n'écarte pas la possibilité d'une fusion bien que cela ne soit pas dans les projets immédiats. «Partout, autour de nous, on voit des regroupements. Peut être qu'un jour, ce sera notre tour» de conclure le comptable montréalais.

L'argent a monté deux fois plus vite que l'or

WASHINGTON (AFP) — L'argent métal, l'or et le pétrole sont, dans cet ordre, les matières premières courantes dont les prix ont le plus augmenté en 1979, révèlent les statistiques mensuelles publiées lundi par le Fonds Monétaire International.

Selon le FMI, l'indice des prix de gros des principales matières premières (calculé sur la base 100 en 1975) a progressé de 135.7 fin 1978 à 161.1 fin 1979.

Mais, dans la même période, les indices des prix de gros sont passés pour l'argent de 133.6 à 493.2 (plus 270%), pour l'or de 132.8 à 282.7 (plus 115%) et ceux du pétrole de 118 à 244.5 pour le brut libyen (plus 107%) et de 118.5 à 223.9 pour le brut saoudien (plus 90%).

D'autres matières premières ont vu l'indice de leurs prix de gros atteindre des niveaux supérieurs à ceux des prix du pétrole: Les indices des prix de gros ont en effet terminé l'année écoulée à 285.6 pour le plomb (contre 202 un an plus tôt), à 256.1 pour les cafés (contre 197.2), à 255.8 pour le cacao (contre 315.9), à 248.2 pour l'étain (contre 214.7), à 245.1 pour les peaux (contre 234.3), à 233.4 pour le boeuf (contre 184.6), à 232.1 pour le coprah (contre 223.8) et à 227.1 pour le caoutchouc (contre 191).

Les indices des prix de gros de trois matières premières s'inscrivaient d'autre part fin décembre dernier en dessous de leurs niveaux de 1975: Il s'agit de l'huile de lin (71.2 contre 57.6 fin 1978), ou sucre (76.5 contre 61.5) et du maïs (93.4 contre 77.2).

Pour d'autres produits enfin, les indices ont été légèrement au dessus de ceux de 1975, savoir: le zinc (100.8 contre 94.4 fin 1978), le riz (102.6 contre 76.8), le charbon (104.1 contre 100.5), le poivre noir (112.5 contre 99.8) et le blé (115.4 contre 94.8).

GM: une auto électrique en 1985

TORONTO (d'après CP et AP) — General Motors (GM) croit pouvoir produire une petite automobile électrique à usage urbain dans cinq ans environ.

«Nous avons encore énormément de recherche à faire, mais nous avons déjà surmonté un obstacle technique majeur», affirme M. Frank Fleck, directeur de l'Ingénierie chez General Motors du Canada.

Cet obstacle majeur, a expliqué M. Fleck, était la capacité de charge de la batterie. Les ingénieurs et chercheurs de GM ont mis au point des techniques permettant l'utilisation des batteries d'oxyde de zinc-nickel, qui peuvent contenir de deux à deux fois et demie plus d'énergie que les batteries traditionnelles d'acide de plomb.

GM a présenté lundi à Toronto un prototype de la nouvelle voiture électrique, une Chevette en l'occurrence. Cette «Electrovette», comme on l'appelle, peut parcourir 160 kilomètres sans que sa batterie soit rechargée et elle peut atteindre une vitesse de 100 kilomètres/heure.

Les voitures électriques ont reçu une importante publicité au récent Salon de l'auto de New York, où était également exposé le «Microcar», une espèce de tricycle à deux sièges deux fois plus petit qu'une voiturette de golf. Ce vé hicule peut parcourir à peu près 50 kilomètres sans que sa batterie soit rechargée.

Dans un autre ordre d'idées, General Motors du Canada a annoncé hier que ses concessionnaires avaient réalisé des ventes records durant le mois de janvier dernier. Les ventes ont totalisé 30,689 voitures, en hausse de 7.3% sur janvier 1979, et légèrement plus que le record précédent, qui était de 30,277 en 1977. GM s'attend à ce que ses ventes canadiennes demeurent vigoureuses le printemps et l'été prochains.

Aux États-Unis, entretemps, la société-mère ressent davantage les effets du marasme des ventes américaines. Ainsi, les profits de GM pour 1979 se sont élevés à $2.89 milliards, ou $10.04 l'action, comparativement à $3.51 milliards, ou $12.24 l'action en 1978. Sur le marché américain seulement, les profits de GM ont baissé de 18% sur 1978.

Selon le président du conseil, M. Thomas Murphy, et le président, M. Elliott Estes, ce recul s'explique surtout par la diminution de la production et par «une gamme de produits moins favorable».

L'or atteint $685

LONDRES (AFP) — Tombé pendant la matinée à $675,5 l'once, l'or a rebondi de $28 dans l'après-midi pour clôturé hier à Londres à $685.5, soit en nette reprise de $20.5 sur la veille.

Le calme a toutefois continué de régner sur le marché et le rebondissement est imputé par les courtiers à des opérations techniques de couverture émanant du marché newyorkais, où l'or a clôturé à $687.

Au marché des changes, le dollar a évolué irrégulièrement et l'attention s'est concentrée sur la livre sterling qui a sensiblement baissé à l'annonce d'une accélération, pire que prévu, du crédit bancaire pour se redresser ensuite parce que celle-ci pourrait entraîner un relèvement supplémentaire des taux d'intérêt.

Le dollar clôture à 1.7420 mark contre 1.7415, 4.0810 francs français contre 4.0825, 1.6240 franc suisse contre 1.6310 et 239.90 yens contre 240.25. La livre termine à $2.2905 contre 2.2855.

Cours de l'argent

Handy and Harman of Canada cotait hier l'argent-métal à $40.668 l'once de troyes et $1,307.48 le kg, en regard de $38.243 et $1,229.52 le jour précédent.

Ces cours sont en dollars canadiens.

OBLIGATIONS

Les cours ont fléchi dans une grande activité hier au marché canadien des obligations.

Le court terme cède un quart de point. Les moyen et long termes ainsi que les obligations des provinces, fléchissent de 1.50 point. Les titres des sociétés perdent un point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 15%.

Votre bureau sur un jardin tropical?

Les Atriums

Thérèse de Rouen
842-3838
845-6590

Une épargne-impôt à rendement supérieur

12%
Taux garanti
dépôts 5 ans, minimum $500.
Intérêts crédités annuellement.

Taux sujet à changement.

Communiquez
avec les conseillers en services
financiers et fiduciaires du Trust Général
qui vous diront comment vous pouvez
tirer le meilleur profit de vos épargnes en les
investissant dans l'un des 6 types de
placements que nous offrons:
les fonds d'actions, d'hypothèques,
d'obligations et d'hypothèques;
les placements à capital garanti,
à capital et intérêts garantis
(intérêts crédités ou composés annuellement).

Demandez le poste 2000
(nous acceptons les frais d'appel)

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Sept-Iles, 968-1830—Chicoutimi, 549-6490—Alma, 668-3391
Rimouski, 724-4106—Rivière-du-Loup, 862-7286
Québec, 688-0630—Lévis, 833-4450—Trois-Rivières, 379-7230
Montréal, 866-9641—Outremont, 739-3265
Hull, 771-3227—Ottawa, 238-4900
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

LA LAURENTIENNE,
COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES MEMBRES

Avis est par les présentes donné que, le 23 février 1980, à compter de 10 heures 30 de la matinée, se tiendra au siège social de la compagnie, 500, Grande-Allée est, Québec, l'assemblée générale annuelle et spéciale des membres de La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance.

Outre la discussion de toute question du ressort de cette assemblée générale annuelle et spéciale, les membres seront appelés à approuver le rapport des administrateurs et les états financiers pour l'année 1979, à élire des administrateurs, à nommer des vérificateurs et à ratifier le règlement Nº 6 permettant l'élection d'un ou plusieurs vice-présidents du Conseil d'administration, le règlement Nº 7 autorisant la présentation d'une requête pour l'obtention de lettres patentes remplaçant l'article 18 de la charte de la compagnie par une disposition correspondante de la Loi sur les assurances soit, l'article 287 et le règlement Nº 8 modifiant le règlement général de la compagnie de façon à ce que les assurés de la compagnie qui détiennent un contrat de La Prévoyance Compagnie d'Assurances, de L'Union du Commerce, Compagnie mutuelle d'Assurance-vie ou de La Stabilité, Compagnie d'Assurance-vie soient reconnus comme membres de la compagnie et autorisant la compagnie à s'adresser à l'Assemblée Nationale pour faire modifier sa charte à cette fin.

Pour le Conseil d'administration,
Alain Roch, avocat
Secrétaire
Québec, le 1er février 1980

La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les porteurs de police sont convoqués à la cent dixième assemblée annuelle qui sera tenue au siège social, à Waterloo, Ont., le mercredi 27 février 1980 à 13 h 30. Ils seront invités à prendre connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le dernier exercice, à élire des administrateurs et à traiter des autres questions qui pourraient de bon droit être soumises à l'assemblée.

Waterloo, Ont.
Le 26 janvier 1980

Le secrétaire
D. E. WEAVER

Les contrats de rente à versements invariables

Une épargne-impôt pour revenus extraordinaires

Demandez une soumission à un conseiller en services financiers et fiduciaires du Trust Général

L'épargne-impôt d'abord
Un contrat de rente à versements invariables du Trust Général vous permet d'étaler sur plusieurs années vos revenus extraordinaires tels que les gains en capital imposables, la récupération d'amortissements et les paiements reçus en vertu d'un régime de pension d'employés ou à titre de reconnaissance des années de service. Ainsi, l'impôt que vous auriez normalement payé est réparti sur plusieurs années d'imposition à un taux généralement moindre.

Un rendement supérieur
Grâce à son expérience et à la compétence de notre service de placements, notre conseiller en services financiers et fiduciaires vous démontrera que vous pouvez facilement donner un rendement supérieur à votre investissement dans un contrat de rente à versements invariables du Trust Général.

Demandez une soumission
Plusieurs types de revenus sont admissibles à des contrats de rente. Pour qu'ils soient déductibles de votre revenu imposable, vous devez cependant les acquérir avant l'échéance du 29 février.

Demandez le poste 2000
Communiquez directement avec nous ou parlez-en à votre conseiller fiscal. Sur demande, nous vous ferons parvenir sans frais une soumission écrite. Nous acceptons les frais d'appel.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Sept-Iles, 968-1830—Chicoutimi, 549-6490—Alma, 668-3391—Rimouski, 724-4106—Rivière-du-Loup, 862-7286—Québec, 688-0630
Lévis, 833-4450—Trois-Rivières, 379-7230—Montréal, 866-9641—Outremont, 739-3265—Hull, 771-3227—Ottawa, 238-4900

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Chef de la programmation

L'Hôpital Royal Victoria, un des plus importants hôpitaux nord-américains est à la recherche d'un chef pour son service de la programmation engagé principalement dans le développement de divers systèmes en direct pour l'administration, la gestion financière et les soins infirmiers.

Le titulaire doit posséder une bonne expertise technique de programmation en direct ainsi qu'une gestion de base de données. Une formation académique poussée et de solides aptitudes pour la gestion sont essentielles ainsi qu'une capacité à transmettre ses connaissances aux autres.

Les systèmes à bords de cartes sont utilisés en soins infirmiers et il est donc important de connaître l'IBM, le CICS et le DL1.

Nous offrons un salaire concurrentiel, un éventail complet d'avantages sociaux, de bonnes conditions de travail et d'excellentes chances d'avancement.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, au:

Responsable de l'emploi
Service du personnel
HÔPITAL ROYAL VICTORIA
687, Avenue des Pins ouest
Montréal, Québec
H3A 1A1

Université de Moncton

L'Université sollicite des candidatures de

PROFESSEURS

en Biologie, Musique, Sociologie

La date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1980)à moins d'indication contraire et sujet à approbation budgétaire). Les candidatures pourront être considérées dès leur réception. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être transmise à la personne indiquée ci-dessous à l'adresse suivante:

Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

BIOLOGIE

Fonctions:
Enseignement aux niveaux des 1er et 2e cycles et recherche, dont physiologie animale et embryologie. L'emploi est d'une durée d'une année.
Qualifications:
Les candidats détenant un doctorat auront la préférence. Une expérience pertinente dans l'enseignement et la recherche serait avantageuse.
Communiquer avec
Monsieur Louis Lapierre, directeur
Département de biologie
Faculté des sciences et de génie

MUSIQUE

Fonctions:
Poste A
Enseignement en éducation musicale, coordination des stages et enseignement des cordes ou des cuivres, au niveau premier cycle.
Poste B
Chant; enseignement au niveau premier cycle et leçons privées. Aptitude à donner des cours en dehors de la spécialisation. Le poste est d'une durée d'une année.
Poste C
Théorie; enseignement au niveau premier cycle. Aptitudes à donner des cours en dehors de la spécialisation. Le poste est d'une durée d'une année.
Qualifications:
Doctorat en musique ou l'équivalent. Les candidats détenant la maîtrise pourront aussi être considérés.
Communiquer avec
Monsieur Donald Desroches, directeur
Département de musique
Faculté des arts

SOCIOLOGIE

Fonctions:
Enseignement au niveau premier cycle et recherche. Le poste est d'une durée d'une année.
Qualifications:
Doctorat en sociologie ou l'équivalent.
Communiquer avec

Le Directeur
Département de sociologie
Faculté des sciences sociales

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AIDE À L'ENFANCE RECHERCHE:

Une personne bilingue avec de l'expérience en développement communautaire pour travailler en Haïti.

La personne devrait être disposée à apprendre le créole haitien et à vivre isolée dans des conditions matérielles difficiles.
Salaire et bénéfices à discuter, en rapport avec expérience et compétence.

Veuillez envoyer une réponse accompagnée d'un curriculum vitae à:

Mr. W.B. Stock
Director of International Programs
Canadian Save the Children Fund,
720, Spadina Avenue,
Toronto, Ont.
M5S 2W3

AVOCATS (ES)

Notre cabinet est à la recherche de plusieurs avocats (es), membres du Barreau du Québec, ayant de deux (2) à sept (7) années d'expérience.

Les personnes choisies seront appelées à oeuvrer dans les secteurs suivants d'activités: droit corporatif et financier, droit fiscal et droit du travail.

Une maîtrise de la langue française et de la langue anglaise, tant parlée qu'écrite, est essentielle pour tous les postes.

Si la présente offre vous intéresse, prière d'adresser votre curriculum vitae à Me Gérard Coulombe à l'adresse indiquée ci-dessous.

Toutes les demandes seront considérées en stricte confidentialité.

Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque
635 ouest, boul. Dorchester
Bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1R9

CHUS

Directeur(trice) adjoint(e)

des soins infirmiers

Si vous êtes une personne possédant une maîtrise en nursing, en éducation ou en andragogie, ayant quelques années d'expérience en administration tout en étant membre de l'O.I.I.Q., et si vous désirez relever un défi qui réponde à vos qualifications, voici le poste susceptible de combler vos aspirations professionnelles.

Sous l'autorité de la directrice des soins infirmiers, vous aurez l'avantage de participer à l'élaboration des politiques du directorat des soins infirmiers et vous établirez les communications nécessaires à l'efficacité de la formation, de la consultation et de la participation, vous contribuerez à l'élaboration et à la supervision des programmes du directorat et vous évaluerez le rendement des diverses mesures prises en vue de réaliser les objectifs de cet important directorat dans un centre hospitalier de soins ultra spécialisés.

La classe salariale attachée à ce poste prévoit une rémunération variant de $26,500 à $37,500 selon l'expérience et conformément aux critères établis par le M.A.S.

Les candidatures à ce poste seront reçues d'ici le 10 février à l'adresse suivante et traitées en toute confidentialité.

Directeur du personnel
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE
3001, 12ième Avenue Nord
Sherbrooke, Québec J1H 5N4

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

OFFRES D'EMPLOI

Tel-Aide outaouais, un service d'écoute téléphonique anonyme desservant la communauté francophone de tout l'Outaouais, est à la recherche de candidat(es) bilingues pour les postes de:

• Directeur(trice) général(e)

Responsabilités:
Sous l'autorité du Conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration et du fonctionnement du service. Il précise, en terme de programme et d'activités, les objectifs fixés par le Conseil d'administration.

Exigences:
Baccalauréat, en sciences humaines de préférence, et deux (2) ans d'expérience pertinente ou cours secondaire complet et plus de cinq (5) ans d'expérience pertinente; sens de l'organisation et du leadership; capacité de communication et de relations humaines.

Traitement:
Selon les normes du Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton.

• Coordonnateur(trice) des bénévoles-écoutants (mi-temps)

Responsabilités:
— Coordonne le travail des bénévoles de façon à maintenir la qualité et l'efficacité de l'écoute;
— Présente aux bénévoles des conférences sur des thèmes appropriés;
— Regroupe les bénévoles en équipe, organise leurs rencontres, anime leurs échanges sur les problèmes de l'écoute;
— Participe à la formation et au recyclage;
— Assiste à des colloques se rapportant aux services d'écoute.

Exigences:
Diplôme en travail social d'un collège communautaire ou baccalauréat ès arts et plus de deux (2) ans d'expérience pertinente.

Traitement:
Selon les normes du Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 8 février 1980, à:

Comité de sélection
Conseil d'administration
Tel-Aide Outaouais
C.P. 8484
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9

Pour une carrière professionnelle... joignez-vous à notre équipe...

- Nous sommes établis dans la région métropolitaine et l'Outaouais depuis déjà plusieurs années.
- Nous sommes "leader" dans notre industrie.
- Nous vous offrons un programme de formation professionnelle.
- Poste disponible dans la région métropolitaine et l'Outaouais.

Pour rendez-vous, appelez
Michel Jean 276-8569 (entre 9 A.M. et 6 P.M.)

AUDIO & ASSOCIÉS (QUÉBEC) LTÉE

Université de Moncton

Spécialiste en gérontologie

L'Université sollicite des candidatures de spécialiste en gérontologie. La personne embauchée aura pour principale tâche de coordonner les activités d'enseignement et de recherche dans ce domaine. Elle pourra aussi être appelée à contribuer elle-même dans l'enseignement et la recherche.

Les candidats doivent détenir un doctorat dans une discipline intéressée par la gérontologie et faire preuve d'études en gérontologie même. Les candidats détenant de l'expérience d'enseignement universitaire et de recherche seront avantagés.

Les candidatures seront considérées dès le 29 février et, par la suite, selon leur ordre d'arrivée. Elles doivent être soumises avec un curriculum vitae détaillé et le nom de trois répondants au:

Vice-recteur à l'enseignement
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

Spécialiste en structures pneumatiques

Le Département de génie (civil) sollicite la candidature de personnes détenant un Ph.D. ou possédant une grande connaissance de la mécanique des structures, pour occuper un poste d'associé de recherche ou de post-doctorat.

Le poste sera d'une durée d'un à trois ans, selon les subventions obtenues. Le titulaire aura pour fonction l'étude analytique, expérimentale et innovative dans le domaine des structures pneumatiques.

Le poste est disponible présentement et les candidatures seront considérées dès leur arrivée. Elles doivent être soumises au:

Professeur N. K. Srivastava
Faculté des sciences et de génie
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

Désirez-vous améliorer votre situation?

Parce que vous êtes un vendeur professionnel?
Parce que vous pensez être en mesure de motiver et diriger un groupe de vendeurs?

Si cela s'adresse à vous, contactez-nous.

Nous sommes la première société en Europe dans le domaine des cadeaux publicitaires exlusifs et avons décidé de nous implanter sur le marché d'Amérique du Nord et d'y établir une organisation de vente toute nouvelle.

Nous entrons présentement dans la Seconde Phase et voulons créer un groupe de vendeurs dans la Province du Québec, ce qui exige du candidat retenu de bonnes connaissances pratiques de la langue anglaise et française.

Si vous êtes prêt à travailler dur pour édifier votre avenir, nous vous donnerons une formation soignée qui vous mènera directement à la position de Chef de Vente.

Même pendant la période de formation vous recevrez un salaire substantiel, une commision très intéressante, ainsi qu'une voiture de fonction et vos frais seront payés.

Si vous pensez être l'homme qu'il nous faut, veuillez envoyer votre candidature à

BERENDSOHN INTERNATIONAL PROMOTION LTD.
5601 Steeles Ave West
Unit #2
Weston, Ontario
M9L 1S7

CHEF DE SERVICE — ÉCOLOGIE

Nature de l'emploi:

Dans le cadre de la direction Environnement au siège social, dirige et coordonne les travaux des biologistes chargés de faire des recherches écologiques en vue de prévoir l'impact des travaux d'aménagement sur le milieu naturel ou, d'en mesurer les effets.

Exigences:

Maîtrise en biologie ou l'équivalent, de 5 à 10 ans d'expérience dans le domaine de l'écologie et de l'environnement.

Société d'énergie de la Baie James
800 est, boul. de Maisonneuve
14e Étage
Montréal, Québec H2L 4M8

AGENT DE PERSONNEL

Fonctions:
— S'occuper particulièrement de la fonction recrutement.
— Identifier les besoins des gestionnaires en matière de personnel.
— Aider les gestionnaires à formuler les exigences d'emploi et à préciser la définition d'emploi.
— Emettre les demandes de personnel et s'assurer de leurs suivis.
— Fournir aux employés, anciens et nouveaux, tous les renseignements qui relèvent de la fonction personnel.
— Contrôler les prévisions d'effectifs.
— Administrer la convention collective en ce qui a trait aux promotions, mutations, rétrogradations, etc.

Exigences

Formation de niveau collégial en administration ou l'équivalent avec un minimum de 4 années d'expérience dans la fonction personnel
OU
formation de niveau universitaire en relations industrielles ou l'équivalent avec 2 années d'expérience dans la fonction personnel.

Lieu de travail

Stage de formation à Montréal, en vue d'un poste sur l'un des chantiers de la Baie James.

Rémunération

Selon l'expérience et la compétence.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante avant 17 h le 8 février 1980.

Société d'énergie de la Baie James
Division Embauchage — 14e étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal, Québec H2L 4M8

Au Sommet sur l'entreprise coopérative

Beaucoup de demandes mais peu d'idées nouvelles

par Michel Nadeau

Les demandes de subventions, d'interventions de toutes sortes et même l'octroi de privilèges particuliers de la part du gouvernement fusaient de partout, hier, lors de la première journée du sommet sur l'entreprise coopérative. Bien peu d'idées nouvelles cependant ont été lancées dans la voie de l'Intercoopération entre les diverses institutions du mouvement coopératif au Québec.

Des représentants de tous les secteurs coopératifs ont présenté leurs réclamations aux ministres responsables afin de privilégier la croissance de ce secteur qui, du point de vue industriel, ne représente que 3% du produit intérieur brut du Québec.

Les caisses populaires veulent l'épargne-actions; les assureurs réclament un statut préférentiel dans l'octroi de contrats gouvernementaux; les coopératives forestières ne veulent pas de syndicat parmi leurs membres; les pêcheurs veulent qu'Ottawa et Québec s'entendent sur l'émission de permis; les profits des coopératives ne devraient pas être imposés tant que la réserve ne dépasse pas 20% de l'actif; le gouvernement devrait garantir les prêts aux coopératives; l'État devrait contribuer à informer les Québécois des avantages d'une plus grande simplicité dans le rite funéraire; les contribuables québécois par leurs taxes doivent participer aux frais de financement des stocks de produits d'érable etc...

Ce fourmillement des demandes n'a pas empêché cependant quelques participants à cette rencontre de parler des liens essentiels entre les divers éléments de l'économie coopérative.

Pour M. Jean-Marie Ouellet, président de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires, il est vrai que les prêts aux coopératives ne représentent que 1% des prêts globaux des Caisses. «En regardant de l'autre bout de la lunette, on remarque que ces prêts égalent néanmoins 50% des dettes des coopératives. «Il faut aider les coopératives dont les membres veulent s'entraider et non seulement se faire aider».

M. Ouellet a terminé son intervention en demandant au gouvernement québécois de modifier le programme d'épargne-actions afin de permettre aux sociétaires des Caisses de profiter de cet abattement fiscal. Cette question devrait revenir à l'ordre du jour ce matin alors que le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, participera aux débats.

Pour le vice-président de la Fédération des Caisses d'entraide, M. Eric Forest, plusieurs des problèmes rencontrés par les coopératives ont été résolus. «L'absence de capital au départ est moins un handicap maintenant, avec l'avènement de la Société de développement coopératif. Quant à la difficulté d'obtenir des garanties personnelles, ce problème n'existe pas dans nos Caisses où un projet est d'abord évalué pour sa qualité. M. Forest a lancé de nouveau l'idée d'une clause de placement omnibus égal à 2% de l'actif des Caisses; cet argent pourrait être investi dans des projets coopératifs viables!

De l'avis de M. André Lamothe, directeur général de la Fédération des Caisses d'établissement, l'intercoopération passe par une «péréquation» qui permettrait aux caisses les moins nanties de réaliser leurs projets. Il importe cependant de maintenir en vie les institutions qui correspondent à des besoins réels. «Trop souvent dans le passé, certaines coopératives n'étaient pas imprégnées du souci de rentabilité.»

«Le gouvernement devrait participer à la formation du public et des administrateurs des Caisses d'épargne et de crédit», a lancé M. Jean-Pierre Hogue, président de la Caisse populaire St-Alphonse.

L'intervention du président des Artisans Coopvie, M. Paul Dolan a soulevé certains commentaires chez les représentants des groupes d'affaires de type capitaliste. Dans es propos, le p.-d.g. de la firme montréalaise réclamait du gouvernement québécois une législation et une règlementation «pour nous faciliter la voie et nous ouvrir toutes grandes les portes». M. Dolan a donné quelques exemples où le secteur coopératif devrait obtenir un traitement préférentiel de la part du gouvernement québécois. M. Jean-Paul Létourneau, vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec, est intervenu pour souligner que, si les entreprises coopératives ne devaient pas être défavorisées dans les programmes d'aide du gouvernement, il serait injuste que les petites et moyennes entreprises à capital action soient à leur tour en moins bonne position avec l'établissement de politique préférentielle.

Le président du Conseil des gens d'affaires du Québec, M. André J. Bélanger a fait une intervention très remarquée en mentionnant que, au moment où les banques francophones fusionnent pour plus d'efficacité, les coopératives continuent de se faire la lutte à un même coin de rue.

«Dans la paroisse Sainte-Gertrude, la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins et l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires (affiliée à la Fédération de Québec) ont construit toutes deux une Caisse à un même coin de rue au cours de l'an dernier. Des chicanes de territoires et de paroisses seraient à l'origine de cette concurrence étrange...

Certaines interventions de dirigeants du Conseil de la coopération du Québec (CCQ) ont fait froncer les sourcils de quelques participants. Les premiers soulignaient le rôle du CCQ dans le maintien de «l'authenticité» des coopératives au Québec. Or, plusieurs jeunes groupements ont eu ou éprouvent présentement de grandes difficultés à se faire reconnaître par cet organisme qui donne son avis aux demandes adressées au Service des coopératives du ministère: Fédération provinciale des coops d'habitation, Coopérative du restaurant le Bois rond, la Coop des services électro-ménagers, Entreprise dynamique, Tricofil...

Le directeur général de la Coopérative fédérée, M. Louis-Philippe Poulin, a souligné, pour sa part, l'importance de pousser plus loin l'intégration verticale dans le domaine agricole. Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour sensibiliser les membres à cette réalité économique, selon lui. Si l'État a fait preuve d'une certaine compréhension des problèmes des agriculteurs, ces derniers estiment que le gouvernement pourrait faire davantage en modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles afin d'apporter plus de souplesse; la loi créant la société SOQUIA devrait être changée pour permettre l'intervention de celle-ci dans le domaine coopératif. Il est important, selon M. Poulin, de rétablir un lien organique entre le mouvement coopératif agricole et le ministère québécois.

Les trois ministres présents au cours de toute la journée, MM. Guy Joron (Coopératives), Bernard Landry (Développement économique) et Yves Bérubé (Terres et Forêts) ont pris bonne note des différentes demandes tout en envoyant certains «messages» au secteur coopératif.

Par exemple, M. Joron, après avoir décrit l'importance du secteur coopératif dans le domaine financier, a déclaré: «Je m'interroge pour savoir si l'épargne disponible est canalisé et orienté pour promouvoir dans la mesure du possible le développement économique du Québec tout en assurant aux Québécois la maîtrise de leur économie». M. Joron a indiqué que l'achat d'actions de grandes compagnies permettrait aux Québécois d'avoir un meilleur contrôle sur les centres de décision.

Si ces propos apportaient un certain sourire aux lèvres des gens des Caisses d'entraide, les porte-parole d'organismes financiers plus conservateurs dans leurs placements regardaient le plafond de la grande salle de bal de l'hôtel Méridien.

Le ministre d'État au développement économique a souhaité une action plus énergique des entreprises coopératives dans la transformation de leurs produits agricoles accentuant ainsi l'integration verticale. «Un dynamisme plus grand pourrait permettre d'accroître nos exportations de produits finis dans les domaines du lait, de la volaille et des produits surgelés».

M. Landry n'a pas mâché ses mots pour souligner l'état de sous-utilisation des ressources dans le domaine des pêcheries. Aux demandes du directeur général des Pêcheurs Unis, M. Richard Lapointe pour un éclaircissement de la situation quant à l'émission de permis, le ministre a répondu que le Québec pourrait prochainement rapatrier «tous les permis émis par Ottawa».

Une intervention remarquée fut celle du secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ), M. Fernand Daoust qui a rappelé sa croyance dans le développement coopératif en soulignant toutefois que les travailleurs, au sein de ces entreprises, devraient conserver le droit de se regrouper en syndicat. Aucun dirigeant du monde coopératif, dont plusieurs entreprises ont connu ou connaissent des problèmes de relations de travail, n'a relevé cette intervention. La demande de soustraire les travailleurs des coopératives forestières a été rejetée par le gouvernement dans le document principal du sommet qui se poursuit aujourd'hui et demain.

Hausse de 25% des placements des assureurs-vie au Québec

Entre 1977 et 1978, les compagnies d'assurance-vie faisant affaires au Canada ont accru d'environ $4 milliards leurs fonds de placements au pays, d'après les statistiques de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie (ACCA) qui représente 129 compagnies d'assurance-vie au Canada.

Les chiffres indiquent que toutes les compagnies d'assurance-vie détenaient un actif global de $43 milliards au Canada à la fin de 1978, comparativement à $39 milliards à la fin de 1977. Ces sommes correspondent non seulement aux placements au nom d'assurés canadiens mais aussi à ceux d'assurés américains traitant avec des compagnies d'assurance-vie américaines établies au Canada.

Les dernières statistiques régionales disponibles, soit pour la période de 1976 à 1978, nous montrent que les compagnies d'assurance-vie ont augmenté considérablement leurs placements dans toutes les régions du Canada.

Le total des placements au Québec en date du 1er janvier 1979 était de $10,643 millions, ce qui correspond à une augmentation de $2,105 millions ou 24.7% depuis 1976, dernière année ou il y a des statistiques à ce sujet.

Ces placements au Québec se répartissent comme suit: $3,837 millions en titres de compagnies, $3,279 millions en hypothèques et immeubles, $2,403 millions en obligations du gouvernement provincial et des municipalités, $464 millions en obligations fédérales et $660 millions investis dans d'autres secteurs.

Le total des placements dans les autres régions et provinces était réparti comme suit (les chiffres de 1976 sont entre parenthèses): total pour les provinces de l'Atlantique: $2,985 millions ($2,370). Pour chaque province: Nouvelle-Écosse $1,034 millions ($743), Nouveau-Brunswick $965 millions ($730), Terre-Neuve $872 millions ($821), et l'Île-du-Prince-Édouard $114 millions ($76).

Dans la région des Prairies, les placements des compagnies d'assurance-vie totalisaient $8,072 millions ($5,675) répartis de la façon suivante dans chacune des provinces: le Manitoba $1,687 millions ($1,417), la Saskatchewan $1,233 ($849) et l'Alberta $5,152 ($3,409).

En Colombie-Britannique, les placements des compagnies d'assurance-vie totalisaient $4,873 millions ($3,864) à la fin de 1978. Enfin en Ontario, l'investissement total était de $16,837 millions ($14,214 millions).

Les derniers résultats indiquent que les compagnies d'assurance-vie continuent d'investir surtout dans le secteur privé, pour favoriser la croissance et la création d'emplois. Les titres, obligations et actions de compagnies totalisent $16.5 milliards. Les hypothèques et immeubles qui contribuent à la construction d'habitations, représentent 16.0 milliards. Enfin les titres gouvernementaux représentent $8.6 milliards et les autres placements $2.2 milliards.

L'ACCA a entrepris une analyse spéciale du portefeuille d'obligations de compagnies. On a calculé que 30-0/0 des obligations de compagnies, d'une valeur totale de $13 milliards, se situaient dans les pipelines, l'énergie, les services de communication et d'électricité, une autre tranche de 30-0/0 était investie dans les industries manufacturières telles les pâtes et papiers, le fer, l'acier et autres métaux, le pétrole et le gaz. Les 40-0/0 restants allaient au secteur des services comprenant la distribution, les centres commerciaux, immeubles à bureaux et compagnies de financement à la consommation.

En commentant ces données, le président du conseil de l'ACCA, M. D.W. Pretty, a souligné que «les placements des compagnies d'assurance-vie garantissent aux assurés et aux bénéficiaires leurs prestations futures. Les bénéfices réalisés grâce à ces placements permettent de maintenir les coûts d'assurance-vie à un taux raisonnable et de contribuer de façon marquée à la croissance économique du Canada. Ceci se fait par la création de nouveaux emplois, le développement de ressources et l'expansion industrielle. «De plus, ces placements servent à construire des logements et bureaux, à financer les écoles, hôpitaux, voies publiques et autres services essentiels aux résidents d'une province».

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

SYNONYME D'EXCELLENCE EN INFORMATIQUE

Lance son vaste programme d'expansion des années 80

Une carrière en informatique vous intéresse-t-elle,, avec défis à la dimension de votre ambition?

NOUS RECHERCHONS À TOUS LES NIVEAUX DE COMPÉTENCE:

- **Programmeurs** | Applications commerciales,
- **Analystes** | Financières, scientifiques..
- **Spécialistes des logiciels, matériels, réseaux...**
- **Chefs de projets**

Expérience d'utilisation d'un sous-ensemble de: COBOL, FORTRAN, MARK IV, BASIC, IBM ASSEMBLER, PLI, SPF,...

OS/MVS, VSAM, UNIVAC EXEC 8

EXTRACTO, TSO, IMS, CICS, ALIS, PMS,..

AMDAHL
IBM 360-370-43.., -30..
UNIVAC 1106-1108
S-3, CDC,..

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

Monsieur Marcel Bourguignon
Directeur, Service du personnel
L'Industrielle-Services Techniques Inc.
2, Complexe Desjardins, bureau 1317
Montréal (Québec)
H5B 1B3

L'INDUSTRIELLE-SERVICES TECHNIQUES INC
une filiale de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

Si vous êtes à la tête d'une petite entreprise et songez à exporter, c'est cette personne qu'il faut voir.

Vous avez beaucoup investi dans votre entreprise et vous pouvez maintenant prendre de l'expansion.

Mais vous aurez besoin d'aide, surtout pour financer et assurer vos ventes à l'exportation.

Communiquez avec l'agent régional de la SEE. En vous fournissant une assurance-crédit pour vos comptes à recevoir de l'étranger, il pourra vous aider à obtenir un financement bancaire à l'exportation.

Et il vous expliquera comment éviter les risques en assurant vos comptes à recevoir à court et à moyen terme. (Près des deux tiers de nos polices d'assurance-crédit ont été délivrées à de petits exportateurs.)

Notre Programme des petites entreprises est conçu à l'intention de sociétés comme la vôtre, au seuil de l'expansion, précisément parce qu'un grand nombre d'emplois canadiens en dépendent.

Communiquez avec la SEE. Une entreprise commerciale du gouvernement du Canada

L'EXPORTATION CRÉE DES EMPLOIS

Société pour l'expansion des exportations

800, Place Victoria
C.P. 124
Succursale postale Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1C3
Tél.: (514) 878-1881
Télex: 05-25618

Prêts à long terme. Assurances-cautionnement et assurances-crédits. Garanties d'investissement.

Ottawa · Toronto · Montréal · Vancouver · Halifax

À travers le monde, Rolls-Royce (Canada) Limitée est synonyme de qualité et d'excellence dans la révision et la réparation des moteurs aérodynamiques ainsi que les turbines à gaz industrielles et maritimes. Notre succès a créé une opportunité pour un:

ADJOINT TECHNIQUE SENIOR

Sous la direction du gérant, services techniques, les responsabilités incluent: pourvoir un contrôle technique pour le travail RRC sur moteurs de types spécifiques et l'investigation de défectuosités, résoudre les problèmes techniques des moteurs, unités et composantes, donner des conseils techniques sur la révision de moteurs, permettant un meilleur contrôle des coûts et, possiblement superviser directement un groupe d'assistants techniques.

Les candidats(es) éligibles posséderont une connaissance des principes d'ingénierie acquise par des études visant à l'obtention d'un HNC ou d'un diplôme universitaire d'ingénieur ainsi qu'un minimum de 5 ans d'expérience des moteurs avec un important fabricant de moteurs. Une connaissance de l'investigation des défectuosités et de l'expérience en analyse des performances seraient des atouts.

Devenez un membre important d'une compagnie croissante et prestigieuse qui offre d'excellents salaires, opportunités et bénéfices marginaux. Pour une attention immédiate, faites parvenir votre curriculum vitae à:

Susan Landry
Agent de dotation

Rolls-Royce (Canada) Limitée
9500 Côte de Liesse
Lachine, Québec H8T 1A2

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 17

Le requérant-cédant, M. Luc Lemoine, domicilié à Ste-Rose de Poularie, Cté Abitibi Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Roger Mainville, domicilié à 27 rue Principale, Roquemaure, Cté Abitibi Ouest, le permis portant le numéro: M-508861 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert
Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4

première parution: 6 février 1980
deuxième parution: 7 février 1980
troisième parution: 8 février 1980

LARIVIÈRE TRANSPORT LTÉE s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques vides ou chargées appartenant à TRANSPORT D'ANJOU INC., permis no 15-V, selon toutes les clauses dudit permis, conformément aux dispositions des articles 2.74 et suivants du règlement no 2. TRANSPORT D'ANJOU INC. demande également un permis de courtier correspondant.

La requérante demande que conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-058001-798

CITÉ DE LASALLE

-vs-

JACQUES MYETTE

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, JACQUES MYETTE, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

UNe copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119-A C.P.C. a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal au 1 est Notre-Dame, Montréal.

FAUTE par le défendeur de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 1er février 1980

RONALD CHASSE, protonotaire adjoint

MES VIAU BÉLANGER & ASS.
A/S ME ANDRÉ DENIS
2810 Tour de la Bourse,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille)

NO. 500-04-004630-795

DAME DOROTHY DE LACEY,

Demanderesse

-VS-

CHRISTOS KONTOULIS,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Défendeur CHRISTOS KONTOULIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délais de trente jours de la dernière publication. Une copie du Bref et de la Déclaration a été laissée au Greffe à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délias susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 28 janvier 1980.

(S) ARMAND BEAULIEU
PROTONOTAIRE ADJOINT

LAROCHE BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 4u5
Montréal, Québec
H3S 2B4
Tél. 514-731-3234

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-001040-805

ITALVINE LTEE, corps politique dûment incorporé avec siège social au 9245 rue Lajeunesse, dans les cité et district de Montréal;

Demanderesse,

-vs-

I.V.I.S. GIACOMO SPERONE, société anonyme ayant son siège social à Milan, Via Bellini 23 — Cusano Milanino, Italie.

Défenderesse,

AVIS LÉGAL

Par ordre de la Cour, la défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai d'un mois de cette publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de cette honorable Cour, 10 est, rue St-Antoine, Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 25 janvier 1980

BLAIN PICHE EMERY & ASSOCIÉS,
1010 ouest, rue Sherbrooke,
25ième étage,
Montréal, Québec,
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-05-001322-807

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LAVAL CRÉANCIÈRE

-vs-

PASCHA AUTOMOBILES LTD, débitrice
ET
PHILIP L. MARGLES SYNDIC

AVIS DE SOIXANTE JOURS

AVIS EST DONNÉ à la débitrice Pascha Automobiles Ltd que l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du code Civil de la Province de Québec a été laissé au bureau de la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Le dit avis de soixante jours concerne une propriété connue comme un certain emplacement situé en la Ville de Châteauguay Centre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Joachim de Châteauguay comme étant le lot numéro VINGT HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro SOIXANTE (60-28).

Tel que le tout se trouve présentement avec les bâtisses dessus construites et notamment une maison portant le numéro civique 296 de la rue Randill et avec les servitudes y attachées Sept lots vacants situés en la Ville de Châteauguay Centre connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Joachim de Châteauguay sous le numéro UN, DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX ET SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DEUX (1962-1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7).

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro CENT QUARANTE DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DEUX (162-142) aux plan et livre de renvoi officiel de la Paroisse de St-Joachim de Chateauguay.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro CENT CINQUANTE NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DEUX (162-159) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Joachim de Chateauguay.

Selon cet avis si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la présente insertion la créancière deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

MONTRÉAL, ce 31 janvier, 1980

ARMAND BEAULIEU,
protonotaire-adjoint

Me Lucien Lachapelle
5071 rue St-Hubert
Montréal

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que LES SERVICES DE TRANSPORTS STEVE LTEE, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 23 mars 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2861468.

BANQUE NATIONALE DU CANADA.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que TYPOGRAPHIE ECLAIR LTEE, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 13 novembre 1973 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 247832.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS

TRANSPORT D'ANJOU INC., détentrice du permis no 15-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir selon les dispositions des articles 2.59.1 et 2.74 du règlement no 2 l'autorisation de transporter des marchandises dans des remorques ou autres véhicules enregistrés au nom de LARIVIERE TRANSPORT LTEE ou en la possession légale de cette dernière. Les actionnaires de LARIVIERE TRANSPORT LTEE et TRANSPORT D'ANJOU INC. sont les mêmes.

La requérante demande que, conformément aux dispositions de l'article 2.58.1, la demande devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division de divorce)

NO: 500-12-090-880-794

Dame Susan Collins, institutrice, domicilié a St-Lambert, District de Montréal.

requérante

-vs-

William Murray, présentement d'adresse inconnue,

intimé

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimé, William Murray, de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTRÉAL, le 7 janvier 1980

RONALD CHASSÉ, P.A.
protonotaire-adjoint
C.S.M.

Me William I. Miller c.r.,
276 St. James St. West, Suite 305,
Montréal, Québec, H2Y 1N3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
TRANSFERT

PRENEZ AVIS que FIVE WHEELS TRUCK RENTAL (QUÉBEC) LTD, du 9999 rue Parkway à Ville d'Anjou, Province de Québec, détentrice des permis 1229-DY et 742-DYV, conjointement avec ses actionnaires, demande le transfert de toutes ses actions, soit 500 actions communes, actuellement détenues comme suit:

— Ken Meaker — 254 actions communes
— Léonard Brau — 245 actions communes
— Adrien R. Paquette — 1 action commune

à 95513 Canada Limitée, l'adresse demeurant la même, soit: 9999 Parkway à Ville d'Anjou, Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est de la rue Sherbrooke à Montréal, province de Québec.

1ère publication: mercredi, le 6 février 1980
2me publication: jeudi, le 7 février 1980
3ème publication: vendredi, le 8 février 1980.

SIGNATURE:
Me Adrien R. Paquette
Paquette & Associés
Suite 900
200 ouest, St-Jacques
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No: 500 12-093 345-803

MONSIEUR LUCIEN CHARETTE, domicilié et résidant dans les Cité et District de Montréal

Requérant

-c-

DAME LISE BRIERE, présentement d'adresse inconnue.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée, Dame LISE BRIERE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 1er février 1980

ARMAND BEAULIEU P.A.
Registraire adjoint des Divorces

Me Marcel Lefebvre
LORD, LEFEBVRE & GOULET
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530 à Montréal
procureur du requérant

AVIS

LARIVIÈRE TRANSPORT LTÉE s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques vides ou chargées appartenant à GUILBAULT TRANSPORT INC., permis no 10-V, selon toutes les clauses dudit permis, conformément aux dispositions des articles 2.74 et suivants du règlement no 2. GUILBAULT TRANSPORT INC. demande également un permis de courtier correspondant.

La requérante demande que conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2e publication: 7 février 1980
3e publication: 8 février 1980

AVIS

LARIVIÈRE TRANSPORT LTÉE, détentrice du permis no 12290-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir selon les dispositions des articles 2.59.1 et 2.74 du règlement no 2 l'autorisation de transporter des marchandises dans des remorques ou autres véhicules enregistrés au nom de TRANSPORT D'ANJOU INC. ou en la possession légale de cette dernière. Les actionnaires de LARIVIÈRE TRANSPORT LTÉE et TRANSPORT D'ANJOU INC. sont les mêmes.

La requérante demande que, conformément aux dispositions de l'article 2.58.1, la demande devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Aide Juridique COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-003628-790

DAME LISE LEFRANÇOIS, domiciliée et résidante au 1573 Ste-Hélène appartement 2, à Longueuil, Qué.

Partie Demanderesse

C.

JACQUES JR. VERVAIS, d'adresse inconnu.

Partie Défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse Jacques Jr. Vervais est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Longueuil, 31 janvier 1980

ARMAND BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.

BENARD, LAPIERRE, LAMARRE & ALIE
Procureurs de la demanderesse
1336 rue Ste-Hélène
Longueuil, Qué.
J4K 3S6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000366-805

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest de la rue Jean-Talon, dans les cité et district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

JOSEPH CASTAGNA, autrefois domicilié et résidant au 1450, Croissant du Moulin, cité de Laval, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus;

ANTONIO AQUILINO et
ANTONIO MARGOGLIESE,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT À JOSEPH CASTAGNA, à l'intention duquel des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 31 janvier 1980.

(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire-adjoint

FAUCHER BELLEAU TURCOTTE
LALIBERTE DUBUC ET CORBEIL
6767, Côte-des-Neiges
Suite 600
Montréal, Québec
H3S 2T6
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 14-004052-783

Dame MONA PEPIN-ROLLAND,
Curatrice à son époux,
JACQUES ROLLAND

AVIS DE VENTE

AVIS est donné que le dix-neuf février Mil neuf cent quatre-vingt (1980) à 11:00 heures A.M., Me Maurice Déry, notaire soussigné, procédera à son bureau au 3250 est de la rue Jean-Talon, à Montréal, à la vente à l'enchère des immeubles ci-après décrits, appartenant à Monsieur Jacques ROLLAND, interdit, lesquels sont connus et désignés comme étant:

495 Avenue Delmar, Pointe-Claire (102-14-1, 2 et 3 et 103-6-1 et 2 cadastre Paroisse Pointe-Claire).

496 Avenue Delmar, Pointe-Claire, (102-13-1 et 2; 103-5 cadastre Paroisse Pointe-Claire).

497 Avenue Delmar, Pointe-Claire, (102-15-1, 2, 3 et 4; 103-7 cadastre Paroisse Pointe-Claire).

498 Avenue Delmar, Pointe-Claire, (102-12-1 et 2 cadastre Paroisse Pointe-Claire).

380 Avenue Hearne, Pointe-Claire, (102-16-1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7; 103-8-1 et 2 cadastre Paroisse Pointe-Claire).

Cette vente est faite en vertu d'un jugement rendu par l'un des Protonotaires de la Cour Supérieure du District de Montréal, le vingt-et-un janvier Mil neuf cent quatre-vingt (1980), dossier no: 14-004052-783.

Pour les conditions de la vente s'adresser au notaire soussigné, à l'adresse plus haut citée. Tél.: 374-1510.

MAURICE DÉRY,
notaire

AVIS LÉGAL

La Commission des transports du Québec a accordé à François Nolin Limitée, à la décision QCS-02183TF, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'Article 2.70.1 du Règlement no. 2 (1976) touchant le transport de bitume et d'asphalte en véhicule-citernes tel que déposé au bureau de la Commission au 585, rue Charest à Québec à l'annexe c) du dossier Q-300045-105-TT, le tout exécutoire le 1er février 1980.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente dans les 5 jours suivant la troisième parution en formulant une opposition à la Commission à cette fin.

Gilbert G. Bériault
Adjoint, Service des
Publications tarifaires.

GGB/cs

1ère publication: le 6 février 1980
2ème publication: le 7 février 1980
3ème publication: le 8 février 1980

AVIS

GUILBAULT TRANSPORT INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques vides ou chargées appartenant à LARIVIERE TRANSPORT LTEE, permis no 12290-V selon toutes les clauses dudit permis, conformément aux dispositions des articles 2.74 et suivants du règlement no 2. LARIVIERE TRANSPORT LTÉE demande également un permis de courtier correspondant.

La requérante demande que conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIES, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 12-093335-804

JACQUES RICHER, agent de sécurité, demeurant et domicilié au numéro 4462, rue St-André à Montréal

Requérant,

-vs-

LISE LAROCHE, secrétaire, de domicile inconnu,

intimée.

L'intimée est par la présente requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 1 février 1980

ARMAND BEAULIEU
Régistraire

Gervais, Tannage, Bélanger,
Bouchard, Dufresne & Bélanger
507, Place d'Armes
Suite 1209
Montréal, P.Q.
Tél. 288-1881.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille Divorces

NO: 500-12-093-292-807

M. ESTIME DESCOLLINES,

requérant

-vs-

DAME MARIE-GERMAINE ALABRE,
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'INTIMÉE, DAME MARIE-GERMAINE ALABRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication;

UNE copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention;

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous;

MONTRÉAL, ce 21 janyier 1980

ARMAND BEAULIEU,
registraire-adjoint

ST-LOUIS, BUSHEY & LAPORTE
3236, rue Masson
Suite 102
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE L'ONTARIO
COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL

COUR SUPÉRIEURE D'ONTARIO (Division divorces)

Action no 00386/1979

Dame Viviane Bédard, ménagère, du 204, rue Higginson, Hawkesbury, Ontario.

requérante

-et-

Monsieur Jean Fernand Bédard, de lieux inconnus.

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis à l'Intimé, Jean Fernand Bédard

Une Requête en Divorce incluant demande pour la garde des enfants, Jean-Marc Bédard et Francine Bédard, a été présentée par Viviane Bédard. Vous pouvez inspecter cette Requête en Divorce aux bureaux de l'officier de l'état civil à la Cour Suprême de l'Ontario située à l'Orignal. Si vous désirez comparaître en rapport avec cette Requête en Divorce ou bien la contester, ou si vous désirez réparation de certains griefs, votre Comparution ou votre Réponse et Contre-Requête devront être délivrées conséquemment aux règlements de cette Cour. En défaut de votre Comparution ou Réponse, vous n'aurez plus le droit d'avis de toutes les autres procédures dans cette affaire. Copies de la Requête en Divorce et Avis de Requête en Divorce vous seront postées à la réception d'une demande écrite de votre part en ce rapport adressée à l'officier de l'état civil mentionné ci-haut.

David R. Shelly, avocat
de la firme Woods, Lapalme, Houle & Shelly
115 est, rue Principale
Hawkesbury, Ontario
K6A 1A1

Prenez avis que la requérante-vendresse, Bell Truck Cartage Ltd., et la requérante-acquéreur, Camionnage Intra-Québec Inc., s'adresseront à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-acquéreur la clause c) du permis portant le numéro M-300116, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement no. 2 (1976). Les requérantes demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976), que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire oppositoon à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

BÉLANGER, LECLERC,
procureurs des requérants

1ère parution, 6 février 1980
2ème parution, 7 février 1980
3ème parution, 8 février 1980

AVIS

TRANSPORT D'ANJOU INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques vides ou chargées appartenant à LARIVIERE TRANSPORT LTÉE, permis no 12290-V, selon toutes les clauses dudit permis, conformément aux dispositions des articles 2.74 et suivants du règlement no 2. LARIVIERE TRANSPORT LTÉE demande également un permis de courtier correspondant.

La requérante demande que conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000503-803

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DEMANDERESSE

-vs-

CHARPELCO INC. - MILTON PRIDHAM

DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs d'adresses inconnues, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des greffes au Palais de Justice de Montréal à leur intention.

Faute par les défendeurs de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 1er février 1980

Ronald Charré,
Protonoraire adjoint

Me Lucien Lachapelle,
5971 rue St-Hubert
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000502-805

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ
ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

demanderesse

-vs-

CHARPELCO INC.
MILTON PRIDHAM

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

LES DÉFENDEURS d'adresses inconnues, sont par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice à leur intention.

Faute par les défendeurs, de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 1er février, 1980

RONALD CHASSÉ,
protonotaire joint

Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal

AVIS

La corporation Location Mirabel Inc., détentrice du permis M-600869, dans un premier temps informe la Commission des Transports du Québec, du changement intervenu dans la structure des actions suite à l'homologation intervenue sur le changement de régime matrimonial de l'actionnaire principal, Monsieur Berthal Papineau, ladite homologation étant déposée au dossier pour valoir comme ci-récité au long.

Suite à cette homologation les actions de la compagnie Location Mirabel Inc., étaient réparties comme suit:

Berthal Papineau 50 a.o.
Carmel Papineau 49 a.o.
Robert Papineau 1 a.o.

Dans un second temps, le père et la mère transfèrent leurs actions à leurs fils en part égale. Une fois ce changement approuvé, la répartition des actions de ladite compagnie sera comme suit:

Robert Papineau 49 a.o.
Richard Papineau 49 a.o.

les deux autres étant détenues par les épouses de ces derniers.

A l'occasion de ce changement de contrôle, elle demande à la Commission de statuer sur le maintien de toutes et chacune des clauses du permis qu'elle détient.

Elle demande au surplus de se prévaloir des dispositions de l'article 2.58.1 des règles de pratique.

Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

PAQUETTE & ASSOCIÉS
Me FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

AVIS LÉGAL

La Commission des transports du Québec a accordé à Gérard Nolin (1975) Ltée. à la décision QCS-02182TF, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'Article 2.70.1 du Règlement no. 2 (1976) touchant le transport de bitume et d'asphalte en véhicules-citernes, tel que déposé au bureau de la Commission au 585, rue Charest Est à Québec, à l'annexe c) du dossier Q-300477-155-TT, le tout exécutoire le 1er février, 1980.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification en formulant une opposition à cette fin dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.

Gilbert G. Bériault
Adjoint, Service des publications tarifaires.
GGB/cs

Première publication, le 6 février 1980
Deuxième publication, le 7 février 1980
Troisième publication, le 8 février 1980

AVIS

LARIVIERE TRANSPORT LTEE, détentrice du permis no 12290-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir selon les dispositions des articles 2.59.1 et 2.74 du règlement no 2 l'autorisation de transporter des marchandises dans des remorques ou autres véhicules enregistrés au nom de GUILBAULT TRANSPORT INC. ou en la possession légale de cette dernière. Les actionnaires de LARIVIERE TRANSPORT LTEE et GUILBAULT TRANSPORT INC., sont les mêmes.

La requérante demande que, conformément aux dispositions de l'article 2.58.1, la demande devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

AVIS

CORPORATION GUILBAULT D'ANJOU LTEE, 220 rue Principale, Grondines, Co. Portneuf, s'adresse à la Commission des Transports du Québec en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement no 2 dans le but d'obtenir les autorisations requises suite à l'acquisition par ladite CORPORATION GUILBAULT D'ANJOU LTEE de la totalité des actions émises du capital-actions des compagnies LARIVIERE TRANSPORT LTEE, 280 ouest, Port-Royal, Montréal, détentrice du permis no 12290-V (M-300702), TRANSPORT LARIVEX LTEE, 280 ouest, Port-Royal, Montréal, détentrice du permis no 1892-V et LOCATION DE L'OUTAOUAIS INC., 899 Maloney, Gatineau, détentrice du permis no 2222-DYV.

La requérante demande que, conformément aux dispositions de l'article 2.58.1, la demande devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à ces demandes dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-092684-806

FRANCINE TREMBLAY

Requérante

-vs-

CLAUDE LACELLE

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, CLAUDE LACELLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

LAVAL, le 31 janvier 1980

(s) RONALD CHASSE
Registraire

Saint-Aubin, Londéi, Charbonneau & Lacroix,
a/s Me Guy Saint-Aubin, avocat,
3509 boul. de la Concorde,
Suite 207,
Duvernay, Laval, P.Q.
DOM. ÉLU:
31 ouest, St-Jacques,
Montréal, P.Q.
a/s Linteau & Linteau, H.C.S.

AVIS D'ABANDON DE CHARTE

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies, SOBRUNOR LTEE s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, à toutes fins que de droit.

ME CHARLES CLEMENT
Procureur de Sobrunor Ltée

Le requérant-cédant, M. Luc Tremblay, domicilié au 1213 St-Denis, Sherbrooke, Cté Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Denis Gosselin, domicilié au 1127 Evangéline, Sherbrooke, Cté Sherbrooke, le permis portant le numéro: M-507890 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4

première parution: 6 février 1980
deuxième parution: 7 février 1980
troisième parution: 8 février 1980

Prenez avis que Adrien Morisette, 170, Portage des Mousses, Port-Cartier, s'adresse à La Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer ses permis Q-502,454-1 à Q-502,454-4 inclusivement, émis pour ses véhicules immatriculés VR-16471 à VR-16474 inclusivement pour l'année 1979, pour la région 09, à Construction Adrien Morissette Inc., 170, Portage des Mousses, Port-Cartier.

De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication de cet avis à La Commission des Transports du Québec, au 585 est, Boul. Charest, Québec.

VEZINA, POULIOT, L'ÉCUYER ET MORIN
Procureurs des requérants.

Première parution: 6 février 1980
Deuxième parution: 7 février 1980
Troisième parution: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-091875-793

CLAUDE LYMBURNER

partie requérante

-c.-

PATRICIA MACKINNON

partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie intimée, PATRICIA MACKINNON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS QU'À DÉFAUT, par vous, de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce qu'elle sollicite contre vous.

FAIT À ST-LAURENT, ce 29 janvier 1980

DESCOTEAUX JARRY HEBERT
Procureurs de la partie requérante
790 boul. Laurentien, suite 202,
Ville St-Laurent
H4M 2M6

SUJET: ABANDON DE CHARTE
TRANDEK PRINTING LIMITED -
IMPRIMERIE TRANDEK LIMITÉE

AVIS est donné que TRANDEK PRINTING LIMITED - IMPRIMERIE TRANDEK LIMITÉE, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières du Québec, la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 1 février 1980
MENDELSOHN ROSENTZVEIGH SHACTER
Procureurs de la compagnie

WEARWELL LEATHER PRODUCTS INC.

Avis est par les présentes donné que Wearwell Leather Products Inc., une corporation constituée selon la Loi des Compagnies, et ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministre de la Consommation, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

Daté à Montréal ce 11e jour de janvier 1980

(signée) Cécile Meunier Adam
Secrétaire

AVIS

GUILBAULT TRANSPOIRT INC., détentrice du permis no 10-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir selon les dispositions des articles 2.59.1 et 2.74 du règlement no 2 l'autorisation de transporter des marchandises dans des remorques ou autres véhicules enregistrés au nom de LARIVIERE TRANSPORT LTEE ou en la possession légale de cette dernière. Les actionnaires de LARIVIERE TRANSPORT LTEE et GUILBAULT TRANSPORT INC. sont les mêmes.

La requérante demande que, conformément aux dispositions de l'article 2.58.1, la demande devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-023235-794

LA ROYALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE

Partie demanderesse

-vs-

JOCELYN AUBE & VOYAGEUR INC.

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

le défendeur, JOCELYN AUBE, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis, selon l'art. 119 a-CPC et preuve de perte, a été laissée ap son intention à la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal.

Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 1er février 1980

RONALD CHASSE, Protonotaire-adjoint

MES SMITH LEGER & ASS.
Me Pierre St-Martin
615 Ouest Dorchester, ste 700
Montréal, P.Q.
861-3431

Mallette, Benoit & Compagnie — MBCO

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
M. MICHEL QUINTIN, vétérinaire, ayant fait affaires en société avec Jacques Caron sous la raison sociale de "Ambulatoire Animal de l'ouest enrg" au 4623, Ave Clanranald, Montréal, P.Q. et demeurant au 6890, rue Papineau Montréal, P.Q. H2G 2X7.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 28ième jour de janvier 1980 que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15ième jour de février 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel au 10, Est Rue Notre-Dame en la cité de Montréal dans la province de Québec.

DATÉ DE MONTRÉAL, ce 30ième jour de janvier 1980

Paul Descheneaux
Syndic

Case postale 186, 1 Complexe Desjardins, Montréal, Québec
H5B 1B3—(514) 281-1865

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CCP-80-19030
le mardi 26 février 1980
Poste Chute-aux-Outardes
Comté de Saguenay
INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL (ADDITION 1980)
Garantie de soumission:
$5 000
Principale place d'affaires au Québec

RST-80-19055
le mardi 26 février 1980
Région Saint-Laurent
INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES
Garantie de soumission:
$40 000
Principale place d'affaires au Québec

AEP-80-19005
le mardi 26 février 1980
SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'INSTALLATION, LE DÉMONTAGE ET LE DÉPLACEMENT DE CLOISONS MÉTALLIQUES DANS DIVERS ÉDIFICES D'HYDRO-QUÉBEC À MONTRÉAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission:
$3 000
Principale place d'affaires au Québec

CCH-80-19028
le mardi 11 mars 1980
Centrale thermique de Tracy
Comté de Richelieu
FOURNITUE ET MONTAGE DES GAINES DE FUMÉE ET DE LEUR CHARPENTE DE SUPPORT
Garantie de soumission:
$200 000
Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE À JOLIETTE (deuxième partie)

OBJET: Projet de construction d'une ligne de transport d'énergie hydro-électrique 735 kV, traversant la région de Lanaudière entre les postes La Vérendrye et Duvernay.

Avis est donné par la présente que la deuxième partie de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, aura lieu au **CLUB DE GOLF** DE **JOLIETTE**, rang Visitation, les **MERCREDI** et **JEUDI 20 et 21 FÉVRIER 1980 à 19h30.**

A cette occasion, la Commission entendra toute personne qui déposera un mémoire ou qui désirera faire connaître de vive voix son opinion et ses suggestions sur le projet, l'étude d'impact, la révision technique ou sur tout autre document faisant partie de ce dossier.

Toute personne ou groupe intéressé à déposer un mémoire doit en remettre copie à la Commission entre les 14 et 16 février 1980, aux endroits suivants:

JOLIETTE – Hôtel de ville (salle des conseillers)
614, boul. Manseau – tél.: 756-8055

MONTRÉAL – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
5199, rue Sherbrooke est – porte 2881
(Village olympique – pyramide « C »)
Tél.: 873-7790

QUÉBEC – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
2360, Chemin Ste-Foy – 1er étage
Tél.: 643-7447

D'autre part, les bureaux de consultation de Joliette, Montréal et Québec, situés aux adresses ci-haut mentionnées seront ouverts jusqu'au 21 février 1980.

Michel Lamontagne
Président

CITÉ DE VERDUN
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Verdun s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, pour les motifs suivants:

1. Pour abroger l'article 10 de la loi modifiant sa charte (1957, chapitre 72);
2. Pour abroger l'article 6 de la loi modifiant sa charte (1959, chapitre 54);
3. Pour modifier le troisième paragraphe de l'article 469 de la Loi des cités et villes pour autoriser la cité à réglementer ou prohiber les jeux de boules, les jeux de billard, pool, trou-madame, quilles, bagatelle et les salles de tir ou arcades de jeux;
4. Pour amender l'article 1 de la Loi 23, Geo. V, chapitre 59 pour permettre à la cité de voir au recouvrement des taxes scolaires aux frais de la commission scolaire;
5. Pour modifier le paragraphe 11 de l'article 473 de la Loi des cités et villes, tel que modifié pour la cité, afin de porter à $1,500. le montant maximum de subvention pouvant être accordée à tout propriétaire pour la démolition de hangars ou autres bâtiments accessoires constituant un risque d'incendie.
6. Pour amender l'article 469 de la Loi des cités et villes pour permettre à la cité de réglementer ou prohiber les salons érotiques ou les boutiques où l'on vend ou offre en vente des marchandises à caractère érotique.
7. Pour modifier l'article 1 du chapitre 83 des lois de 1977 concernant la pension de certains membres du conseil au 31 décembre 1974.
8. Pour permettre à la cité d'acquérir, par voie d'expropriation, des terrains appartenant à la Ville de Montréal, situés sur l'avenue Dupuis, pour les fins de construction d'un garage municipal.
9. Pour accorder à la cité le pouvoir d'imposer, pour fins municipales, les immeubles que la Ville de Montréal possède dans le territoire de la cité.

Et pour toutes autres fins.

Montréal, ce 18 janvier 1980.

VIAU BÉLANGER & ASSOCIÉS
Procureurs de la Cité de Verdun.

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES
S80-4101
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Le mercredi
20 février 1980

CONCESSION D'UN MAGASIN D'ALIMENTATION ET/OU D'UN MAGASIN DE VÊTEMENT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement non remboursable de $50.00 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h30, en s'adressant au:

Service Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.
H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30, mercredi le 20 février 1980.

Un dépôt de soumission, au montant de DIX MILLE ($10,000.00) DOLLARS, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une Caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef du Service
Approvisionnement
BRUNO BOISVERT.

La coopérative d'information: un centre de traitement au meilleur coût possible

par André Tardif

La tenue du sommet socio-économique sur les coopératives, qui se déroule dans la métropole, aura permis aux participants de découvrir un tout nouvel organisme oeuvrant dans un secteur de pointe: la Coopérative de recherche et d'information du Québec à Montréal (CRI).

Fondée il y a un an à peine par une équipe multidisciplinaire de 12 personnes, la CRI compte déjà une trentaine de clients-membres dans plusieurs secteurs d'intervention et d'un peu partout au Québec, essentiellement des organismes coopératifs ou sans but lucratif.

On y retrouve notamment les trois grandes centrales syndicales (FTQ, CSN et CEQ), Amnistie internationale, la Société pour vaincre la pollution, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, la société Saint-Vincent-de-Paul, le Comité des patriotes, l'Association nationale des étudiants du Québec et le Comité anglophone pour la souveraineté-association.

La CRI, dont deux représentants assistent au sommet à titre d'observateurs, est la seule coopérative au Canada à évoluer dans le domaine de l'information et de la publicité. On y utilise couramment les services de Telbec et de Telex.

«Nous visons à doter les groupes-membres d'une technologie de pointe en terme de traitement de l'information et d'accessibilité aux médias. Car pour exercer le droit à l'information et la liberté d'expression, encore faut-il en avoir les moyens», explique M. Michel Dionne, coordonnateur à la coopérative.

Régie par un conseil d'administration de 12 membres provenant de divers milieux, la CRI est accessible notamment 24 heures sur 24, sept jours par semaine, grâce à des répondeurs automatiques. On y retrouve quatre permanents ainsi qu'un employé à temps partiel et plusieurs collaborateurs.

Moyennant une cotisation annuelle de $200, une association-membre a droit à une surveillance de l'actualité quotidienne avec notification, à un service de diffusion de communiqués de presse, à un service de coupures recouvrant 10 quotidiens et 70 périodiques, à de l'information sur les activités à venir, à une analyse des médias pour fin de placement d'annonces, à des documents de référence, à un répertoire des médias, à la revue *Synthèse*, à une liste de conférenciers et à un service de prêt de documents audio-visuels.

Comme services optionnels, la CRI offre des coupures de la presse hebdomadaire, un relevé de la presse électronique, la diffusion de communiqués sonores, la diffusion de bulletins radio-TV et la transmission par Telex et Telepost. Enfin, on peut s'y prévaloir de services à la pige tels que le graphisme, l'illustration, la photographie, la recherche spécialisée et la traduction en français, en anglais et en espagnol.

«Nous avons commencé avec un investissement d'à peine $3,000, et un an plus tard, notre budget atteint $100,000 par année, dit M. Dionne. Mais c'est loin d'être terminé, car notre prochaine étape consistera à mettre sur pied un service d'informatique communautaire.»

La CRI souhaite en effet faire l'acquisition d'un ordinateur modeste qui rendrait possible le traitement de mots et de données à l'intention des membres. Ceux-ci pourraient alors se prévaloir de services techniques tels que l'envoi de comptes ou de rappels, la préparation de listes et même un appareil de sondage, «de façon à libérer les groupes pour leur permettre d'accomplir leur mission propre en leur fournissant les moyens d'agir», ajoute-t-il.

«Notre coopérative est née d'un besoin, pour des groupes à moyens limités, de faire le poids aux grandes organisations dotées de ressources quasi illimitées. Ce que nous voulons être, c'est un centre de traitement et de transmission de l'information 'chaude' et au meilleur coût possible. Nous croyons être une belle illustration de ce que peut être une coopérative.»

Le commandant du Salem déjà inculpé pour un autre naufrage de cargo

ATHENES (Reuter) — Le commandant du Salem, pétrolier battant pavillon libérien qui a coulé dans des circonstances mystérieuses le mois dernier au large des côtes ouest-africaines, a été inculpé dans le cadre de l'enquête sur le naufrage d'un autre navire il y a un an, le cargo grec Alexander K, a déclaré mardi à Athènes un porte-parole du ministère de la Marine marchande.

L'enquête porte également sur la vente illégale de la cargaison de l'Alexander K.

Ce navire, qui se rendait en Arabie saoudite, a coulé après avoir été dérouté sur le Liban, où sa cargaison de sucre a été vendue.

Mais le commandant en cause, M. Demetrios Grorgoulis, a quitté la Grèce avant que les autorités judiciaires n'aient pu faire exécuter un arrêt le maintenant dans le pays.

Quant au cas du Salem, pétrolier de 213,928 t., il a provoqué une enquête d'envergure à Londres et au Pirée. Sa cargaison de pétrole en provenance du Koweit était assurée pour $56 millions.

Selon la compagnie pétrolière Shell, qui a acheté en mer la cargaison du navire, celle-ci a été déchargée à Durban, en Afrique du sud, à la fin de décembre.

Selon des responsables libériens chargés de l'enquête au Pirée, M. Goergoulis doit y arriver prochainement de Dakar, la capitale sénégalaise, pour subir un interrogatoire.

Pétition visant à faire amender la loi sur le référendum

Une pétition visant à la convocation d'une commission parlementaire précédant le débat, à l'Assemblée nationale, sur la question référendaire, circule depuis quelques jours. L'initiative est due principalement à l'organisation «En lutte» et vise, notamment, à faire amender la loi 92 dans ce qu'elle a d'antidémocratique — la pétition juge trop contraignants les deux comités-parapluie — et à obtenir que la question référendaire soit modifiée et qu'elle se réfère plus clairement à la «souveraineté du Québec».

Des militants syndicaux ou des personnes actives dans les milieux dits populaires et progressistes ont déjà signifié leur désir de prendre part à une telle campagne de protestation, face au cadre imposé par le gouvernement québécois pour ce premier référendum.

En conférence de presse, hier, M. Marcel Duhaime (CEQ) a rendu public le texte de la pétition ainsi qu'une lettre adressée aux personnes susceptibles de collaborer à ce geste, «afin de renforcer et d'unifier la voix de ceux qui veulent que le référendum permette aux Québécois de faire un véritable choix».

Une fois recueillies suffisamment de signatures, le groupe entend payer de la réclame dans un ou des quotidiens puis, en mars, convoquer des manifestations ou des assemblées de protestation.

Sommairement, les signataires de cette pétition refusent d'accepter les règles du jeu «qui obligent à se ranger derrière le Parti libéral de M. Ryan ou le Parti québécois de M. Lévesque, empêchant ainsi toutes les positions de se faire entendre».

Le Parti acadien et l'autonomie-association

FRÉDÉRICTON (PC) — Le président du Parti acadien, M. Donatien Gaudet, a affirmé hier que son parti préconisera la formation d'une province séparée au Nouveau-Brunswick d'ici 1995.

Au cours d'une interview, M. Gaudet a précisé que sept comtés du nord du Nouveau-Brunswick feraient partie de la nouvelle province.

◆ Le PCQ

Suite de la page 11

plus simplement à vaincre les néo-démocrates et les créditistes qui ont fait meilleure figure que les conservateurs le 22 mai.

Québec-Est est aussi libéral que les autres comtés. Gérard Duquet le représente à la Chambre des communes depuis 1965, et à une seule exception, chaque élection a vu sa majorité s'accroître pour atteindre 20,587 le 22 mai. Là aussi le candidat créditiste qui se représente pour la deuxième fois est en meilleure posture que le conservateur, un avocat, Guy Charest.

Enfin dans Portneuf, situé à l'ouest de Québec, le comté était créditiste il y a pas si longtemps encore, et l'ennemi est beaucoup plus de ce côté que du côté conservateur quant aux libéraux. Mais même là le danger n'est pas très grand. Redécoupé pour l'élection de 1979, ce comté présentait un déficit de plus de 2,000 voix pour le libéral Rolland Dion qui l'emporta avec presque 17,000 voix de majorité. Bernard Lapointe qui est à nouveau sur les rangs comme créditiste a cette fois peu d'appui du côté péquiste, si bien que le député Dion se sent très confiant.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 16

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 janvier 1980 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Josephine Hosiery Mills Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 18e jour de janvier 1980, sous le numéro 3043533. Ce 22ième jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est présentement donné que l'acte passé devant D. Whitney, notaire, le 28 janvier 1980, portant le numéro 15480 de son répertoire, Hartland William Price et son épouse Julie Thérèse Sillett ont signé une modification de régime matrimonial et un contrat de mariage et requerront la Cour Supérieure pour le district de Montréal, province de Québec, de leshomologuer.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que "BÂTIMENTS TECK-RO LTÉE", ayant sa principale place d'affaires à St-Bruno, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 23 octobre 1979 sous le numéro 542020.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Avis est donné que: Gérard Lavoie, 746, Grand Rang, St-Michel, P.Q., détenteur du permis M504253-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: LES PAVAGES CHENAIL INC., 2545, Jacques Hertel, Montréal, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 4 février 1980
2ème parution le 5 février 1980
3ème parution le 6 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS est donné que la compagnie, GALMOR INVESTMENT & BUILDING CORP., une corporation constituée en vertu de la première partie de Loi des Compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, coopératives et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 5e jour de fév. 1980.

GALMOR INVESTMENT & BUILDING CORP.,
MICHEL L. GALLETTI,
Secrétaire

Avis est donné que: Denis Valcourt, 951, Point du Jour, St-Thomas d'Aquin, P.Q., détenteur du permis M508720-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Raynald Boulay, 4050, rue Laframboise, St-Thomas d'Aquin, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ière parution: le 4 février 1980.
2ième parution: le 5 février 1980.
3ième parution: le 6 février 1980.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Le requérant, André Leblanc demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Gilbert Dussault le permis numéro M-502403 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 6.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 6 février 1980
2ième publication: 7 février 1980
3ième publication: 8 février 1980

HOGUE CHOUINARD GOUIN/ASSOCIÉS
par MICHÈLE GOUIN, Avocat
1259 Berri Suite 230
Montréal, Québec
H2L 4C7

AVIS LEGAL

Prenez avis que André Couture et Inter-Cité Transport Limitée (M-300001) introduiront conjointement devant la Commission des transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser André Couture à tirer les semi-remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses du permis M-300001.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente en formulant une opposition à cette fin auprès de la dite Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.

GILBERT G. BÉRIAULT
Adjoint, Service des droits d'opérations
Inter-Cité Transport Limitée

Première publication, le 5 février 1980
Deuxième publication, le 6 février 1980
Troisième publication, le 7 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que la compagnie 95506 CANADA LIMITÉE ayant son siège social à St-Thomas, cté de Joliette, s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir le transfert du système de transport et plus particulièrement tous les droits, titres, intérêts et privilèges attachés au permis numéro M-304498, dont Monsieur Guy St-Laurent est actuellement détenteur.

N.B.Guy St-Laurent étant seul actionnaire de la corporation 95506 Canada Limitée.

La requérante désire également se prévaloir des dispositions de l'article 2.58.1 afin que la décision devienne en vigueur à la date qu'elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est de la rue Sherbrooke à Montréal, province de Québec.

1ère publication: 5 février 1980
2ième publication: 6 février 1980
3ième publication: 7 février 1980

Me François Perreault
Paquette & Associés
Suite 900
200 ouest St-Jacques
Montréal, P.Q. H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 décembre 1979 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Design Susan Penner Inc./Susan Penner Design Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 25e jour de janvier 1980, sous le numéro 3045202. Ce 30e jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CHÂTEAU TRAVEL LIMITED — VOYAGES CHÂTEAU LIMITÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 23 jour de janvier 1980, sous le numéro 546948.

Ce 31 jour de janvier 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

SUJET: ABANDON DE CHARTE
COMPCO TYPOGRAPHY LIMITED

AVIS est donné que COMPCO TYPOGRAPHY LIMITED demandera au Ministe des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 1 février 1980
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Procureurs de la compagnie

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que S.K. LEASING INC., ayant sa principale place d'affaires à Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 23 mars 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2861467.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que LA COMPAGNIE DE LOCATION INTERNATIONAL LTÉE, ayant sa principale place d'affaires à Pointe-aux-Trembles, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 9 mars 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2956444.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidéicommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par AMERICAN GENERAL SUPPLY OF CANADA (1969) LTD. et MORLEY B. MILLER comme fidéicommissionnaire devant le notaire Ernest Rashkovan et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 20 juin 1977 sous le numéro 2791990 est devenue exécutoire.

MONTRÉAL, ce 21 janvier 1980

(SGD) ERNST & WHINNEY
AGENT POUR MORLEY B. MILLER

Avis est donné que: Louis Grondin, 3440, Lamothe, St-Louis de Terrebonne, P.Q., détenteur du permis M501194-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Carol Grondin, 3440, Lamothe, St-Louis de Terrebonne, P.Q., conformément à l'article 36 de la loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisielme parution.

1ère parution le 4 février 1980
2ème parution le 5 février 1980
3ème parution le 6 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

PRENEZ AVIS QUE: M. Gilles Daigneault résidant et domicilié à Brossard, comté Laprairie-Napierville demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Daniel Monette résidant et domicilié à St-Philippe, comté Laprairie-Napierville le permis M-501-792-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

AVIS LEGAL

Prenez avis que René Lemonde et Inter-Cité Transport Limitée (M-300001) introduiront conjointement devant la Commission des transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser René Lemonde à tirer les semi-remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses du permis M-300001.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente en formulant une opposition à cette fin auprès de la dite Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.

GILBERT G. BÉRIAULT
Adjoint, Service des droits d'opérations
Inter-Cité Transport Limitée

Première publication, le 5 février 1980
Deuxime publication, le 6 février 1980
Troisième publication, le 7 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000505-808

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DEMANDERESSE

-vs-

CHARPELCO INC. ET MILTON PRIDHAM

DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, d'adresses inconnus, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice à leur intention.

Faute par les défendeurs de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 1er février, 1980

Ronald Chassé, protonoraire adjoint

Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 janvier 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à United Asbestos Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28e jour de janvier 1980, sous le numéro 3045448. Ce 31e jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 janvier 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Curran Marketing Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 18ième jour de janvier 1980, sous le numéro 3043531. Ce 22ième jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A S & F Fabrics of Canada Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 18ième jour de janvier 1980, sous le numéro 3043532. Ce 22 ième jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que M. Gérard Thiboutot, rt 230, La Pocatière, Cté Kamouraska, demande à la Commission des Transports de transférer à M. Gilles Thiboutot, La Pocatière, Cté Kamouraska le permis Q-503924 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution.

Première parution: 4 février 1980
Deuxième parution: 5 février 1980
Troisième parution: 6 février 1980

PRENEZ AVIS QUE: André Vallières, 5910, Angèle, Brossard, Qué., détenteur du permis M-508112-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: GEORGES H. DURAND LTÉE., 210, St-Michel, Ste-Émilie de l'Énergie, Qué., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ière parution: le 4 février 1980.
2ième parution: le 5 février 1980.
3ième parution: le 6 février 1980.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: Michel Morel, 1463 Ste-Marie, St-Ignace de Loyola, détenteur du permis: M204309-001, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Aimé Beaucage, 254, Vaudreuil, Berthierville, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 4 février 1980
2ème parution le 5 février 1980
3ème parution le 6 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: TRANSPORT LÉO MAYER ENR. (Léo Mayer) 2130,Croissant de Clemency, Vimont, Laval, P.Q., détenteur du permis M507798-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Daniel Bédard, 9111, 13ième avenue, Montréal, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 4 février 1980
2ème parution le 5 février 1980
3ème parution le 6 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

PRENEZ AVIS QUE: EXCAVATION R. CLERMONT LTÉE, 5205 boul. Métropolitain est, St-Léonard, Montréal, Qué., détenteur du permis no.: M-508931-003, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Jean-Baptiste Clermont, 1, rue Réjean, St-Michel de Napierville, Qué., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 4 février 1980.
2ème parution le 5 février 1980
3ème parution le 6 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS LEGAL

Prenez avis que Michel Girard et Inter-Cité Transport Limitée (M-300001) introduiront conjointement devant la Commission des transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser Michel Girard à tirer les semi-remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses du permis M-300001.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente en formulant une opposition à cette fin auprès de la dite Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.

GILBERT G. BÉRIAULT
Adjoint, Service des droits d'opérations
Inter-Cité Transport Limitée.

Première publication, le 5 février 1980
Deuxième publication, le 6 février 1980
Troisième publication, le 7 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500 05-014788-797

CRESCENT CHEESE COMPANY

Demanderesse

-vs-

TEMP CON CANADA LIMITEE, MASSEAU REFRIGERATION INC. et TEM CON INC.

Défenderesses

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux défenderesse TEMP CON CANADA LIMITEE et TEMP CON INC. de comparaître au greffe de cette cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette cour à l'attention de chacune des défenderesses.

MONTRÉAL, le 31 janvier 1980

(S) Armand Beaulieu P.A.
greffier-adjoint

ORENSTEIN RUBY MICHELIN ORENSTEIN
Avocats
2015 rue Peel 3ième étage
Montréal, Québec.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 janvier 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à OPTICAIDE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25ième jour de janvier 1980, sous le numéro 3045205. Ce 29ième jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GOLF HOLIDAYS (B AND T) LIMITED-VACANCES GOLF (B ET T) LIMITÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 23 jour de janvier 1980, sous le numéro 546947.

Ce 31 jour de janvier 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE: Jean-Émile Turcotte, Lac des Iles, Cté. Labelle, Qué., détenteur du permis M-504716-001, région 07, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: André Labelle, R.R. 4, Mont Laurier, Cté. Labelle Qué., région 07, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ière parution: le 4 février, 1980.
2ième parution: le 5 février, 1980.
3ième parution: le 6 février, 1980.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: GENDRON CONSTRUCTION ENR. (Jean-Claude Gendron) 5580, Sauvé, Laval Ouest, P.Q., détenteur du permis M500916-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: CONSTRUCTION J.C. GENDRON INC., 5580, Sauvé, Laval Ouest, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 6 février 1980.
2ième parution le 7 février 1980.
3ième parution le 8 février 1980.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS QUE: LES ENTREPRISES A. L'ÉCUYER INC., 2336, Henriette, Carignan, Cté. Chambly, Qué., détenteur du permis M-508822-004, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Norbert Neas, 58, Bréboeuf, Châteauguay, Qué., région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 6 février 1980.
2ième parution le 7 février 1980.
3ième parution le 8 février 1980.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ APIS QUE: TRANSPORT P.H. ENR. (Émile Paquin, Francine Bouthat), 11475, Ontario est, Pte. Aux Trembles, Qué., détenteur du permis M-508628-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Laval Gauthier, 846, 9ième Avenue, Pointe aux Trembles, Qué., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 4 février 1980
2ème parution le 5 février 1980
3ème parution le 6 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Le requérant-cédant, M. André Morin, domicilié à St-Germain de Grantham, Cté Drummond, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Maurice Pilon, domicilié au 327, St-Marcel, Drummondville, Cté Drummond, le permis portant le numéro: Q-505845 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

5 février 1980: première parution
6 février 1980: deuxième parution
7 février 1980: troisième parution

Avis est donné que: Gabriel Palardy, (Huguette Dion Palardy, es-qualité exécuteur testamentaire et légataire universel) demande à la Commission des Transports du Québec de transférer une moitié indivise du permis M508542-001 région 06, antérieurement détenu par feu Gabriel Palardy, 137 Rang Argenteuil, St-Damase, Cté St-Hyacinthe, P.Q., en faveur de la succession de: Gabriel Palardy, laquelle demande également à transférer le permis: M508542-001, en faveur de: Huguette Dion Palardy, 137, Argenteuil, St-Damasse, Cté St-Hyacinthe, P.Q., région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 4 février 1980
2ème parution: le 5 février 1980
3ème parution: le 6 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-000320-809

LES ENTREPRISES AUCLAIR INC.,

Demanderesse

-c-

GILLES GRAVEL

-et-

SERGE SARRASIN,

Défendeurs

IL EST ENJOINT à SERGE SARRASIN à l'intention duquel une copie du BREF D'ASSIGNATION a été laissé au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 1er février, 1980

(SGD) RONALD CHASSE
Greffier Adjoint

POLLACK, TEITELBAUM, COHEN & WAINER
800 boul Dorchester ouest
Suite 1410
Montréal

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 janvier 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JERRY YANNONE CARRYING ON BUSINESS UNDER THE NAME OF GRAFFIC ENRG. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25ième jour de janvier 1980, sous le numéro 3045204. Ce 29ième jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

SUJET: ABANDON DE CHARTE
TAYLOR PRINTING & MAILING LTD.

AVIS est donné que TAYLOR PRINTING & MAILIN LTD. demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 1 février 1980
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Procureurs de la compagnie

Avis est donné que: André Martin, 245, 9ième ave., Ville des Laurentides, P.Q., détenteur du permis: M508061-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: JULIEN MARTIN & FILA LTÉE., 281, Salaberry, Ville des Laurentides, P.Q., région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 6 février 1980
2ième parution le 7 février 1980
3ième parution le 8 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: Claude Parenteau, 43, St-Nicolas, Sorel, Cté. Richelieu, P.Q., détenteur du permis: M507540-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: EXCAVATION RICHELIEU ENR. (Jacques St-Pierre), 325, Raimbault, Ste-Victoire, Cté. Richelieu, P.Q., région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 6 février 1980
2ième parution le 7 février 1980
3ième parution le 8 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: PIERRE LEGAULT ENR., (Pierre Legault) C.P. 271, Amos, Cté. Abitibi, P.Q., détenteur. permis M509159-001, région 08, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Louis Morneau, 282, 13ième avenue, App. 4, Amos, Cté. Abitibi, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ière parution: le 4 février 1980.
2ième parution: le 5 février 1980.
3ième parution: le 6 février 1980.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS D'ENREGISTREMENT

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 29 janvier 1980 sous le no. 3045803 d'un contrat de Transport et Transfert General de Comptes à recevoir, par lequel Fashionnette Inc. a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED — LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE, oorporation dument constituée.

MONTRÉAL, le 31 janvier, 1980.

AVIS D'ENREGISTREMENT

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 29 janvier 1980 sous le no. 3045802 d'un contrat de Transport et Transfert General de Comptes à recevoir, par lequel Creations Lynda Inc. a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED — LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE, corporation dument constituée.

MONTRÉAL, le 31 janvier, 1980

AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE

PRENEZ AVIS QUE: Gaëtan Provencal, 278, Laberge, Repentigny, Qué., demande à la Commission des Transports du Québec de lui accorder le permis suivant: TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — CONTRAT — Livraison de commandes d'épicerie aux clients du Supermarché Dominion Limitée, situé au 1400 boul. St-Jean Baptiste, dans les municipalités de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est; pour le compte dudit Supermarché Dominion Limitée. Restrictions: Le détenteur donnera le service mentionné ci-haut, à l'aide d'un seul camion de type "econoline". Durée: Décision finale ou 364 jours.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution.

1ère parution: 4 février 1980
2me parution: 5 février 1980
3ème parution: 6 février 1980

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS que la requérante Cabano Transport Ltée, 365 chemin Témiscouata, Rivière-du Loup P.Q., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions règlementaires le service de transport suivant: transport restreint longue distance, route restreinte contrat de Rivière-du-Loup à Chandler pour le transport de pâtes de papier pour le compte de Mohawk Pulp Company Ltd, le tout pour une durée de 364 jours. Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est, Québec P.Q.

Première publication: 4 février 1980
Deuxième publication: 5 février 1980
Troisième publication: 6 février 1980

Me Marc M. Delage, procureur
St-Hilaire de Blois et Associés
220 Grande Allée est, suite 850
Québec, P.Q.
G1R 2J1

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Les Adapteurs
Traductions/Translations
M. DOMVILLE, M. TRAD.
C. O'DONOUGHUE, M. TRAD;
751, carré Victoria, bureau 602
Montréal H2Y 2J3 843-3503

RICHARD MORAND
Avocat
Barrister & Solicitor
1 Place Ville Marie, suite 3235 — Bur. (514) 878-9280 — Rés. (514) 937-6422
Montréal, Qué. Canada H3B 3M7 — Télex 05-267574

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Incorporations Rapides
Marques de commerce
RICHARD, MORAND
et associés
1 Place Ville Marie, suite 3235
Montréal, H3B 3M7 — 871-8688

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, belair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

MAITRISE EN ETHIQUE

Unique au Québec, le programme de maîtrise ès arts (éthique) offert par l'Université du Québec à Rimouski, est consacré à l'étude scientifique des problèmes multiples qui se font jour actuellement dans l'ordre moral ou éthique.

OBJECTIFS

Ce programme à **caractère interdisciplinaire** voudrait assurer à des diplômés, chercheurs ou professionnels, une formation éthique les rendant capables d'observer et d'analyser **l'agir humain intégral** et d'éclairer les choix individuels et collectifs que commandent les situations concrètes. Il voudrait habituer les intéressés à plus de rigueur et de sens critique dans l'étude des comportements, des valeurs, et des systèmes de légitimation qu'intègrent les morales. Il donne une formation permettant de travailler dans les organismes gouvernementaux, les services sociaux et hospitaliers, les écoles, les églises et les nouveaux regroupements humains.

RYTHME D'ETUDES

Ce programme de 45 crédits peut être suivi à temps complet et à temps partiel. Dans ce dernier cas, des sessions intensives seront organisées de façon à en faciliter l'accessibilité pour l'étudiant(e) éloigné(e) de Rimouski.

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à ce programme toute personne qui détient un diplôme universitaire de premier cycle, de préférence en sciences humaines. Est admissible également à ce programme tout professionnel dont l'intervention présuppose des **choix complexes d'ordre moral ou éthique** et dont l'expérience aura été pertinente.

INFORMATIONS

Doyen des études avancées et de la recherche
Université du Québec à Rimouski
300, Avenue des Ursulines, Rimouski, Qué. G5L 3A1
Téléphone: (418) 724-1540

Université du Québec à Rimouski

Pélagie-la-charrette sera porté à l'écran

par Nathalie Petrowski

Pélagie-la-charrette le roman qui a valu à Antonine Maillet le prix Goncourt 79, sera adapté pour le cinéma par Antonine Maillet elle-même et réalisé par René Bonnière, un réalisateur français, de Toronto. C'est ce que l'auteur annonçait lundi soir à la Chasse-Galerie, de Toronto, déclarant que le travail d'adaptation cinématographique allait commencer aussi tôt que le lendemain matin.

Produit par la compagnie torontoise Nielsen Ferns International, pour le compte de laquelle René Bonnière a déjà réalisé la série *Les arrivants,* le film sera tourné à Toronto, en Louisiane et en Acadie. Avec un budget qui s'élèvera à quelques millions de dollars à cause des nombreux déplacements, de la reconstruction historique et des 300 figurants qui aboutiront en Acadie, le tournage du film se fera en principe dès janvier 81.

René Bonnière qui fut longtemps réalisateur-pigiste pour Radio-Canada, à Toronto, et qui réalisa entre autres, le premier film québécois de Geneviève Bujold, voulait depuis plusieurs mois faire un film avec le roman d'Antonine Maillet. Il avait cependant abandonné l'idée à cause des coûts trop élevés d'une telle production. Lorsqu'il apprit que le roman venait de gagner le prix Goncourt, il prit le premier avion pour Paris et demanda à rencontrer Antonine Maillet. Il n'était pas le premier ni le seul. Mme Maillet avait déjà reçu des offres de Gaumont, qui voulait confier la réalisation du film à Jean-Jacques Tachella, ainsi que des offres de Claude Chabrol. Bien qu'intéressée par les projets français, Antonine Maillet décida en dernier lieu de travailler avec une compagnie canadienne. L'auteur et le réalisateur ne démentent cependant pas la rumeur à l'effet que le film devienne une co-production entre la France et le Canada. Dans une telle éventualité, la formule de la co-production apporterait certaines contraintes artistiques, comme le choix de la vedette principale, mais augmenterait considérablement les budgets du film. Selon René Bonnière, l'adaptation cinématographique de *Pélagie-la-charrette* est un travail de reconstruction historique de longue haleine qui s'échelonnera sur quatre saisons et nécessitera de longs mois de tournage.

L'École nationale de ballet tiendra des auditions à Montréal, le 9 mars

par Angèle Dagenais

L'École nationale de ballet, de Toronto, tiendra des auditions à Montréal le 9 mars prochain ainsi que dans plusieurs villes québécoises (Granby, Québec, Chicoutimi, Ottawa-Hull) dans les jours qui suivent, afin de dépister chez de jeunes danseurs de 9 à 11 ans principalement, des qualités et une détermination qui en feront des artistes professionnels. Les auditions montréalaises auront lieu dans l'édifice qui abrite l'École nationale de théâtre du Canada (5030 Saint-Denis).

Cette école pan-canadienne recrute des élèves venant de tous les coins du pays par l'entremise d'auditions tenues dans une trentaine de villes canadiennes. De 600 à 700 candidats sont ainsi examinés, et environ 90 noms sont retenus. Ces élèves sont appelés à suivre les cours de l'école d'été du Ballet national (4 semaines de cours intensifs en juillet), après quoi, une seconde évaluation est faite et une quarantaine d'élèves sont autorisés à devenir étudiants réguliers de l'ENB.

L'École nationale de ballet est la seule école en Amérique du Nord à offrir une formation complète en ballet et une scolarité générale enrichie de la 5e à la 12e année (fin de l'élémentaire et secondaire). Pour les élèves de l'extérieur de Toronto, une formule de pensionnat assure un maximum de disponibilité et de concentration aux futurs danseurs. La discipline y est par contre très sévère — ponctualité, tenue vestimentaire, travail personnel, etc — et les congés peu nombreux: trois semaines à Noël, deux semaines à Pâques, deux congés semestriels de quelques jours et le mois d'août de vacances estivales. De la mi-septembre à la mi-juin les élèves travaillent très fort, de même que durant le mois de juillet. On n'y apprend pas seulement la danse et les matières académiques mais aussi la musique, les arts plastiques, l'histoire de l'art, l'histoire de la danse, la notation chorégraphique, Benesh, etc. Les élèves sont également invités à voir tous les spectacles de passage dans la métropole ontarienne dans la mesure où leur horaire leur permet.

L'École ne suit pas de «style» particulier. Selon M. Daniel Seillier, professeur à l'ENB, l'enseignement y est universel. Chaque professeur apporte ses connaissances et son style, que ce soit celui de l'Opéra de Paris, le style Bournonville, Cecchetti ou Kirov. L'enseignement de l'école est en principe de huit années mais une année supplémentaire de perfectionnement est possible à ceux qui le désirent de même que l'inscription à des bourses du Conseil des arts en vue d'un perfectionnement et d'un enrichissement personnel à l'étranger.

L'École se pique de ne refuser aucun élève talentueux pour des raisons d'ordre financier. De nombreuses bourses sont offertes chaque année à ceux qui sont incapables de défrayer les $2,500 à $3,000 que coûte une année aux pensionnaires.

À neuf ans, un enfant ne sait peut-être pas très bien ce qu'il veut mais selon M. Seillier, «la danse c'est comme une drogue, on y goûte une fois et on ne peut plus s'en passer». Lui-même a été inscrit à l'École de l'Opéra de Paris très jeune par ses parents qui ne savaient trop comment réagir face à la nervosité et à l'hyperactivité de leur enfant. Au bout de 15 jours, le jeune garçon ne voulait plus quitter l'école et a réussi une brillante carrière par la suite. M. Seillier fait remarquer que la plupart des élèves se sentent perdus durant leurs congés, habitués qu'ils sont, à une vie très régulière et disciplinée. «La danse fait partie de leur coeur, de leurs émotions et de leur vitalité, ajoute-t-il».

M. Seillier prétend qu'un jeune garçon doit être formé avant 16 ou 17 ans, âge auquel ses motivations de travail se trouvent perturbées par son éveil à la vie. C'est donc dire que la formation du jeune danseur doit commencer très tôt. Pour la fillette, cet éveil se fait plus tard, vers 18 ans, et de toute façon, les fillettes de façon générale sont plus disciplinées et plus constantes dans leur travail que les garçons.

«La vie de pensionnat, déclare M. Seillier, c'est une vie communautaire qui peut à maints égards remplacer la vie de famille». Les enfants ne semblent pas plus malheureux là qu'ailleurs. Des équipes professionnelles compétentes sont disponibles à ceux qui éprouvent quelques problème d'adaptation que ce soit.

«Il est beaucoup plus difficile de former un grand danseur qu'un grand pianiste ou violoniste. Le nombre des grands danseurs est de beaucoup inférieur à celui des grands musiciens. Le corps est un instrument extrêmement fragile qui se désaccorde perpétuellement...»

ÉCHOS

Le concert d'Enzo et Alda Ferraris prévu pour ce soir 20 h au Musée des Beaux-arts de Montréal a été annulé en raison du décès d'un proche parent des musiciens. Le concert de l'Orchestre de chambre McGill mettant en vedette le pianiste Aaron Ross annoncé pour le 4 février a été reporté au 11 février à 20 h 30 à la salle Redpath du campus de l'Université McGill.

■

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de décerner, pour 1979, son grand prix d'Arts plastiques Philippe-Hébert au peintre montréalais Jacques de Tonnancour.

Né à Montréal en 1917, Jacques de Tonnancour a étudié à l'école des Beaux-Arts de Montréal, de 1937 à 1940. De 1942 à 1952, il est professeur à l'École du Musée des Beaux-Arts de Montréal. Il rédige le manifeste Prisme d'yeux, en 1948. Depuis 1954, il est professeur à l'école des Beaux-Arts de Montréal, intégrée par la suite à l'Université du Québec à Montréal. En 1957 et en 1959, il obtient le prix d'achat à la Biennale de la Galerie nationale du Canada. Il est honoré par un deuxième prix aux concours artistiques de la province de Québec, en 1963 et en 1968.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Animagerie
9.45 Tam-Tam
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine Express: À votre santé. Inv.: Louise Lambert-Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Madame et son fantôme
12.00 Erreurs judiciaires: Drame réalisé par Jean Laviron. "Un mystère insoluble dans l'alcool".
12.30 Les coqueluches: Marie-Suzanne Brossoit et Daniel Guérard
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui: Table ronde au sujet des femmes d'âge mûr qui vivent des relations amoureuses avec un homme plus jeune qu'elles.
14.25 Période gratuite aux partis politiques
14.30 Le temps de vivre: Inv.: Un groupe de Montréal, résidence d'Anjou. Information: les placements d'argent.
16.00 Bobino
16.30 Nic et Pic
17.00 Cosmos 1999
18.00 Ce soir
19.00 Quelle famille: Téléroman écrit et interprété par Janette Bertrand et Jean Lajeunesse.
19.30 Winston McQuade reçoit: Variétés sur les événements du calendrier artistique.
20.30 Période gratuite aux partis politiques
20.35 Télémag
21.30 Les best-sellers: "L'aigle et le vautour" Adaptation française de "Once an Eagle" d'Anton Myer.
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays: De Winnipeg. Compte rendu des événements qui se sont tenus à Aubigny, un village qui a vécu deux catastrophes dans l'espace de douze mois.
24.20 Cinéma: "Femmes entre elles" (Italien 1955) Drame réalisé par Michelangelo Antonioni, avec Eléonora Rossi Drago, Gabrielle Ferzetti et Valentina Cortese...■
1.55 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gromico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Bonjour le monde
10.00 Votre amie Suzanne: "Notre langue", "Comprendre l'actualité", "Mode-beauté".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz: "Le prisonnier du temple" (Britannique 1957) Film de cape et d'épée réalisé par B. Desmond Hurst, avec Louis Jourdan, Belinda Lee, Keith Mitchell et Richard O'Sullivan.
14.30 Janette veut savoir: "Comment on guérit le bègue"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Les Monroes
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Les Brillants: Texte de Marcel Gamache
20.00 La petite maison dans la prairie
21.00 Mini-série: "Intrigues à la maison blanche" (Américain 1978) Drame politique avec Cliff Robertson, Jason Robards, Stephanie Powers, Robert Vaughn, Louis Nettleton, Barry Nelson, Harold Gould.
22.00 Élections fédérales 1980: "Parti Libéral du Canada", "Nouveau Parti Démocratique", "Parti Conservateur".
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix: "Satan mon amour" (Américain 1971) Drame fantastique réalisé par Paul Wendkoss, avec Jacqueline Bisset, Alan Alda, Barbara Parkins et Curd Jurgens.
1.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images: Films documentaires
11.00 Readalong, Think About, Write on: Émission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi: Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le Français.
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-partout: Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images: Films documentaires
15.30 Droit de parole: "L'olympisme et la politique"
16.30 L'envers du décor: "Claire Beaugrand-Champagne, photographe"
17.00 Les livres et nous
17.30 Recours: "Discrimination". Différents cas de discrimination dont sont victimes certaines catégories d'Individus et le rôle de la Commission des droits de la personne en cette matière.
18.00 La petite Lulu
18.30 Papotin et compagnie: Marionnettes
19.00 Le sommet sur la coopération: Les faits saillants de la journée de la conférence socio-économique sur la coopération.
20.00 Le temple Zen.
21.00 Prise I: Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes québécois et leurs oeuvres.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes: "Le pétrole", "Des-tasses pour un bol d'air"
10.15 Société d'aujourd'hui
11.30 Midi première (variété)
12.00 Sport: "Volley Ball"
13.00 Télé-Film: "Le plus heureux des trois"
14.30 Fenêtre sur: "Parlons de médecine"
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir.
15.40 Actualités régionales: "Le Sud-Ouest de la France"
17.00 Pour les jeunes: "Kaleidoscope", "Ça c'est du sport: le bobsleig", "Modelisme". Les avions radiocommandés.
17.45 Société d'aujourd'hui
19.00 Midi première (variété)
19.30 Télé-Foot
20.30 Télé-Film: "L'aigle à deux têtes" Drame de Pierre Cavassilas, d'après l'oeuvre de Jean Cocteau, avec Marthe Keller, Christian Balthaus, Mireille Delcroix, Jacques Charby, Marc Dudicourt et Tola Koukoni.
22.00 Fenêtre sur: "Mémoire no 2".
22.30 Des chiffres et des lettres
22.50 Passez donc me voir
23.10 Actualités régionales: "Le Sud-Ouest de la France"

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
10.00 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Wicks
13.00 Today From Ontario
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City At Six
19.00 Happy Days
19.30 In the Public Eye
20.00 The Nature of Things: "Paul Jacobs and the nuclear gang"
20.55 Free time political broadcast
21.00 The Great Detective
21.30 Spectrum: André Laplante.
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 The onedin Line
24.45 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 Ed Allan
10.30 Definition
11.00 The community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Diff'rent strokes
19.30 Angie
20.00 Eight is enough
21.00 Charlie's Angels
22.00 Quincy
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie: "Crossplot" (Aventures 1969). Avec Roger Moore, Martha Hyer et Claudia Lange.
2.00 Sign Off

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Fantastique île de Pâques", 20 h 30.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Quadrophenia" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "The Electric Horseman" 16 h 15, 19 h 00, 21 h 15.
ATWATER III, "The jerk" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Going in Style" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Sexpert" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Heterosexualist" 13 h 15, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 45.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Avalanche express" 13 h 10, 16 h 30, 19 h 55, "La bande des quatres" 14 h 40, 18 h 05, 21 h 35.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Les jeunes québécoises" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 05, "Sexe à la barre" 13 h 45, 17 h 10, 20 h 30.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BONAVENTURE II, — "And justice for all" 17 h 00, 19 h 05, 21 h 10.
BROSSARD I, Mail Champlain 6660 boul. Taschereau (465-5906) — "Le rabbin au Far West" 19 h 30, "Tendre combat" 21 h 30.
BROSSARD II, — "Le temps d'une romance" 19 h 30, "Dracula" 21 h 25.
BROSSARD III, — "Avalanche express" 19 h 30, "La bande des quatres" 21 h 15.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685) — "Le rabbin au Far West" 19 h 10, "Tendre combat" 21 h 20.
CHAMPLAIN II, — "Les égouts du paradis" 19 h 10, 21 h 20.
CHATEAU, 1, 6956 St-Denis (271-1103) — "Lancer .. frappé" 12 h 30, 16 h 50, 21 h 10. "Graffiti Américain" 14 h 40, 19 h 00.
CHATEAU II — "Obsessions charnelles" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 35, "La dernière maison sur la gauche" 14 h 35, 18 h 00, 21 h 25.
CINEMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A Mascouche (474-4141) — "L'enjeu" 19 h 15, "L'évadé d'Alcatraz" 21 h 20.
CINEMA MASCOUCHE II, — "Une blonde dans les pattes" 19 h 20, "La dérobade" 21 h 10.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 Est Mont-Royal (521-7870) — "Moonraker" 13 h 00, 17 h 00, 21 h 00, "La malédiction de la panthère rose" 15 h 15, 19 h 15.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Nous nous sommes tant aimés" 19 h 15, "Le coureur trébuche" 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Cinéma d'animation. Tex Avery. 19 h 30. "Back to God's country" (de David M. Hartford, Canada 1979) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 Ouest, Sherbrooke (486-7395) "10" 19 h 00, 21 h 10.
COMMODORE, 5780 Ouest, Boul. Gouin (334-8560) — "Intérieur d'un couvent" 19 h 20, "Au-delà du bien et du mal" 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Le divorcement" 12 h 20, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II, — "La dérobade" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III, — "Les jeunes Québécoises" 12 h 05, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 35, "Votre plaisir mesdames" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV, — "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (870-4349) — "Muriel ou le temps d'un retour" (d'Alain Resnais, 1963) 20 h 30.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The electric horseman" 19 h 00, 21 h 10.
COTE-DES-NEIGES II, — "Quadrophenia" 19 h 00, 21 h 00.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Manhattan" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Le seigneur des anneaux" 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN II, — "Clair de femme" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Tales from the crypt" 19 h 15, 21 h 10.
DORVAL II, — "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, "Star Trek" 19 h 00, 21 h 20.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "The jerk" 19 h 30, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE II, — "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE, 135 Milton (842-6053) — "Keiko" 19 h 15, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, — "Brèves vacances" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Lancer... frappé" 20 h 55, "Graffiti américain" 18 h 50.
GREENFIELD II, — "Martine la masseuse" 18 h 35, "La môme aux pissenlits" 20 h 00.
GREENFIELD III, — "Maitresse légitime" 19 h 15, 21 h 10.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The bite" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15, "The house of 1,000 delights" 13 h 25, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 35.
JEAN-TALON, 4255 Jean-Talon (725-7000) — "Le temps d'une romance" 19 h 20, "Dracula" 21 h 10.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Bugs Bunny road runner movie" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 35.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Starting over" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ II, — "Going in style" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ III, — "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Un violon sur le toit" 20 h 00.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier. Chomedey (688-7776) — "Graffiti Americain" 18 h 45, "Lancer... frappé" 20 h 50.
LAVAL II, — "Le grand embouteillage" 19 h 00, 21 h 05.
LAVAL III, — "Maitresse légitime" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL IV, — "L'évadé d'Alcatraz" 19 h 20, 21 h 25.
LAVAL V, — "Virginia ouverte aux passion" 18 h 50, "La rage du sexe" 20 h 15.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) "Avalanche express" 19 h 30, "La bande des quatres" 21 h 10.
LAVAL-ODÉON II, "Le rabbin au Far West" 19 h 15. "Tendre combat" 21 h 25.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Slap shot" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
LOEWS'S II, "Roller boogie" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S III, "Dracula sucks" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 25.
LOEW'S IV, "Raquet" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S V, "Black hole" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Adolescente en fuite" 19 h 00, "L'express de minuit" 21 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Slap shot" 19 h 00, 21 h 10.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Je vous ferai aimer la vie" 19 h 00. "Moonraker" 20 h 50.
MONTENACH II, "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 18 h 45. "La cage aux folles" 21 h 10.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Siddhartha" (de Conrad Rooks, USA, Inde, 1972) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "L'ange et la femme" (de Gilles Carle, Québec 1977) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "Manhattan" 19 h 30. "Films publicitaires 1979" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Star Trek" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 25.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "La dérobade" 18 h 15, 21 h 55. "Le pion" 20 h 10.
PARADIS II, "L'exorciste" 19 h 15. "L'exorciste 2, l'hérétique" 21 h 20.
PARADIS III, "Les jeunes Québécoises" 18 h 20, 21 h 35. "Le détraqué" 20 h 00.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Deux épisodes dans la vie d'Hubert Aquin" (de Jacques Godbout, Québec 1979) 19 h 30. "Paris vu par..." (France 1968) 21 h 00.
PARISIEN, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Le grand embouteillage" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "Maitresse légitime" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PARISIEN IV, "L'évadé d'Alcatraz" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The rose" 18 h 45, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Wife mistress" 12 h 20, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
PLACE VILLE-MARIE II, "Luna" 13 h 05, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The bite" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Three A.M." 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 45.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Le grand embouteillage" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
RIVOLI II, "Virginia ouverte aux passions" 13 h 05, 15 h 55, 18 h 45, 21 h 35, "Jouir" 14 h 30, 17 h 20, 20 h 10.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Capricorne un" 13 h 15, 18 h 10. "Superman" 15 h 30, 20 h 25.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "La dérobade" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
SAINT-DENIS III, "La chanson de Roland" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 35, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
SÉVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — "Steppenwolf" 19 h 15, "The wanderers" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Cuba" 19 h 00, 21 h 10.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Roller boogie" 19 h 00, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "La bande des quatres" 18 h 15, 21 h 30. "Avalanche express" 19 h 50.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Lancer... frappé" 21 h 00. "Graffiti Americain" 18 h 50.
VERSAILLES II, "Le grand embouteillage" 19 h 10, 21 h 20.
VERSAILLES III, "Virginia ouverte aux passions" 18 h 50. "Partouze de minuit" 20 h 20.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "La dérobade" 19 h 00, 21 h 00.
VILLERY, 8042 St-Denis (388-5777) — "Dracula" 18 h 00, 21 h 40. "Le temps d'une romance" 19 h 50.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Starting over" 13 h 15, 15 h 05, 16 h 55, 18 h 55, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

BAR EMERY, Chez Dumas, 331 rue Emery (849-9007). The Mighty Jay Blues Band — 21 h 30 (entrée libre).
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Valises" de Yves Navarre avec Catherine Bégin et Aubert Pallascio. Mise en scène: Daniel Roussel. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Le slow du malentendu" de Rénald Blouin avec Marie Cantin, Mario Davignon et Diane Miljours. 20 h 30. Relâche lun. mar.
CAFÉ NOOSPHÈRE, 816 est, Ontario (524-4911) — Poésie: lecture de Fernand Ouellette et de Pierre Reverdy. 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Waiting for the parade" de John Murrell, avec Helen Hughes, Sheila Junor-Moore, Jacqueline McLeod, Judith Orban, Kate Trotter. Mise en scène: Elsa Bolam.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le Théâtre Les Pichous présente "Lunes de miel" de Denis Bélanger avec Roch Aubert, Yves Desgagnés, Pierre Claveau, Myriam Raymond, Martine Rousseau. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Dim.: 15 h 00. Relâche lun.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) — "La Petite Injustice" de Raphael Lévy interprétée par Marc Legault. (en anglais). 20 h 30.
GALERIE CAFÉ Chez Dumas en haut), 286 Ste-Catherine est White River blue grass band, 21 h 30 (entrée libre). (845-5723).
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Elvin Jones. Sem.: 21 h 30, 23 h 30, Ven. sam.: 21 h 30, 23 h 30, 1 h 00. Relâche lundi.
PIANO NOBILE, Place des Arts — Concerts-midi: "L'École classique de Vienne", Guy Fouquet, violoncelle; Denise Massé, piano, midi.
PLANETARIUM DOW, 100 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Algol l'oeil du diable": Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 21 h 30.
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Atelier de jazz III. 13 h 00.
SALLE ÉMILE LEGAULT 613 boul. Ste-Croix, Saint-Laurent — Le groupe rock Corbeau, 20 h 00.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, Louis Lortie, pianiste, 20 h 30. Oeuvres de Brahms, Kodaly, Liszt.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Les nuits de l'Indiva" de Jean-Claude Germain avec Nicole Leblanc, Marcel Rousseau, François Dubé. 20 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Encore un peu" de Serge Mercier avec Janine Sutto, Gilles Pelletier, Gilles Garand. Mise en scène: Jean-Luc Bastien. 19 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — Semaine d'activités du Centre d'essai des auteurs dramatiques, 20 h 30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Yvon Deschamps, 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Andorra" de Max Frisch. Mise en scène: Jean Herbiet. 20 h 00.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Histoires à dormir debout" de Alan Ayckbourn avec Roger Lebel, Olivette Thibault, Normand Lévesque, Michel Côté. Mise en scène: Claude Maher. 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Rêve d'une nuit d'hôpital" de Normand Chaurette avec Mireille Thibault, Hélène Grégoire, Louise Arbique, Benoît Dagenais, Jean-Jacques Desjardins, Serge Bradet. Mise en scène: Gérard Poirier. Mer. à sam.: 20 h 30. 19 h 30.
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 St-Laurent (274-7985) — "Bonne nuit monsieur Gingras" interprété et écrit par Pierre Lebau. Mise en scène: Jacques Rossi. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine — Salle 1020 — Concert "sans prétention", classe de saxophone et trompette, 17 h 15. Oeuvres de Tomasi, Busser, Bonneau, Hummel, Enesco. Entrée libre.
VIDÉOGRAPHE, 1604 St-Denis (844-7619) — "Curriculum Vitae", création collective d'une Troupe Attend Pas L'autre", avec Normand Carrière, Chantal Saint-Cyr, Claire Tremblay, Jacinthe Vanier. 20 h 30.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) Au Salon, "La baby sitter" de René de Obaldia. Lun. à ven.: 12 h 10.

"Un film génial". — FRANÇOISE SAGAN
"On rit beaucoup". — FRANCE SOIR
14 ANS
KARIM
un film de LUIGI COMENCINI
Avec UGO TOGNAZZI MARCELLO MASTROIANNI ANNIE GIRARDOT PATRICK DEWAERE ALBERTO SORDI MIOU MIOU
LE GRAND EMBOUTEILLAGE
2e SEMAINE
Le PARISIEN 1 — 486 STE CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 1 — ST DENIS ET BELANGER 277-3125
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880
Radisson

BILLETS EN VENTE MAINTENANT
La compagnie dent-de-lion
La COMPLAINTE des HIVERS ROUGES
de ROLAND LEPAGE
mise en scène MICHELLE ROSSIGNOL

Denis Bouchard, Remy Girard, Germain Houde, Raymond Legault, Roland Lepage
Andrée Lachapelle, Denise Morelle, Marie Tifo, Julie Vincent
THÉÂTRE ARLEQUIN — DU 19 FÉVRIER AU 9 MARS
1004 est Ste-Catherine, Berri-de-Montigny ou Beaudry
Réservations 288-2943 527-0768, autres inf. 844-2307, commandes téléphoniques chargex & Master Charge acceptés
Billets: $7.50, $8.50, $9.50 étudiants et âge d'or $5, prix spéciaux pour groupes. Spectacle à 20h30 sauf le samedi à 19h (relâche le lundi). Guichets ouverts de midi à 18h

la semaine du Cead
4 5 6 7 8 9 février 1980
mercredi 6 février à 20h30
Les auteurs ont-ils des droits?
colloque sur le droit d'auteur (scène, édition)
jeudi 7 février à 20h30
Pour qui sont ces auteurs qui souffrent sur leurs textes?
colloque sur la diffusion (radio, télévision, théâtre, critique, politiques culturelles)
vendredi 8 février à 20h30
Le théâtre et les enfants
lecture/spectacle
Le Chant du coq
de Daniel Carrière
Le théâtre pour enfants qui s'écrit
colloque
samedi 9 février à 20h30
lecture/spectacle
Les Pommiers en fleurs
Salle Fred-Barry
4353 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
renseignements (514) 524 3059
entrée libre

WOODY ALLEN UN GÉNIE COMIQUE! TIME
14 ANS
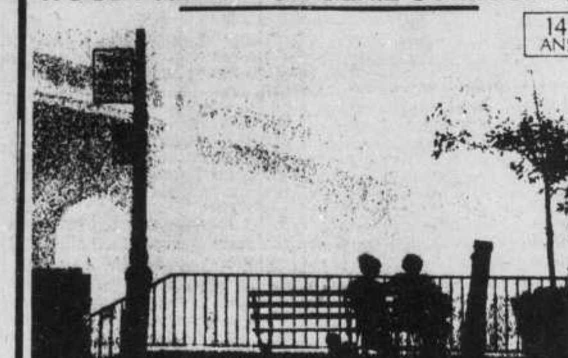
WOODY ALLEN
DIANE KEATON
MICHAEL MURPHY
MARIEL HEMINGWAY
MERYL STREEP
MANHATTAN
VERSION FRANÇAISE
CREMAZIE
ST-DENIS · CREMAZIE 388-4210
SEM: 7.20 - 9.20
SAM-DIM: 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL avec VIRNA LISI
18 ANS Adultes
PLUS un film de WALERIAN BOROWCZYK
INTERIEUR d'un COUVENT
COMMODORE
5780 O. BOUL. GOUIN 334-8560

écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
POUR TOUS
Molière
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
produit par CLAUDE LELOUCH
TOUS LES JOURS À 1.15 & 7.15 P.M.
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866 3856

ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON / 842-6053
ÉLYSÉE 2 — 35 MILTON / 842-6053
PRIX SPECIAL DU JURY HOCHI SHIMBUN
18 ANS Adultes
Le portrait sensible et attachant d'une jeune Japonaise d'aujourd'hui
Le Devoir
V.O avec S-t français
Keiko
7:15 - 9:30
un film de Claude Gagnon
un film de Vittorio De Sica
14 ANS
7:15 - 9:30
Brèves Vacances
Florinda Bolkan
$2.50 ÉTUDIANTS avec carte

"UN FILM D'UNE INTENSITÉ RARE!" —OTTAWA JOURNAL
LE COUREUR TRÉBUCHE

2e FILM
POUR TOUS
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMÉS
COUREUR 9:30 — AIMÉS 7:15
Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BELANGER

La Dérobade
18 ANS Adultes
MIOU-MIOU
MARIA SCHNEIDER
st-denis 2 — 1590 RUE ST-DENIS 845 3222
desjardins 2 — BASILAIRE 1 288 3141
le paradis 1 — 8215 RUE HOCHELAGA 354 3110
omega 2 — PLAZA K-MART LONGUEUIL 463 3330
viau LAVAL — 226 DES LAURENTIDES 669 3866
MASCOUCHE 2 — 3131 BOUL MASCOUCHE 474 4141

Les Films Mutuels présentent

Coupable d'avoir aimé la vie... Condamnée pour l'avoir vécue passionnément.
CORDÉLIA
un film de JEAN BEAUDIN
avec LOUISE PORTAL
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
DES VENDREDI

Guy Latraverse présente

Dernière chance d'ici le 9 février de voir Yvon Deschamps en spectacle cette année.
Yvon Deschamps
jusqu'au 9 février 20h30
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

La baie des Ha-Ha est menacée par les réservoirs

La présence de plusieurs réservoirs de produits pétroliers sur le Saguenay, plus précisément dans la baie des Ha-Ha, en font une zone vulnérable où un désastre écologique est susceptible de se produire en tout temps.

C'est là l'essence d'un rapport d'Environnement Canada rendu public hier, au bénéfice du groupe anti-déversement de Chicoutimi, de l'Association pétrolière du Québec.

Outre la présence de nombreux réservoirs, le rapport note également que la force des courants et les rives escarpées de la baie en font non seulement une zone vulnérable mais un lieu de travail des plus difficiles. Or, le Saguenay, lors d'un déversement de produits pétroliers, est un endroit où la vitesse d'intervention est un facteur primordial.

Le Service de protection de l'environnement, division des Urgences environnementales, rappelle que depuis cinq ans, au moins sept déversements d'importance variée, s'échelonnant de 1,000 à 70,000 gallons, ont été rapportées sur le Saguenay.

«Les réservoirs et les équipements de déchargement défectueux de même que les accidents maritimes sont autant de facteurs pouvant en tout temps causer un désastre maritime», peut-on y lire.

L'étude d'Environnement Canada est centrée sur l'opération sauvetage, puisque la prévention est du ressort des manipulateurs, qui doivent travailler selon une réglementation gouvernementale sévère.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BOURDON, Bernard C.R. — A Montréal, le 4 février 1980 à l'âge de 89 ans, est décédé, le Bâtonnier Bernard Bouron, C.R., cofondateur de l'Assistance Juridique et ex-président de l'Assistance Judiciaire. Il était l'époux de feu Marie Lavallée. Il laisse dans le deuil ses 2 filles: Pauline (épouse de Roger Tartre) et Thérèse (épouse de Guy Cormier, éditorialiste à la Presse), ses 2 belles-filles: Thérèse Savard-Bourdon (épouse de feu le Dr. Pierre Bourdon) et Mme Yolande Grosvalet-Bourdon (épouse de feu le Juge André Bourdon), sa soeur Marie-Anne Bourdon-Simard, ses petites-enfants: François et Elizabeth Bourdon, Robert et Michelle Tartre, Édith et Eve Bourdon, Isabelle, Annamaria, Michel et Marie Cormier. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 février. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire & J.S. Vallée. No 1111 avenue Laurier ouest, Outremont à 13 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 14:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JODOIN, l'Honorable Sénatrice Marianna B. Jodoin. — A Montréal, le 4 février 1980 dans sa 99e année, est décédée, l'Honorable Sénatrice Marianna B. Jodoin, épouse de feu Tancrède Jodoin, avocat. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Roger (époux de Violette Desfossés), Simone (épouse de feu Douglas P. Smith), Marielle (épouse de Claude Durocher), Denyse (épouse de Léo L. Proulx) ainsi que 7 petits-enfants et 8 arrière petits-enfants. Elle laisse également une soeur Jeanne (Mme René Faulkner) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 février. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslaurier & Urgel Bourgie Ltée No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBOEUF, Louis A. — A Montréal, le 4 février 1980 à l'âge de 76 ans, est décédé, M. Louis A. Leboeuf époux de Cécile Giroux. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Jeannine, Jean-Louis (épouse de Corinne Turbide), Guy, Pierre-Paul, prêtre aumônier diocésain des Sourds-Muets de Montréal, André (époux de Marielle Pagé), Odette (épouse de Laurent Girard), Marie-Paule (épouse de Henri Schneider), Denise (épouse de Jayanta Guha) et Louise. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée. No 745 rue Crémazie, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleur, des dons au Profit du CAMP pour les Sourds-Muets seraient appréciés.

QUERIDO. — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 4 février 1980 à l'âge de 49 ans, à la suite d'un cancer, est décédé, M. Anton Augusto Martins Querido, professeur à l'Université de Montréal, époux de Christiane Tremblay. Outre son épouse, il laisse dans le deuil une fille Emmanuelle. Les funérailles auront lieu jeudi 7 février. Le convoi funèbre partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée. No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse d'Avila de Sherbrooke où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière St-Michel de Sherbrooke lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, Mme Querido acceptera des dons à l'intention du Centre d'Ontologie de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.

REED, John A. — A Hollywood, Floride, le 31 janvier 1980 à l'âge de 53 ans, est décédé, subitement Monsieur John A. Reed (Johnny), époux bien-aimé de Monique Côté. La dépouille fut exposée au salon funéraire Ray Walton, no 1459 rue Towers (coin du Blvd. Maisonneuve). Les funérailles ont eu lieu mardi le 5 février.. Le convoi funèbre est parti du salon funéraire Ray Walton No 1459 rue Towers, pour se rendre à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde (boul. Dorchester), où le service fut célébré à 3 h p.m.

SAMSON, Soeur Marie Laure. — A Bienville, le 5 février 1980 à l'âge de 78 ans, est décédée, Soeur Marie-Laure Samson des Soeurs de la Charité de St-Louis. Originaire de St-Romuald (Lévis) elle est la soeur de Soeur Géraldine Samson et Soeur Marie-Jeanne Samson (Supérieure Provinciale) C.N.D. de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 février en la Chapelle des Soeurs de la Charité de St-Louis, 14, rue St-Louis-de-France, Lévis, où le service sera célébré à 3:00 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE BRIDGE

On l'appelle le coup simple en atout

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud.
Vulnérables: Est-Ouest.

Nord
♠ 7 5
♥ A R V 4
♦ A R 8 6
♣ D 10 7

Ouest
♠ 10
♥ D 8 7 5
♦ 9 3
♣ A 8 5 4 3 2

Est
♠ V 8 4 2
♥ 10 3
♦ V 7 5 2
♣ V 9 6

Sud
♠ A R D 9 6 3
♥ 9 6 2
♦ D 10 4
♣ R

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	3 SA	passe
4 SA	passe	5 ♥	passe
6 ♠	passe	passe	passe

Entame: l'As de trèfle par Ouest.

Le premier trèfle fut gagné par le défenseur et le deuxième couvert du 10 du mort et du Valet d'Est fut coupé par le déclarant avec le 3 de pique. L'As et le Roi de pique suivirent et la mauvaise distribution s'avérait dangereuse pour le contrat de 6 piques.

La technique du coup en atout pouvait seule circonscrire le problème. Il fallait préparer le jeu pour qu'à la douzième levée la main soit au mort et que cette levée soit jouée vers une séquence en fourchette de deux atouts qui s'empareront des deux atouts adverses localisés chez le flanc droit du déclarant.

Afin de réussir le stratagème de raccourcir ses atouts au même nombre que ceux du joueur Est, le déclarant conduisit son jeu de la manière suivante: il joua un petit coeur vers le Roi du mort et sur sa Dame de trèfle se défaussa d'un coeur perdant.

La Dame, l'As et le Roi de carreau furent joués. La main étant au mort, le quatrième carreau fut joué couvert du Valet d'Est et coupé par le 6 de pique de Sud.

Nord
♠
♥ A V 4
♦
♣

Ouest

Est
♠ V 8
♥ 10
♦
♣

Sud
♠ D 9
♥ 9
♦
♣

La main étant à Sud, il joua à la onzième levée le 9 de coeur et Nord joua son As et Est son 10. Nord était bien en main pour jouer la 12ième carte et pratiquer l'impasse en atout aux dépens du joueur Est.

En effet quelles que soient les cartes jouées par Nord, les deux atouts d'Est seront toujours capturées par le déclarant Sud avec la séquence D-9.

Voilà le beau coup en atout, détenteur de nombreuses victoires et de contrats réalisés.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

MOBILIER DE SALLE À MANGER, Duncan Physe. Mobilier de chambre à coucher, Windsor. 661-6309 entre 9 et 15 heures. 9-2-80

MOBILIER de salle à manger "Vilas" blanc teint doré, $600. 272-7082. 8-2-80

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER, en merisier. Style méditerranéen. Peppler's. Tentures et rideaux autrichiens. Couvre-lit en moiré assorti. 334-7433. 7-2-80

ANIMAUX PERDUS

RECHERCHONS SAMOYEDE
Race pure, (blanche), 1½ an, femelle. Perdus dans la région du Mont Tremblant, Lac Supérieur, samedi le 2 février. Ne répond qu'en français et elle se nomme Sultane. S'il vous plait, aidez-nous à retrouver un membre de la famille. Récompense. **Tél.: (514) 334-9230.** 11-2-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS meubles et objets antiques au meilleur prix à Montréal. 284-0856. De midi à 5:30 hres. 9-2-80

APPARTEMENTS À LOUER

Beau 6 pièces chauffé, rue Sherbrooke, Notre-Dame de Grâce. Poêle-réfrigérateur eau chaude, fournis. Tapis mur à mur. Très ensoleillé. Libre immédiatement. Pour couple mature et responsable. Informations: 488-4347. 7-2-80

EDOUARD-MONTPETIT 4½, chauffé, eau chaude, rénové, boiseries de chêne, cuisinière électrique et réfrigérateur, $350. 521-0163, 526-2123 9-2-80

ROCKHILL, sous-location, 3½ repeint. Très propre. $300.00. 738-0983. 12-2-80

LACOMBE, près Université de Montréal, 5½, ensoleillé, poêle-réfrigérateur. À louer ou à sous-louer, le 1er mars. $375.00, chauffage compris. 342-2458. 22-2-80

N.D.G., près Côte St-Luc, 7 pièces, haut/duplex, chauffé, garage, cuisine/gaz, entrée laveuse-sécheuse. Libre 1er avril. 486-8440. 8-2-80

APPARTEMENTS À VENDRE

APPARTEMENT CO-OP, Ridgewood, 4½, tapis mur à mur, salon 18 x 12, avec alcôve 8 x 7. 2 chambres. Stationnement. Demande: $30,000.00. Tél.: 341-7382, le soir seulement. 13-2-80

AUTOS À VENDRE

ÉLÉGANT MOTORS
— Mercedes 280, 1975, prête à être livrée, appelez Michel
— Mercedes 1977, 300D, peinture métallique, toit ouvrant, appelez Pierre
— Mercedes 450SL, 1975, comme neuve, appelez Robert
— BMW 1975, modèle 530i, 22,000 milles, comme neuve, appelez Robert
— Mercedes 450SLC, 1975, toit ouvrant, gris métallique, appelez André
672-2720
7-2-80

BMW 320i, 1977, toit ouvrant, peinture métallique, stéréo roues mag", 15,000 km, vente privée. Appelez Jean-Jacques, 482-1717 ou Guy, 672-2721 7-2-80

BUREAUX À LOUER

SERVICES PROFESSIONNELS DECELLES
5757 Decelles
Bureaux à louer dans une bâtisse commerciale de 5 étages. De 300 jusqu'à 1000 p.c. disponibles immédiatement.
On sert les besoins des locataires. Ascenseurs nouveaux, garage, et service d'appels téléphoniques dans la bâtisse. Location pratique.
341-1372
7-2-80

RUE STE-CATHERINE, premier étage. Nouvellement rénové. Occupation immédiate, 845-1207 de 9 heures à 4 heures. 11-2-80

BUREAU POUR PROFESSIONNELS, situé sur la rue St-Denis, près du métro Sherbrooke. Superficie de 850 p.c. entièrement rénové. Occupation immédiate. Appelez à 522-9985, après 6h. p.m. 11-2-80

VIEUX MONTRÉAL, rez-de-chaussée, nouvellement rénové. Espace aménagé selon exigences du locataire. Occupation le 15 février. 845-1207, 288-0628. 11-2-80

CLINIQUE MÉDICALE serait intéressée à louer bureau pour radiologistes ou dentistes ou autres professionnels. 457-9689. 7-2-80

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, vacances repos. Luxueux Bavarois, cheminée pierre, meubles Thibault. Saison, semaine ski (7 jours, 5 jours, week-end). Dépliants: 256-6825 (819) 326-5836. 7-2-80

OFFRES D'EMPLOIS

AUX ÉLÉGANTS
PRÊT À PORTER
RECHERCHE:
Vendeur (euse) (s)
— Bilingue.
— À temps plein.
— Avec expérience d'au moins 3 ans.
— Revenu initial basé sur la compétence, + commissions et prime sur le rendement.
Se présenter à la boutique "Aux Élégants". 1300 ouest, Ste-Catherine, angle De La Montagne. 7-2-80

OFFRES D'EMPLOIS

National Film Board of Canada — Office national du film du Canada
SECRÉTAIRE BILINGUE
Production française
Nous sommes à la recherche d'une secrétaire bilingue pour travailler à la Production française.
Nous serions intéressés à rencontrer les personnes possédant quelques années d'expérience dans le secrétariat.
Vous devez démontrer une très bonne connaissance du français écrit et parlé; faire preuve de bonnes aptitudes à dactylographier (50m/m); prendre de la dictée, en notes sténographiques serait souhaitable, et transcrire à partir de notes ou d'enregistrements.
Salaire: $12,941 - $14,140
Excellents avantages sociaux
Si vous avez de l'initiative, un bon jugement et un sens des responsabilités, et vous êtes intéressée à travailler au sein d'une équipe dynamique, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
Manon Benson
Division du Personnel
Office National du Film
C.P. 6100, Succursale A
Montréal, Qué. H3C 3H5
7-2-80

COMMERCES À VENDRE

LIBRAIRIE, rue Ste-Catherine. Bon inventaire. Urgent. Cause: départ Europe. 527-7755. 11-2-80

CONDOMINIUM

VIEUX LONGUEUIL, un mille du métro. Appartement de 5½ pièces dans un condominium de luxe. Pas d'agent. 679-1434, après 17 heures. 7-2-80

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR d'anglais expérimenté. Accent sur la conversation. 733-2484. 7-2-80

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS MÉNAGE à la journée ou à la semaine dans maison ou bureau. 254-9637. 11-2-80

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 18-2-80

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

DIVERS

JEUNE homme, compositeur et monologuiste, cherche chanteuse-comédienne afin de monter un spectacle. Informations: 526-4997. 8-2-80

VIVEZ heureux selon vos moyens. Planifiez, épargnez, investissez. Apprenez comment administrer votre propre budget, procédé individualisé, par professeur d'économie disponible tout temps durant grève. Choisissez votre heure. Écrivez à C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1. Dossier C-315. 7-2-80

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

ESPACE DE BUREAU
Idéal pour groupe de médecins ou dentistes. Boulevard St-Joseph, coin Fabre. 13 pièces. Garage, sous-sol, chauffés.
487-3610
7-2-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

BATTERIE, tambours et cymbales, $280. 272-7082. 8-2-80

ACHÈTE PIANOS, ORGUES, toutes conditions. 722-8741. 8-2-80

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAURENT, 325 Côte Vertu # 107, 332-6364. 3½ - 4½ chauffés, taxes payées, 332-1929, poêle-réfrigérateur fournis. 9-2-80

MAISONS DE CAMPAGNE À VENDRE

MAISON antique rénovée, Île Perrot, grand terrain, vue sur le lac, nécessité de déménager. M. Fauteux, 455-6123. 7-2-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

CHERCHONS 2 CO-PROPRIÉTAIRES, pour acheter et demeurer un triplex dans Outremont. Comptant minimum: $5,000.00. 274-3954, après 17 heures. 8-2-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Sténo-dactylo
Bilingue
Avec expérience
Avantages sociaux intéressants
842-9914
11-2-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
3 ans d'expérience, mise soignée, initiative, orthographe française et anglaise impeccable.
284-0059 9-2-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE pour maison de production. Rapidité, précision, débrouillardise. Contacter Denise: 288-8810 9-2-80

SECRÉTAIRE pour un bureau professionnel. Près centre d'achats St-Martin, Chomedey. C.P. 43, station St-Martin, Laval. H7V 3P4. 11-2-80

SECRÉTAIRE: âge, plus de 30 ans. Plus de 4 ans d'expérience, dans la rédaction de textes en français et en anglais. Travail varié. Sténo et tenue de livres. Comptabilité: un atout. Petit bureau: Montréal Nord. Salaire selon expérience. S'il vous plaît, adresser c.v. à H. Lamarre, 1400 ouest Sauvé, bureau 230. Montréal, H4N 1C5. 7-2-80

Bureau d'avocats, Place d'Armes: secrétaire possédant dictaphone. Bilingue avec expérience. 845-5171. 11-2-80

SECRÉTAIRE BILINGUE: 4 années d'expérience et +. Travail varié et intéressant en relation avec le secteur des Affaires Sociales. Doit faire preuve d'initiative et d'autonomie. Salaire selon expérience. Communiquez avec Marguerite Coshan: 282-4858. 7-2-80

SECRÉTAIRE LÉGALE. Droit corporatif et fiscal. Expérience requise. Bilinguisme, un atout. Appelez Jeannette McLean, 875-2100. 9-2-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 12¾%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 12¾%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec
Courtier
467-1211

MARIEVILLE: Cottage style typiquement québécois 9 pièces, sous-sol, terrain paysager, centre ville, $45,000 **F. Gagné 460-4778**
7-2-80

desjardins

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT, grand cottage, chauffage électrique radiant, foyer naturel, 2½ salles de bains. Escalier en chêne. Garage double. Prix: $145,000.00. Pas d'agents. Tél.: 331-2905. 7-2-80

VILLE ST-LAURENT, Triplex de luxe sur Henri-Bourassa. $98,500.00. Demandez M. Lamanque. Jour: 337-1414. Soir 334-7921. 7-2-80.

À VENDRE ou à louer, à Longueuil, proche métro. Maison canadienne 300 ans, classée historique, entièrement restaurée. Idéale pour bureaux, musée, exposition, restaurant gastronomique. MLS. Dominique Dubois 656-7770, 632-4255. TRUST NATIONAL, courtier. 7-2-80

BELOEIL: Immense propriété conception architecturale unique "Ranch" 96' long, 12 pièces, terrain plus de 34,000 p.c. Faut voir! Christyan Rivet 467-1120, 467-0948. MONTREAL TRUST, courtier. 7-2-80

CARTIERVILLE, split-level, 4 niveaux, très luxueux, 2 salles de bain, complètes, 3 "powder rooms", très beau foyer de pierres, piscine creusée, chauffée, garage double, entrée séparée pour bureau. Idéal pour professionnel. Réjean Gervais, 844-8407. Résidence: 688-4221. SOCIÉTÉ NATIONALE, courtier. 7-2-80

ÎLE ST-JEAN: Bungalow brique, très propre, S/S fini, foyer, bar, armoire chêne, piscine, deck, patio, clôturé. M.L.S. François Patry 326-8102, 323-7739. TRUST NATIONAL, courtier. 7-2-80

LAPRAIRIE: Grand bungalow, immense foyer, finition intérieure de haute qualité, boiseries en chêne, immense terrain. L. Dufort 671-6548, 672-6450. MONTREAL TRUST, courtiers. 7-2-80

LONGUEUIL: Bungalow superbe, 5 pièces. Sous-sol, salle familiale avec foyer plus bachelor. Hypothèque 449,500.00 à 11¾%. Taux intéressant. Fernand Bonin 651-1000, 677-3839. MONTREAL TRUST, courtiers. 7-2-80

N.D.G., duplex semi-détaché, 6½, 7½, boiseries, planchers en chêne (marquetterie), cuisines rénovées, sous-sol fini, 2 garages. Privé. 481-2857. 7-2-80

OTTERBURN: À qui la chance! Cottage Canadien, pierre des champs, 7 pièces, possibilité de 4 chambres. Foyer en pierre, base de foyer au sous-sol. Terrain 16,250 p.c. Beaucoup d'inclus. Faut voir. Christyan Rivet 467-0948, 467-1120. MONTREAL TRUST, courtier. 7-2-80

PRÈS MONT ST-HILAIRE, maison 100 ans, bois, retirée, 3 arpents ½, partiellement restaurée. Chauffage: électricité/gaz. Vente rapide. Yvan Lafrenière: 389-5921, poste 231, 9 à 17 heures. 729-8143, 1-795-3444. Particulier. 7-2-80

RUE ST-DENIS, très belle propriété ancienne, semi-détachée, comprenant 3 logis de 10 pièces, plafonds très hauts. Belles boiseries de chêne. Foyer dans le logement du rez-de-chaussée. Sous-sol avec entrée séparée, pouvant être aménagé pour bureau. 3 grands garages chauffés. Une des plus belles maisons de la rue St-Denis! Réjean Gervais, 844-8407. Résidence: 688-4221. SOCIÉTÉ NATIONALE, courtier. 7-2-80

ST-BRUNO: Cottage québécois en flanc de montagne, 8 grandes pièces aménagées avec raffinement, cuisine maxi-équipée, 2½ salles de bains. Solidité et qualité sont caractérisés par le charme du pin et l'économie d'énergie. Françoise Falardeau 653-2496, 653-5607. MONTREAL TRUST, courtiers. 7-2-80

ST-BRUNO: "Québécoise" 10 pièces, secteur établi, très beau sous-sol. Occupation juillet. Exclusif $73,500. Jeannine Lacelle 653-2496, 653-3237. MONTREAL TRUST, courtiers.. 7-2-80

ST-HILAIRE: Superbe split level, tout brique, 5 paliers, 11 pièces, 5 chambres, foyer, piscine creusée. 2 pas d'un magnifique parc, le tout pour $89,500. Christyan Rivet 467-0948, 467-1120. MONTREAL TRUST, courtier. 7-2-80

ST-HILAIRE: Propriété superbe - terrain 22,000 p.c. - boisé paysagé - 3 chambres - salle à dîner - salle familiale - foyer - garage double. Louise Deland 467-2156, 464-5741. IMM. SELECT, courtiers. 7-2-80

VILLE MONT-ROYAL: Cottage de luxe, 2 chambres à coucher, foyer, salle de jeu, chambre froide, grand terrain, garage. Près des écoles et transport. 331-5548. 7-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE: Pied montagne - résidence - 5 chambres - 2 foyers - garage double - piscine creusée - terrain boisé - paysagé - secteur résidentiel. Bernard Fuseiller 467-2156, 467-9720. IMM. SELECT, courtiers. 7-2-80

ST-HILAIRE: Transfert - réduit $46,200.00 - 7 belles pièces - foyer - salle familiale - finition impeccable - abri d'auto - terrain paysagé pommiers. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. IMM. SELECT. courtiers. 8-2-80

ST-HILAIRE: Site recherché - Bungalow surélevé - neuf pièces - quatre chambres - deux salles de bains - foyer pierres. Disponible immédiatement. Belle hypothèque à 11¾%, due 11/81. Appelez Jeff Thornton 653-2496. MONTREAL TRUST, courtiers. 7-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
Pointe aux Trembles, quadruplex 1956, 1 x 6 pièces, chauffés et meublés, logement principal rénové, garage. Bons revenus. Située près des services. MLS. **Robert Choquet 354-0360 - 581-6562.** 7-2-80

COURTIER

LONGUEUIL: 23 logements comprenant 16 x 5½, 5 x 4½, 2 x 3½, rapporte près de $60,000. Prix $359,000.00. Très belle hypothèque, comptant à discuter. Serge Lacaille 672-6450, 659-9527. MONTREAL TRUST, courtiers. 7-2-80

BOUL. ST-JOSEPH: Propriété de 10 logements en excellente condition - Située face au métro - Bons revenus - Service de concierge. Stella Mongeau 342-5747, 739-3265. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 9-2-80

C.D.N.: Nouveau sur le marché - 14 unités - bien entretenue - $190,000. - Près Université et hôpitaux. Roberte Morin 738-1378 - 739-3265. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 7-2-80

REMBOURRAGE

CHAISE LOUIS XIII
LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633.** 9-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

RUE STE-CATHERINE, propriété commerciale $110,000.00 comptant. Profit net: $20,000. 845-1207. Particulier. De 9 heures à 4 heures. 11-2-80

PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES

R.D.P.: Bâtisse industrielle, 3 portes 12' x 14', espace pour bureau, stationnement extérieur. M.L.S. François Patry 326-8102, 323-7739. TRUST NATIONAL, courtier. 7-2-80

SERVICES DIVERS

MODÈLES INFORMATISÉS d'évaluation économique (coûts/bénéfices) et de planification financière (plan quinquennal). Disponible pour la première fois au Québec, avec instructions complètes pour opérations immédiates. Contactez:
S.E.R.E.P. (Société d'étude, de rentabilité et de planification).
C.P. 62, Succ. A, Longueuil, Québec J4H 3W2
674-7126
7-2-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond, suite 820
H3G 1W7
861-8101 — (24 hres)
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

LOTS BOISÉS et NON-BOISÉS. Services installés. Les Cèdres, 30 milles de Montréal. $0.25 p.c. 384-9768. J.N.O.

LAVAL: Terrain vacant, zoné commercial, 28,800 p.c. M.L.S. François Patry 326-8102, 323-7739. TRUST NATIONAL, courtier. 7-2-80

VOYAGES

MEXIQUE spécial avion, voiture, $389. - Noliprix de: Floride $199: Aubaine de dernière minute Londres $401. Bruxelles $432. Paris $436. - Espagne, Portugal, Maroc $470. - Aller simple: hebdomadaire Londres $189 US, Bruxelles $207 US. - Forfait différentes destinations. Consultez-nous Euro-Américain. 878-1085. 147688400435 J.N.O.

SPÉCIAUX: USA, visite illimitée, 30 jours — $99.00. Mexico/Acapulco — $389.00. Floride — $189.00. Europe, aller simple hebdomadaire — $189.00. US. Bruxelles — $207.00 US. Consultez-nous. Euro-Américain, 878-1085, 147688400435. J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

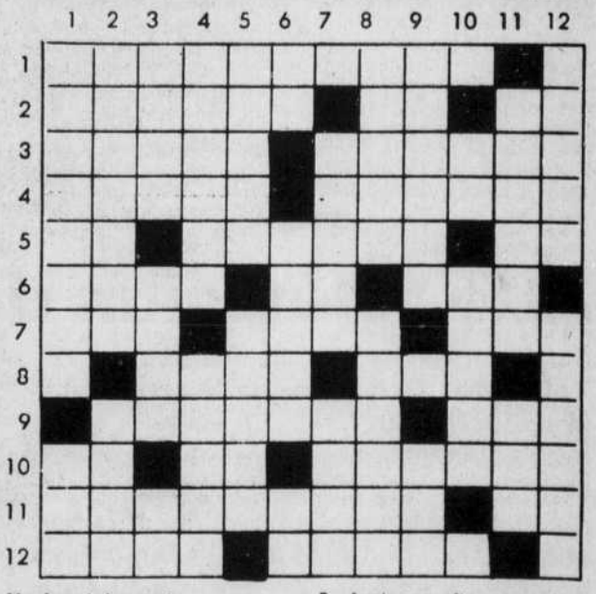

Horizontalement

1—Qui peut être abrogé.
2—Temps suffisant pour faire quelque chose. — Or. — Familièrement.
3—Point cardinal. — Sert à élever des fardeaux.
4—Lichen filamenteux. — Contenu d'une hotte.
5—D'un verbe gai. — Qui ne peut être différé. — Petit cube.
6—Paire. — Note de la gamme. — Mèche de cheveux rebelle.
7—Colère. — Oiseau. — Arme de jet portative.
8—Il hurle. — Aucun, pas un.
9—Papillon. — Poisson d'eau douce.
10—Germanium. — Aluminium. — Un sens.
11—Avilir. — À demi.
12—Sert à glisser sur la neige. — Espèce de poivrier grimpant de l'Inde.

Verticalement

1—Rendre plus lourd. — Unité de mesure d'accélération.
2—Coléoptère. — Boeuf à bosse.
3—Peu de chose. — Affluent de gauche de l'Oubangui. — Argent.
4—Qui a de gros os. — Double d'ouate.
5—Avoir son gîte, en parlant d'un lièvre. — Instrument de musique.
6—Erbium. — Insecte. — Rubidium.
7—Lettre grecque (8ème). — Erre.
8—Possesseur d'un titre de noblesse. — Qui n'a pas été publié.
9—Appendice charnu qui pend à l'entrée du gosier. — Unité monétaire de la Norvège et de la Suède.
10—Note de la gamme. — Devenir pâle.
11—Devenir tiède. — Préjudice.
12—Massif de maçonnerie formant l'appui extrême d'un pont sur chaque rive. — De faible constitution.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	R	G	U	E	I	L	L	E	U	S	E
2	B	O	U	R	G	E	O	I	S	■	I	V
3	E	T	E	■	A	N	E	■	T	O	L	E
4	S	U	R	P	R	I	S	E	■	S	E	N
5	I	L	E	■	E	S	S	O	R	A	N	T
6	T	E	■	A	R	S	■	C	A	■	C	R
7	E	■	P	R	I	E	R	E	■	R	I	A
8	■	P	A	R	O	I	■	N	O	U	E	T
9	V	E	R	I	N	■	R	E	S	S	U	I
10	A	T	T	E	S	T	E	■	■	I	S	O
11	S	O	I	R	■	U	■	E	C	E	E	N
12	E	N	R	E	N	E	■	N	E	Z	■	■

La «marche pour la survie du Cambodge» à pied d'oeuvre

SA KEOU, (d'après AP, AFP et Reuter) — L'actrice norvégienne Liv Ullman a donné du sang, Joan Baez a chanté pour les enfants et une vieille machine à coudre a rappelé les camps de travail au contestataire soviétique Alexandre Guinzbourg.

Tous trois figuraient parmi 120 personnes, Européens et Américains, hommes politiques, artistes et autres, qui ont visité hier le camp de Sa Kéou, au premier jour de la Marche pour la survie du Cambodge. Bien que cela n'ait pas été prévu, une quarantaine de visiteurs et de journalistes qui les accompagnaient ont donné du sang à l'hôpital du camp.

Au cours de la visite, les participants à la manifestation se sont scindés en petits groupes, généralement sans interprète, et se sont promenés parmi les réfugiés. Pour la plupart, c'était un premier contact avec un camp de réfugiés. La plupart ne savaient pratiquement rien de la situation à Sa Kéou.

Jurant qu'elle allait se trouver mal, Liv Ullman a donné son sang après avoir visité un service abritant 65 tuberculeux.

«J'aime ce que vous faites», lui a dit à propos de sa carrière un admirateur parmi le personnel du camp. «J'aime ce que vous avez fait», lui a-t-elle répondu.

Guinzbourg, exilé l'année dernière aux États-Unis après avoir passé plus de sept ans dans des camps de travail soviétiques, a vu dans un atelier une machine à coudre qui lui a rappelé de vieux souvenirs: dans un camp, il avait été affecté à une machine semblable.

Guinzbourg a débarqué en Thaïlande hier matin, peu après avoir retrouvé sa femme et ses enfants, arrivés d'Union soviétique. Il a écourté les retrouvailles pour participer à la «Marche».

Le contestataire, qui a été retenu pendant plus de cinq heures à l'aéroport de Bangkok parce qu'il ne possède pas encore de passeport mais des documents de réfugié délivrés l'année dernière par les États-Unis, a comparé l'oppression en Union soviétique à l'oppression au Cambodge. Toutes deux, a-t-il dit, sont le fruit de régimes totalitaires.

Joan Baez, qui a déjà visité des camps de réfugiés cambodgiens, a fait le tour du camp de Sa Kéou, avec ses 24,500 personnes, escortée par des enfants et des journalistes.

A plusieurs reprises, elle a chanté pour les réfugiés qui se trouvaient autour d'elle: «Oh Freedom», «Ain't Going to Turn Me Around» et «The Farmer's Song».

Beaucoup ont été impressionnés par la misère des réfugiés. Mais d'autres, qui ont déjà eu l'occasion de visiter des camps, ont constaté les progrès accomplis à Sa Kéou.

M. Bayard Rustin, un activiste américain qui milite en faveur des droits civiques, a estimé qu'il y avait eu une amélioration surprenante depuis l'ouverture du camp, en octobre. Lors d'une précédente visite, à l'automne, il avait parlé d'une «odeur de mort».

M. Winston Churchill III, député aux Communes, a préconisé que le monde considère le problème des réfugiés à plus long terme. Une solution politique, a-t-il dit, est essentielle au Cambodge.

Selon lui, se borner à fournir une aide aux réfugiés créerait chez les Cambodgiens un manque de dignité et de respect. Il a suggéré que l'O.N.U. neutralise le Cambodge. «Pourquoi les Nations unies sont-elles si discrètes?», a-t-il demandé.

Les autorités thaïlandaises se sont tenues totalement à l'écart de la visite, alors que généralement en de pareilles occasions, elles offrent conférences et guides.

En fait, la Marche pour la survie a placé la Thaïlande dans une situation politique délicate et a suscité des critiques de la part d'organismes humanitaires, qui affirment que l'aide au Cambodge est bien acheminée à destination, et de la part du gouvernement de Phnom-Penh, qui la considère comme une provocation.

Le but de la manifestation est d'attirer l'attention sur le sort du Cambodge et d'obtenir une aide plus importante. En raison d'une opposition du Cambodge, les organisateurs ont toutefois renoncé à franchir la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge pour aller effectuer une livraison symbolique d'aide en territoire khmer.

Ils ont, à la place, organisé un rassemblement ce matin sur un petit pont à cheval sur la frontière. Et ils ont annoncé que, demain, ils remettraient 20 camions de vivres et de médicaments à la Croix-Rouge thaïlandaise pour distribution en Thaïlande.

Les participants ont affirmé que leur initiative n'avait aucune signification politique et qu'ils se plaçaient seulement sur le plan humanitaire.

M. Bernard Henri Lévy, écrivain et philosophe français, a déclaré que les marcheurs demandent à aller voir sur place, par eux-mêmes «si le Cambodge est bien convalescent comme l'affirment Hanoi et Phnom Penh».

M. Leo Cherne, président de l'organisation américaine «Comité international de secours» (IRC) a affirmé que les participants n'ont pas attendu 1980 pour se manifester. «Nous avons dénoncé le régime khmer rouge, dès le mois de juin 1975, devant le comité des droits de l'homme des Nations unies», a-t-il affirmé.

Répondant aux critiques, l'actrice Liv Ullman a déclaré: «Je prendrai la route de la frontière cambodgienne parce que c'est la même route qui conduisait aux chambres à gaz. Je ne veux pas avoir à dire un jour que je ne savais pas».

Enfin, la pénurie alimentaire au Cambodge deviendra critique entre avril et novembre en raison de la mauvaise récolte et des problèmes de distribution de l'aide internationale, indiquait-on hier de source autorisée proche de la Croix-Rouge internationale.

Les trois millions de Cambodgiens déjà guettés par la famine seront dans une situation désespérée à la fin du mois quand les vivres manqueront. L'UNICEF avait indiqué la veille que quelque 200,000 tonnes de vivres, doivent être acheminées d'urgence au Cambodge pour éviter une véritable catastrophe.

Le Cambodge en tête de la liste noire US des droits de l'homme

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le Cambodge est le pays le plus critiqué en 1980 dans le rapport que le gouvernement américain transmet chaque année au Congrès sur la situation des droits de l'homme dans le monde.

Selon ce rapport publié hier, «nulle part dans le monde, les droits de l'homme n'ont été davantage bafoués qu'au Cambodge. Pour le Khmer, en 1979, même le droit fondamental à l'existence a été menacé».

Sur l'Union soviétique, le rapport porte un jugement nuancé, mais souligne cependant que 50.000 Juifs soviétiques, «un chiffre record», ont été autorisés à quitter le pays.

En Allemagne de l'Est, les citoyens «qui critiquent leur gouvernement sont toujours susceptibles d'être emprisonnés», relève le rapport, qui ajoute qu'en dépit de la signature par la RDM des accords d'Helsinki, «ceux qui tentent de passer illégalement la frontière courent le risque d'être emprisonnés ou tués par les garde-frontières».

Pour la Chine communiste, récemment reconnue par les États-Unis, le département d'État note que «malgré des signes d'amélioration, la presse et les fonctionnaires chinois condamnent encore «les droits de l'homme» comme un «slogan bourgeois» sans rapport avec la Chine d'aujourd'hui». Cependant, «les dirigeants chinois ont commencé à s'occuper des différents problèmes soulevés par certains porteurs de pétition».

Taiwan, qui n'est pas membre des Nations unies et n'est plus reconnue par Washington, figure aussi dans le rapport qui note qu'à la fin de 1979, «un affrontement entre les dirigeants taiwanais et l'opposition a entraîné l'arrestation de certains adversaires du régime et la suspension de trois magazines d'opposition».

Sur l'Afghanistan, le rapport note que selon de récentes informations, «les Soviétiques auraient employé des agents chimiques mortels et des engins incendiaires dans leurs efforts pour supprimer la résistance afghane».

Pour l'Iran, le rapport mentionne plusieurs milliers de personnes tuées par les forces de sécurité du chah, mais également l'exécution de centaines d'Iraniens et l'emprisonnement d'environ 15.000 personnes par les tribunaux révolutionnaires de l'ayatollah Khomeiny.

Dans la partie consacrée à l'Amérique latine, l'Argentine est sévèrement critiquée tandis que le rapport relève des signes encourageants au Brésil et au Chili.

Enfin la Rhodésie fait pour la première fois son entrée dans ce bilan annuel. Mais le rapport se borne à noter qu'avec le rétablissement provisoire de l'autorité britannique, la situation des droits de l'homme y est dans une période «transitoire».

Évoquant la situation dans les territoires arabes occupés, le département d'État relève que les allégations de torture par des responsables israéliens durant l'interrogatoire de détenus arabes ont été largement diffusées. Les informations émanant de la presse et des tribunaux israéliens ont confirmé que «des cas de sévices se sont parfois produits. La réaction des responsables et de l'opinion publique israélienne a été énergique et rapide».

Comme l'an dernier, le document estime que l'installation de colonies de peuplement dans les territoires occupés est contraire à l'interprétation généralement acceptée de la quatrième convention de Genève concernant la protection des populations civiles en cas d'occupation militaire.

L'affaire Sakharov sera débattue à Genève

GENÈVE (Reuter) — Les pays occidentaux ont réussi hier à faire inscrire le cas de l'académicien dissident Andrei Sakharov à l'ordre du jour de la commission des droits de l'homme des Nations unies, en dépit de l'opposition de l'Union soviétique.

La commission, qui a ouvert ses travaux lundi, a décidé d'étudier la proposition présentée par la France au nom de plusieurs pays occidentaux, d'envoyer un télégramme aux autorités soviétiques demandant «des informations complètes sur les mesures prises à l'encontre d'Andrei Sakharov». Celui-ci a été assigné à résidence dans la ville de Gorki, à 400 kilomètres à l'est de Moscou, et est pratiquement coupé du monde.

L'examen de cette proposition a cependant été reportée à une date ultérieure.

Le représentant soviétique, l'ambassadeur Valerian Zorine, a soutenu que «cette question relève uniquement de la compétence de l'État intéressé et n'est en aucun cas une affaire internationale.»

A la télévision de Radio-Canada

Télémag. Exceptionnellement mercredi à 20h30. Émission spéciale d'une heure portant entièrement sur la Commission trilatérale. Richard Vigneault nous renseignera sur le véritable rôle de cet organisme qui regroupe les plus importants hommes d'affaires du monde capitaliste. On assistera à des entretiens avec MM. David Rockefeller, président fondateur de la Trilatérale et président de la Chase Manhattan Bank, Michel Bélanger, président de la Banque nationale du Canada et plusieurs autres membres de cet organisme. Comment ce "club privé" des nations riches mène-t-il le monde? Quelle est l'étendue du pouvoir des 250 membres répartis en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et au Japon? Les gouvernants sont-ils finalement gouvernés... Réalisation: Pierre Leduc. Réalisateur-coordonnateur: Pierre Castonguay.

Ceux qui dirigent les gouvernements

FAUT VOIR

Radio-Canada

Tous les jours jusqu'à 18h
jeudi et vendredi jusqu'à 21h

Meubles réputés à prix d'aubaines

ouvert samedi 9h30 à 17h

solde (Fraser Bros) d'entrepôt

épargnez 10% à 50% et plus durant ce grand solde semestriel!

DERNIÈRE SEMAINE

CHARTWELL de DREXEL
Mobilier de chambre en chêne, d'inspiration «campagne anglaise».
6 pièces comprenant: commode triple 80", 1 miroir à trois volets, 1 chiffonnier à tiroirs, 2 tables de chevet à 1 tiroir et 2 portes, 1 lit à baldaquin avec montants tournés.
Ord. $5,789
SOLDE $3,295

ACCOLADE I de DREXEL
Mobilier de salle à manger d'inspiration contemporaine, en pacanier.
8 pièces comprenant: 1 vaisselier 45", 1 table ronde sur socle 46" de diamètre et s'allongeant à 86", 2 fauteuils à dossier canné et 4 chaises assorties recouvertes de coton jaune, strié.
Ord. $4,475
SOLDE $2,989

CEREMONY de THOMASVILLE
Mobilier de chambre classique, d'inspiration italienne, en pacanier avec incrustations de ronce.
7 pièces comprenant: 1 commode triple 72", 2 miroirs de dessus, 1 chiffonnier sur armoire, 1 tête de lit ouverte pour très grand lit, 2 tables de chevet.
Ord. $4,595
SOLDE $2,995

Mobilier d'appoint importé d'Italie

	PRIX COUR.	SOLDE
Chaise avec siège canné	$69.	$49.
Chaise berçante Domololo en chrome	295.	129.
Étagère basse en laiton	295.	139.
Chaise Louis XVI	219.	159.
Chaise en chrome et suède	295.	159.
Chariot à desserte en laiton	275.	209.
Chaise rustique français	259.	209.
Chariot à desserte rond	325.	239.
Table basse ronde en laiton	285.	239.
Fauteuil Louis XVI, armature blanc cassé	319.	259.
Chariot à desserte en laiton	395.	339.
Étagère en chrome, fini laiton	465.	349.
Table de jeu Queen Ann	495.	419.
Chiffonnier florentin à deux portes	625.	449.
Table cocktail en chrome et laiton	1,195.	609.
Bureau-table en ronce d'olivier	725.	629.
Bergère Louis XVI, rayures brun et or	825.	699.
Table ronde en marbre, 48"	995.	839.
Canapé Louis XV en velours bleu	1,225.	969.
Console et miroir Louis XV, doré	1,395.	1,049.
Canapé Louis XV, dossier capitonné, velours pêche	1,395.	1,049.
Chaise Louis XV, dossier a avancée	1,375.	1,149.
Canapé Louis XV, velours doré	1,495.	1,249.
Commode sculptée Louis XV avec dessus en marbre	2,175.	1,849.

Canapés, causeuses et fauteuils traditionnels

	PRIX COUR.	SOLDE
Petit banc Chippendale coloris variés	$159.	$119.
Chaise d'appoint rustique français	319.	175.
Fauteuil d'appoint création Chaircraft	389.	209.
Fauteuil italien création Chaircraft	399.	269.
Chaise avec dossier à boutons, velours vert	459.	329.
Chaise club, velours pêche	775.	499.
Bergère Louis XVI, velours rouge	650.	525.
Chaise longue Heritage, velours doré	995.	539.
Causeuse Drexel, dossier capitonné, velours doré	949.	619.
Causeuse genre colonial, imprimé bleu	845.	669.
Canapé-lit 4/6, imprimé bleu clair	845.	699.
Bergère Barrymore, velours bleu poudre	995.	699.
Canapé-lit Simmons NOVA	859.	719.
Causeuse, dossier capitonné 61", velours doré	1,200.	749.

DECORUM de THOMASVILLE
Mobilier de salle à manger d'inspiration italienne, en pacanier de teinte moyenne.
8 pièces comprenant: 1 vaisselier 66", 1 table ovale 44" x 66" s'étirant à 106", 2 fauteuils à dossier canné, 4 chaises assorties habillées de velours or.
Ord. $4,795
SOLDE $3,595

Meubles d'appoint d'inspiration orientale et contemporaine

	PRIX COUR.	SOLDE
Table d'appoint, laiton et verre, de Bonaventure	$149.	$109.
Table cocktail, chrome brossé	159.	109.
Table juxtaposable	219.	175.
Table à lampe de type Parson	299.	179.
Table d'appoint «Drexel Consensus»	299.	189.
Table cocktail «Drexel», dessus en verre	459.	199.
Support pour plante, type bambou	389.	199.
Table cocktail d'inspiration orientale	259.	204.
Table à livres ovale, de Drexel	459.	219.
Table d'appoint «Stanley» en pacanier	285.	219.
Table d'appoint «Heckman», en ronce	449.	229.
Table d'appoint ovale, dessus en verre	295.	239.
Bahut d'appoint «Thomasville», rouge	395.	249.
Table cocktail cubique (carrée), en ronce	499.	259.
Deux tables gigognes de Hammory	319.	269.
Desserte «high-lo» de Knob Creek	524.	299.
Table d'appoint, d'inspiration orientale	389.	289.
Table cocktail rectangulaire «Drexel Consensus»	519.	289.
Table basse, dessus en laiton et verre	499.	329.
Table cocktail ovale, dessus en verre	399.	339.
Table cocktail à dessus en verre, de Drexel	699.	349.
Table cocktail ovale, dessus en verre, base en bambou	699.	349.
Console murale, laiton	539.	359.
Commode hexagonale «Drexel»	779.	379.
Table «flip-flop», base noir et or	709.	409.
Porte-plante sur pied, chrome et laiton	695.	429.
Table cocktail carrée, chrome et laiton	699.	439.
Table basse «Kaufman», écaille de tortue	545.	445.
Table cocktail octagonale, dessus en ronce	539.	449.
Bahut d'inspiration orientale, ronce et noir	895.	599.
Table cocktail «Infinity» de Spancraft	1,095.	619.
Console écaille de tortue	975.	699.
Commode chinoise rouge, «Heckman»	1,095.	739.
Bar «Thomasville», fini rouge	1,195.	819.
Vitrine «Acolade» en pacanier	1,889.	1,295.

SUPER CHINOIS

15 x 10'	Or	4,850.	4,000.
12 x 9'	Bleu, blanc	5,500.	4,500.
12 x 9'	Or crème	5,500.	4,500.
10 x 7'	Bleu pâle	2,400.	1,989.
11 x 8'	Beige	3,000.	2,489.

INDIEN — AUBUSSON

		PRIX COURANT	SOLDE
14'7" x 8'8"	Blanc	$1,229.	$1,029.

		PRIX COUR.	SOLDE
13'9" x 9'9"	Blanc, bleu	1,289.	1,089.
13'6" x 10'	Blanc — vert	1,500.	1,259.
13'9" x 9'9"	Bleu	1,500.	1,259.
15'9" x 9'9"	Vert pâle	1,800.	1,549.
15'9" x 9'9"	Bleu	1,990.	1,689.
13'9" x 9'9"	Or — blanc	1,600.	1,359.
13'11" x 10'	Rouille — blanc	1,500.	1,259.
13'9" x 9'9"	Rouge — or	1,750.	1,489.
14'1" x 9'9"	Vert — blanc	1,750.	1,489.
14'9" x 9'	Vert Pâle — blanc	1,550.	1,329.
12' x 9'	Blanc	2,598.	2,200.
11'10" x 8'8"	Blanc — beige	2,125.	1,800.
11'10" x 8'10"	Tan — blanc	2,125.	1,800.
11'9" x 8'9"	Blanc — bleu	1,375.	1,169.
11'9" x 8'9"	Blanc, brun	1,375.	1,169.
11'9" x 8'9"	Or	1,159.	989.
11'10" x 8'10"	Crème — bleu	1,200.	999.
11'10" x 8'10"	Vert — blanc	1,250.	1,059.
11'11" x 8'8"	Blanc — vert	1,145.	969.
11'9" x 8'9"	Blanc — bleu	1,050.	889.
11'9" x 8'9"	Vert foncé — blanc	1,350.	1,149.
11'9" x 8'8"	Blanc fantaisie	1,289.	1,089.
11'9" x 8'9"	Blanc — vert	1,439.	1,219.
11'9" x 8'9"	Blanc — vert	1,375.	1,169.
11'9" x 8'9"	Blanc — rouge	1,425.	1,199.
11'9" x 8'7"	Blanc — vert	1,289.	1,089.
11'9" x 8'10"	Rouille — blanc	1,289.	1,089.
11'9" x 8'9"	Rouille — blanc	1,439.	1,229.
9'10" x 7'10"	Bleu	1,035.	869.
9'9" x 7'9"	Blanc — vert	819.	699.
9'9" x 7'9"	Blanc — bleu	995.	849.
9'9" x 7'10"	Rouge — blanc	890.	769.
8'9" x 6'9"	Bleu — blanc	719.	619.
9'10" x 7'9"	Bleu — blanc	819.	699.
9'6" x 7'9"	Blanc — bleu	790.	679.
9'9" x 7'9"	Blanc — bleu	890.	769.
8'6" x 6'6"	Or	719.	619.
9'9" x 7'9"	Blanc — vert	939.	789.
9'8" x 7'9"	Vert — blanc	898.	769.
9'8" x 7'9"	Blanc — or	890.	769.
9'9" x 7'9"	Blanc, vert	890.	769.
8'9" x 6'9"	Or — blanc	719.	619.
8'9" x 6'9"	Or — blanc	719.	619.

TAPIS INDIENS

5' x 3'	Teintes variées	198.	169.
6' x 3'	Teintes variées	319.	269.

INDO-MAROCAINS — Motifs variés

12' x 9'	859.	629.
9'10" x 7'10"	660.	489.
8'10" x 5'11"	459.	349.
6' x 4'	195.	149.
5' x 3'	135.	99.

AUTRES TAPIS EN TRÈS GRAND NOMBRE.

DERNIÈRE SEMAINE

Jeune pin canadien importé d'Europe

	PRIX COUR.	SOLDE
Fauteuil	$210.	$179.
Petite table rectangulaire, vieux pin	259.	229.
Chaise Chippendale	325.	249.
Casier mural à vin	445.	269.
Chiffonnier en chêne	395.	279.
Table basse carrée avec dessus en verre	425.	359.
Lavabo en pin massif strié	425.	369.
Petite table d'inspiration française	475.	389.
Horloge de parquet en pin	495.	389.
Porte-bocaux en pin	650.	579.
Tête de lit en vieux pin, 3/3	795.	669.
Vitrine bombée	695.	689.
Commode hollandaise, 3 tiroirs	825.	749.
Buffet 3 portes, vieux pin	950.	769.
Buffet en pin Queen Ann	950.	819.
Table de salle à manger, à abattants	950.	829.
Table de salle à manger à trépied 74"x34"	1,050.	879.
Armoire vitrée en pin, treillis	1,100.	889.
Buffet en pointe de diamant	1,125.	929.
Commode, devant en pin serpentine	1,395.	1,169.
Banc d'église sculpté	1,950.	1,189.
Buffet en pin d'inspiration française	1,395.	1,195.
Armoire, portes vitrées, vieux pin	1,650.	1,399.
Buffet et vaisselier en pin	2,295.	1,849.
Bureau à cylindre en pin	2,350.	2,189.
Armoire	2,995.	2,539.
Armoire Louis XIII	3,195.	2,639.

Bureaux, secrétaires, bibliothèques et vitrines

	PR. COUR.	SOLDE
Bibliothèque «Bonaventure», laiton ancien	459.	369.
Bureau genre colonial 44" x 22"	519.	395.
Secrétaire à abattant	849.	459.
Bureau dessus cuir 44 x 22"	729.	579.
Bureau «Accolade» 51" x 24"	939.	625.
Bureau à abattant et acajou	719.	599.
Table de travail en forme de haricot, en noyer	995.	799.
Bureau Lady Townsend en merisier	1,095.	799.
Bureau «Gibbard» en acajou massif	908.	809.
Bibliothèque ouverte «Heritage» en noyer	1,249.	819.
Bibliothèque «Knob Creek» en acajou, avec portes vitrées	1,359.	899.
Bureau George Washington création «Heritage»	1,795.	989.
Bureau-bibliothèque «Knob Creek» en acajou	1,459.	995.
Secrétaire-bureau en merisier	1,350.	1,049.
Bureau noir avec chinoiseries	1,295.	1,049.

XVIIIe SIÈCLE CLASSIQUE création DREXEL
Mobilier de salle à manger d'inspiration Queen Ann en acajou
8 pièces, comprenant: vaisselier avec piétement 58", table ovale 44"x 64" s'allongeant jusqu'à 104", 2 fauteuils droits à dos ouvert, 4 chaises assorties en velours bourgogne.
Prix cour. $6,570
SOLDE $4,995

CAMEO II, création HERITAGE
Mobilier classique italien pour salle à manger, noyer à motifs de marqueterie
8 pièces comprenant: 1 vaisselier avec portes grillagées, 70", 1 table ovale 67 x 45, s'allongeant jusqu'à 113", 2 fauteuils droits à dossier ovale, 4 chaises assorties, recouvertes en coton imprimé saumon.
Prix cour. $9,828
SOLDE $7,995

CAMILLE II, création THOMASVILLE
Mobilier de chambre à coucher d'inspiration Louis XV, en pacanier de ton moyen.
6 pièces comprenant: commode triple à devant galbé, 77", 1 miroir à 3 pans, 1 bonheur du jour 41" avec portes, 1 tête de lit avec panneau et motif de couronne, 2 tables de nuit à portes grillagées.
Prix courant. $5,829
SOLDE $4,575

	PRIX COUR.	SOLDE
Bureau avec dessus plaqué acajou 60" x 30"	1,395.	1,059.
Bureau «Drexel» avec chinoiseries en bois fruitier	1,259.	1,045.
Bureau «Drexel» avec dessus en cuir	1,405.	1,049.
Bureau en chêne «Thomasville»	1,885.	1,495.
Bureau «Heritage» 62" x 30" avec panneau sculpté	2,455.	1,649.
Bureau noir à contour brisé avec chinoiseries	3,295.	2,495.
Secrétaire «Heritage» en bois d'if véritable	8,900.	7,500.

Meubles d'appoint d'inspiration française

	PRIX COUR.	SOLDE
Table gigogne en pacanier	189.	124.
Table de salon «pie crusts», en pacanier	275.	219.
Table d'appoint, base or et blanc	399.	239.
Table d'appoint Heritage	459.	299.
Table d'appoint Louis XVI Heritage	499.	319.
Table d'appoint Cabernet de Drexel	439.	359.
Table d'appoint à 1 tiroir, en pacanier	540.	399.
Table d'appoint «pie crust» ronde	485.	399.
Table basse de Drexel	819.	409.
Table cocktail carrée «Camille» de Thomasville	775.	569.
Table-console de Thomasville	865.	689.

Meubles modulaires d'inspiration française, toujours de Stanley, fini jaune et dessus blanc résistant aux taches — pour fillettes

	PRIX COUR.	SOLDE
Miroir simple	169.	129.
Chaise à dossier ouvert	199.	149.
Tête de lit 3/3	199.	165.
Table de chevet, 1 tiroir	209.	169.
Bibliothèque ouverte simple	229.	175.
Chiffonnier	249.	195.
Meuble-bibliothèque double 44"	279.	199.
Chiffonnier à 3 tiroirs	265.	209
Bureau de coin, 1 tiroir	299.	229.
Psyché	299.	245.
Base de commode double 44"	399.	299.
Bureau d'étudiants, 4 tiroirs	399.	299.
Chiffonnier à 5 tiroirs	439.	339.

«FAR EASTERN», création THOMASVILLE
Mobilier 7 pièces, comprenant: 1 commode triple 73", 1 bonheur-du-jour avec 2 portes, 2 miroirs droits, 1 tête de lit genre pagode, deux tables de nuit à 2 portes. Mobilier de chambre à coucher, d'inspiration orientale en pacanier.
Prix cour. $3,895
SOLDE $2,789

SECOND EDITION de STANLEY
Mobilier de salle à manger d'inspiration contemporaine, en pacanier.
9 pièces comprenant: 1 base de bahut 68", 1 table rectangulaire de type Parson, 64" x 42" s'étirant à 100", 2 fauteuils à dossier canné, 4 chaises assorties habillées de suédine tan.
Ord. $3,699
SOLDE $2,789

Chambre à coucher modulaire en pacanier et d'inspiration militaire Combay de Stanley — pour garçons

	PRIX COUR.	SOLDE
Miroir simple	135.	104.
Chaise en vinyle noir	145.	119.
Tête de lit simple 3/3	199.	169.
Table de chevet, 1 tiroir	195.	175.
Chiffonnier à 3 tiroirs	229.	189.
Chiffonnier à 2 portes	235.	199.
Bureau de coin, 1 tiroir	305.	229.
Meuble-bibliothèque fermée	349.	259.
Bureau d'étudiant, 4 tiroirs	349.	285.
Commode double, base 44"	389.	329.
Bureau double 44"	419.	329.
Chiffonnier à 5 tiroirs	349.	295.
Couchette, complète	799.	559.

Mobilier de salle à manger traditionnel

	PRIX COUR.	SOLDE
Chaise «Sheres», vinyle blanc	$46.	$30.
Chaises, dos canné de Chaircraft	139.	109.
Chaise, dos canné	189.	119.
Chaises «Thomasville»	219.	129.
Chaise à dos ouvert, fini blanc cassé	239.	139.
Fauteuil à dos canné par Stanley	215.	139.
Table de salle à manger par Stanley	499.	209.
Table de cuisine, dessus arborite diam. 40"	369.	289.
Commode-glacière en pin	689.	379.
Table de salle à manger française, par Hibriten	895.	399.
Desserte «Stanley»	755.	429.
Bahut d'inspiration française, blanc et or	829.	549.
Table à panneaux abattants par Drexel	885.	599.
Table de salle à manger à dessus de verre	989.	649.
Crédence «Francesca Drexel» 63"	1,160.	799.
Buffet écossais en pin	1,388.	899.
Vaisselier «Extrême-Orient» par Thomasville	2,595.	1,788.
Vaisselier 58" en acajou par Drexel	2,865.	1,995.

Fraser Bros.

4950, rue de la Savane
Téléphone: 342-0050
Du lundi au mercredi: 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi jusqu'à 21h — Samedi jusqu'à 17h
Vaste terrain de stationnement

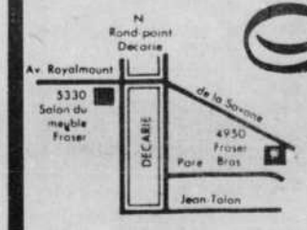

- Service complet — avant, durant et après la vente
- Plan d'échange exclusif
- Conditions budgétaires
- Service de décoration intérieure
- Tapis orientaux et moquettes
- Département de contrats — meubles et tapis